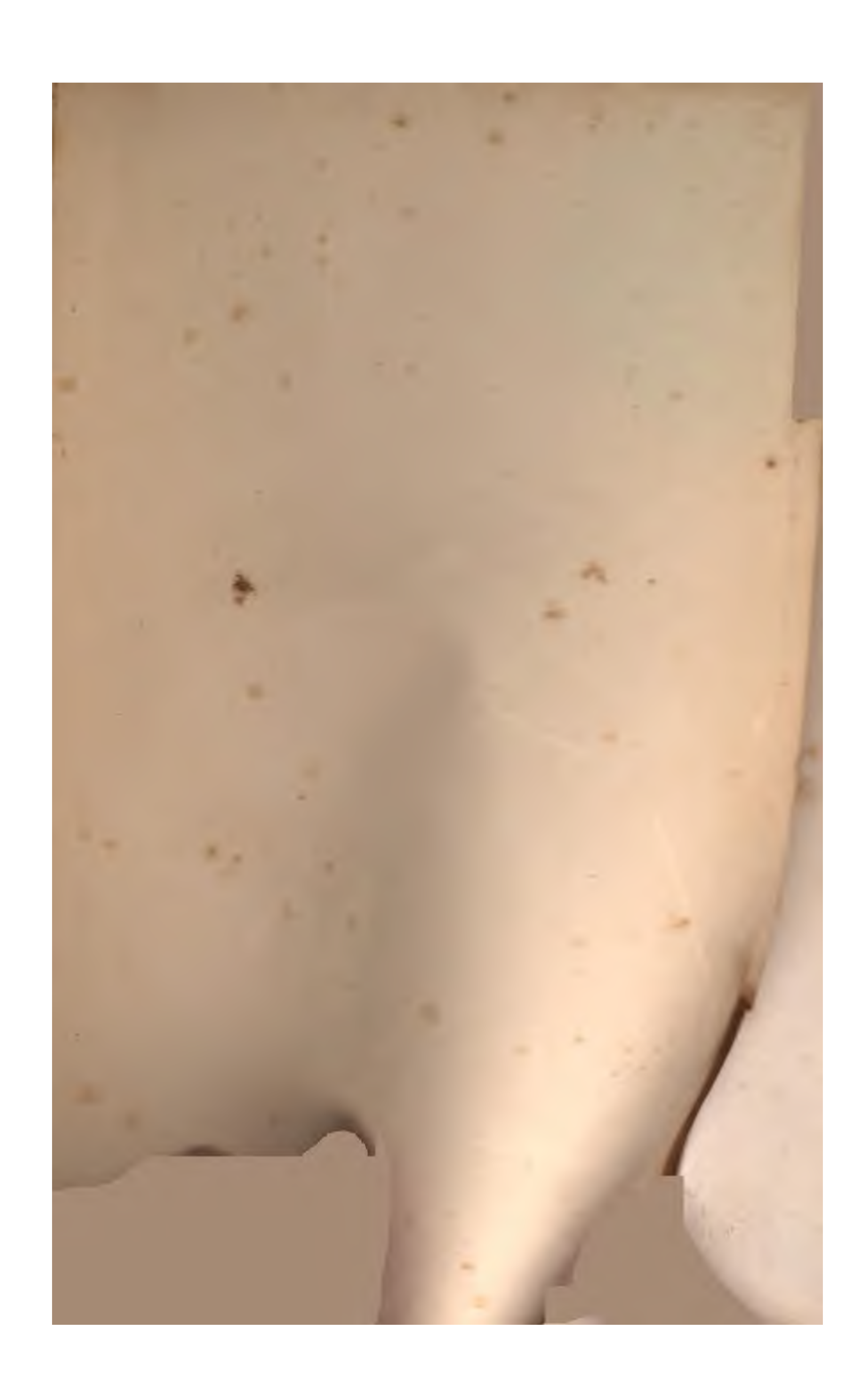








EXPLORATION

SCIENTIFIQUE

DE L'ALGÉRIE

PENDANT LES ANNÉES 1840, 1841, 1842

CHEZ

VICTOR MASSON,

LANGLOIS ET LECLERCQ,

LIBRAIRES,

A PARIS.

EXPLORATION

SCIENTIFIQUE

DE L'ALGÉRIE

PENDANT LES ANNÉES 1840, 1841, 1842

PUBLIÉE

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT

ET AVEC LE CONCOURS D'UNE COMMISSION ACADÉMIQUE

SCIENCES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

IV



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XLVIII



MODE DE TRANSCRIPTION

DES

MOTS ARABES EN CARACTÈRES FRANÇAIS

ADOPTÉ POUR LA PUBLICATION
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE D'ALGÉRIE.

On a cherché à représenter les mots arabes de la manière la plus simple et en même temps la plus conforme à la prononciation usuelle.

Il a paru convenable de rejeter les lettres purement conventionnelles, dont l'emploi augmente les difficultés de l'orthographe, sans retracer plus exactement l'expression phonique.

Il a été reconnu que, sauf deux exceptions, tous les caractères arabes rencontrent des caractères ou identiques ou analogues dans l'alphabet français. On a donc rendu par les lettres françaises simples ceux des caractères arabes qui leur sont identiques pour la prononciation, et par les mêmes lettres, accompagnées d'un accent[1], ceux qui leur sont analogues.

Les deux lettres qui n'ont, dans notre langue, ni identiques, ni analogues, sont le ع et le خ. La pre-

[1] Cet accent est celui qui, désigné en algèbre sous le nom de *prime*, y est employé comme signe de l'analogie entre les quantités.

mière est partout remplacée par une apostrophe, accompagnée des voyelles que la prononciation rend nécessaires; la seconde, par la double lettre *kh*, conformément à l'usage.

Trois autres caractères, qui n'ont pas, dans la langue française, d'identiques ou d'analogues simples, ont été rendus par des lettres doubles, savoir : le ج par *dj*, le ش par *ch*, le و par *ou*. La prononciation arabe se trouve ainsi fidèlement reproduite.

Les avantages qu'a paru offrir ce mode de transcription sont surtout :

1° De ne point exiger la fonte de caractères nouveaux, et de pouvoir être ainsi adopté, sans aucune dépense, dans tous les établissements typographiques;

2° De fournir un moyen facile de rétablir les mots dans leurs caractères primitifs.

Lettres.	Valeur.	
ا	A, É, I, O.	L'emploi de ces divers caractères est déterminé par la prononciation et l'accentuation de la lettre arabe.
ب	B.	
ت ث	T.........	Ces deux lettres sont généralement confondues dans la prononciation.
ج	Dj.	
ح	H'.	
خ	Kh.	
د ذ	D.........	Généralement confondues.
ر	R.	
ز	Z.	

Lettres.	Valeur.	
س	S, C, Ç....	L'emploi de ces trois lettres sera réglé de manière à conserver le son sifflant de l'S.
ش	Ch.	
ص	S', C', Ç'....	Même observation que pour le س.
ض ظ	D'........	Ces deux lettres sont confondues par tous les Barbaresques dans la prononciation et dans l'écriture.
ط	T'.	
ع	'..........	Apostrophe précédée ou suivie de celle des voyelles dont la prononciation nécessite l'emploi.
غ	R'.	
ڢ	F.	
ڧ	K', G, Gu..	Le *g* et le *gu* seront employés dans les mots où l'usage attribue au ڧ la prononciation gutturale du *g*; ex.: *Gafs'a*, *Guélma*.
ك	K.	
ل	L.	
م	M.	
ن	N.	
ه	H.	
و	Ou, Ô.	
ى	I, Î.	

OBSERVATIONS.

1° Dans les mots qui, étant précédés de l'article, commencent par une lettre solaire, on se conformera à la prononciation en redoublant la lettre initiale. Ainsi on écrira *'Abd-er-Rah'mân, Nâc'er-ed-Dîn,* et non *'Abd-el-Rah'mân, Nâc'er-el-Dîn.*

2° Les mots terminés par la lettre ة, qui ne prend alors que le son de l'*a* sans aspiration, seront terminés,

dans la transcription française, par la lettre *a* simple, et non par *ah*. On écrira donc *Miliâna*, *Blîda*, et non pas *Miliânah*, *Blîdah*.

3° Les consonnes placées à la fin d'une syllabe ne seront jamais suivies de l'*e* muet. Toutefois il ne faut pas oublier que dans la langue arabe les consonnes se prononcent toutes distinctement, et qu'aucune ne prend le son nasal ni ne s'élide. Ainsi *Bîbân* doit se prononcer *Bîbâne; Mans'our, Manns'our; Tôzer* se prononce *Tôzere; Kouînîn, Kouînîne; Zâr'ez, Zâr'ezz; Gâbes, Gâbess.*

ÉTUDES

SUR

LA KABILIE

PROPREMENT DITE

PAR E. CARETTE

CAPITAINE DU GÉNIE
MEMBRE ET SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE D'ALGÉRIE

I



AVANT-PROPOS.

Je me suis proposé de dresser un *inventaire* des choses et des hommes contenus dans une portion définie de l'Algérie.

J'ai choisi la contrée qui comporte la définition la plus exacte et celle qui renferme, dans le moindre espace, les produits les plus variés et les populations les plus nombreuses.

Puissent ces études inspirer la pensée d'utiliser les uns et les autres! ce serait le moyen le plus sûr de conquérir ces populations à notre civilisation et à nos lois.

Le cadre de cet inventaire embrasse les questions qui se rattachent le plus directement aux intérêts français en Algérie, savoir :

1° La délimitation, la division, la configuration et l'aspect du sol.

2° Les habitudes de travail et d'échange ou les

ressources que chaque groupe de population trouve dans le territoire qu'elle habite.

3° L'état politique ou les relations des tribus entre elles.

L'analyse minutieuse que suppose l'établissement d'un *inventaire* ne pouvait s'opérer sans le secours des hommes auxquels il s'applique. Je me suis adressé aux montagnards kabiles, qui, sans être bien savants, possèdent cependant, mieux que personne, la science de leur clan natal. C'est à ces économistes ingénus que j'ai emprunté les matériaux de cet ouvrage, maintenant chacun dans l'horizon de son clocher, ne lui demandant que ce qu'il lui était impossible d'ignorer, contrôlant, autant que possible, chaque déclaration par des informations puisées à d'autres sources.

Une circonstance rendait le contrôle facile en permettant de multiplier les témoignages; c'est la disposition que montrent les habitants de la Kabilie à venir parmi nous prendre part à nos transactions et à nos travaux.

Les questions ne portaient d'ailleurs que sur des faits simples, sur des particularités locales : je me réservais de les comparer, de les coordonner,

d'en déduire les lois et les faits d'ensemble, dont l'appréciation échappe toujours aux indigènes, de remonter, en un mot, de l'analyse à la synthèse.

Les deux volumes dont cet ouvrage se compose correspondent à ce double aspect des connaissances humaines.

Le premier est le résumé synthétique des détails que le second renferme.

Une partie du pays qui fait le sujet de ces études a été traversée par des colonnes françaises venues de l'Est (Sétif), du Sud (Aumale et Médéa), du Nord (Bougie), de l'Ouest (Dellis).

Une expédition partie de Sétif, sous les ordres de M. le commandant supérieur de la province de Constantine, a parcouru, en mai 1847, la route de Sétif à Bougie.

A la même époque une autre colonne, commandée par M. le gouverneur général, partait d'Aumale (Sour-el-R'ezlan) et descendait toute la vallée de l'Ouad-Akbou.

Antérieurement, une partie du corps d'occupation de Médéa s'était avancée jusqu'au col de Djabout qui sépare les trois bassins de l'Isser, de l'Akbou et de l'Amraoua.

Les excursions faites par la garnison de Bougie n'ont pas dépassé un rayon de 12 à 15 kilomètres.

Enfin, diverses expéditions parties de Dellis ont remonté le cours de l'Amraoua en 1842, 1844 et 1845, jusqu'à Djema't-es-Sahridj, chef-lieu des Beni-Fraoucen, canton des Zouaoua.

Chaque expédition a fourni à MM. les officiers du corps d'état-major et d'autres armes, l'occasion d'étendre le domaine de la géographie mathématique; car, en Algérie, la boussole suit toujours le drapeau.

Les originaux de toutes les reconnaissances, expédiés immédiatement au Dépôt général de la guerre, sont réunis et conservés dans les riches archives de cet établissement. C'est là que j'ai obtenu l'autorisation d'en prendre connaissance, et je dois remercier M. le général de division Pelet et M. le colonel Lapie du gracieux empressement qu'ils ont mis à me les communiquer.

J'ai emprunté le tracé de la côte au beau travail hydrographique exécuté en 1831, 1832 et 1833 par M. A. Bérard, alors lieutenant de vaisseau.

Tels sont les matériaux qui ont servi à établir

le canevas de la carte jointe à cet ouvrage. Le surplus résulte d'informations prises auprès d'un grand nombre de voyageurs kabiles.

Je dois aussi plusieurs renseignements précieux à l'obligeance d'un officier de la garnison de Bougie qui ne m'a pas autorisé à le nommer.

Pour compléter ce compte sommaire de mes ressources d'étude et rendre à chacun ce qui lui appartient, je me fais un devoir de placer ici la liste des principaux travaux topographiques que j'ai consultés, en faisant précéder d'un astérisque ceux qui ont particulièrement servi à l'établissement du canevas de la carte.

Plan de Bougie et des positions occupées autour, par M. de Lamoricière, capitaine aux zouaves (29 octobre 1833.)

Levé à vue et à la boussole de la ville de Bougie et de ses environs, par M. Thomas, lieutenant d'état-major. (Oct. 1835.)

Environs de Bougie, par M. de Vercly, lieutenant d'état-major. (Octobre 1836.)

Croquis indiquant la position approximative de vingt-trois villages appartenant aux deux tribus des Toudja et des Fenaïa, par M. de Vercly, capitaine d'état-major. (Sans date.)

Levé à vue du passage des Bîbân, par M. Puillon de Boblaye, chef d'escadron d'état-major. (Expédition des Portes-de-Fer, octobre 1839.)

Reconnaissance de Constantine à l'Oaad-Keddâra, par MM. Puillon de Boblaye, Saget aîné, et de Saint-Sauveur,

officiers d'état-major. (Expédition des Portes-de-Fer, octobre 1839.)

Reconnaissance de la route d'Alger à Constantine, par M. Forey, chef de bataillon au 59ᵉ de ligne. (Expédition des Portes-de-Fer, octobre 1839.)

Carte du pays compris entre Sétif, Zammôra et Bougie, par M. Saget aîné, capitaine d'état-major. (Établie sur les renseignements d'un déserteur français, 1840.)

Route de Sétif à Bougie, par M. Gouyon, chef d'escadron d'état-major. (Dressé sur des renseignements, août 1841.)

Reconnaissance d'une partie de la route de Sétif à Bougie, par M. Robert, capitaine d'état-major. (15 juillet 1842.)

Étude du pays des Kabiles et de la route de Sétif à Bougie, par M. Richard, capitaine du génie. (Dressé sur des renseignements, 26 juillet 1842.)

Croquis de l'itinéraire suivi par la colonne expéditionnaire sous les ordres du gouverneur général, du 29 septembre au 17 octobre 1842, de Kara-Moustafa à Bordj-el-Bouira, par M. Durrieu, capitaine d'état-major. (Octobre 1842.)

Même itinéraire, par M. de la Ruë, colonel d'état-major. (Octobre 1842.)

Carte d'une partie du pays kabile, par M. Fornier, capitaine d'état-major. Travail fait sur renseignements en vue de la route de Sétif à Bougie. (Sans date.)

* *Reconnaissance dans l'Ouennour'a et le H'od'na*, par M. d'Argent, capitaine aux tirailleurs indigènes. (Juillet 1843.)

* *Croquis de la marche de la colonne du général Marey, dans une expédition dirigée contre la tribu des Ksenna, sur les versants occidentaux de l'Ouennour'a*, par M. Dumareix, capitaine d'infanterie. (Octobre 1833.)

Reconnaissance des routes de Médéa et de Sétif à Msila et à

Bou-Sa'da, par M. Laurent, lieutenant d'état-major. (Décembre 1843.)

* *Reconnaissance du Djebel-Dîra et du Djebel-Ouennour'a*, par M. Dumareix, capitaine au 33e de ligne. (Janvier 1844.)

Carte des tribus qui ont reconnu l'autorité des Turcs et d'Abd-el-K'âder, entre la Maison-Carrée et Bougie, par M. Gouyon, chef d'escadron d'état-major; dressée sur renseignements. (Mars 1844.)

* *Croquis de la route suivie par la colonne sous les ordres de M. le gouverneur général, du 26 avril au 2 mai 1844*, par M. Gouyon, chef d'escadron d'état-major. (2 mai 1844.)

Croquis d'un terrain parcouru pendant l'expédition de l'Est, de la Maison-Carrée au cap Corbelin, par M. le commandant Gouyon. (30 mai 1844.)

* *Reconnaissance de la chaîne des Flîcet-Mellîl; marche de la colonne sous les ordres de M. le général Korte*, par M. le commandant Gouyon. (30 mai 1844.)

Reconnaissance depuis la Maison-Carrée jusqu'à Dellis, par M. le commandant Gouyon. (24 octobre 1844.)

Vues de Tizi-Ouzzou, de Bordj-Sebaou, du bivouac et du village d'Abizar, du mouillage de Tedles et d'un village des Beni-Djennâd, par M. Daiguy, capitaine d'état-major. (1844.)

Différentes vues prises dans la vallée de l'Amraoua, par le même officier. (1844.)

Reconnaissance des environs de Dellis, par M. Daiguy. (Janvier 1845.)

* *Reconnaissance de la route de Dellis à Djema't-es-Sahridj (vallée de l'Amraoua)*, par M. Daiguy, capitaine d'état-major. (Janvier 1845.)

Itinéraires de Sétif à Bougie, et de Djemila à Djidjeli, par

M. Tricault, capitaine d'état-major. Établi sur des renseignements. (Février 1845.)

Carte des confédérations comprises entre Dellis, Bordj-el-Arib, Sétif et Bougie, par M. de Valdan, capitaine d'état-major. (Avril 1845.)

Reconnaissance des environs de Bordj-Hamza, par M. du Pin, capitaine d'état-major. (19 mai 1845.)

* *Itinéraire de Dellis à l'Ouad-Sebaou*, par M. de Valdan, capitaine d'état-major. (Août 1845.)

Reconnaissance de la plaine de Hamza, par M. du Pin, capitaine d'état-major.

* *Carte de l'Ouennour'a et de la Medjâna*, par MM. Dieu, capitaine d'état-major, et d'Argent, capitaine aux tirailleurs indigènes. (Sans date.)

* *Reconnaissance d'une partie du pays des Beni-Ouarguennoun et des Beni-Djennâd*, par M. de Valdan, capitaine d'état-major. (29 août 1845.)

* *Reconnaissance de la route de Médéa à Bordj-el-Bouîra (Bordj-Hamza)*, par M. Dumareix, capitaine d'infanterie. (Sans date.)

* *Reconnaissance de la plaine des Arîb et d'une partie du territoire des Oulâd-Bellîl*, par M. du Pin, capitaine d'état-major. (Septembre, octobre et novembre 1846.)

* *Reconnaissance du cours de l'Ouad-Akbou*, par MM. Saget jeune et de Valdan, capitaines d'état-major. (Expédition dirigée par M. le gouverneur général, en mai 1847.)

* *Reconnaissance de la route de Sétif à Bougie*, par M. Dieu, capitaine d'état-major. (Expédition dirigée par M. le commandant supérieur de la province de Constantine, en mai 1847.)

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

ÉTUDES

SUR

LA KABILIE

PROPREMENT DITE.

LIVRE PREMIER.

DÉNOMINATIONS.

CHAPITRE PREMIER.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA LANGUE BERBÈRE.

§ I. DESTINÉE DE L'IDIOME KABILE OU BERBÈRE.

Des différences qui existent entre les Arabes et les Kabiles, la plus apparente est celle du langage. C'est là surtout ce qui en fait deux nations distinctes. Un contact séculaire a pu introduire dans l'idiome du peuple conquis un certain nombre de mots appartenant à l'idiome conquérant, mais il n'a modifié en aucune façon le génie de la langue; les formes grammaticales, les lois de la déclinaison et de la conjugaison sont demeurées ce qu'elles étaient avant la conquête; et encore les mots isolés, dont l'habitude et la fréquentation fai-

saient peu à peu admettre l'usage, n'ont-ils eux-mêmes trouvé grâce devant l'esprit réfractaire des Kabiles qu'en se pliant aux exigences grammaticales de leur langage, en acceptant les affixes et les désinences qui lui sont propres, et en dissimulant leur origine sous un travestissement qui les rend souvent méconnaissables aux Arabes eux-mêmes.

Malgré les emprunts, la différence entre les deux langues est telle, que les Kabiles comprennent aussi peu l'arabe que le français, et que les Arabes, à l'aide surtout de la langue franque, dont la connaissance est universellement répandue chez eux, s'entendent beaucoup mieux avec les Français qu'avec les Kabiles.

Cependant, parmi ces derniers il en est un certain nombre qui parlent la langue arabe. Ce sont les colporteurs, habitués à fréquenter les marchés arabes; les journaliers, qui, nés dans les régions ingrates de la montagne, ont quitté leur pays dès l'enfance pour venir demander du travail aux habitants des villes, ou enfin des soldats, qui vont chercher du service dans les corps indigènes de l'Algérie ou dans l'infanterie tunisienne.

Au contraire, les Arabes qui parlent la langue kabile sont en très-petit nombre, et la raison en est simple : l'Arabe, quand il sait sa moisson rentrée, quand il voit ses troupeaux aux champs, n'a plus qu'une seule grâce à demander au ciel, c'est de vouloir bien détourner la r'azïa de ses silos et de ses moutons. Il a son pain, il a sa viande, il a son beurre, les trois éléments de tous ses repas. Il a même sa provision de friandises

dans les dattes que les tribus du Sahara ont pris la peine de lui apporter; que lui en a-t-il coûté? Quelques mesures d'orge ou de blé. Il a pu, de la même monnaie, renouveler son bernous et sa tente; les tribus du Sahara n'auront pas manqué de lui en offrir. Aussi, quand les blés sont emmagasinés, que les marchands et les fabricants du Sud ont repris la route des oasis, quel souci reste-t-il au paysan arabe? Aucun, nous le répétons, hormis celui de la r'azïa.

Le paysan kabile n'a pas les mêmes motifs de quiétude. Au moment où l'Arabe, accroupi devant sa tente, savoure indolemment le bonheur de savoir son kouskouçou assuré pour le reste de l'année, le Kabile, lui, rentre sa récolte; il entasse figues sur raisins, raisins sur figues. Il fait gémir d'innombrables pressoirs; et, quand enfin il est parvenu à encombrer sa maison d'huile, de figues et de raisins, il n'a encore que la plus insignifiante partie de ses repas, l'assaisonnement et le dessert; mais le pain et la viande, comment se les procurera-t-il? ce n'est pas l'Arabe qui les lui apportera. Il faut que le marchand kabile aille lui demander des moutons et du blé, et lui proposer en échange ses figues, ses raisins et son huile. En d'autres termes, le Kabile a beaucoup plus besoin de l'Arabe que l'Arabe du Kabile. Aussi les Arabes se montrent-ils à peine sur les marchés kabiles, tandis que les Kabiles fréquentent journellement les marchés arabes. Voilà pourquoi il se rencontre beaucoup plus de Kabiles connaissant la langue arabe que d'Arabes connaissant la langue kabile.

Toutefois, il existe des tribus entières qui présentent le caractère bilingue. Mais, dans ces tribus, les principales localités portent presque toujours des noms d'origine berbère, ce qui semble annoncer que, sur ces différents points, les Kabiles ont possédé originairement le sol. L'existence de ces populations à double langage n'exprime donc autre chose que la transition entre la couche primitive, formée de l'élément kabile, et la couche d'alluvion, formée de l'élément arabe.

Si les monuments de l'histoire étaient plus nombreux, il est probable qu'une observation attentive ferait reconnaître à toutes les époques l'existence du même phénomène. Les nuances sont trop bien prononcées aujourd'hui, pour dater seulement de quelques siècles; ainsi on retrouverait toujours, à côté de la langue des conquérants, un autre idiome empruntant à celle-ci quelques-uns de ses termes, qu'il habille à sa mode, mais conservant, à travers ce altérations de détail, son génie originel et sa constitution organique; et, entre les peuples qui emploient exclusivement l'un ou l'autre de ces deux langages, apparaîtrait une population mitoyenne, faisant usage de l'un et de l'autre, et établissant, par des signes analogues à celui que nous avons indiqué, l'âge relatif des deux idiomes.

Si obscures et si incomplètes qu'elles soient, les traditions de l'Afrique septentrionale fournissent cependant, à l'appui de cette induction, quelques indications précieuses. Ainsi la qualification de bilingues donnée aux Carthaginois par les poëtes et les historiens romains,

énonçait un fait en même temps qu'elle exprimait un reproche.

Peut-être même cette accusation de perfidie, tant de fois portée contre les Africains, n'avait-elle d'autre fondement que cette qualité de peuple bilingue jointe à celle de peuple marchand. Le mépris que les Romains professaient pour le commerce devait s'étendre à tous les moyens d'échange. Toujours est-il que, sous la domination carthaginoise, il régnait en Afrique deux langages différents; et comme, avant la conquête phénicienne, cette contrée était habitée par des Libyens, on est fondé à voir dans une des deux langues le libyque, et dans l'autre le phénicien. Or, s'il se trouvait des bilingues, c'est-à-dire des intermédiaires, des interprètes, c'est que sans doute certains peuples de l'Afrique parlaient exclusivement, soit l'une, soit l'autre de ces deux langues. Il se produisait donc alors ce phénomène de deux idiomes entièrement distincts avec une population mitoyenne qui les parle tous deux.

Quel fut, sous la domination romaine, le sort réservé à ces deux idiomes? Il est hors de doute que l'usage de la langue punique se conserva, au moins dans la partie orientale de la Numidie, car saint Augustin[1] recommande aux prêtres de son diocèse d'adresser au peuple

[1] Saint Augustin avait résolu d'instituer un évêque à Fussale, qui jusqu'alors avait fait partie du diocèse d'Hippone. Il ajoute : « Quod ut « fieret, aptum loco illi congruumque requirebam, *qui et punicâ linguâ* « *esset instructus.* » (Ep. CCIX, n. 2, 3.)

Dans une lettre adressée à Macrobe, évêque donatiste d'Hippone,

des campagnes leurs exhortations dans cette langue, et les inscriptions bilingues, latines et puniques, trouvées à Guelma, confirment le sens de cette indication historique.

Pour la langue libyque, les témoignages sont moins précis; mais quand nous voyons, dans les derniers jours de la domination romaine, un chef barbare, nommé Igmazen, adresser au général romain, Théodose, cette étrange question, « Qui es-tu et que viens-tu faire? » ne sommes-nous pas fondés à penser que, dans les contrées où cela se passait, la langue de Cicéron et de Virgile devait compter peu de prosélytes, surtout quand nous voyons les peuples de cette contrée appelés déjà sous le règne de Dioclétien, les peuples les plus farouches de la Mauritanie (*ferocissimos Mauritaniæ populos*), la contrée elle-même désignée par le géographe arabe, Aboulféda, sous le nom d'*El-Adoua* (la côte ennemie), représentée par Marmol comme en état permanent d'hostilité contre la domination naissante des Turcs, et enfin habitée aujourd'hui encore par des peuplades chez lesquelles ni la langue, ni le génie, ni la domination arabe n'ont pu pénétrer?

Malgré l'obscurité des traditions, il n'en reste pas moins deux faits incontestables, c'est que, antérieurement à la plus ancienne des invasions, il existait,

saint Augustin lui rappelle des paroles qu'il a adressées aux Circoncellions par le ministère d'un interprète punique : « Verborum tuorum « quæ in eos *per punicum interpretem* honestâ et ingenuâ libertatis in- « dignatione jaculatus es. » (Ep. CVIII, n. 14.)

dans cette partie de la côte d'Afrique, un peuple et un idiome différents de tous les peuples et de tous les idiomes qui devaient se succéder pendant deux mille ans, et qu'aujourd'hui la dernière invasion trouve encore dans ce pays un peuple et un idiome différents de tous ceux qui l'ont précédée.

Quel rapport peut-il exister entre l'idiome distinct qui se parle de nos jours, et cet autre idiome distinct qui se parlait à l'origine des traditions humaines? C'est une question sur laquelle a plané, jusqu'à nos jours, une grande incertitude. Les recherches des savants s'étaient concentrées sur la langue punique et avaient laissé la langue libyque dans un oubli à peu près complet. Quelquefois même elles semblaient annoncer une certaine tendance à les confondre. Et cependant le simple rapprochement des noms de la géographie ancienne suffirait pour établir le caractère bilingue de l'Afrique dans l'antiquité.

On sait que chez les Arabes un cap s'appelle *rás*, ce qui signifie tête. Notre mot de *cap* lui-même n'est que l'abréviation du mot latin *caput*, qui a le même sens. Les Carthaginois désignaient les caps par le mot de *rous*, qui est la racine sémitique de *rás*. Si l'on suit de l'Est à l'Ouest, sur les cartes de l'Afrique ancienne, la série des caps depuis Carthage, on trouve successivement *Rus-Iccada*, dont les Arabes ont fait *Ras-Skikda* (Philippeville), *Rus-Ibricari*, *Rus-Azus*, *Rus-Gonium*, qui est le cap Matifou. A partir de ce point, la syllabe initiale *rus* disparaît complétement pour faire

place à la syllabe *car.* C'est ainsi que l'on trouve successivement *Car-Côma, Car-Tennæ* (le cap Ténès), *Car-Tilis.* Il semble ressortir de ce rapprochement que les caps de l'Ouest ont été baptisés dans une autre langue que les caps de l'Est, et cette langue n'est ni la langue latine, qui employait le mot *caput,* ni la langue punique, qui avait consacré le mot *rus.* Ce ne peut donc être que la langue libyque. Ainsi on peut regarder comme probable que le mot *car* avait, dans la langue libyque, le même sens que les mots *caput* en latin, *rus* en punique, *ras* en arabe, et que ce mot signifiait à la fois un cap et une tête. Or, dans la langue kabile les mots de *tête* et de *cap* se rendent l'un et l'autre par *akarroui,* terme dans lequel *a* est l'article, *oui* une désinence affixe et *kar* la racine, absolument comme *cap* dans le mot *caput.* N'y a-t-il pas quelque induction à tirer de ce rapprochement?

Mais pour résoudre avec certitude cet intéressant problème, pour découvrir ce qu'a été dans la nuit du passé la langue actuelle des Kabiles, pour constater ce qu'est devenu, dans la suite des âges, l'antique idiome des Libyens, il eût fallu que chacune des deux langues produisît, comme pièces de conviction, quelques textes authentiques : or il fut impossible pendant longtemps de mettre la main sur aucun fragment écrit de l'idiome libyen et de l'idiome berbère.

Cependant en 1631 un Français, Thomas d'Arcos, en fouillant les ruines de Dugga, l'ancienne Thugga, y trouva une épigraphe bilingue contenant en regard

sept lignes d'écriture phénicienne et sept autres lignes d'une écriture inconnue.

La conquête de l'Algérie fut l'occasion de nombreuses découvertes épigraphiques; des milliers d'inscriptions sortirent du sein de la terre exhumées par la pioche de nos colons et de nos soldats. La plupart étaient latines, quelques-unes phéniciennes; il y en eut aussi dont l'écriture offrait une ressemblance frappante avec les caractères inconnus de la pierre de Thugga. Les inscriptions latines se montrent éparpillées sur toute l'étendue de nos possessions, tandis que les deux autres classes paraissent concentrées dans la même région, celle qui comprend les deux plateaux de la Seybouse et du Medjerda. C'est Guelma qui, jusqu'à ce jour, possède le dépôt le plus considérable d'inscriptions phéniciennes et libyques. Les nombreux fragments des deux écritures découverts sur son territoire en avaient déjà fait un véritable musée bilingue, lorsque M. le commandant de Lamare, membre de la commission scientifique, en fouillant les environs de cette localité, découvrit à une lieue seulement, dans les ruines appelées *Aïn-Nechma,* un nouveau banc, plus riche que tous les autres, d'inscriptions appartenant aux deux langues qui devancèrent en Afrique la langue latine; le gisement le plus considérable occupe le cimetière de l'ancienne ville.

Curieux pour l'antiquaire, ces débris des anciens âges ne le sont pas moins pour l'historien; là jadis recevaient une sépulture commune, là reposaient ensemble

le Phénicien conquérant et le Libyen conquis. Il est difficile de regarder comme ennemis des peuples qui consentent à partager la même couche funéraire. Le territoire de Guelma paraît donc avoir été déjà, dans les temps reculés, ce que nous le voyons aujourd'hui, l'anneau d'alliance entre deux nationalités rivales, qui partout ailleurs se méprisent et se détestent; ce n'est plus le Phénicien et le Libyen, c'est l'Arabe et le Berbère qui viennent se tendre la main dans cette belle vallée, demeurée bilingue comme autrefois, et déposer aux pieds de l'autorité française une antipathie instinctive et de vieilles rancunes.

L'analyse comparative des deux inscriptions gravées sur la pierre de Dugga permit de déterminer la forme et la valeur de la plupart des caractères inconnus et fournit l'ébauche d'un alphabet qu'il était naturel d'attribuer à la langue libyque. Existait-il quelque rapport entre cet idiome africain des premiers âges et l'idiome africain de nos jours? C'est ce qu'il était encore impossible de constater; car partout la langue berbère paraissait bornée à l'usage exclusif des caractères arabes; nulle part elle ne produisait des signes qui lui fussent propres.

Les choses en étaient là, lorsqu'une double lueur, partie des profondeurs du désert, vint dissiper les ténèbres de la science et révéler un phénomène historique des plus curieux.

Le 17 juin 1822 un voyageur anglais, Walter Oudney, étant à Djerma, l'ancienne capitale des Garamantes,

située à l'Ouest de Morzouk' et du Fezzan, dans le pays des Touâreg [1], vit, sur les pierres d'un bâtiment romain, des figures et des lettres grossièrement tracées, auxquelles il trouva quelque analogie avec les caractères européens; le 20 il remarqua sur des rochers, au bord d'un torrent, de nombreuses inscriptions dont les caractères ressemblaient aux premiers; quelques-unes devaient dater de plusieurs siècles; d'autres paraissaient récentes. Le 24 il trouva un Targuis qui connaissait quelques lettres, mais personne qui les connût toutes. Le 27 il arrivait à R'ât, l'une des principales villes de commerce des Touâreg. Là il acquit la certitude que les inscriptions trouvées en route étaient écrites dans la langue de ces peuples, qui est la langue berbère.

Enfin il l'avait trouvée, cette langue insaisissable qu'on entendait partout, qu'on ne pouvait pas voir; il l'avait surprise au fond des solitudes, sur les rochers de la Libye déserte !

Walter Oudney se fit tracer quelques lettres berbères et les reproduisit dans le journal de son voyage. Il en donna dix-neuf, dont quatre se réduisent à des assemblages de points.

Quelque incomplète que fût la communication de Walter Oudney, elle fournissait néanmoins un premier spécimen d'alphabet berbère dont la confrontation avec cet autre alphabet mystérieux, fourni par l'inscription

[1] *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, par E. Carette. — *Exploration scientifique de l'Algérie*, tome II des sciences historiques et géographiques.

bilingue de Dugga produisit des signes non équivoques de parenté.

Longtemps après la découverte d'Oudney, une circonstance fortuite fit connaître que les caractères berbères, regardés comme insaisissables dans le voisinage de la côte, n'y étaient pas cependant aussi inusités qu'ils paraissaient l'être. Dans les premiers temps de l'occupation française un habitant d'Alger, nommé Otman-Khodja, entretenait une correspondance assez active avec H'adji-Ah'med, bey de Constantine. Pour plus de sûreté, ils y employaient des signes particuliers qu'ils croyaient à l'abri des trahisons et des indiscrétions. Quelques années s'étaient écoulées lorsque Ali, fils d'Otman, se trouvant à Paris, eut occasion de communiquer à M. de Saulcy les lettres de H'adji-Ah'med. Le savant orientaliste prit une de ces dépêches et la tourna jusqu'à ce qu'elle lui semblât placée dans le sens le plus commode pour tracer les caractères. Alors il aperçut en vedette, tout au haut du papier, deux groupes de signes isolés. Il jugea que ce devait être la formule sacramentelle *El-H'amdoullah* (gloire à Dieu) par laquelle tous les musulmans commencent leurs lettres, et ne douta pas que la connaissance de ces premiers caractères ne dût faciliter celle des autres.

Ali consentit à lui abandonner deux des missives, et le lendemain M. de Saulcy lui en remettait une transcription complète. Quel ne fut point l'étonnement du diplomate africain en voyant découvert le secret d'une correspondance qu'il regardait comme indéchiffrable!

Il crut fermement à quelque opération de sorcellerie.

Les choses en restèrent là jusqu'à ce que M. de Saulcy eut entrepris l'étude des inscriptions jumelles de Dugga. Il remarqua alors une analogie frappante entre les caractères de l'alphabet libyque et ceux de la dépêche du bey. C'étaient tout simplement des caractères berbères que les deux correspondants avaient employés; seulement ils avaient eu soin d'en intervertir les valeurs et d'introduire, dans l'alphabet convenu entre eux, les signes de la numération arabe.

L'alphabet de Walter Oudney demeura, pendant vingt-trois ans, le seul échantillon connu d'écriture berbère. De tous côtés, en Algérie, les sons berbères arrivaient à nos oreilles. Les deux tiers de la population qui nous entourait ne parlaient pas d'autre langue, et cependant personne ne paraissait l'écrire. En 1844, le gouvernement ordonnait l'impression d'un dictionnaire berbère composé en collaboration par un Français[1] et un Kabile; mais tous les mots étaient figurés en caractères arabes.

C'est du désert seulement que la lumière devait venir. Vers 1845 parut à Constantine un tâleb de l'oasis de Touât, envoyé en mission par le cheikh de Tuggurt, auprès duquel il était établi. Dès son arrivée, il s'était mis en rapport avec le directeur des affaires arabes, M. le capitaine Boissonnet. Il lui apprit qu'il avait fait dix-huit fois le voyage de Timbektou, et par

[1] M. Brosselard.

conséquent traversé dix-huit fois le pays des Touâreg, qui paraissaient les seuls dépositaires du secret de l'écriture africaine. M. Boissonnet questionna son hôte sur les signes du langage targui et le pria de lui tracer ceux qu'il connaissait. Il obtint ainsi un premier spécimen de l'alphabet berbère, en usage à trois cents lieues de la contrée où, vingt-trois ans auparavant, Walter Oudney avait recueilli le sien.

Frappé de la ressemblance de ces caractères avec ceux de l'inscription antique de Dugga, M. Boissonnet voulut en savoir davantage. Il pria son informateur d'entreprendre une dix-neuvième fois le voyage de Timbektou, le chargeant de toutes les missions politiques et commerciales que les circonstances comportaient, et lui recommandant, par-dessus tout, de rapporter l'alphabet complet. Malheureusement, à cette époque les Cha'amba et les Touâreg se livraient des combats à outrance dans les grandes solitudes comprises entre l'Algérie et le Soudan. Cet état d'hostilité empêcha le tâleb d'exécuter son voyage. Mais il écrivit à l'un de ses parents fixé au Touât, pour lui demander le précieux alphabet. Il choisit pour messager un marabout qui, en cette qualité, pouvait circuler sans danger entre les tribus ennemies. Il ne tarda pas à recevoir la réponse et la transmit aussitôt à Constantine. Une fois en possession de ce renseignement tant désiré, M. le capitaine Boissonnet s'empressa de le faire lithographier et y joignit les premiers caractères tracés de mémoire par le tâleb. C'est ainsi que deux nouveaux

spécimens de l'écriture berbère contemporaine parvinrent à la connaissance des savants d'Europe.

L'examen de ces documents ne laissa aucun doute sur l'étroite parenté qui existe entre l'idiome des inscriptions antiques et cet autre idiome qui se parle aujourd'hui depuis l'oasis égyptienne de Sioua jusqu'au rivage de l'Océan, et depuis le Soudan jusqu'à la Méditerranée. Ainsi est apparue la filiation séculaire de la langue libyenne, langue pauvre et simple, dont le type s'est perpétué dans l'idiome actuel des Kabiles, à travers le cours des âges et les vicissitudes des révolutions, sans autre parchemin que la surface des roches du désert, sans autre moyen de conservation que l'inertie traditionnelle.

Si, aux yeux de l'archéologue et du grammairien, la comparaison des alphabets fournit une preuve irrécusable de consanguinité entre les races aborigènes de l'Afrique et la grande famille berbère, la distribution de cette famille sur le sol en fournit une autre non moins éclatante peut-être pour le philosophe habitué à chercher dans la physionomie des peuples l'inscription vivante de leur destinée.

En Algérie, l'idiome berbère règne sur presque toute la série des hautes berges qui bordent la Méditerranée depuis le golfe de Stora jusqu'à la frontière du Maroc. Il ne faut en excepter que quelques trouées rares et étroites pratiquées par l'idiome arabe, surtout vers le méridien d'Alger et d'Oran.

Dans la province de Constantine, on le trouve encore

sur les hauts plateaux qui donnent naissance à la Seybouse et au Roumel, vastes plaines habitées par les H'arakta, les Segnia, les Telar'ma, les Oulâd-'Abd-en-Nour. Dans toute cette contrée il est désigné sous le nom de chaouïa, comme les populations qui en font usage.

La langue chaouïa occupe encore sans partage tout le haut massif de l'Aurès.

Dans la partie orientale du Sahara algérien, les oasis de l'Ouad-Rir', de Temacîn et d'Ouaregla sont habitées par une population double, dont une partie se sert d'un idiome particulier, désigné dans ces contrées sous le nom de lar'oua, qui n'est autre que l'idiome kabile.

Vers la région centrale du Sahara algérien, nous voyons reparaître la langue kabile dans l'oasis des Beni-Mzâb.

Dans la régence de Tunis, l'élément kabile se trouve à peu près confiné dans la petite île de Djerba, située en face de Gâbes, vers la frontière méridionale de cet état.

Entre la régence de Tunis et celle de Tripoli, sur la plage basse et sablonneuse où le grand désert vient se perdre dans la Méditerranée, existe une petite ville appelée Zouâra, où la langue lar'oua forme encore une étrange exception au régime arabe de toute cette contrée.

Si nous passons à l'Ouest, nous entendons encore résonner la même langue, sous le nom de chelh'ia, dans le désert de Figuig et dans la haute et vaste chaîne du Miltsin, l'Atlas des anciens.

Veut-on franchir la limite des États barbaresques? La langue kabile reparaît encore dans les gorges du Djebel-Nfous, situé entre Tripoli et l'Égypte, et dans les vastes solitudes du grand désert. Là elle enfle la bouche emphatique des Touâreg, hôtes mystérieux de cet immense espace qui sépare la race blanche de la race noire.

Ainsi toutes les hautes cimes à proximité du littoral ne connaissent point d'autre langage que le kabile; tels sont le Sgaou, au Sud de Philippeville; le Jurjura, au Sud de Bougie; le Mouzaïa, au Sud d'Alger; l'Ouanseris, au Sud de Cherchêl; le Dahra, à côté de Tenès; et enfin le Trara, près de Djema'-R'zaouat. Il en est de même de l'Aurès, dans la province de Constantine, du Miltsin, dans l'empire de Maroc, et du Nfous, dans la régence de Tripoli.

Les tribus chaouïa répandues dans les hautes vallées de la Seybouse et du Roumel occupent de vastes plaines, mais ces plaines se trouvent au pied du Guerioun pour les Segnia, du Tioualet pour les Telar'ma, du Sra' pour les Oulâd-'Abd-en-Nour; les H'arakta seuls font exception, mais aussi ils ont été appelés par la politique turque du Djebel-H'arkât, l'un des contre-forts de l'Aurès.

Au delà de ces montagnes la langue kabile ne se montre plus que dans une petite île de la Méditerranée, dans les oasis du Sahara, ou dans l'immensité du grand désert, c'est-à-dire ou au milieu des eaux ou au milieu des sables.

Les différents noms sous lesquels l'idiome se pré-

sente, se réunissent dans une dénomination commune, et forment comme les branches d'un même tronc. Le mot de *Berbère* comprend également les Kabiles du littoral, les Chaouïa du Sud-Est, les Chelh'ia du Maroc, les Beni-Mzâb, et les Touâreg; et de même que tous ces dialectes offrent très-peu de différences entre eux et ne laissent aucun doute sur la communauté de leur origine, de même aussi les peuples qui en font usage doivent être regardés comme les membres épars d'une même famille.

Quelle fut l'origine de la dispersion des peuples, et de la différence des noms? C'est ce qu'il nous paraît aussi difficile et plus difficile même d'expliquer que la conservation, à travers tant de vicissitudes diverses, du nom et de l'idiome berbère [1]. Il existe cependant certaines synonymies qui pourraient jeter quelque lumière sur l'origine et le berceau des familles berbères contemporaines. Ainsi, vers les cimes du Jurjura habite une tribu qui porte le nom de Beni-K'ebîla; ce qui semblerait la désigner comme un débris de la souche d'où est sorti le faisceau proprement appelé kabile. La tribu de l'Aurès sur le territoire de laquelle est établi le camp de Bêtna porte le nom d'Oulâd-Chelih', ou de Chelh'ia. Est-ce un reste de la souche d'où est sortie la famille berbère du Maroc? Au pied des pentes méridionales de l'Aurès se trouve une autre tribu dési-

[1] On trouve dans la nomenclature de tribus fournie par le philosophe Éthicus le nom de *Barbares*, dans la Mauritanie Tingitane, qui est le Maroc.

gnée par le nom de Beni-Berber; est-ce encore quelque débris du tronc berbère? Ce sont là des questions dont la solution restera sans doute dans les ténèbres.

Pourquoi autrefois l'élément aborigène s'appelait-il Libyen dans l'Est, Maure dans l'Ouest, Numide au centre, Gétule dans le Sud, et plus avant encore Garamante? Entre ces noms et les noms modernes on chercherait en vain quelque relation.

Il en existe une seule toutefois, et elle mérite d'être mentionnée; tous les rameaux de l'arbre aborigène étaient, autrefois comme de nos jours, réunis sous un nom commun : on les appelait *Gentes Mazicæ*.

Aujourd'hui, indépendamment du nom de *Berâber* (berbères), il en est un autre qui s'applique également à tous les membres épars de cette grande famille, c'est celui d'*Amzigh* (homme libre). N'est-il pas curieux de retrouver, après tant de siècles, le même mot appliqué à tous les débris dispersés d'une immense tribu? Il est vrai de dire que ce mot caractérise l'un des traits les plus saillants de la famille berbère, l'amour de l'indépendance.

Aux époques de croissance des invasions, elle remonte dans les montagnes ou bien elle s'enfonce dans les solitudes, capitulant avec les croyances et les pratiques religieuses, mais n'acceptant qu'à la dernière extrémité le joug des mots et celui des lois, et laissant dans sa retraite, aux lieux qu'elle quitte, des dénominations qui conservent la trace de son passage.

Vers le déclin des invasions, au contraire, elle s'en-

hardit, descend des montagnes, sort des déserts, et recouvre peu à peu, sur les conquérants affaiblis, le terrain qu'elle leur avait cédé à regret.

Tout le règne des dynasties berbères en Afrique fut, pour l'élément qu'elles représentaient, une longue période de restauration. Mais, pour ne parler que de l'époque présente, à peine la domination turque avait-elle cessé d'exister que déjà, sur plusieurs points, l'élément kabile s'agitait pour reprendre aux Arabes une partie de son domaine : les Chaouïa de l'Aurès commençaient à empiéter sur le territoire des Akhdar-el-H'alfaoui, tribu arabe située à leurs pieds; les Kabiles du Jurjura ressaisissaient la vallée de l'Amraoua, après avoir déjà, quelques années avant, reconquis celle de Bou-R'ni. Les Berbères du Maroc s'emparaient de la ville de Bou-Semr'oun, et, aujourd'hui que le trône d'Abd-er-Rah'mân chancelle, c'est au Nord-Ouest, vers la capitale de l'empire, qu'ils étendent déjà leurs envahissements.

Comment expliquer une telle puissance de végétation autrement que par l'influence du sol natal? Et comment concevoir l'existence de cet élément vivace qui surnage au-dessus de tous les cataclysmes, qui résiste à tous les ravages, qui survit à toutes les atteintes, si nous ne reconnaissons pas en lui l'élément aborigène de la population?

Qu'on se représente un immense archipel : au Nord, des îles escarpées et verdoyantes; au Sud, des îles plates et sablonneuses; à de longs intervalles, la mer qui les

sépare, s'élève et s'abaisse. A la marée haute, les îles se rétrécissent; elles s'élargissent à la marée basse. Tantôt, dans ses périodes d'ascension, elle dépasse la cime de quelques îles basses; tantôt, dans ses périodes de dépression, elle laisse à sec quelques-uns des espaces qui séparent les îles entre elles. Parfois même elle descend au-dessous des gorges les plus basses; alors toutes les îles communiquent de pied ferme, et l'archipel devient un continent. Mais il est des cimes, soit sablonneuses, soit escarpées, que cette mer houleuse ne dépasse jamais.

Telle est l'image de l'Afrique septentrionale; image gigantesque, et dans le temps et dans l'espace, comme le phénomène social qu'elle représente.

Les îles escarpées, ce sont les massifs montagneux; les îles plates, ce sont les oasis; les marées séculaires, ce sont les invasions. Toutes ces îles représentent les différents groupes d'une même nation, tandis que le flot qui les baigne est tour à tour phénicien, romain, vandale, grec, arabe et turc.

§ II. CARACTÈRE DES ALTÉRATIONS.

Les altérations qui se produiraient dans le sol, par l'effet de circonstances physiques semblables à celles que nous venons de dépeindre, se retrouvent dans l'idiome berbère. Chaque marée, en se retirant, entraîne avec elle quelque débris du terrain primitif, et abandonne quelque corps étranger. Chaque invasion entraîne

avec elle quelques termes de l'idiome primitif, et lui substitue quelques termes étrangers.

Tel a dû être l'effet des invasions successives; tel a été incontestablement l'effet de l'invasion arabe.

Mais ces altérations de la langue berbère n'ont pas dû, on le pense bien, atteindre partout les mêmes mots.

Des termes qu'elles ont respectés sur un point ont, sur un autre point, disparu du langage, et, à leur place, se sont introduits les termes arabes, mais toujours berbérisés. Il est probable qu'un vocabulaire formé de tous les dialectes de cette langue, depuis celui qui se parle dans l'oasis de Sioua (et celui-là serait peut-être le plus pur) jusqu'à ceux du Rif marocain et de la Kabilie algérienne, reproduirait presque intégralement l'idiome primitif.

En général les mots qui se rapportent aux facultés intellectuelles ou morales de l'homme manquent à la langue kabile, ou appartiennent à la langue arabe: est-ce le résultat d'une substitution ou d'un emprunt? La langue berbère, comme les idiomes simples et bornés que l'humanité bégayait dans son enfance, ne s'appliquait-elle primitivement qu'aux besoins de la vie physique? C'est une question que nous n'essayerons même pas de résoudre.

Il est inutile de répéter que tous ces mots étrangers ne trouvent accès dans la langue berbère qu'après avoir subi la transformation; c'est la condition rigoureuse d'admissibilité.

Les mots qui désignent soit un être, soit un acte,

soit un état physique, sont ceux qui ont le mieux résisté à la corruption; cela se remarque surtout lorsqu'ils s'appliquent à des objets très-communs ou à des actes très-habituels; car, pour les raretés et les exceptions, elles se traduisent par des mots arabes. Mais il arrive que ce qui est rare dans un pays est commun dans un autre; alors le même objet porte des noms différents dans les deux pays, un nom arabe là où il est rare, un nom berbère là où il est commun. C'est dans cette irrégularité des emprunts faits à la langue arabe, que consiste la principale différence entre les dialectes berbères, car partout c'est la même langue, de l'oasis de Sioua au golfe de Bougie, et des îles Canaries au Djebel-Nfous.

Voici quelques exemples assez remarquables de ces variétés de langage résultant de l'admission des mots arabes ou de la conservation des mots berbères. Nous y joignons l'indication des circonstances qui paraissent les avoir motivées. Ces exemples s'appliquent aux trois dialectes en usage parmi les populations berbères de l'Algérie, savoir: aux dialectes kabiles, chaouïa et lar'oua ou saharien.

Premier exemple. — Les Kabiles, logés dans un pays montagneux, ne possèdent qu'un petit nombre de chevaux. Ils ont pris le mot arabe *'aoud*, dont ils ont fait *'aoudiou*.

Les Chaouïa, établis dans la grande plaine des Sbakh, au Sud de Constantine, sont les plus brillants cavaliers de la province. Ils ont conservé le mot berbère *iès*.

Dans les oasis du Sahara, la race berbère n'habite que les villes; toutes les tribus, sans exception, appartiennent au sang arabe; or ce sont les tribus seules qui ont des chevaux; les citadins n'en ont pas ou n'en ont que très-peu. Ils ont emprunté le mot arabe *k'oçân*.

2e EXEMPLE. — Chez les Chaouïa, pas plus que chez les Sahariens, il n'existe de forêt. Ils ont pris sans difficulté le mot arabe *r'aba*, qu'ils ont berbérisé *tr'âbet*. Les Kabiles, au contraire, habitent un pays couvert de bois. Ils ont conservé le mot berbère *amadar'*.

3e EXEMPLE. — Le Sahara n'est pas riche en eaux courantes, comme on sait. Aussi les habitants des oasis ont-ils emprunté sans peine le mot arabe *ouad*, pour désigner un cours d'eau.

Les Chaouïa habitent un pays qui, sans être merveilleusement partagé, possède cependant plusieurs cours d'eau qui ne tarissent pas. Ils ont conservé le mot berbère *ir'zer*.

La Kabilie est sillonnée par une multitude de ruisseaux qu'alimente, pendant une bonne partie de l'année, la neige des montagnes, et dont très-peu tarissent en été. Ils ont conservé deux mots berbères, *ir'zer* et *acef*, sans compter les féminins *tir'zert* et *taceft*, qui sont aussi très-usités.

4e EXEMPLE. — Les Kabiles n'ont d'autre sable dans leur pays que celui qui garnit le lit de leurs rivières. Il en est de même des Chaouïa. Les uns et les autres ont admis le mot arabe *remel*.

Quant aux enfants berbères du Sahara, le sable est

pour ainsi dire leur élément; aussi lui ont-ils conservé sa dénomination nationale *idjdi*. Les Touâreg disent *tedjdit;* c'est le même mot, sous la forme féminine.

5e EXEMPLE. — Les Kabiles n'ont pas de dattiers. Ils emploient le mot arabe *nakhla*, sous la forme berbère *tanekhlet*, et appliquent pareillement à la datte le mot arabe *temer*.

Les gens du Sahara, qui doivent au dattier toute leur richesse, ont conservé à l'arbre et au fruit leurs noms originels; ils appellent l'un *tazdeït* et l'autre *teïeni*. Ces deux mots appartiennent pareillement au dialecte des Touâreg, qui habitent le grand désert.

Il est vrai que ce dernier exemple présente une exception à la règle; car les Chaouïa, qui n'ont pas de dattiers, n'en appellent pas moins cet arbre *tazdeït*, et son fruit *teïeni*, comme les Sahariens et les Touâreg. Mais il est clair que cette règle ne saurait être prise dans un sens mathématique et absolu, et qu'elle exprime simplement le résultat d'une observation applicable à la pluralité des cas.

§ III. FORMATION GÉNÉRALE DES NOMS BERBÈRES ET DES NOMS ARABES.

On trouvera dans le cours de cet ouvrage un grand nombre de noms de lieux et de tribus. Ils appartiennent, soit à la langue berbère, soit à la langue arabe. Les noms de lieux sont plus généralement empruntés à la langue berbère; les noms de personnes à la langue

arabe. On ne s'étonnera pas, d'ailleurs, de trouver, chez une nation berbère devenue musulmane, l'emploi très-fréquent des noms propres en usage chez tous les peuples qui suivent la loi de Mahomet, si l'on se rappelle que le changement de nom est une des conditions principales de la conversion à l'islamisme.

Parmi ces diverses dénominations, il en est bien peu qui ne présentent pas de sens; celles dont les gens du pays ne peuvent donner la traduction sont toujours des corruptions du latin et de l'ancien berbère.

Ainsi le nom de Sebaou, donné à une partie de la vallée de l'Amraoua, dérive très-probablement du mot *Savus*, qui était jadis le nom de cette rivière; et le mot *Savus* lui-même accuse une parenté assez étroite avec *acef*, qui, dans la langue berbère, signifie fleuve.

Guenzat, nom d'un village des Beni-I'ala, où l'on trouve des ruines, paraît être la corruption du mot *Equizetum*, nom d'une des stations romaines qui jalonnaient autrefois la route de Sitifis à Castra[1], et devait se trouver à peu près à la hauteur de Guenzât.

Chez les Oulâd-Chioug, au Nord de Sétif, au sommet d'un plateau appelé *Dra'-el-K'aïd*, où se tient un marché, existent des ruines considérables désignées dans le pays par le nom d'*Aïn-er-Roua;* ce nom ne saurait être que la corruption du mot latin *Horrea*, nom de la station qui coïncide avec *Er-Roua*.

Enfin la partie inférieure du cours de l'Ouad-el-Guebli, qui vient verser ses eaux près de Kollo, tra-

[1] Table itinéraire de Peutinger.

verse une vallée et une tribu appelées Tehabena. Ce nom appartient d'ailleurs à des ruines situées près de la rivière. Si l'on demande aux gens du pays ce que signifie le mot Tehabena appliqué à ce lieu, ils répondent, « C'est son nom; » ce qui veut dire, « Je n'en sais rien; » et, en effet, il n'appartient ni à la langue berbère, ni à la langue arabe. Mais, si l'on ouvre les mémoires d'Hirtius, le secrétaire et l'historiographe de Jules César, on y trouve une ville de *Thabena*, située dans des conditions qui conviennent très-bien aux ruines homonymes de l'Ouad-el-Guebli. L'étude de ces analogies facilite beaucoup les recherches sur la géographie ancienne.

Quelquefois la corruption consiste simplement dans la réunion en un seul mot du nom général et du nom local, et dans l'addition d'un nom générique nouveau emprunté à une autre langue. Ainsi l'un des affluents supérieurs du Chélif porte le nom d'Ouad-Souf-Cellem. Il est probable qu'à une époque où la contrée qu'arrose ce ruisseau était encore au pouvoir des Berbères, il aura porté le nom d'Acef-Cellem (la rivière de l'abjuration), *acef* étant le nom général et *Cellem* le nom local. Les Arabes sont venus, et, sans s'inquiéter du pléonasme, ont ajouté simplement leur nom générique *ouad;* et, en altérant un peu le mot *acef* et lui substituant le mot de leur langue qui s'en approche le plus, ils ont fait *Ouad-Souf-Cellem.*

Voici un autre exemple de pléonasme analogue emprunté à la tribu berbère des Beni-Salah', située au-

dessus de Blida, dans le versant septentrional de la chaîne qui domine la plaine de la Metidja. Dans cette tribu se trouve une source qui avait été baptisée, par les habitants, du nom de *Tala-Izîd* (la fontaine d'Iezid[1]). Ce lieu se trouve près de la route qui conduit de Blida à Médéa; il était donc, même au temps des Turcs, visité fréquemment par les Arabes qui, réunissant le nom générique et le nom particulier, et ajoutant leur nom générique *'aïn*, appelèrent cette source *'Aïn-Talaïzid*. Plus tard les Français y établirent un poste; ce fut l'occasion de la rebaptiser. Que firent-ils? Ils greffèrent un troisième nom générique sur les deux premiers, en disant *la source d'Aïn-Tala-Zid;* de sorte qu'une simple dénomination géographique présente, à elle seule, en résumé, la série des vicissitudes par lesquelles l'Algérie a passé depuis trois siècles.

Une des altérations les plus remarquables de ce genre, surtout parce qu'elle s'applique à une ville assez connue, nous paraît être celle qui affecte le nom primitivement donné par les Arabes à la ville d'El-Kêf, dans la régence de Tunis; ils l'appelaient *Chok'-ben-Nar* (l'épine de feu), par corruption du nom de *Sicca Veneria,* qui, sous la domination gréco-romaine, était devenue *Sicca Benerra.*

Au reste, les anciens ne nous avaient-ils pas eux-mêmes donné l'exemple de ces corruptions? Les noms de *Diris*, *Addiris*, *Astrix*, *Uzarræ,* que sont-ils autre chose que la corruption du mot berbère ou plutôt du

[1] *Tala*, en berbère, signifie source, fontaine.

mot libyque *adrer*, qui signifie la montagne. La prononciation du *d* kabile, ressemblant beaucoup à celle du *th* anglais, produit un son qui tient à la fois du *d* et du *z* et qui, dans les langues dépourvues de cette lettre, peut se rendre à volonté par *z*, par *d* ou par *zd*; de sorte que le mot unique *adrêr* a pu être représenté, par les Romains, sous les trois formes *Azdrer* (*Astrix*), *Azrer* (*Uzarræ*), *Adrer* (*Addiris*).

Mais ces altérations des noms anciens ne figurent qu'exceptionnellement dans la nomenclature géographique de l'Algérie. En général, les noms de lieux ont une signification empruntée soit à la physionomie du sol, soit aux circonstances particulières qui caractérisent chaque localité.

Qu'on nous pardonne les détails dans lesquels nous allons entrer.

Ce n'est pas un des traits les moins expressifs du génie d'un peuple, que l'ensemble des dénominations appliquées par lui aux lieux qu'il habite. Contrôlées, adoptées, répétées par des générations entières, ces dénominations retracent fidèlement la forme et la couleur sous lesquelles les objets leur apparaissent; et quand cette reproduction porte sur des milliers d'objets différents, elle détermine un véritable miroir où viennent se peindre, à l'insu de ce peuple, la forme et la couleur de son esprit.

Si l'on examinait dans ses détails la nomenclature géographique de la France, cet examen mettrait en relief, nous n'en doutons pas, la différence profonde

qui existe entre le génie du Nord et le génie du Sud.

Il en est de même pour l'Algérie; elle a aussi sa Flandre et sa Provence; sa Flandre aux vents froids et neigeux, sa Provence à l'air chaud et limpide; sa Flandre avec son amour pour la liberté et ses traditions récentes de résistance au joug étranger, sa Provence avec son respect pour l'autorité et sa tradition antique du bon roi René; sa Flandre positive et industrielle, sa Provence poétique et rêveuse.

C'est dans les Berbères du Nord et dans les Arabes du Sud que ces contrastes apparaissent le plus nettement; ils se manifestent non-seulement dans les actes de la vie, mais encore dans les noms des lieux.

Les noms berbères énoncent un fait, les noms arabes expriment une image, parce que le Berbère voit presque toujours les objets sous leur aspect réel, et l'Arabe sous leur aspect poétique.

Le Berbère veut-il désigner une colline surmontée d'un arbre solitaire, il dit simplement « la colline de l'arbre. » Aux yeux de l'Arabe, la colline prend la forme d'une coiffure, et l'arbre d'une houppe, et il appelle la hauteur avec son arbre « colline à la houppe. » Si une vallée a été le théâtre de collisions sanglantes, l'Arabe, pour en conserver le souvenir, lui applique l'expression énergique de *Ouad-el-Leh'am* (la vallée de la chair).

On sait qu'en Algérie, où, sous la domination turque, le désordre avait fini par se prescrire et se créer des droits, les coupeurs de route ne manquent pas. Sur beaucoup de points, le brigandage est devenu une in-

dustrie. C'est auprès des sources que les détrousseurs de profession vont s'embusquer pour y attendre les voyageurs attirés par la soif. Les Berbères désignent souvent ces lieux de mauvais renom par les mots de *tala-híba* (la source du danger). Les Arabes emploient, pour les qualifier, une expression beaucoup plus vive, qui ne manque pas d'originalité : ils disent *'Aïn-chreb-ou-hereb* (la source Bois et fuis).

Pour le Kabile, la montagne est toujours une montagne; si elle est couverte de zân, c'est la montagne du zân; si elle est couverte de chênes, c'est la montagne du chêne. Pour l'Arabe c'est, suivant la forme ou la couleur, la dent de Bou-Kah'il, le doigt de Demmed, la selle du géant, la lèvre du vent, la joue rouge, le bec de l'aigle, le chien du fusil, la chamelle et son petit, etc.

Il n'est pas jusqu'aux défauts de son pays natal que l'Arabe n'éprouve le besoin de poétiser. Trouve-t-il des ruines sur un lieu aride, il les signale au voyageur en leur appliquant cette enseigne ineffaçable, « Palais de la soif. »

Quelquefois c'est un nom d'apparence mystique, un nom qui n'implique ni défaut, ni qualité, ni forme, ni couleur, comme *Fedj-Allah-ou-Kbar* (le col Dieu est grand), près de Constantine. Mais aussi que de souvenirs glorieux ce nom ne rappelle-t-il pas! Vous avez là renfermée dans trois mots toute la légende d'Abd-Allah-ben-Dja'fer, le bon roi René de ces contrées[1].

[1] Voici l'origine de ce nom, suivant la tradition populaire accré-

C'est surtout dans les noms de leurs villages, dont il existe des milliers, que les Kabiles ont manifesté la tendance positive de leurs idées, qu'ils ont imprimé le sceau prosaïque de leur génie; toujours le fait, jamais l'image.

Quelquefois ce fait est la possession ou actuelle ou originelle; exemples :

Ir'îl-Khelîl (le plateau du Khelîl).
Tala-Khelîl (la source du Khelîl).
Tiguert-'Ammar (le petit champ d'Ammar).
Iguer-n-Sâlem (le champ de Salem).
Tala-'Atmân (la source d'Atman).
Selîm (le nom du fondateur ou du principal habitant).
Icîkhen-ou-Meddour (les ravins de Meddour).

ditée à Constantine. Quand 'Abd-Allah-ben-Dja'fer, le conquérant arabe le plus renommé en Algérie, eut conquis K's'ar-T'îna (Constantine), qu'il eut élevé ses mosquées, qu'il eut pacifié son territoire et rétabli son commerce, il se retira. Arrivé à ce col, il s'arrêta; et en promenant ses regards autour de lui, il reconnut qu'au loin dans la campagne régnait un calme profond. Il allait continuer sa route et descendre les versants opposés de la montagne, lorsque le son des cloches vint frapper ses oreilles. Alors il s'écria, « Dieu est grand, » et aussitôt il retourna vers la ville, dont il se rendit maître une seconde fois. Puis il en sortit de nouveau. En arrivant au col, il s'arrêta et promena ses regards sur l'horizon. Un bruit de cloches se fit encore entendre; 'Abd-Allah s'écria, « Dieu est grand, » retourna vers la ville et la subjugua de nouveau. Il en sortit encore, et à peine avait-il atteint le défilé fatal, que, pour la troisième fois, le son des cloches retentit dans les airs. 'Abd-Allah s'écria encore, « Dieu est grand, » et il retourna vers la ville, qui, cette fois, rendit témoignage à la vérité. « Voilà, « ajoute la narration manuscrite, ce que les anciens nous ont appris « et ce qui a motivé le nom et la chose. »

Tantôt c'est une circonstance passagère, accidentelle ou au moins variable; exemples :

Tizi-ou-Guelmîm (le col du bassin).
Taourir't-ou-Deles (la colline des joncs).
Taourir't-el-H'adjadj (la colline des pèlerins).
Iguer-ou-Zemmour (le champ des oliviers).
Tizi-n-T'âga (le col du taga[1]).
Tala-H'adid (la source du fer).
Ir'il-ou-Malou (le plateau à l'ombre, le plateau de l'Ouest).
Aourir't-ou-Sammer (la colline de l'Est).
Agni-Reh'an (l'endroit aux myrtes).
Tak's'ebt (la petite forteresse), à cause des ruines que l'on y trouve.
Açagoum-ou-Roumi (la tour du chrétien), à cause des ruines.
Tizi-Tkharroubt (le col du caroubier).
Alma-bou-Aman (la prairie de l'eau).
Tizi-bou-Aman (le col de l'eau).
Iguer-Bouiran (le champ des souterrains).
Taourir't-ou-Mokrân (le plateau du chef).
Tizi-Ouzzou (le col des genêts).
Adrer-n-Dêlîz (la montagne du bois).
Ibellout'en (les chênes).

Tantôt c'est une circonstance physique, immuable, absolue ou relative; exemples :

A'drêr-Amellâl (la montagne blanche).
Timri-ou-Malou (litt. en vue et à l'ombre), le point de vue de l'Ouest.
Tir'ilt-Bouksas (le petit plateau incliné).
Tiguert-n-Tâla (le petit champ de la source).
Ir'il-Ouzrou (le plateau rocheux).

[1] Nom d'un arbre.

Ir'il-ou-Siouan (le plateau d'en haut).
Tizi-ou-Adou (le col du vent).
Akfad'ou (la cime du vent).
Cherih'a (l'éventée).

Tantôt c'est une qualité, une infirmité ou un défaut; exemples :

Ifrân (les bons).
Ih'arbïen (les guerriers).
I'askeren (les soldats).
I'arrácín (les veilleurs).
Imah'fouden (les gardiens).
Imedjouten (les galeux[1]).
Iberr'outen (les gens à puces).
Tir'armín (les tributaires).
Iachouren (les gens de dîme).

Et nous terminons cette série par le mot le plus cher à l'oreille kabile, par le mot qui, déjà, à l'origine des traditions, se retrouve dans le nom des nations *maziques*, et qui, aujourd'hui encore, semble servir de ralliement aux membres épars de la famille berbère, *tamazir't*, la liberté.

Tantôt c'est une industrie ou une profession ; exemples :

Ih'addâden (les forgerons).
Isouabnïen (les fabricants de savon).
Irendjaouen (les fabricants de cuillers de bois).

[1] Ici ce mot est employé dans son acception physique; les Arabes l'emploient aussi, mais dans un sens figuré, pour désigner une tribu livrée au brigandage. *Mkhâlif-el-Djerb* (les Mkhâlif galeux).

Ik'armouden (les tuiliers).
Imelláh'en (les marchands de sel).
Aït-el-M'allem (les compagnons du maître ouvrier).
Tak'erk'ât (le tic-tac du moulin).

Ce nom, un peu plus coloré que les autres, désigne un village habité par plusieurs meuniers.

Il se rencontre pourtant, à de rares intervalles, dans la longue nomenclature de la géographie kabile, quelques dénominations métaphoriques; en voici plusieurs échantillons qui donneront la mesure de l'instinct poétique chez les Berbères.

Idebbouzen, les gourdins. — Village dont les habitants avaient autrefois une grande réputation de bravoure.

El-H'ebel, la corde. — Village dont toutes les maisons sont construites sur une seule file.

El-H'aouas, la promenade. — Village dont les habitants ont des maisons sur la hauteur et des gourbis dans la plaine, et voyagent des unes aux autres suivant le besoin de leurs travaux agricoles.

Bezzit, à l'huile. — Village où l'on ne trouve que de l'huile et pas de beurre, et où les visiteurs ont à attendre une hospitalité fort peu splendide.

On remarquera que ces derniers noms sont empruntés à la langue arabe.

Tel est le caractère général des dénominations géographiques chez les Kabiles et chez les Arabes. Quelle que soit l'aridité de cette nomenclature, elle reproduit cependant avec assez d'exactitude les analogies et les

différences qui existent dans le génie des deux peuples.

Le Kabile, actif, industrieux, positif, voit les objets sous leur forme réelle et n'emploie les mots qu'avec leur sens propre.

L'Arabe, surtout l'Arabe du Sud, livré aux inspirations de sa nature contemplative et rêveuse, voit les objets à travers un mirage qui leur prête des formes fantastiques et reproduit dans son langage les effets de cette transfiguration.

§ IV. FORMATION GRAMMATICALE DES NOMS BERBÈRES.

Après avoir fait connaître l'origine de la langue berbère, la place qu'elle occupe sur le sol et dans l'histoire de l'Afrique, les analogies et les différences qu'elle présente avec la langue arabe, particulièrement dans l'application de ces deux idiomes à la nomenclature géographique, il reste à expliquer les dénominations qui se reproduisent le plus fréquemment dans cette nomenclature et y forment la clef des principales séries. Mais comme ces dénominations se composent presque toujours de deux substantifs ou d'un substantif et d'un nom propre réunis par le signe de la possession, il est bon de dire un mot de l'article et du substantif berbère, et de la manière dont les rapports de possession s'expriment dans cette langue : en un mot, d'appliquer à cet idiome, dont les substantifs se produisent en si grand nombre dans cet ouvrage, ce que l'on appelle dans nos écoles la règle de *liber Petri*.

DE L'ARTICLE BERBÈRE.

La langue arabe n'a qu'un article, *el*, qui s'applique à tous les genres et à tous les cas.

Les Berbères ont l'article masculin et l'article féminin.

L'article masculin consiste dans les lettres *a*, *ou*, *i*, représentées par l'élif et placées comme affixes en avant du mot.

L'article féminin consiste dans le *t*, se prononçant comme le *th* anglais, placé comme affixe avant et après le mot.

Voici quelques exemples :

Français.	Berbère.	Arabe.
L'homme,	*Argaz*,	*Er-Radjel.*
La femme,	*Tamettout*,	*El-Mra.*
L'enfant (masculin),	*Akchich*,	*Et-Tfel.*
L'enfant (féminin),	*Takchicht*,	*Et-Tofla.*
L'esclave mâle,	*Akli*,	*El-Khedím.*
L'esclave femelle,	*Taklít*,	*El-Khâdem.*
Le nouvel époux,	*Isli*,	*El-'Arous.*
La nouvelle épouse,	*Tislít*,	*El-'Arouça.*
Le bœuf,	*Afounès*,	*El-Bgueur.*
La vache,	*Tfounest*,	*El-Begra.*
L'âne,	*Ar'ioul*,	*El-H'emâr.*
L'ânesse,	*T'rioult*,	*El-H'emâra.*
Le chameau,	*Alr'em*,	*El-Djemel.*
La chamelle,	*Talr'emt*,	*En-Nâga.*
L'agneau,	*Izimer*,	*El-Khrouf.*
La brebis,	*Tizimert*,	*En-Na'dja.*
Le chevreau,	*Ir'íd*,	*El-Djedi.*
La chèvre,	*Tar'ât*,	*El-Ma'za.*

FORMATION DU PLURIEL.

L'article masculin ou pluriel prend presque toujours la forme *i*, soit qu'il l'ait déjà au singulier, soit qu'il ne l'ait pas.

Dans l'article féminin, l'affixe antérieur prend la forme *ti* au pluriel, soit qu'il l'ait déjà, soit qu'il ne l'ait pas au singulier.

Indépendamment de cette modification, la forme plurielle se complète,

Pour les mots masculins, en faisant suivre le singulier de l'affixe *en;*

Pour les mots féminins, en faisant suivre le singulier de l'affixe *ín;* exemples :

L'homme, *a-rgaz;* les hommes, *i-rgâz-en.*
Le bœuf, *a-founas;* les bœufs, *ti-founâs-en.*
La vache, *t-founest;* les vaches, *ti-founest-ín.*
L'âne, *a-r'ioul;* les ânes, *i-r'ioul-en.*
L'ânesse, *t-r'ioult;* les ânesses, *ti-r'ioult-ín.*

Cette règle admet cependant un certain nombre d'exceptions. Ainsi *akli*, l'esclave mâle, devient, au pluriel, *akldn; taklít*, l'esclave femelle, devient, au pluriel, *takldtin; amchich*, le chat, devient, au pluriel, *imchâch; tardt*, la chèvre, devient, au pluriel, *tiretten.*

Ce qu'on peut dire de plus général, *c'est que l'*i *ou l'*a *initial, combiné avec l'affixe final* an *ou* en, *indique un pluriel masculin, et que le* t *initial, combiné avec l'affixe final* in, *indique un pluriel féminin.*

Il y a en outre dans la langue berbère, comme dans

toutes les langues, des pluriels entièrement irréguliers. C'est ainsi que le mot *tikhsi*, « brebis, » devient *oulli*.

Il serait inutile d'entrer dans l'examen détaillé de ces formes exceptionnelles, cette notice n'ayant pour objet que d'indiquer les formes générales et de fournir au lecteur le moyen de les reconnaître dans le cours de cet ouvrage.

OBSERVATION SUR LA FORME FÉMININE.

Dans les langues d'Europe, un mot est ou masculin ou féminin; il arrive rarement que le même mot puisse recevoir les deux genres. Dans l'idiome berbère, presque tous les mots sont hermaphrodites et peuvent recevoir la forme masculine ou la forme féminine.

L'usage des deux formes est très-fréquent; mais on ne les emploie pas indifféremment; elles ont chacune leur signification, conforme d'ailleurs aux lois naturelles. Dans le règne animal, le mâle domine la femelle par les proportions du corps et par la force physique : il en est le chef et le maître. Est-ce l'observation de ce fait général qui a motivé chez les Berbères la valeur relative du masculin et du féminin? Toujours est-il que leur langage reproduit cette loi du monde animé; le féminin est au masculin ce que la femelle est au mâle, un diminutif. Cette observation expliquera le sens d'un grand nombre de substantifs féminins répandus dans le cours de cet ouvrage, où ils expriment généralement, par rapport au masculin dont ils dérivent, la petitesse et l'infériorité.

MANIÈRE D'EXPRIMER LA DÉPENDANCE OU LA POSSESSION.

Lorsque deux mots sont liés entre eux par un rapport de dépendance ou de possession, ce rapport s'exprime par un affixe initial ajouté au second mot. Cet affixe est une des deux lettres *m* et *n*, ou la diphthongue *ou*.

Si l'un des deux mots est un nom propre, un nom de personne, on fait usage indifféremment des trois formes; mais si les deux mots appartiennent à des substantifs inanimés ou à des êtres privés de raison, l'usage paraît être de n'employer que la seconde forme, le préfixe *n*, qui détermine le génitif.

Ainsi on dit, en faisant usage de la première forme (*m* possessif):

Tala-m-Bou-H'aï (la source de Bou-H'aï).
Tizi-m-Bou-'Ali (le col de Bou-'Ali).
Taourir't-m-Mîmoun (la colline de Mîmoun).

En faisant usage de la seconde forme (*n* possessif) :

Iguer-n-Sâlem (le champ de Sâlem).
Ir'il-n-Sa'îd (le plateau de Sa'îd).
Alma-n-Bisri (la prairie de Bisri).

En faisant usage de la troisième forme (*ou* possessif):

Agni-ou-Aklân (le lieu des nègres).
Tala-ou-'Abbâd (la source d'Abbâd).
Azib-ou-H'addâd (la ferme du forgeron).
Icikhen-ou-Meddour (les ravins de Meddour).

Quant aux substantifs inanimés ou à ceux qui dé-

signent des êtres privés de raison, nous n'avons rencontré que des exemples de la seconde forme, tels que ceux-ci :

Tala-n-Tafoukt (la fontaine du soleil).
Tir'ilt-n-Tafoukt (le petit plateau du soleil).
Ir'il-n-Tâla (le plateau de la source).
Tizi-n-Tr'ioult (le col de l'ânesse).

Dans les règles qui viennent d'être énoncées, il ne faut voir que le résultat d'observations personnelles; mais on ne saurait invoquer d'autre autorité, ni faire usage d'un autre guide, car la langue berbère, quoique l'une des plus anciennes du monde, n'a pas encore trouvé de grammairien. Nous pouvons maintenant passer à l'explication des principaux termes employés dans la nomenclature géographique.

CHAPITRE II.

APPLICATION AUX DÉNOMINATIONS GÉOGRAPHIQUES.

---

§ I. CLASSIFICATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

La nomenclature géographique comprend deux classes de dénominations, les dénominations topographiques, qui s'appliquent au sol, et les dénominations ethnographiques, qui s'appliquent à la population.

Les dénominations topographiques peuvent se partager en trois séries qui correspondent,

La première, à la position des lieux;

La seconde, à leur configuration;

La troisième, à des particularités accidentelles qui complètent le signalement du sol.

Les dénominations ethnographiques se classent comme les catégories qu'elles désignent.

Ces catégories sont au nombre de cinq, savoir :

Les groupes de tribus;

Les tribus;

Les fractions de tribus;

Les villages ou centres élémentaires de population;

Les personnes.

Nous passerons successivement en revue les diverses séries de dénominations que cette division embrasse.

§ II. DÉNOMINATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOMS QUI SE RAPPORTENT À LA POSITION DES LIEUX.

Le chemin, *abrid*.
Le côté, *tama*.
La droite (la main droite), *afous*.

Il existe, dans l'oasis de Touât, deux villes voisines, appelées l'une *Tît*, et l'autre *Tamentît* (*Tama-n-Tît*), le côté de *Tît*, la direction de *Tît*.

En vertu de la faculté commune à presque tous les substantifs berbères de se féminiser, on emploie aussi, pour exprimer la main droite, la forme féminine *t-foust*. *Tama-n-tfoust* ou *tamentfoust* signifie donc le côté de la droite : c'est le nom du cap Matifou, situé à l'extrémité orientale de la baie d'Alger, c'est-à-dire

à droite en regardant le large. Le mot *Matifou* n'est lui-même qu'une corruption européenne du nom berbère.

La gauche, *azelmâd'i.*
Le devant, *ezzat* (kabile); *ezdat* (chaouïa).
Le derrière, *djeffir.*
Le commencement, *ikhf.*
Le milieu, *ammas.*
L'extrémité, *aneggarou.*
Le haut, *siouan.*

L'oasis de Sioua est berbère et moins mélangée encore que les peuples septentrionaux de l'Afrique; on est donc autorisé à chercher dans l'idiome berbère lui-même l'origine des noms en usage dans cette contrée. Le mot *sioua* n'exprimerait-il pas la position de l'oasis par rapport aux autres peuples libyques? ne signifierait-il pas la contrée d'en haut?

Le bas, *sedda, ouadda.*
Le Nord, *asmaoui.*
Le Sud, *ak'abli.* C'est le nom d'une des villes de l'oasis de Touât, dans le désert.
L'Est, *açammer.*
L'Ouest, *amâlou.*

NOMS QUI SE RAPPORTENT À LA CONFIGURATION DES LIEUX.

Noms relatifs aux reliefs du sol.

Montagne de premier ordre, *adrar.* — Le féminin diminutif *tedrâret* est peu usité; cependant on en trouve un exemple, qui remonte probablement à une époque éloignée, car il se trouve en pays arabe, aux environs de Constantine. Une des hauteurs qui forment

l'amphithéâtre de la belle vallée d'El-H'amma porte le nom de *Tedrâret*. Il nous est arrivé, en passant au pied de cette éminence, de demander aux habitans actuels le sens de ce mot; ils ont constamment répondu, « C'est son nom, » ce qui signifiait : « Nous n'en savons rien. » Ce mot est sans doute un des nombreux vestiges disséminés sur tous les points du sol, et qui annoncent que la race berbère l'a couvert en entier.

Montagne de second ordre, *aourir'*. — Ce mot est un de ceux qui se rencontrent le plus fréquemment; son féminin diminutif *taourir't* est aussi fort usité.

Colline, *aguemmoun*. — Très-usité, ainsi que son féminin *taguemmount*.

On voit que la langue kabile est riche en termes orographiques, puisqu'elle ne possède pas moins de six mots qui marquent autant de degrés dans l'élévation et l'importance des montagnes. *Adrar*, c'est la montagne la plus élevée; dans l'Ouest, c'est l'ancien Atlas, le Diris ou l'Addiris des géographes grecs et latins; dans l'Est, c'est l'Aurès et ses principaux massifs; au centre, c'est le Jurjura et ses plus hauts contre-forts. Le féminin *tedrâret* caractérise déjà des hauteurs moindres; *aourir'* désigne la série supérieure des hauteurs moyennes, et *taourir't*, la série inférieure. *Aguemmoun* représente la haute colline, et *taguemmount* l'affaiblit encore.

Pic, piton, cime, *ikhf*[1]. — On emploie aussi *akf*.

[1] Nous ne nous souvenons pas avoir rencontré le féminin *tikhfet*; nous pensons cependant qu'il doit s'employer.

Ainsi le mot *akf-ad'ou*, qui appartient à l'un des principaux anneaux de la chaîne du Jurjura, signifie, suivant les Kabiles, *la cime du vent*[1]. On désigne encore certains pics par *timri*, le point de vue. Exemple :

Timri-ou-Mâlou (le point de vue de l'Ouest).
Timri-Ma'sra (le pic du pressoir).
Timri-Mouça (le pic de Mouça).
On emploie aussi le mot *akarroui* (la tête).

Plateau. — Les Arabes appellent bras (*dera'*) le plateau d'une montagne. La langue berbère en fait autant : *ir'il* signifie à la fois le bras et le plateau. Il a d'ailleurs son diminutif féminin *tirilt*, qui est aussi fort usité.

Col, *tizi*. — Le diminutif *tizit* se trouve quelquefois.

Côte, littoral, bord de la mer, *rîf*. — Le mot arabe est *sah'el*. Ces deux mots sont très-fréquemment employés, l'un au Maroc, l'autre en Algérie. C'est à tort qu'on en fait quelquefois des noms locaux; il ne faut y voir que des noms génériques. Le sah'el d'Alger n'est autre chose que la partie du littoral voisine de cette ville; toutes les autres villes de la côte ont leur sah'el aussi bien qu'Alger. Le féminin de *rîf*, qui serait *tarîfet*, est peu employé; cependant il a dû l'être.

[1] Peut-être faut-il voir dans ce mot une corruption de *kéf*, qui en arabe signifie *pointe*, *rocher*, et qui annonce une certaine parenté avec la racine *cap* du mot latin *caput*, d'où nous avons fait nous-mêmes *chef*.

C'est probablement l'étymologie du nom espagnol *Tarifa*.

Cap, *ikhf*; *ak'arroui*. — Ces deux mots signifient la tête. C'est la figure dont presque tous les peuples se servent pour rendre l'idée de cap. Tels sont le *rous* phénicien, le *ras* arabe, le *caput* latin, et enfin le *cap* français.

Crête de montagne, *tak'intoucht*.

Noms relatifs aux dépressions du sol.

Rivière, *acif*, *acef*. — Le féminin diminutif est aussi très-usité : *tacift*, *taceft*. Ce mot paraît être l'étymologie du mot *savus*, que l'on rencontre fréquemment dans la géographie ancienne de l'Afrique, pour désigner certaines rivières; et la dénomination de *nazabut*, *nazabat*, appliquée à certaines populations, a sans doute la même signification que le mot arabe actuel *souah'lia* (riverains), et que le mot berbère *aït-ou-acif* (les gens de la rivière).

Ruisseau, *ir'zer*. — Le féminin *tir'zert* est très-employé aussi.

Ravin, *asihk*, plur. *isikhen*. — Il existe, chez les Amraoua, un village qui est appelé tantôt *Sikh-ou-Meddour*, tantôt *Isikhen-ou-Meddour* (le ravin ou les ravins de Meddour).

Sources, *tala*. — Très-usité. Salluste mentionne une ville de Tala, qui, d'après le peu de détails qu'il fournit, paraissait devoir être située aux sources du Medjerda. Il existe, à l'Est des sources de cette rivière, des ruines

considérables qui portent aujourd'hui le même nom, quoique situées en pays arabe.

Embouchure d'une rivière ou d'un ruisseau. — Les Berbères emploient la même figure que presque tous les peuples; ils disent la bouche de la rivière ou la bouche du ruisseau, *imi-ou-acif, imi-ou-ir'zer,* comme les Latins disaient *ostium amnis,* comme les Arabes disent *foum-el-ouad,* comme nous disons enfin *embouchure d'une rivière.*

CONFLUENT. — Les Arabes désignent le confluent de deux rivières par le mot *el-mlâga* (la rencontre), ou *el-mkeb* (le versement). La racine de ce mot est *keb,* dont les Kabiles ont fait *akbou,* terme correspondant à *mkeb.* On trouve ce nom appliqué dans la Kabilie au confluent de l'Ouad-Meh'adjer (le Bou-sellam de Sétif), dans la rivière de Bougie, qui prend elle-même, à partir de là, le nom d'Ouad-Akbou, et, en second lieu, au confluent de l'Ouad-Our'animt dans l'Isser, où il existait, du temps des Turcs, une zmala ou colonie militaire, formée originairement de nègres, et qui portait, pour ce motif, le nom de *'Abid-Akbou* (les nègres du confluent).

Bassin, mare, *tamda, guelmîm, ar'dir, sahridj.* — Ces deux derniers mots sont arabes.

Lac salé, *tsebkhet, tamellah't.* — Ces deux mots sont des corruptions de l'arabe.

Plaine, *deggân?*

Courant d'une rivière, *touazla, tazla, izli.*

Prairie, *alma, amridj.* — Ce dernier est d'origine arabe.

Mer, *bah'ar.* — C'est le mot arabe.

Noms relatifs aux particularités accidentelles.

Forêt, *amadar'*, plur. *imadar'en*. — On emploie plus généralement les mots qui désignent l'essence dominante; tels sont : *adrar-ou-ez-zân*, la montagne du zân; *ibellout'en*, les chênes; *taourir't-ou-zemmour*, la montagne des oliviers; *tala-n-teslent*, la source du tremble.

Marchés. — Les Kabiles désignent les marchés par les noms des jours de la semaine où ils se tiennent. Ces noms sont les mêmes que ceux des Arabes : *h'ad*, dimanche; *tneïn*, lundi; *tlâta*, mardi; *arba'*, mercredi; *khemis*, jeudi; *djema'*, vendredi; *sebt*, samedi.

Ruines. — Les ruines sont désignées, en général, par le mot arabe *k's'ar*, qui signifie château, forteresse, ou par le mot *tak's'ebt*, petite forteresse : forme berbérisée du mot arabe *k'as'ba*.

Espace, lieu, *agni*. — Ce mot est très-usité, ainsi que son diminutif féminin *tagnît*.

Champ, *aguer*, *iguer*. — On remarque l'analogie qui existe entre ce mot et l'*ager* des Latins : *iguer-n-s'alah'*, le champ de s'alah'. Le féminin diminutif *tiguert* est aussi employé.

VILLAGE, *dechra*. — Arabe et kabile.

§ III. DÉNOMINATIONS ETHNOGRAPHIQUES.

DE LA NATIONALITÉ ET DU NOM PROPRE COLLECTIF.

Il fut une époque où la France se partageait en deux grandes divisions : la langue d'*oil* et la langue d'*oc*.

La séparation, ainsi que les noms l'indiquent, existait surtout dans le langage; mais elle s'étendait aussi, comme nous le savons tous, aux besoins et aux intérêts, aux idées et aux passions, aux mœurs et aux habitudes, enfin à toutes les impressions de la vie commune. La langue d'oc avait son génie, la langue d'oil avait le sien.

Au-dessous de cette division fondamentale s'établit, dès l'origine de la monarchie, une autre division conforme à l'esprit féodal de ces premiers âges. L'espace occupé par les deux langues rivales se trouva partagé en duchés, comtés, vicomtés, évêchés, qui donnèrent naissance à autant de petites nationalités passionnées et jalouses. La persévérance séculaire de nos rois parvint, il est vrai, à faire rentrer peu à peu sous une loi commune toutes les cases disparates de ce vaste échiquier, et à transformer en provinces d'un même empire cette multitude de peuples et d'états. Mais les petites nationalités, que le morcellement originel du sol avait successivement fait éclore, résistèrent à la grande transformation qui les réunissait toutes sous le même sceptre, et, à l'époque même où la chute des dernières tourelles féodales avait entièrement démasqué le vaste édifice de la monarchie, elles apparaissaient encore comme autant de taches sur la façade, et elles persistèrent jusqu'au moment où le balai de la révolution française vint les couvrir d'une couche uniforme et générale.

Il y eut donc en France, jusqu'à une époque très-

voisine de la nôtre, deux partages bien tranchés du sol et de la population : un partage social et un partage politique.

Le génie du Nord et le génie du Sud, représentés par la langue d'oil et la langue d'oc, déterminaient le partage social.

Les provinces, substituées aux divisions féodales, sans autre changement que celui du nom administratif, déterminaient le partage politique.

Et de ce double partage résultaient des nationalités partielles, qui dominèrent pendant bien longtemps le sentiment de nationalité générale. On était Normand et Provençal avant d'être Français.

L'Algérie se trouve aujourd'hui dans une situation tout à fait semblable à ce qu'était la France du moyen âge.

Elle a son partage social en deux langues, qui correspondent à la langue d'oil, à la langue d'oc, et au double génie qu'elles représentent.

Elle a son partage politique en petits états héréditaires, en petites républiques électives, en petits peuples accoutumés à transiger avec les exigences de la monarchie, en petits évêchés seigneuriaux, qui aspirent à ne relever que de Dieu seul; et dans chacune de ces cases disparates, plus nombreuses encore que celles qui couvraient la France, fermentent autant de petites nationalités rivales, sans autre lien commun que celui de la foi religieuse et du principe familial qui préside à leur formation.

Le rapprochement que nous venons d'établir nous aidera à expliquer la formation du nom collectif et du nom individuel.

Bien qu'à l'époque dont nous venons de parler, la France n'eût pas, à beaucoup près, la cohésion qu'elle a acquise depuis, cependant le nom de Français existait déjà.

L'Afrique, sous ce rapport, est moins avancée; car, ni dans la régence de Tunis, ni dans la régence d'Alger, ni dans l'empire de Maroc, il n'existe d'expression pour caractériser la nationalité générale; les indigènes reconnaissent bien un gouvernement de Tunis (*heukmet Tounes*), un gouvernement d'Alger (*heukmet-Dzaïr*) et un gouvernement de Mouleï-'Abd-er-Rah'mân (*heukmet-Mouleï-Abd-er-Rah'mân*); mais ils n'ont pas de termes pour exprimer que l'on est sujet d'un de ces trois états. Un *Tounsi* est tout simplement un habitant de Tunis; un *Dziri*, d'Alger; un *Mrâkchi*, de Mrakech ou Maroc. Il est juste de dire qu'ils s'en inquiètent peu, et n'éprouvent en aucune façon le besoin de se voir rattachés, par une dénomination générale, à celui des gouvernements dont ils dépendent : c'est bien assez que l'obligation d'acquitter l'impôt vienne annuellement leur rappeler cette dépendance. Et encore peu leur importe de savoir à qui ils le payent; le mieux serait de ne pas le payer du tout; l'important est de ne pas le payer deux fois : là s'arrête leur souci patriotique.

Nous, au contraire, poussés par l'esprit de généralisation politique qui distingue les peuples du Nord et la

France, en particulier, nous avons, dès l'abord, étendu à tout le territoire de notre domination réelle ou nominale, et à tous les peuples qu'elle embrasse, le nom de la première ville qui s'est offerte à nous. On est tout aussi bien Algérien au fond du Sahara qu'au centre d'Alger.

Il est impossible aux indigènes de comprendre l'idée de patrie sur une aussi vaste échelle; aussi le mot *Algérie* ne peut-il, même aujourd'hui, se traduire dans leur langue que par une périphrase.

La nationalité de province leur manque aussi complétement. Pas un mot, dans aucun des deux idiomes indigènes, qui exprime qu'on appartient à la province de Constantine, à celle d'Oran, à celle d'Alger. Au reste, ces mots manquent encore à notre langue. Exclusivement préoccupés de l'idée de nationalité générale, nous avons dédaigné ou au moins négligé l'idée secondaire, celle de la nationalité provinciale. Elle était déjà trop étroite pour nous, tandis qu'elle est encore trop vaste pour l'indigène.

Il est à remarquer que la même lacune existe en France, où nous n'avons pas de mot pour caractériser la nationalité départementale; car les anciens noms de Champenois, de Bourguignon, de Normand, de Provençal, ces vestiges vivants du partage féodal de la France, s'effacent, et disparaissent peu à peu devant l'autorité et les habitudes du nouveau partage.

Sous le second rapport, l'Afrique, et, en particulier, l'Algérie, sont donc encore inférieures à la France de

nos pères, puisque alors à l'idée de province correspondait une nationalité distincte.

Mais il faut se souvenir que jadis, en France, on ne se disait pas Provençal parce qu'on appartenait au gouvernement de Provence, mais parce que le gouvernement de Provence avait eu la sagesse de se renfermer dans les limites de l'ancien comté. C'est un grand bonheur pour les conquérants lorsqu'ils peuvent faire concorder leurs divisions politiques avec les traditions et les dénominations populaires qu'ils trouvent établies. Ainsi, pas de nom qui corresponde à l'idée de royaume, pas de nom qui corresponde à l'idée de province.

C'est que la division territoriale établie par les Turcs, et dont nous n'avons accepté l'héritage que sous bénéfice d'inventaire, ne concorde ni avec la division sociale correspondant à la langue d'oil et à la langue d'oc, ni avec la division politique correspondant aux duchés, comtés, vicomtés, évêchés, les deux seules divisions que la sanction populaire ait consacrées.

L'espace occupé par une seule des deux langues dépasse, dans tous les sens, le champ de notre dénomination, et l'espace occupé par la plus grande des principautés indigènes forme à peine la dixième partie d'une de nos provinces.

Puisque les divisions établies par les deux derniers gouvernements ont passé sur les indigènes sans laisser de trace ni dans leurs habitudes, ni dans leur langage, quels sont donc, en Algérie, les duchés, les comtés,

les vicomtés et les évêchés qui font dire à leurs habitants l'équivalent de ces paroles : Je suis Normand, je suis Provençal? Quelles sont, en d'autres termes, les divisions de territoire qui éveillent chez eux l'idée de patrie?

Ce sont d'abord certains groupes de tribus réunis par un lien dont l'origine demeure souvent inconnue, et paraît remonter à une époque fort éloignée.

Quelquefois c'est tout simplement la fraction de tribu.

Le plus souvent c'est la tribu elle-même.

En général, la tribu c'est la patrie; la tribu c'est la nation; et, de même qu'aux yeux des indigènes la France et l'Angleterre apparaissent comme de grandes tribus, de même nous devons voir, dans la tribu la plus resserrée, l'image complète d'un peuple avec ses petites frontières, ses petits départements, sa petite administration, ses petites alliances et sa petite vanité nationale. Au Midi et au Nord, à l'Est et à l'Ouest, il confine à d'autres tribus; ce sont d'autres peuples.

A la vérité, ils parlent la même langue; mais la Belgique et la Suisse parlent français.

Ils professent la même religion; mais l'Espagne est catholique comme la France.

Ils portent le même costume; tous les peuples de l'Europe s'habillent de même.

Ils fréquentent les mêmes marchés; la foire de Beaucaire attire autant d'étrangers que de nationaux.

Ils sont tributaires du même gouvernement; c'est

une calamité commune, comme l'irruption des sauterelles sur leurs moissons.

Tels ne sont pas les signes caractéristiques de la nationalité. Deux circonstances nous paraissent concourir à la former; deux circonstances déterminent, dans notre esprit, l'idée que nous attachons au mot *peuple :*

La communauté de nom et la solidarité d'intérêts.

La communauté de nom, qui fait dire à certaines époques, « je suis Castillan, je suis Provençal, » et, à d'autres époques, « je suis Espagnol, je suis Français; »

La solidarité d'intérêts, qui réunit les hommes autour de la même autorité et de la même bannière, qui, en présence de la domination étrangère, rallie tous les individus d'un même territoire à la même pensée, leur inspire des résolutions communes, leur fait prendre les armes ou les déposer ensemble.

Quand ces conditions se trouvent réunies dans une des innombrables tribus humaines, cette tribu, quelque grande qu'elle soit, constitue à elle seule un peuple unique.

Mais quand des tribus voisines s'appellent Espagne ou France, H'arakta ou Telar'ma, et que, au-dessus de cette dénomination, il n'en existe pas d'autre qui leur soit commune, quand ces deux tribus reconnaissent une autorité et suivent une bannière différentes; quand l'une d'elles prête, sans scrupule, son assistance contre l'autre à l'invasion étrangère, alors, dans ces deux tribus, si petites qu'elles soient, nous voyons des peuples distincts. Il est triste de dire que ces caractères se rencontrent

dans la presque totalité des tribus algériennes. Elles forment donc autant de peuples distincts, aussi distincts et plus divisés que la France et la Belgique, que la France et l'Espagne. Aussi, quand la guerre éclate entre deux de ces nations voisines, comme cela n'arrive que trop souvent, malheur à l'imprudent qui dépasse les limites du pays natal.

Tel est le résultat des siècles d'anarchie et d'oppression qui ont pesé sur le continent africain. Tandis que le sentiment de la vie collective s'étendait et s'affermissait de l'autre côté de la Méditerranée, sur la rive méridionale il allait se resserrant et s'appauvrissant par degrés avec la civilisation elle-même, dont il mesure le progrès, dont il partage la destinée.

Réduite à ces proportions chétives, l'unité nationale africaine conserve cependant encore une grande vitalité. Elle la doit au principe familial, qui domine dans l'esprit, dans l'organisation, et surtout dans le nom de presque toutes les tribus, des tribus arabes bien plus encore que des tribus berbères.

Cette forme constitutive se manifeste par la reproduction continuelle des deux mots *oulâd* ou *beni*, qui signifient l'un et l'autre *les enfants, la lignée*. Le nom de la tribu se compose donc, en général, de l'un de ces mots, suivi d'un autre qui est un nom propre, comme par exemple : *Oulâd-'Ali* (les descendants d'Ali); *Beni-Moh'ammed* (les descendants de Moh'ammed).

Remarquons, en passant, combien cette intercalation d'un nom propre individuel dans les dénominations de

pays doit exercer d'influence sur les mœurs, sur les habitudes, sur le génie même des peuples.

En Europe, si l'on excepte les villes qui portent des noms de saints ou des noms de rois, toutes les autres localités réunissent dans les mots employés pour les désigner, la double idée du sol et des hommes. Aussi disons-nous, « le sol de la patrie ; » et nous tenons au sol de la patrie tout au moins autant qu'à nos compatriotes. Pour les Arabes, c'est toujours le nom patronymique qui domine dans l'idée de patrie; que les descendants d'Ali, par exemple, s'éloignent de leur territoire; qu'ils aillent habiter à cent lieues de là; qu'ils y demeurent un siècle; ils n'en seront pas moins les descendants d'Ali. Lorsque l'Européen quitte son pays natal pour aller se fixer sur la terre étrangère, il est bien rare que la nationalité survive à la deuxième génération; elle s'efface peu à peu et finit même par disparaître entièrement. La nationalité africaine, à cause du principe familial qui la constitue, est beaucoup plus vivace; elle persiste même quelquefois malgré l'absence du signe familial. Ainsi il existait, il y a trois cents ans, cinq grandes tribus berbères, qui déjà, à cette époque, passaient pour remonter à une haute antiquité. Ces tribus, dispersées par les révolutions successives qui ont agité le sol de l'Afrique, n'occupent plus qu'une place très-secondaire. Et cependant, les lambeaux ont résisté à tous les orages, et aujourd'hui même on les retrouve encore avec leur dénomination originelle, sur les points où les diverses invasions les ont jetées. Tantôt c'est un pauvre village,

tantôt une petite fraction de tribu, dans lesquels vit encore uni au sentiment national, le souvenir des grandeurs d'autrefois.

L'habitude de rattacher à un nom propre tous les intérêts, toutes les affections et toutes les traditions de la cité, la certitude de conserver cette constitution patronymique sur quelque plage que le vent les pousse, contribuent à expliquer la facilité de déplacement des populations arabes.

A leurs yeux, en effet, l'émigration est loin d'avoir le caractère pénible que lui prête chez nous l'amour du clocher. La tribu est à peu près pour eux ce que le régiment est pour les militaires, ce que le navire est pour les marins, une cité mobile. Aussi quand le vent de l'invasion souffle de leur côté et les menace d'un danger sérieux, ils n'hésitent pas, ploient leurs tentes, chargent la patrie sur des chameaux, l'emportent avec eux, et vont implanter ailleurs leur nationalité patriarcale, dans laquelle se confondent l'amour de la famille et celui de la patrie.

Dans les dénominations berbères le familisme occupe une place beaucoup moins large. C'est au sol surtout que paraît se rattacher l'idée de patrie, l'idée de cité. En cela, comme en bien d'autres points, d'ailleurs, les Berbères se rapprochent plus de nous que les Arabes. Si l'étymologie territoriale reste souvent douteuse, du moins n'y retrouve-t-on pas ce cachet patriarcal qui répand tant de monotonie sur la nomenclature ethnographique des Arabes.

Ainsi, chez les Chaouïa, nous trouvons les noms de *H'arakta* (originaires du mont H'arkât); les *Segnia*, dont le nom paraît être une corruption de l'ancien mot de *Siguenses*, les gens de Sigus; les *Telar'ma*, les *Sellaoua*.

Les Sahariens berbères nous présentent les noms de *Ouadrir'*, *Temacîn*, *Ouaregla*, *Ouad-Mzâb*.

Les Berbères du désert, *Touât*, *Touareg*, *Sioua*, etc.

Enfin, chez les Kabiles du Nord, *Zouaoua*, *Guechtoula*, *Zekhfaoua*, *Nezlioua*, *Fliça*, *Mezzaïa*; *Sebaou*, *'Amraoua*.

Il est vrai que dans chacune de ces catégories berbères apparaissent fréquemment des exemples de constitution patriarcale. Ainsi, une des grandes tribus chaouïa de la province de Constantine porte le nom d'*Oulâd-'Abd-en-Nour;* chez les Berbères du Sahara, l'Ouad-Mzâb porte aussi le nom de *Beni-Mzâb;* chez les Kabiles du Nord se rencontrent des *Beni-Mimoun*, des *Beni-Slîmân*, etc. Aussi ne prétendons-nous pas que le génie berbère exclue la forme patriarcale, nous disons seulement qu'il la prodigue moins.

Lorsque, cédant à l'influence d'un contact séculaire, les Berbères ont accepté le joug patronymique de la vie arabe, ils ne l'ont fait qu'avec réserve. Forcés de céder une place à l'esprit de famille qui dominait exclusivement dans la constitution du peuple conquérant, ils semblent avoir voulu toutefois se mettre en garde contre ses envahissements. Le mot *aït*, qu'ils emploient dans la désignation des tribus patronymiques, est loin d'avoir l'énergie familiale du mot *oulâd* ou *beni; aït* signifie

littéralement *les gens, la suite*, tandis qu'*ouläd* et *beni* impliquent la descendance réelle et directe. Les Berbères disent tout aussi bien *aït-ou-adrer*, les gens de la montagne, *aït-ou-acif*, les gens de la rivière, que *aït-Mans'our*, les gens de Mans'our; tandis que les Arabes, pour traduire les deux premiers noms, seraient obligés d'employer le mot *hel*, qui correspond à *aït;* ils diraient *hel-el-djebel*, les gens de la montagne, *hel-el-ouad*, les gens de la rivière, et réserveraient au nom propre les mots d'*ouläd* et de *beni*.

Au reste, si l'on remonte aux premiers temps de la conquête arabe, cette différence dans le génie des deux peuples, et la manifestation de cette différence dans les noms de tribus apparaissent déjà. C'est là qu'on les trouve à leur source, pures de mélanges, dégagées de la confusion que plusieurs siècles de contact y ont introduite. C'est Léon l'Africain qui nous en fournit le témoignage. Cet auteur donne les noms des cinq grandes tribus dont la famille berbère se composait de son temps; il donne aussi les noms des tribus arabes; il ajoute, pour chacune des deux races, quelques-unes des divisions secondaires. Chez les Berbères, on ne voit pas une dénomination patronymique, tandis que chez les Arabes presque toutes ont ce caractère.

Telles sont les différences et les analogies qui existent entre le génie de la langue d'oil et le génie de la langue d'oc africaine. Aux Arabes l'imagination méridionale, qui anime et personnifie les formes matérielles; aux Kabiles, la précision septentrionale, qui s'arrête à l'énon-

ciation du fait. Chez les Arabes, consécration des droits de la naissance dans le nom de la tribu, translation du pouvoir paternel dans la hiérarchie civile, adoption presque exclusive de la constitution patriarcale, absorption de la patrie dans la famille, de la communauté dans l'individu; chez les Berbères, absence des formes patriarcales dans les dénominations originelles, résistance à l'envahissement de ces formes, conservation fréquente des dénominations communales, réserve dans l'adoption des dénominations familiales, subordination de l'individu à la communauté, et de la famille au pays.

Chez les Arabes, tendance à concentrer dans un seul l'intérêt de tous.

Chez les Kabiles, tendance à confondre dans l'intérêt de tous celui de chacun.

Ainsi la constitution patriarcale de la tribu arabe s'étend à la société entière, dont elle constitue l'élément fondamental. C'est le même principe qui domine dans la formation des groupes et des fractions. Ce sont aussi des dénominations analogues : toujours le nom propre individuel précédé du nom générique collectif *oulâd* ou *beni*. Cet isomorphisme de la société arabe ramène l'explication de tous les noms collectifs à celle du nom propre individuel.

Quant aux dénominations berbères, elles sont de deux sortes : communales ou familiales. En d'autres termes, tantôt elles s'appliquent au sol, et tantôt aux personnes.

Les premières présentent autant de variétés que nos dénominations européennes.

Il est d'ailleurs souvent assez difficile d'en retrouver l'étymologie; la plupart doivent être fort anciennes, ce qui rend les recherches étymologiques encore plus incertaines, les traditions locales ne pouvant alors leur venir en aide. Quelques-unes de ces dénominations paraissent dater de la période romaine, et reproduisent assez fidèlement ces mots barbares qui, vers la fin de la domination romaine en Afrique, paraissaient, pour la première fois, sous la plume des écrivains latins. Nous en citerons un seul exemple : Parmi les tribus que le général Théodose eut à combattre dans sa guerre contre Firmus, Ammien Marcellin, l'historien de cette campagne, cite les *Messissences*, et, à la place que son récit leur assigne, se trouvent aujourd'hui les *Msisna*. Il nous paraît difficile de ne pas voir dans le nom moderne une dérivation directe du nom ancien.

Il est extrêmement probable que, parmi les noms actuels, bien entendu dans les noms à physionomie communale, la plupart ont une origine et une étymologie qui remontent à une époque très-reculée, et vont sans doute se perdre dans la nuit des temps libyques. La résistance à l'innovation, l'esprit de conservation, si puissant chez ces peuples, garantissent cette perpétuation des noms.

Des altérations se sont introduites, c'est incontestable. Comment le trajet de tant de siècles et le contact de tant d'idiomes différents n'auraient-ils pas laissé de traces?

Des déplacements ont eu lieu; tous les noms ne se retrouvent sans doute pas à la place qu'ils ont occupée jadis. Un grand nombre même ont parcouru de vastes espaces; comment n'en serait-il pas ainsi après toutes les tempêtes qui ont bouleversé l'Afrique? Mais des noms nouveaux (et nous appelons nouveau ce qui daterait de trois ou quatre siècles), il doit en exister très-peu.

Les noms qui s'offrent à nous aujourd'hui dérivent sans doute de ces noms maures qui s'offraient aux généraux romains quand ils allaient combattre Tacfarinas et Firmus; mais comment les reconnaître à travers la déformation qu'ils ont subie? Les analogies sont souvent trompeuses, et les dissemblances les plus grandes cachent peut-être des parentés très-étroites. Qui jamais oserait prétendre que le mot jour vient de *dies*, si l'intermédiaire *diurnus* n'était pas là pour le certifier?

Mais nous n'insisterons pas sur les dénominations communales; il faut les prendre pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour des noms propres, et ne pas se montrer plus exigeant à leur égard que nous ne le sommes pour les noms de nos communes de France dont, le plus souvent, nous ignorons l'origine.

Quant aux dénominations marquées de l'empreinte familiale, c'est différent; elles se composent de deux parties : le nom générique collectif *aït*, dont nous avons donné la signification, et le nom propre individuel.

Ainsi, tout ce qui nous reste à dire sur les noms ethnographiques se réduit, tant pour les Arabes que

pour les Berbères, à quelques explications sur l'origine, la formation, le sens et la valeur du nom propre chez les musulmans.

Mais, avant de passer à ce sujet, quelques mots sur la valeur relative des deux termes qui jouent un si grand rôle dans la constitution et dans la nomenclature arabes, *oulâd* et *beni*.

On sait qu'il existe en Algérie des tribus de marabouts, que ce qui distingue ces tribus des autres, c'est que le mot *sidi*, monseigneur, se trouve placé devant le nom propre, de sorte que les noms de ces tribus religieuses se composent de trois mots : le nom générique collectif, la qualification honorifique *sidi*, et enfin le nom propre.

Nous avons observé que, pour ces tribus, le nom générique collectif est toujours *oulâd*, et n'est jamais *beni*.

On sait qu'il existe en Algérie des tribus nobles, que l'on désigne, dans l'Ouest, par la qualification de *djouad*, et, dans l'Est, par celle de *douaouda*; qu'elles traînent à leur suite d'autres tribus qui les servent et vivent avec elles dans un état de dépendance féodale : c'est presque toujours le mot *oulâd* qui se trouve appliqué aux tribus nobles, et le mot *beni* aux tribus serves.

Nous croyons pouvoir conclure de ces deux observations le sens relatif qu'il faut attribuer aux deux mots *oulâd* et *beni*. C'est un reste du partage en deux classes, ou plutôt en deux castes, qui ne devaient rien avoir de commun, pas même le nom. *Beni* est la désignation

appliquée à la caste serve, *ouldd* est la désignation réservée à la caste noble.

Chez les Berbères, rien n'annonce que cette distinction ait jamais existé. Ils appliquent indifféremment leur mot générique *aït* aux nobles et aux vilains, aux prêtres et aux laïques; quand ils font usage des deux mots arabes, ils appliquent presque toujours le mot *beni* aux laïques, mais ils consacrent invariablement le mot *oulâd* aux marabouts.

Au reste, les indigènes arabes et berbères ne se rendent pas compte aujourd'hui de la corrélation originelle de ces deux mots. C'est une notion féodale que le temps leur a fait perdre, et que l'avenir, nous l'espérons, ne leur rendra pas.

DE LA PERSONNALITÉ ET DU NOM PROPRE INDIVIDUEL.

Malgré le désordre apparent qui résulte, pour les noms arabes, de l'apparition fréquente des mêmes mots, on aurait tort de croire que les musulmans se montrent beaucoup moins rigoureux que nous dans la détermination des circonstances qui établissent les identités de personnes. Ils ne connaissent, à la vérité, ni les formalités de l'état civil, ni celle du passe-port; cependant les diverses indications qui accompagnent et complètent le nom propre témoignent des soins que l'on a pris pour prévenir la confusion[1].

[1] On trouve le passage suivant dans la Chrestomathie arabe de M. Silvestre de Sacy, t. I, p. 329 : « Abou-el-Faradj-Moafi-Nahreouani, fils de Zakaria, dit : Je fis une année le pèlerinage de la Mecque; et,

Le nom complet se compose de cinq éléments, savoir :

1° La désignation honorifique;
2° Le prénom de l'individu;
3° Le prénom du père;
4° La désignation patronymique ou de famille;
5° L'indication du lieu de naissance.

1° Désignation honorifique.

La principale désignation honorifique est celle de *h'adji* (pèlerin), qui témoigne que l'on a accompli le pèlerinage de la Mecque; elle précède toujours le nom.

On sait que la religion fait un devoir à tout bon musulman de visiter les deux villes saintes de l'islamisme au moins une fois dans sa vie. Mais le temps

comme j'étais à Mina, l'un des trois jours qui suivent l'immolation des victimes, j'entendis un homme qui appelait à haute voix Abou-el-Faradj. Je pensai d'abord que c'était moi qu'il appelait; puis faisant réflexion que le prénom d'Abou-el-Faradj est très-commun, je ne répondis pas. Voyant que personne ne lui répondait, il cria : Abou-el-Faradj-Moafi. J'allais lui répondre; mais je me dis à moi-même : Il peut se rencontrer que plusieurs personnes portent le nom de Moafi et le prénom d'Abou-el-Faradj. Je gardai donc encore le silence. Alors il cria : Abou-el-Faradj-Moafi-Nahreouani, fils de Zakaria. Pour cette fois, me dis-je, il n'y a pas de doute que c'est moi qu'il appelle, puisqu'il dit mon prénom, mon nom, celui de mon pays et celui de mon père. Je dis donc : Me voici; que veux-tu? Peut-être, me dit-il, êtes-vous de Nahreouan de l'Irak' : la personne que j'appelle est de Nahreouan en Afrique. Je fus fort surpris que deux personnes eussent le même nom, le même prénom, fussent nées dans deux villes homonymes et eussent deux pères du même nom. »

que ce voyage exige, les dépenses qu'il occasionne mettent beaucoup de vrais croyants, qui vivent de leur travail, dans l'impossibilité de l'entreprendre. Les grands personnages y manquent rarement. Dans le rang qu'ils tiennent et avec les ressources dont ils disposent, l'opinion publique ne leur pardonnerait pas cette infraction à la loi de l'islam. Ceux qui renouvellent plusieurs fois le pèlerinage acquièrent des droits à l'estime et à la vénération générale. Le khalife Haroun-er-Rachid visita presque tous les ans le berceau et le tombeau du Prophète et, lorsque les exigences du gouvernement l'empêchaient de remplir ce devoir, il rachetait cette omission par un grand nombre d'aumônes. C'est là, aux yeux des musulmans, le premier titre de gloire de ce prince qui, cependant, en a d'autres à nos yeux.

A défaut de *h'adji*, c'est la qualification honorifique de *sidi* que l'on emploie, mais elle ne s'applique qu'aux personnes considérables et aux marabouts. Dans les noms de tribus, elle est exclusivement réservée à ces derniers; aussi lorsque, dans les désignations de cette nature, le nom propre est précédé de la qualification de *sidi*, on est sûr que c'est une tribu de marabouts, et il devient impossible de la confondre avec une autre qui porterait le même nom, mais à laquelle cette qualification manquerait.

Sidi se compose du mot *sid* (seigneur) et de l'affixe possessif *i*. Il correspond donc au mot de *monseigneur*. *Sid*, pris dans son indication originelle, implique l'idée

d'une supériorité féodale, d'une autorité altière, d'un pouvoir absolu. C'est, au reste, dans ce sens, que le Cid de Corneille, le seigneur d'Andalousie, s'est popularisé parmi nous.

Ainsi trois degrés hiérarchiques dans les tribus:

Beni (tribu roturière).
Ouläd (noblesse laïque).
Ouläd-Sidi (noblesse religieuse).

Pour atténuer l'emphase du mot *sidi* et créer un terme modeste plus applicable aux noms vulgaires, l'usage a fait adopter le diminutif *si*, qui correspond exactement à notre mot *sieur* et remplit le même objet. Cette forme diminutive appartient plus spécialement à la province de Constantine, où elle est employée comme formule de politesse, à l'instar de notre mot *monsieur*. Dans cette province, c'est aussi la seule marque distinctive que l'on place en avant du nom des marabouts; ils n'y reçoivent donc que les simples égards de politesse au lieu des hommages qui les entourent dans les deux autres.

C'est là un des caractères les plus remarquables de la différence politique qui existe entre la région orientale et la région occidentale de l'Algérie. Toutefois, dans le langage, le mot de *sidi* est prodigué comme appellation de politesse. Ainsi, en s'adressant à quelqu'un, on lui dit: *ia-sidi* (*ia* est une particule vocative). Il n'est pas rare de voir des enfants de trois à quatre ans se traiter de *ia-sidi*, absolument comme des personnages.

Dans la régence de Tunis, les qualifications de *sidi* et de *si* ne paraissent que dans les désignations écrites; elles ont, en quelque sorte, un cours légal. Mais, dans la conversation et dans les relations de politesse, l'usage a fait prévaloir un autre terme; c'est celui de *'arfi*. Les Tunisiens disent habituellement *ia-'arfi*, comme on dit ailleurs *ia-sidi*. *'Arfi* vient du mot *'aref* (savoir); il peut donc se traduire par *mon maître*, en prenant ce mot dans le sens doctoral.

Dans l'empire de Maroc, la qualification en vogue est celle de *moulaï*. *I* représente toujours l'affixe possessif; *moula* signifie *maître*, mais dans le sens de la possession[1].

Chez les Arabes, le mot *mâl*, d'où dérive *moula*, exprime surtout la richesse agricole, *melk* la richesse territoriale et, enfin, *rezk* exprime la richesse générale, l'abondance de toutes choses.

On voit donc que la qualification honorifique consacrée dans les trois états barbaresques répond à trois ordres différents de supériorité. En Algérie, il correspond à la puissance; dans la régence de Tunis, à la science; dans l'empire de Maroc, à la richesse. Sans prétendre attacher un sens trop absolu à ces désignations et au rapprochement que nous établissons entre elles, rapprochement auquel on ne prêtera, si l'on veut, qu'une valeur mnémonique, nous devons cependant faire remarquer que ces désignations ne peuvent s'éta-

[1] Moulaï-'Abd-er-Rah'mân, qui est le nom de l'empereur de Maroc, signifie donc littéralement : « mon maître 'Abd-er-Rah'mân. »

blir sans avoir reçu la sanction populaire. Elles réfléchissent donc encore assez exactement, dans l'origine, du moins, le génie des nations qui les emploient et qui les consacrent. Ici, elles représentent avec fidélité le caractère relatif des trois états. C'est de Tunis que sont sortis les principaux ouvrages de science ; c'est de Tunis que partent encore aujourd'hui presque toutes ces chansons populaires, derniers efforts d'une littérature appauvrie. La régence de Tunis est, des trois états barbaresques, celui qui fournit encore le plus d'hommes instruits ; c'est l'asile où se sont réfugiés les débris de la littérature arabe. Les Algériens disent proverbialement : « Tunis invente, Alger imite. » Nous venons de voir récemment le bey de Tunis entreprendre un voyage en France *pour son instruction*, exemple inouï de la part d'un souverain musulman, et surtout d'un souverain barbaresque.

Dans le Maroc, ce sont les intérêts commerciaux qui l'emportent sur tous les autres. On sait l'importance que l'empereur 'Abd-er-Rah'mân attache au développement et à la prospérité du commerce dans ses états.

On sait enfin quelle était la morgue insolente des pachas d'Alger.

La différence que nous cherchons à constater est, d'ailleurs, entièrement conforme aux observations que nous avons déjà faites sur le génie arabe et sur le génie berbère.

Le génie arabe se distingue par ses tendances poétiques, scientifiques et littéraires.

Le génie berbère se distingue par ses tendances industrielles et commerciales. Aux uns le domaine des idées, aux autres celui des faits. Ce sont là précisément les caractères distincts de la régence de Tunis et de l'empire de Maroc.

Eh bien! de quoi se compose la population de ces deux états?

Dans la régence de Tunis, l'élément arabe domine exclusivement; il n'y a qu'un petit coin détaché du continent qui soit berbère, c'est l'île de Djerba; et encore ces insulaires ne faillent-ils point à leur destinée, car ils sont reconnus en tout lieu, même en Algérie, même au Maroc, comme potiers et comme marins, c'est-à-dire comme industriels et commerçants.

Dans l'empire de Maroc, l'immense majorité de la population est berbère. C'est l'élément berbère qui domine sur la côte et dans le Sahara; c'est lui qui peuple toutes les montagnes de l'intérieur.

Quant à l'Algérie, ou ancienne régence d'Alger, établissant la transition entre le massif berbère du Maroc dans l'Ouest et le massif arabe de Tunis dans l'Est, elle devait, suivant les lois naturelles, voir dominer l'élément berbère dans l'Ouest et l'élément arabe dans l'Est; mais, par une de ces bizarreries dont l'histoire et la géographie gardent le secret, c'est tout le contraire qui a lieu.

Dans la province d'Oran, l'élément berbère se trouve confiné sur le littoral, et l'on sait que, dans cette province, le littoral est plus étroit que partout ailleurs.

Encore, le littoral lui-même offre-t-il plusieurs exceptions importantes en faveur de la population arabe, comme celle des Beni-'Amer, par exemple.

Dans la province de Constantine, l'élément berbère forme les principales masses; il absorbe la plus grande partie du massif méditerranéen, la plus grande partie de la zone des salines, la presque totalité du massif intérieur; il occupe encore une place importante dans le Sahara.

Que devait-il résulter de cet enchevêtrement? C'est que les Arabes de l'Ouest perdissent, au contact du massif berbère, leur tendance originelle, sans acquérir une autre tendance que la nature leur avait déniée; c'est que les Berbères de l'Est perdissent, au contact du massif arabe, leur inclination native, sans accepter pour cela, celle de leurs voisins; c'est-à-dire que l'Algérie, quand même elle n'aurait pas subi le régime abrutissant des Turcs, devait s'enfoncer rapidement dans la vase barbare où nous l'avons trouvée en 1830.

On nous pardonnera cette digression en faveur de l'occasion qu'elle nous a offerte de faire ressortir les différences organiques qui existent entre la race berbère et la race arabe.

Revenons aux désignations honorifiques. Il se présente fréquemment en Algérie des noms de localités commençant par le mot *lella*. Un des plus connus est *Lella-Mar'nia*, poste français établi sur la frontière du Maroc, à peu de distance d'Ouchda. Le mot qui suit est toujours un nom de femme. *Lella* est en effet la

qualification honorifique féminine correspondant à celle de *sidi;* il équivaut à notre mot de *dame*. *Madame* se traduirait par *lelleti;* mais l'adjonction, devenue banale chez nous, de l'article possessif à un nom de femme, blesserait la sévérité du préjugé musulman à l'endroit des femmes.

Le mot *lelleti* n'est admis dans l'intimité qu'à l'égard de la femme qu'on aime ou qu'on possède. Ainsi, il figure dans le refrain populaire de presque toutes les chansons :

> *Ia lelleti, ia bodri*
> *Ia cherikti fi omri.*
> O madame, ô mon astre!
> O mon associée dans la vie.

Quoi qu'il en soit, le mot *lella* signifie *dame* et ne s'applique, dans la langue ordinaire, qu'aux femmes maraboutes; dans les dénominations géographiques, il indique le lieu de leur sépulture.

Le pic élevé qui domine Bougie porte un nom de femme : *Lella-Gouraïa* (dame Gouraïa). Les Français l'appellent le *Gouraïa*. Au-dessus de Blida, dans les montagnes des Beni-S'alah', existe un autre marabout consacré à une femme derviche : *Lella-Tifollot* (dame Tifollot).

Enfin, les habitants de Bône ont conservé, dans un nom de femme maraboute et dans une légende assez curieuse, le pieux souvenir de l'ancienne Hippone, qu'ils appellent encore aujourd'hui *Lella Bôna* (dame Bôna).

Les Berbères ont emprunté des Arabes le mot *sidi* pour désigner les hommes marabouts, et le nom de

lella pour désigner les femmes. Nous devons citer ici un fait assez remarquable : c'est que le nombre des lieux consacrés à la mémoire et à la sépulture des femmes maraboutes est beaucoup plus considérable chez les Berbères que chez les Arabes. Les indigènes eux-mêmes l'ont remarqué; ils l'expliquent par l'obligation imposée aux femmes arabes de se voiler, obligation qui empêche de reconnaître, dans leur physionomie, le signe révélateur de la mission divine, et de les élever au rang des saintes. Chez les Berbères, au contraire, les femmes sortent sans voile; elles peuvent être, comme les hommes, l'objet de l'attention, et faire connaître leur mandat divin par des signes extérieurs.

Prénom de l'individu.

Le prénom ou nom particulier est celui que les musulmans reçoivent au moment de leur naissance, et dont la possession est confirmée et consacrée par la circoncision. C'est la cérémonie qui introduit l'enfant dans la famille musulmane; elle correspond donc à notre baptême.

Le nom de baptême du fils est lié à celui du père par le mot *ben* qui signifie *fils de*. Chez les Berbères, le mot *ben* est remplacé par la particule *ou* qui a le même sens. Le double nom figure très-souvent dans la dénomination des tribus. Ainsi, pour emprunter des exemples de la forme arabe au voisinage de la Kabilie qui nous occupe spécialement, nous trouvons, à peu de distance au Sud des Beni-'Abbès, une tribu laïque, les Oulâd-

'Ali-ben-Daoud (les descendants d'Ali, fils de Daoud), et une tribu religieuse, les Oulâd-Sidi-Brâhim-ben-'Abd-Allah (les descendants de monseigneur Brâhim, fils d'Abd-Allah). Comme exemple de la seconde forme, la Kabilie nous présente, parmi les tribus laïques, les Aït-Iah'ia-ou-Ioucef (les gens d'Iah'ia, fils d'Ioucef), les Aït-'Ali-ou-H'arzoun (les gens d'Ali, fils de H'arzoun); parmi les tribus religieuses, les Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'ad-Allah (les descendants de monseigneur Iah'ia, fils de Sa'ad-Allah). Quelquefois la double forme existe chez les Kabiles, et elle indique alors une origine arabe. La tribu des Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, située sur le bord de la mer, à moitié distance entre Bougie et Dellis, quoique connue généralement sous ce nom, est quelquefois appelée, par les Kabiles, Oulâd-Sidi-Ah'med-ou-Ioucef. L'indication fournie par la coïncidence des deux formes et l'emploi plus fréquent de la forme arabe sont justifiés par la tradition, qui place le berceau de cette tribu ailleurs que dans la Kabilie. C'est de Miliana que les Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef tirent leur origine, et cette ville possède les restes de leurs ancêtres dans une mosquée qui leur est consacrée.

Quelquefois la double forme existe aussi chez les Arabes, et elle révèle alors une origine kabile ou au moins un contact prolongé avec les Berbères. Au Sud des Beni-'Abbês, dans la région du H'odna, existe une tribu appelée tantôt Oulâd-Nâc'er-ben-Mâd'i, tantôt Oulâd-Na'cer-ou-Mâd'i. Cette indication se trouve encore conforme à l'histoire; car Marmol nous apprend

qu'à l'époque où il vivait, c'est-à-dire il y a trois siècles, la puissance berbère s'étendait par l'Ouennour'a, la Medjâna et le H'odna jusqu'à Ouaregla et au désert. Le nom de Tarmount, que portent encore des ruines considérables, situées à côté des Oulâd-Nâc'er-ou-Mâd'i, ajoute par sa physionomie berbère un nouveau témoignage à ces deux indications.

Dans les désignations journalières de personnes, c'est le nom de baptême qu'on emploie de préférence chez les musulmans; chez les chrétiens, c'est le nom de famille. Cette différence dans les habitudes jette souvent de la confusion dans le langage. Habitués à voir les hommes désignés par leur nom de famille, nous supposons que les noms musulmans qui frappent habituellement nos oreilles s'appliquent exclusivement à la personne qui occupe notre esprit; nous supposons, par exemple, qu'il n'existe au monde qu'un 'Abd-el-K'âder, tandis que ce nom est aussi commun chez les musulmans que le sont chez nous les noms de baptême les plus vulgaires. Cette erreur, toute grossière qu'elle est, peut donner lieu cependant à des quiproquos fâcheux. En voici un exemple :

Il existait à Alger, il y a quelques années, un mendiant aveugle, qui se tenait tous les jours accroupi au pied des remparts de la ville, le long du chemin de traverse qui conduit extérieurement de la porte Bâb-Azoun à la k'as'ba. Ce pauvre homme tenait à la main une sébille de bois, et dès qu'il entendait les pas de quelque personne, sans s'inquiéter si c'était un croyant ou un

infidèle, comptant même plus peut-être sur la générosité des infidèles que sur celle des croyants, il faisait appel à sa charité, en répétant, d'un ton lamentable, cette formule sacramentelle de la mendicité indigène : « Pour l'amour de Dieu, pour l'amour de monseigneur 'Abd-el-K'âder. » En général, les Français qui passaient par là jetaient des sous dans la sébille, sans faire attention à ce qu'il disait. Mais le hasard voulut que, parmi nos compatriotes, il s'en trouva un plus curieux et en même temps plus susceptible que tous les autres. Débarqué depuis peu de temps, il gravissait pour la première fois le raccourci de la k'as'ba en compagnie d'un autre Français établi depuis longtemps à Alger.

Dès que l'aveugle les jugea à bonne portée de la voix, il entonna son invariable litanie. Arrivés auprès de lui, les deux Français s'arrêtèrent. « Que signifient les paroles que cet homme nous adresse ? » dit le nouveau venu à son compagnon. « Elles signifient, répondit celui-ci, « Pour l'amour de Dieu, pour l'amour de monseigneur 'Abd-el-K'âder. » Ce nom produisit un effet électrique. « 'Abd-el-K'ader! s'écria le patriote fervent, voilà pour 'Abd-el-K'âder. » Et d'un coup de pied il fit voler à quelques pas la sébille du malheureux aveugle, qui sans doute, en ce moment, au fond de son âme, maudissait bien fort les chrétiens. Le compagnon du nouveau débarqué vit son erreur et s'empressa de la dissiper. Il lui apprit qu'Abd-el-K'âder était un marabout enterré depuis fort longtemps à Bar'dad, et que tous les pauvres de l'islamisme invoquent comme leur patron.

Il ajouta que les indigènes pouvaient prononcer le nom d'Abd-el-K'âder sans songer au marabout des H'achem, tout aussi bien que nous fêtons la Saint-Nicolas sans penser à l'empereur de Russie.

Dès les premiers mots de son interlocuteur, l'auteur de la brusquerie avait ramassé la sébille et l'avait replacée dans les mains du mendiant en y laissant tomber une pièce d'or.

Les noms de baptême musulmans sont aussi nombreux et aussi communs que les nôtres; on ne s'attend pas sans doute à trouver ici l'explication étymologique de tous ces noms; la tâche serait au-dessus de nos forces. Nous nous contenterons de donner la clef de quelques séries qui renferment les noms les plus usités.

Chez nous, la plupart des noms de baptême sont empruntés aux annales de l'Église. Chez les musulmans aussi ils ont, en général, un caractère religieux. Les noms, comme on le pense bien, sont communs aux Arabes et aux Berbères, qui professent la même religion.

Dans cet ordre les principales catégories sont les suivantes :

1° Les noms des prophètes;

2° Les noms des compagnons du Prophète;

3° Les noms correspondant aux attributs de la divinité;

4° Les noms rappelant des idées religieuses.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — Noms des prophètes.

Voici les principaux, avec l'indication de la forme sous laquelle nous sommes accoutumés à les présenter et à les voir :

Nôh (Noé).
Ibrâhim (Abraham).
Slîmân (Salomon).
Haroun (Aaron).
Ioub (Job).
Ioucef (Joseph).
Mouça (Moïse).
Ia'k'oub (Jacob).
Dâoud (David).
Iah'ia (Isaïe).

Tous ces noms appartiennent aux prophètes de l'Ancien Testament, dont la mémoire est en vénération à la fois chez les chrétiens, chez les musulmans et chez les Israélites.

Il faut y ajouter Khâled, prophète arabe, antérieur à Mahomet, dont le nom se retrouve appliqué à l'un des villages du Zîbân, Sidi-Khâled-en-Nebi (monseigneur Khâled le prophète) et Isma'il, fils d'Abraham et d'Agar.

Enfin, deux noms, qu'il convient de placer à part, terminent cette liste.

'Aïça (Jésus).
Moh'ammed (Mahomet).

On sait que les musulmans, tout en reconnaissant

dans Notre-Seigneur Jésus-Christ le plus grand des prophetes, refusent cependant de croire à sa divinité.

Quant à Mahomet, ce qui le distingue de tous les autres, c'est qu'il est le dernier, c'est qu'il a dit tout ce qu'il restait à dire, et que Dieu l'a choisi entre tous pour lui confier le dernier mot des destinées humaines.

Le nom de Jésus se produit quelquefois sous la forme 'Aïci, surtout chez les Berbères.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — Compagnons du Prophète.

Voici les principaux noms de cette série; ils sont antérieurs à l'ère musulmane, consacrés par l'usage, et peu susceptibles de traduction.

Sa'id.
'Ali, qui se produit chez les Berbères sous la forme *Ia'la*.
Dja'fer.
'Amer, } formes dérivées du même mot.
'Amar,
'Amara,
'Amran,
Iezid.
'Otman.
Isma'il.

TROISIÈME CATÉGORIE. — Noms correspondant aux attributs de Dieu.

Aux yeux des musulmans, la divinité a des attributs distincts, qui forment comme les rayons de sa splendeur.

Chacune de ces perfections a droit séparément à

l'adoration des hommes, qui ont transporté dans leur nom le témoignage de cette dévotion spéciale. Telle est l'origine de la série qui nous occupe.

Les noms de cette série se composent de deux mots ; le premier signifie *serviteur, adorateur.* C'est le mot *'abd,* d'où provient le diminutif très-usité d'*obaïd,* et le mot *'âbîd* (esclaves) appliqué aux nègres. On remarquera l'air de parenté qui existe entre cette famille de mots arabes et la famille du verbe latin *obed-ire.* Le second, qui entre dans la composition de ces noms, est l'indication de celui des attributs auquel il correspond.

Voici quelques exemples :

'Abd-Allah (l'adorateur de Dieu).

'Abd-el-Ouah'ed (l'adorateur de l'unique).

'Abd-er-Rah'mân (l'adorateur du miséricordieux). C'est le nom de l'empereur de Maroc.

'Abd-el-K'âder (l'adorateur du fort).

'Abd-en-Nour (l'adorateur de la lumière).

'Abd-el-'Azîz (l'adorateur du chéri, de celui qui possède notre amour).

'Abd-el-Medjid (l'adorateur de celui qui prépare). C'est le nom du sultan régnant en Turquie.

'Abd-el-Djebbar (l'adorateur de celui qui trouve).

'Abd-el-Kerîm (l'adorateur du généreux).

'Abd-el-Moumen (l'adorateur du croyant, de celui qui a, par excellence, le don de la foi).

'Abd-el-Ouâret (l'adorateur de celui qui hérite, de celui qui survit à tous).

'Abd-en-Nebi (l'adorateur du Prophète par excellence).

'Abd-es-Selâm (l'adorateur du salut).

[illegible] — [illegible] les idées religieuses.

[illegible] ([illegible]).

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible] de Dieu ([illegible]).

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

[illegible].

Commémoration de Dieu (*Allah*).

Sa[illegible]-Allah (bonheur de Dieu).

H[illegible]-Allah (compte de Dieu).

D[illegible]-Allah (festin de Dieu).

Commémoration de la foi (*Din*[1]).

On lit dans la Chrestomathie arabe, par M. Silvestre de Sacy, t. I, p. [illegible].

« Ce fut dans le IVe siècle de l'hégire qu'on commença à porter des surnoms composés de deux mots dont le second est la religion. Voici quelle fut l'origine de cet usage. Les Turcs, s'étant rendus tout-puissants à la cour des khalifes, prirent des surnoms tels que *Chems-ed-Daula* (soleil de l'empire), *Nedj-ed-Daula* (étoile de l'empire), *Nâcer-ed-Daula* (défenseur de l'empire), etc. Alors des gens d'une condition ordinaire convoitèrent ces surnoms, qui leur paraissaient magnifiques; mais, comme ils étaient étrangers au gouvernement, ils y substituèrent des surnoms relatifs à la religion. Cet usage gagna tellement, que quelques docteurs s'y accoutumèrent et s'entendirent pour le propager. »

Mahi-ed-Dîn (celui qui suit le chemin de la foi). C'est le nom du père d'Abd-el-K'âder.

Kheïr-ed-Dîn (le bien de la foi). C'est le nom de l'aîné des Barberousse, celui que nous appelons par corruption Cheredin.

Nour-ed-Dîn (la lumière de la foi).

S'alah'-ed-Dîn (le pacificateur de la foi). C'est le nom de Saladin.

Ajoutons à ces noms celui de Mbârek et de Mabrouk, qui signifie *béni*, et celui de Cherif, attribué à tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, passent pour appartenir à la race de Mahomet, nom qui, pour cette raison, devrait peut-être être rangé parmi les titres, quoiqu'il remplisse, pour ceux qui le portent, l'office d'un nom.

Tels sont les noms qui, dans l'ordre des idées religieuses, se reproduisent le plus souvent chez les musulmans. Voici maintenant quelques-uns de ceux qui rentrent dans l'ordre des idées séculières. Ils sont relatifs à tous les intérêts et à toutes les qualités terrestres de l'homme, naissance, fortune, beauté, bonté, puissance, affection, et aussi à quelques particularités insignifiantes :

Naissance : *Sa'ad* (bonheur),
Msa'oud (heureux),
Rechîd (bien né),
Fad'el (vertueux).
Fortune : *Mâlek* (possesseur).

On place quelquefois ce mot en compagnie d'un autre; ainsi on dit Mâlek-'Adel, possesseur de la jus-

tice, nom popularisé en France par un des romans de Mme Cottin.

'Ati (celui qui donne, au féminin, *'atïa*).
Rabah' (celui qui gagne, qui réussit).
K'âcem (le dispensateur).
Sâci (mendiant).
Deïaf (l'hôte).
Beauté : *H'acen*, *H'ac'eïn*, } dérivés de *h'acen* (beauté).
Bonté : *T'eïeb*.
Puissance : *K'addour*, dérivé de *k'âder* (fort).
Nâc'er, *Mans'our* } (victorieux).
S'âlah' (pacificateur).
Affection : *El-'Azîz* (le chéri).
Savoir : *'Arîf*, dérivé du verbe *'âref*.

Particularités insignifiantes.

El-Akhdar (le vert).
El-Abied' (le blanc).
El-kah'al (le noir).

Quoique les Kabiles, en acceptant la religion musulmane, aient ouvert la porte à la plupart des noms arabes, il s'en rencontre cependant encore un bon nombre qui présentent une physionomie particulière, et accusent une origine berbère qu'on ne peut méconnaître. Exemples :

'Azzouz, 'Azzoug, 'Azzoun, Felik', Ouarguennoun, Mlikech, 'Aïdel, Ourtilan, R'oubri, Mezza, Gaoua, Ouakkour.

Noms patronymiques ou de famille.

Le nom de famille est ou un nom antérieur à l'islamisme, ou un des noms rentrant dans une des catégories que nous venons de présenter.

Il s'annonce, le plus souvent, par l'un des mots *bou* ou *ba*, qui, l'un et l'autre, signifient *père*.

Le premier de ces deux mots est, d'ailleurs, d'un usage très-fréquent dans la langue arabe : Bou-Chelar'em, l'homme aux moustaches;

Bou-Nâb, l'homme à la grosse dent;

Bou-Ma'za, l'homme à la chèvre (c'est le surnom d'un des principaux lieutenants d'Abd-el-K'âder, le héros du Dahra);

Bou-'Okkaz, l'homme au bâton (c'est le nom d'un des chefs héréditaires de la province de Constantine);

Bou-D'era', l'homme au bras (c'est le surnom que les indigènes donnaient à l'un de nos généraux, à cause d'une glorieuse infirmité).

Le mot *bou* s'applique encore à certains objets dont il retrace la propriété essentielle. Dans les derniers temps de la domination turque, le gouvernement d'Alger créa une nouvelle pièce de monnaie qui portait, sur l'une de ses faces, une guirlande de fleurs; elle fut appelée, pour cette raison, *rial-bou-noudra*, la piastre à la fleur.

La piastre d'Espagne porte, sur une de ses faces, l'empreinte de deux colonnes. Les Arabes, qui ne pouvaient comprendre l'allégorie des colonnes d'Hercule, y

ont vu tout simplement des canons, et l'ont surnommée *douro bou medfa'* (le douro à la pièce de canon). C'est, de toutes les monnaies, celle qui inspire aux Arabes le plus de confiance; cependant notre pièce de cinq francs commence à lui faire une concurrence sérieuse.

Une colline surmontée d'un arbre solitaire reçoit souvent le surnom de *bou-cherraba* (à la houppe), ainsi qu'il a été dit précédemment.

Il existe, dans les montagnes de la Kabilie, un marabout dont il sera question dans la suite, où quatorze personnes qui avaient fait un faux serment furent frappées de la foudre, au lieu appelé *Djama-bou-Arba'tach* (la mosquée des quatorze).

On voit combien les différents sens attribués au mot *bou* s'éloignent quelquefois de sa signification originelle; mais, dans cette application métaphorique apparaît encore le respect inné des Arabes pour la hiérarchie familiale. Le père, c'est la source de toute autorité, de toute puissance, de toute grandeur; le père, c'est l'élément dans lequel se résume toute la famille; et la famille, c'est le type de l'isomorphisme social. Sous ce rapport, le mot *bou* trouvait naturellement sa place dans la formation du nom de famille. Quoique l'usage du nom de baptême soit plus fréquent dans les désignations habituelles que celui du nom de famille, cependant ce dernier se reproduit assez souvent, non-seulement dans les dénominations isolées de personnes, mais même dans les dénominations de tribus. En voici quelques exemples, empruntés, pour la plupart, à

la contrée qui nous occupe, c'est-à-dire à la Kabilie.

Exemples de l'emploi du mot *bou* :

Beni-bou-Ioucef.
Beni-bou-'Atman.
Beni-bou-Chennâcha.
Beni-bou-K'erdân.
Oulâd-bou-Hinoun.
Beni-bou-Sa'ïd.
Beni-bou-Mça'oud.
Beni-bou-'Ak'ech.
'Aït-m-bou-Rouba.
Beni-bou-H'aï.
Beni-bou-Hamza.
Oulâd-Sidi-Brahîm-bou-Bekker.

Exemples de l'emploi du mot *ba* :

Oulâd-bel-Mbarek (*bel* pour *bad*).
Oulâd-bel-Hadj.
Ba-Mendil.
Bel-Kâcem.
Ba-Ah'med.
'Aït-ba-Moh'ammed.

En général, *ba* est plus usité dans le Sahara, et *bou* dans le Tell, quoique cependant on retrouve la double forme dans les deux régions, car les exemples que nous venons de citer appartiennent à l'une et à l'autre.

Chez les musulmans, le nom de famille est assez souvent un adjectif de nationalité; tels sont Bel-H'amlaoui, l'homme de la tribu des Oulâd-Sidi-H'amla; Bel-'Aïdeli, l'homme de Beni-'Aïdel; Bel-Madâni, l'homme de Médéa. Nous possédons dans notre langue des dési-

gnations absolument analogues, puisque le Français, l'Anglais, le Breton, le Normand sont aussi des noms de famille.

Enfin, le nom de famille s'indique encore par le mot *ben*, placé immédiatement après le nom du père. Tels sont les noms de Ben-Sâlem, nom d'un des lieutenants de l'émir retiré dans les montagnes, à l'Est d'Alger. Ben-Sâlem appartient, en effet, à la famille des Oulâd-Sidi-Sâlem, marabouts établis dans le k'âïdat, des Beni-Dja'ad, et de Ben-Djellâb, nom du cheikh de l'Ouad-Rir', dans le Sahara algérien. C'est la famille des Oulâd-ben-Djellâb qui gouverne héréditairement cette oasis.

Indication du lieu de naissance.

L'indication du lieu de naissance s'exprime par l'adjectif de nationalité précédé de l'article *el*, comme nous dirions le Rouennais, le Lyonnais, le Parisien, le Bordelais. Cet adjectif s'annonce par la terminaison *i;* il se rapporte soit au groupe, soit à la tribu.

Nous citerons, pour les groupes :

El-Fliçi (l'homme de Fliça).
El-Guechtouli (l'homme de Guechtoula).
Ez-Zouaoui (l'homme des Zouaoua).

Il existe, près de Constantine, une montagne surmontée d'un marabout consacré à Sidi-Ah'med-ez-Zouaoui; la montagne porte elle-même le nom de Djebel-ez-Zouaoui. Ce nom fait connaître que le marabout

dont cette montagne renferme la sépulture était né parmi les Zouaoua.

Pour les tribus :

El-'Abd-en-Nouri (l'homme des Oulâd-'Abd-en-Nour).

El-H'arkâti (l'homme des H'arakta).

El-H'achemi (l'homme des H'achem). C'est la patrie d'Abd-el-K'âder.

Pour les villes :

El-'Annâbi (l'homme d'Annaba). *Annaba* (le jujubier) est le nom arabe de la ville de Bône. Ah'med-el-Annâbi était le nom d'un jeune homme, doué d'une intelligence remarquable, qui entra en 1836 au service de la France, vint à Paris, quelques années après, fut nommé k'âïd des Sellaoua, dans la province de Constantine, et périt, il y a deux ans environ, à Sidi-Ma'âch, dans les montagnes de son k'âïdat, assassiné par ses administrés. Ah'med-el-'Annâbi était né à Bône, comme son nom l'indique; c'est, de nos serviteurs indigènes, l'un de ceux dont nous devons le plus honorer la mémoire; car tous ceux qui l'ont connu savent que le zèle qu'il montrait pour la cause française ne cachait pas d'arrière-pensée.

El-K'sentîni (l'homme de Constantine).

El-Biskri (l'homme de Biskra). Le nom de Biskri est devenu, à Alger, synonyme de portefaix, comme le nom de Savoyard est presque synonyme de ramoneur chez nous. Les gens de Biskra forment, en effet, la majorité des commissionnaires d'Alger.

El-Ouaregli (l'homme d'Ouaregli). *Ouaregli* est synonyme de commissionnaire à Tunis, parce que les gens d'Ouaregla sont pour cette ville ce que les gens de Biskra sont pour Alger.

El-Madâni (l'homme de Médéa).

El-Miliani (l'homme de Miliâna).

El-Dziri (l'homme de *Dzaïr,* Alger).

El-Tlemsâni (l'homme de Tlemsên).

El-Ouah'râni (l'homme d'*Ouahran*, Oran).
Et-Tounsi (l'homme de Tunis).

Telles sont les diverses indications qui figurent dans le nom propre individuel; mais dans l'usage ordinaire on ne les réunit pas toutes; on appelle généralement un individu par son nom de baptême; c'est le cas le plus général.

Souvent aussi par le nom du père,

Ben-Salem, Ben-Mahi-ed-Din.

Souvent par le nom de famille,

Bou-H'amedi.

Souvent par le lieu de naissance,

El-H'asnaoui.

Quelquefois par deux d'entre eux réunis.

Les mêmes formes reparaissent dans les dénominations des tribus.

Oulâd-bou-Djellâb.
Beni-bou-'Atman.
Oulâd-el-Madâni.

Les indigènes substituent quelquefois, dans l'énonciation des noms de tribus, à la forme patronymique vulgaire, le pluriel de l'adjectif de nationalité, ce qui empêche, au premier abord, de reconnaître l'identité des deux expressions. Ainsi ils diront *Mdâdra*, au lieu de *Beni-Meddour*, ce qui est la même chose sous une forme différente, car *Mdâdra* est le pluriel de *Meddouri*, qui signifie un homme des *Beni-Meddour*.

Quelquefois deux tribus qui portent exactement le

même nom, qui, le plus souvent, reconnaissent la même origine, sont désignées dans les lieux respectifs qu'elles habitent, l'une sous la forme familiale, l'autre sous la forme communale. L'aspect de ces irrégularités donnerait lieu de croire à des différences qui n'existent pas. Tel est le nom de 'Azazna, synonyme de Beni-'Azzoun.

Il existe, un peu au Sud d'Alger, dans les montagnes kabiles des Beni-Mouça, une tribu désignée habituellement par le nom de Beni-'Azzoun; mais il en existe une autre dans le massif kabile des Fliça, désignée sous le nom d'Azazna, qui est le pluriel d'Azzouni (homme des Beni-'Azzoun).

La petite ville de Sidi-bou-Zìd, située au pied des versants orientaux du Djebel-'Amour, est habitée par une famille de marabouts descendant de Sidi-bou-Zìd, dont la petite ville possède les restes. Ces marabouts sont connus sous le nom de Oulâd-Sidi-bou-Zìd; mais, à cent lieues de là, dans le Zibân, habite une tribu appelée Bou-azìd, qui procède de la même origine. C'est qu'il faut voir, dans Bou-azìd, le pluriel de Bou-Zìdi (un homme des Oulâd-Sidi-bou-Zìd).

'Azzouz est encore un nom d'origine et de physionomie berbères; il se rencontre, en effet, dans la tribu kabile des Beni-'Azzouz, situé sur le bord de la mer, entre Bougie et Dellis. Mais l'Afrique a été bouleversée par tant d'invasions, par tant d'explosions successives, qu'on ne doit pas s'étonner de voir souvent des lambeaux de peuple lancés bien loin de leur berceau. C'est ainsi que, sous le nom d'Azzâza, pluriel d'Az-

zouzi, on voit reparaître les Beni-'Azzouz dans une petite ville du Zîbân, celle d'El-Bordj. C'est une famille de marabouts, dont le chef s'attacha d'abord à la fortune d'Abd-el-K'âder, chercha, mais vainement, à lui conquérir le Zîbân, fut pris et livré aux Français par notre khalifa de la Medjâna, Ah'med-ou-Moh'ammed-el-Mokrani; précédemment il avait été battu par Ben-Gana, notre cheikh el-'Arab. Déporté d'abord à l'île Sainte-Marguerite, Ben-'Azzouz obtint, peu de temps après, du gouvernement français, la permission de retourner en Afrique, où la ville de Bône lui fut assignée pour résidence. C'est là qu'il mourut peu de temps après. La scène qui signala ses derniers moments et l'exhortation prophétique qu'il adressa à ses enfants rassemblés autour de son lit de mort ont produit une profonde sensation.

Nous citerons encore un exemple de ces transformations de noms. Le Djebel-H'arkât, situé au Sud de Constantine, près de la route qui conduit à Biskra, est le berceau de la grande tribu berbère des H'arakta, qui fut installée d'autorité par les Turcs au pied du Djebel-Sidi-Rr'eïs, à l'Est de la position qu'ils occupaient antérieurement; mais cette émigration ne s'est pas étendue à la tribu entière. Le Djebel-H'arkât a conservé une partie de ses habitants qui, aujourd'hui encore, portent, comme leurs frères émigrés, le nom de Harak'ta, pluriel de H'arkâti (habitants du Djebel-H'arkât); assez loin de la souche commune se trouve un autre rameau qui paraît en avoir été détaché; c'est la tribu des Oulâd-

H'arkât, située sur les bords de l'Ouad-el-Djedi, vers la limite occidentale de l'oasis du Zîbân. Un habitant des Oulâd-H'arkât porte le nom de H'arkâti, tout aussi bien qu'un habitant des H'arakta.

La nomenclature kabile offre un grand nombre d'exemples analogues. La transformation des noms s'y opère en général par l'addition de deux affixes, l'affixe *i*, qui équivaut à l'article avant le mot, et l'affixe *en*, qui lui donne la valeur plurielle, après le mot. Ainsi, au lieu de Benî-Djennâd, ils disent Idjennâden; au lieu de Beni-Ksîla, Iksîlen. Ils substituent au pluriel arabe la forme qui leur est propre, en disant :

Au lieu de Flîça, *Iflîcen*.
Au lieu de Guechtoula, *Iguechtoulen*.
Au lieu de Zekhfaoua, *Izekhfaouen*.

Ainsi le même nom de tribu peut se présenter sous quatre formes également régulières; par exemple, les Mezzaïa, près de Bougie, peuvent être aussi désignés en outre par les noms de Beni-Mezza, Aït-Mezza et Imezzaïen. Les Beni-Meddour, dans le Jurjura méridional, peuvent être aussi appelés Aït-Meddour, Mdâdra et Imeddouren. Enfin les Zouaoua, qui portent aussi le nom de Gaouaoua, sont appelés tantôt Beni-Zouaou, tantôt Aït-Zouaou, tantôt Izaouâouen.

Que de mots barbares, que de sons nouveaux pour nous à qui avaient suffi, jusqu'en 1830, les noms de nos quatre-vingt-six départements et de nos trente-six mille communes. Résignons-nous cependant à leur faire place dans le vocabulaire de la géographie nationale :

pour posséder les hommes et les choses, la première condition n'est-elle pas d'accepter les mots?

VALEUR HISTORIQUE DES DÉNOMINATIONS.

Si les altérations introduites dans les noms de tribus par les orages de leur destinée et le hasard de leur déplacement; si les désinences, tantôt arabes, tantôt berbères, si les formes, tantôt familiales, tantôt communales, jettent, au premier abord, de la confusion dans la nomenclature, il faut reconnaître cependant qu'elles acquièrent une valeur historique dès qu'on est parvenu à discerner le type original dans le type adventice. Chaque nom porte réellement avec lui sa traduction et son commentaire; quel que soit le point d'arrivée de la tribu, la racine du nom en fait connaître le point de départ. Les désinences elles-mêmes conservent souvent la trace des vicissitudes qu'elle a dû éprouver. Ainsi se révèle, dans l'éparpillement des mots, la loi fatale qui a présidé à l'éparpillement des hommes.

A diverses époques, des courants violents ont traversé l'Afrique du Sud au Nord et du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest et de l'Ouest à l'Est. La nomenclature géographique porte l'empreinte de leur passage. Il existe, au centre de l'Algérie, quelques tribus désignées par le mot de Touansa (Tunisiens), dont la formation remonte sans doute à l'époque où le royaume de Tunis s'étendait jusque vers le méridien d'Alger.

Le courant de l'Ouest à l'Est, qui correspond à la renaissance berbère dans la dynastie des Almoravides,

est celui qui a laissé les vestiges les plus nombreux et les plus remarquables. Sur le littoral et dans le Sahara, sur la cime des montagnes et dans le fond des vallées, une multitude de noms berbères témoignent combien ce flot impétueux du sang autochthone a d'importance et d'étendue.

Les mouvements du Sud au Nord et du Nord au Sud ont aussi laissé quelques points de repère. Nous en trouvons un dans la tribu kabile des Beni-Ir'ât'en; car l'analyse de ce nom rapporterait à une émigration venue de R'ât l'origine de la tribu. R'ât est, comme on sait, une ville située par delà R'dâmes, sur la lisière du Soudan; elle appartient aux Touâreg, les Kabiles du désert. Il résulterait de ce rapprochement qu'à certaines époques les Berbères du grand désert et ceux de la côte auraient pu se tendre la main à travers l'immense espace qui les sépare, et se réunir par des colonies. Au surplus, il règne à R'ât une tradition qui ajouterait de la vraisemblance à ce fait, c'est qu'autrefois des caravanes assez nombreuses s'acheminèrent vers le Nord et ne revinrent jamais au pays natal.

Entre la Kabilie et la région des oasis, les échanges ne peuvent être révoqués en doute. Témoin la colonie kabile des Beni-'Azzoug, établie au Zîbân, dans le village d'El-Bordj, et les colonies sahariennes d'Ibiskrïen, et de Taourir't-n-Aït-Gana, établies dans la Kabilie.

Nous avons déjà fait connaître ailleurs l'exemple remarquable de migration fourni par les Arib, qui, du fond du désert, se sont avancés jusqu'à la Méditerranée.

L'examen des dénominations ethnographiques fournit une nouvelle preuve de ce fait intéressant, et permet, jusqu'à un certain point, de suivre leur route. La tradition rapporte que, dans leur mouvement d'émigration, ils firent un premier séjour vers la ligne où le Sahara confine au désert; mais elle n'en dit pas davantage. La nomenclature, plus explicite, indique le point où ils durent s'arrêter. C'est dans la ville de Ngouça, où l'on trouve tout un quartier compris sous le nom d'Oulâd-el-Arîbi (les descendants de l'Aribien) qui fait à peu près le tiers de la population. Ngouça, appartenant à l'oasis d'Ouaregla, se trouve sur la ligne que les émigrants devaient parcourir.

Ainsi, du Nord au Sud et du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest et de l'Ouest à l'Est, ont été poussés par des causes diverses, mais presque toujours violentes, des troupeaux d'hommes que l'invasion, la discorde ou la misère arrachaient de leur berceau et chassaient devant elles, et, pour échapper au fouet de la destinée, ces troupeaux se dispersaient sur la route, qu'ils jonchaient de leurs débris.

Ces débris se réuniront-ils quelque jour? Verra-t-on s'animer d'une vie nouvelle, d'une vie commune cette grande vallée de Josaphat? L'époque d'une résurrection semblable paraît au moins fort éloignée.

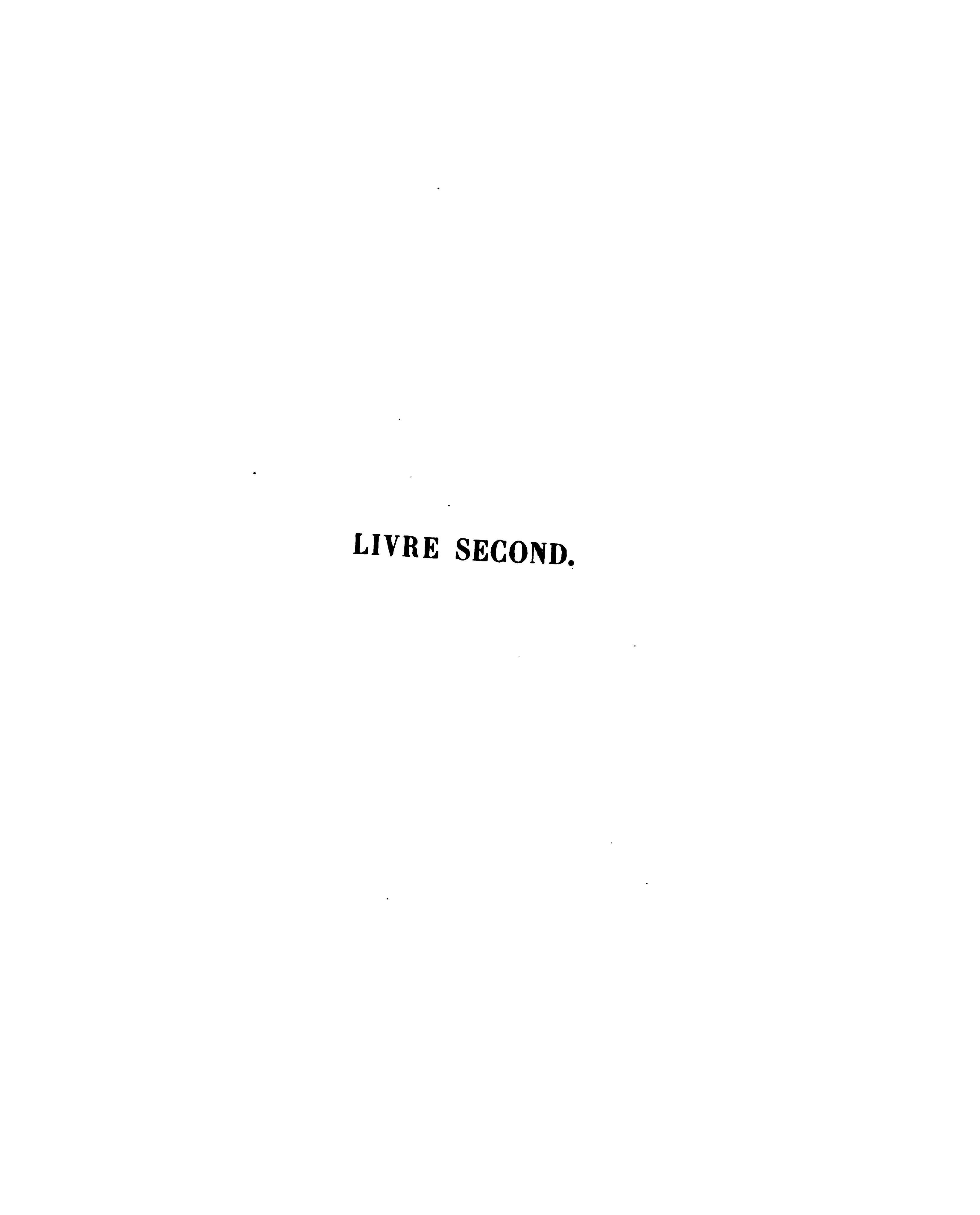
Il faudrait que parmi ces milliers de petites peuplades s'éveillât le sentiment politique qui a coûté à la France dix siècles d'efforts.

L'idée d'une nationalité algérienne n'existe dans au-

cune partie de la population indigène, encore moins l'idée d'une nationalité arabe et d'une nationalité berbère. Avant qu'une force générale d'attraction ait réuni en un seul corps compact ces myriades de molécules flottantes qui, aujourd'hui, se repoussent mutuellement, il s'écoulera au moins un siècle, et, durant cet intervalle, qui comprend plusieurs générations, nous aurons dix fois le temps de leur faire adopter la nationalité française, qui se présente à eux avec une force imposante, une législation équitable et un symbole glorieux.

Quant à l'affinité religieuse, il ne faut pas s'en exagérer les effets, car elle n'est puissante que quand on la contrarie; elle crée des communions et non des nations; elle produira des agglomérations partielles sans consistance et sans durée.

L'atonie politique ne se manifeste pas au même degré dans toutes les classes de la population; elle domine chez les Arabes, ce qui doit tenir beaucoup à leur constitution patriarcale. Les Berbères, moins enfoncés dans la vie de famille, semblent aussi plus disposés à recevoir la vie de nation, mais encore, chez eux, la tendance à la cohésion n'est pas uniforme. Elle paraît plus énergique dans la montagne que dans la plaine, dans le Tell que dans le Sahara. Mais la contrée qui annonce incontestablement le plus de propension à se constituer en corps politique sur une assez vaste échelle est celle qui fait le sujet de cet ouvrage et que nous avons appelée, pour la distinguer des autres, la Kabilie.



LIVRE SECOND.

SOMMAIRE DU LIVRE SECOND.

LIVRE SECOND.

DÉLIMITATION ET DIVISION.

§ 1. EXPOSÉ DE LA DÉLIMITATION.

La Kabilie proprement dite occupe, sur le bord de la mer, une étendue de 146 kilomètres, comprise entre l'embouchure de l'Ouad-Nessa, à l'Ouest, et à l'Est celle de l'Ouad-Aguerioun; la première dans le voisinage de Dellis, la seconde vers l'extrémité du golfe de Bougie. Du côté du continent, elle est circonscrite par divers groupes de tribus qui, avec la partie du littoral qu'elle embrasse, complètent la délimitation de cette contrée.

Voici l'ordre dans lequel ces groupes se succèdent depuis l'Ouad-Nessa jusqu'à l'Ouad-Aguerioun.

1° A l'Ouest,

Le k'âïdat turc des Isser;

Le k'âïdat turc de Khechna;

Le k'âïdat turc des Beni-Dja'ad.

2° Au Sud,

Le cheïkhat ou fief héréditaire des Oulâd-Bellîl;

Le cheïkhat ou fief héréditaire des Oulâd-Mokrân.

3° Au Sud-Est,

Le district féodal d'Ech-Chefa';

Le k'âïdat turc des 'Amer-R'araba;

Le district féodal du Guergour.

4° A l'Est,

Le Sahel kabile des Djidjeli.

Bien que cette délimitation n'ait rien d'absolu, cependant comme elle repose sur des différences réelles entre les peuples qu'elle sépare, il nous paraît convenable d'en exposer les motifs.

L'ensemble des tribus de l'Algérie ne présente, au premier aspect, qu'une masse uniforme et confuse, dont il semble impossible de grouper et d'assortir les éléments. Mais un examen attentif des conditions de leur existence fait généralement reconnaître des analogies et des différences générales qui nuancent la population et la partagent en districts similaires.

La délimitation que nous venons d'énoncer repose sur l'appréciation de ces nuances, et, parmi les termes de comparaison, voici ceux qui nous ont paru mériter une attention spéciale :

1° La condition politique ou le degré d'assimilation au régime administratif des Turcs;

2° La condition intérieure ou le caractère des institutions locales;

3° La conformité ou la diversité d'origine et de langage;

4° La configuration générale du sol, eu égard aux habitudes qu'elle détermine, aux ressources qu'elle procure, aux besoins qu'elle impose.

Examinons l'influence relative de chacun de ces éléments dans la détermination des limites de la Kabilie.

§ II. MOTIFS DE CETTE DÉLIMITATION.

LIMITE DE L'OUEST.

Ce sont les différences dans la destinée et dans la condition politiques qui, de ce côté, établissent surtout la séparation entre les deux massifs de tribus dont Alger et Bougie occupent les portes sur le littoral.

Il est probable qu'au moment où l'invasion turque parut sur la côte, ces deux massifs étaient habités par des peuples de même race, et vivaient sous un régime semblable. Mais l'adoption d'Alger pour le siége du nouveau gouvernement attira sur toute la région circonvoisine la sollicitude et les efforts des conquérants. Alger devint un centre d'activité d'où la conquête rayonna dans tous les sens. La population, jusque-là homogène, qui l'entourait, éprouva, sous l'action de la politique nouvelle, des infiltrations et des mouvements qui en modifièrent peu à peu le caractère et la composition.

Ce travail d'installation, puissamment secondé par les entreprises malheureuses de l'Espagne, paraît avoir été l'ouvrage des quarante premières années, et il eut pour résultats :

1° De garantir aux Turcs la possession paisible et complète d'une large zone autour d'Alger;

2° D'assurer les trois communications les plus importantes de la régence, celle de l'Est avec Constantine,

celle du Sud avec Médéa, celle de l'Ouest avec Tlemsèn;

3° D'assujettir au régime de l'impôt et aux lois d'une discipline administrative toutes les tribus comprises dans le rayon d'activité de la capitale. Ces dernières furent groupées par arrondissement et affermées à des officiers turcs qui, sous le nom de k'âïd, cumulaient les attributions administratives, judiciaires, militaires et fiscales.

Il se forma ainsi autour d'Alger, dès l'origine de la domination turque, un réseau administratif régulier, dont la stabilité contrasta alors et depuis avec la situation orageuse et précaire des gouvernements de Dellis et de Bougie. La dissemblance entre les destinées politiques des deux contrées établit donc entre elles une démarcation.

A ce réseau durent appartenir les trois k'âïdats des Isser, de Khechna et des Beni-Dja'ad, qui nous paraissent en avoir occupé la limite.

Il est vrai qu'à l'Est du k'âïdat des Isser, nous retrouvons, dans les derniers temps de la domination turque, un autre k'âïdat, celui de Sebaou. Mais il existe, entre les deux pays, des différences telles, que nous n'hésitons pas à considérer le dernier comme une enclave du massif berbère détachée imparfaitement de la souche originelle.

La première différence est celle des temps. Le k'âïdat de Sebaou paraît appartenir à une formation de beaucoup postérieure à celle des autres.

C'est ce que semble indiquer l'état actuel des traditions locales. Dans les k'âïdats des Isser, de Khechna et des Beni-Dja'ad, le souvenir des événements qui en ont marqué la prise de possession par les Turcs s'est presque entièrement effacé. Les habitants n'ont conservé aucune idée de l'organisation antérieure. Dans le k'âïdat de Sebaou, au contraire, les principaux incidents de la lutte, sans qu'on puisse leur assigner d'époque précise, sont encore présents à la mémoire de tous. L'origine des zmala ou colonies militaires établies le long de l'Ouad-Amraoua, pour faire tête aux orages qui descendaient à droite et à gauche de la montagne, les diverses péripéties qui ont signalé la formation de ces établissements, les assassinats de quelques k'âïds par des cheikhs rebelles, l'attaque et quelquefois la prise des postes turcs par les Kabiles, la déroute de quelques-uns de leurs corps d'armée, enfin presque toutes les scènes d'agression ou de résistance figurent encore dans les annales des tribus qui y ont pris part, et ne paraissent pas remonter au delà de quelques générations.

Il règne d'ailleurs sur la possession de certaines parties du territoire, dans le k'âïdat irrégulier de Sebaou, une incertitude qui autorise à penser que cette possession n'avait pas reçu la sanction du temps; un assez grand nombre de villages sont attribués par les uns à l'enclave administrative, et, par les autres, aux tribus dont ils avaient fait partie. L'action du prétoire turc sur la population de ces bourgs était donc demeurée imparfaite et contestée.

Voici un autre exemple emprunté à la grande tribu des Beni-Ouarguennoun, qui bordait, à l'Est, le k'âïdat de Sebaou. Elle avait éprouvé, par l'effet de ce voisinage, une sorte de démembrement. La fraction la plus voisine, celle des Beni-Slïem, détachée du corps de la tribu, avait été placée sous la même juridiction que la tribu des Beni-Tour, située à l'entour de Dellis. C'est la tradition turque qui nous fournit ce fait; aussi considère-t-elle la fraction détachée comme une tribu distincte. Mais la tradition kabile conteste la validité de l'incorporation, et restitue les Beni-Slïem au tronc natal.

C'est cette instabilité de possession, et cette fluctuation de limites qui nous ont déterminé à considérer le k'âïdat turc de Sebaou comme le commencement d'une œuvre demeurée incomplète et à le comprendre dans la Kabilie.

A ces motifs s'en joignent d'autres. Chacun des k'âïdats turcs qui composaient autrefois la province régulière d'Alger était devenu, soit à raison de la durée, soit à raison de la formo de l'occupation, le siége d'une nationalité distincte. L'indigène né dans le k'âïdat des Isser s'appelait un *Isseri*, dans celui de Khechna un *Khechni*, dans celui des Beni-Dja'ad un *Dja'adi*. De ce côté donc la division territoriale avait obtenu la sanction des tribus qu'elle englobait; elle avait pénétré dans leurs mœurs; elle leur avait fait accepter le *bordj* de l'officier turc comme un clocher et le ressort de sa juridiction comme une patrie. C'est là, à notre sens, un des résultats

les plus importants obtenus par nos prédécesseurs qui, à travers toutes leurs erreurs et tous leurs méfaits, nous ont cependant légué quelques salutaires exemples.

De même que l'habitant des Isser s'appelle un *Isseri*, l'habitant du Sebaou aurait pu s'appeler un *Sebaoui;* mais ce mot n'existe pas; à l'Est de l'Ouad-Nessa, qui sépare les deux k'âïdats, la nationalité reprend sa forme originelle; elle se rattache au village ou à la tribu, sans se soucier de l'unité administrative. Les tribus de cette région n'acceptaient donc pas, au même degré que les autres, le fait de l'incorporation politique, ou du moins elles n'avaient pas eu le temps de s'y habituer.

Parmi les analogies générales qui tendent à réunir en un seul faisceau les peuples de la Kabilie, nous ne devons pas omettre l'usage des habitations stables, qui leur est commun à tous. Ce sont partout des villages semblables à ceux de nos campagnes. Ces habitudes de stabilité sont d'ailleurs imposées par la nature du pays et surtout par la culture de l'olivier et du figuier. Entre l'arbre et la maison il existe un lien de parenté qui les rend presque inséparables.

A partir de l'Ouad-Nessa reparaît l'usage de la tente combiné avec celui de la *gourbi*, comme cela se pratique dans la Metîdja.

Le cours de l'Ouad-Nessa, trace donc une ligne importante de démarcation.

Au point de vue politique il établit, pour la puissance turque, la séparation entre le régime de la possession régulière et le régime de l'occupation instable; au point

de vue économique, il marque la limite entre la culture des céréales et celle des arbres fruitiers; entre le douar et le village; entre le régime de la tente et celui de la maison.

Il reste encore une comparaison à établir entre les trois k'âïdats limites et les tribus kabiles qui leur confinent : c'est celle du langage. Ici la ligne de démarcation se dessine moins nettement et présente même plusieurs anomalies.

En face du k'âïdat des Isser, c'est la tribu des Beni-Tôur, située sur la rive droite. Considérée comme étant d'origine arabe, elle sortirait, à ce titre, du massif kabile, si son incorporation dans le k'âïdat de Sebaou, et les diverses conditions de parenté signalées ci-dessus, ne compensaient largement la circonstance de son origine. Elle parle d'ailleurs les deux langues, habite des villages, se livre à la culture des arbres fruitiers, et partage en tout point les habitudes berbères.

Dans le k'âïdat de Khechna, les deux tribus qui bordent la Kabilie sont les Beni-Khelîfa de la montagne et les Ammâl; elles appartiennent à la race kabile, et devraient, à ce titre, rentrer dans la contrée qui nous occupe. Mais leur incorporation franche dans une division administrative de plein exercice les en exclut. L'habitant des Ammâl et des Beni-Khelîfa prend spontanément la qualification de *Khechni*, tandis que l'habitant des Beni-Khalfoun, qui leur fait face de l'autre côté de la limite, bien que dépendant jadis du k'âïdat de Sebaou, ne possède aucun terme pour exprimer sa na-

tionalité, autre que celui de *Khalfouni*. Cette dissemblance politique nous paraît assez importante, au point de vue de notre domination, pour effacer toutes les analogies de détail.

En résumé, nous admettons comme frontière de la Kabilie à l'Ouest, la limite des trois k'âïdats des Isser, de Khechna et des Beni-Dja'ad, où se terminait l'ancien réseau administratif organisé régulièrement et gouverné directement par nos prédécesseurs.

LIMITE DU SUD.

Au delà du k'âïdat turc des Beni-Dja'ad, les populations qui composent la bordure extérieure de la Kabilie changent de physionomie, de caractère et de régime. A l'autorité des k'âïds succède celle des grands cheikhs; au gouvernement direct, le gouvernement par délégation; au pouvoir administratif, le pouvoir féodal; le premier issu de la conquête, le second greffé sur elle; le premier lié organiquement à l'autorité centrale, éprouvant les mêmes vicissitudes, vivant de la même vie, mourant de la même mort; le second rattaché éventuellement à la domination étrangère, puisant une vie qui lui est propre dans des droits antérieurs dont il ne lui demande que la sanction.

Tels sont les deux cheïkhats héréditaires des Oulâd-Bellîl et des Oulâd-Mokrân, dont les siéges étaient établis l'un à Hamza, vers les sources de l'affluent occidental de l'Ouad-Akbou (rivière de Bougie), l'autre à Bordj-Medjâna, vers les sources de l'affluent oriental.

Les deux cheikhs dépendaient du gouvernement de Constantine ; ils recevaient l'investiture des mains du bey, qui, moyennant un tribut annuel, la maintenait dans les deux familles régnantes. Quant à l'administration intérieure des fiefs, le bey n'y intervenait pas ; chaque tente, chaque gourbi, taxée par le suzerain héréditaire, versait entre ses mains le montant de son impôt, sans que l'autorité turque exerçât aucun contrôle sur ces relations fiscales entre le prince et le sujet. Chaque cheikh exerçait un droit de haute et basse justice sur les terres de sa dépendance, sans avoir de compte à rendre à l'administration centrale. C'était, comme on le voit, un état dans l'état.

Les obligations des feudataires envers le beylik se bornaient à payer la redevance annuelle, signe de leur vasselage et à protéger le mouvement des troupes turques sur les deux communications politiques qui traversaient leur territoire, celle d'Alger à Constantine par Setif, et celle d'Alger à Biskra par Msila.

Le cheïkhat des Oulâd-Bellil s'étendait sur les croupes occidentale et septentrionale de l'Ouennour'a ; on l'appelait vulgairement *Kah'al-Oudnou* (l'oreille noire), sans doute à cause de l'aspect que présente la montagne aux voyageurs venant de l'Ouest.

Le cheïkhat des Oulâd-Mokrân s'appelait, par opposition, *Abied-Oudnou* (l'oreille blanche). Il occupait une étendue de pays beaucoup plus considérable. Il embrassait la partie orientale des massifs de l'Ouennour'a, le massif de Maita, celui de Drea't, celui des Oulâd-el-

Khelouf, et enfin la vaste plaine de la Medjâna, siége de l'autorité et résidence de la famille princière. Il comprenait encore deux autres annexes, savoir, les deux districts du Chefa' et du Guergour. Ces deux derniers appartenant aussi à la bordure extérieure de la Kabilie, il est bon d'expliquer en quelques mots la nature du lien politique qui les rattachait au fief principal. La famille des Oulâd-Mokrân se partage en trois lignes collatérales, qui sont les Oulâd-el-H'adj, les Oulâd-bou-R'ennân et les Oulâd-el-Guendouz. Dans le pacte qui avait rattaché cette famille au gouvernement turc, le bey s'était, dit-on, réservé la faculté de donner l'investiture à l'une quelconque des trois branches. C'était un moyen d'exciter leur émulation. Quelle que fut celle des trois branches à laquelle échût le bernous d'investiture, les districts du Chefa' et du Guergour étaient réservés comme apanages aux deux branches que le choix du bey réduisait à la condition de cadettes.

Telle était et telle est encore, à peu de chose près, la constitution politique des deux fiefs héréditaires d'Oulâd-Bellîl et d'Oulâd-Mokrân. L'un et l'autre ont accepté la suzeraineté française avec la même sincérité et à peu près aux mêmes conditions qu'ils acceptaient la suzeraineté turque [1].

Entre les contrées qu'ils embrassent et le massif kabile qui leur confine au Nord et les sépare du littoral,

[1] Cependant le cheïkhat des Oulâd-Bellîl, inférieur de beaucoup en étendue et en influence à celui des Oulâd Mokrân, a été traité avec beaucoup moins de ménagements.

il existe, comme cela arrive toujours entre peuples voisins, des analogies et des dissemblances.

La principale analogie résulte de l'origine même de ces fiefs, dans lesquels on reconnait les restes de l'ancien partage territorial établi par la domination berbère.

L'examen des deux noms suffit pour indiquer le point de départ et le berceau de l'autorité qu'ils représentent. Bellîl est la forme arabe du nom de *Mellîl*, qui appartient à la puissante confédération de Flîça. Dans la dénomination double Flîça de Mellîl, Flîça paraît être le nom du peuple et Mellîl le nom de la famille régnante; le premier correspond à une désignation ethnographique, le second à une désignation dynastique. Le premier de ces deux noms se retrouve au Nord, sur le littoral, dans la tribu indépendante de Flîça-sur-Mer; le second se retrouve au Sud, dans le fief héréditaire des Oulâd-Bellîl.

Nous avons fait remarquer dans le livre précédent combien, en l'absence des traditions écrites, l'étude des noms pouvait jeter de jour sur les annales mystérieuses de l'Algérie. La nomenclature des tribus renferme toute l'histoire de cette contrée.

L'homonymie que nous venons de signaler entre trois peuples aujourd'hui séparés autorise à les regarder comme des membres disjoints d'un même corps.

Une autre circonstance augmente la probabilité de leur union originelle et explique leur disjonction. La région qui sépare le fief heréditaire d'Oulâd-Bellîl de

la confédération de Flicet-Mellil est le k'âïdat turc de Bou-R'ni, dépendant de Sebaou.

La région qui sépare la confédération de Flicet-Mellil de la tribu de Fliça-sur-Mer est le k'âïdat turc de Sebaou lui-même.

Or, la formation de Bou-R'ni et de Sebaou marque dans les fastes de la domination turque une période postérieure de beaucoup à leur première installation.

Il est donc probable que les cinq contrées désignées aujourd'hui sous le nom de cheïkhat héréditaire des Oulâd-Bellil, k'âïdat de Bou-R'ni, confédération de Flicet-Mellil, k'âïdat de Sebaou, tribu de Fliça-sur-Mer, vivaient jadis sous une loi commune; elles constituaient originairement une de ces principautés berbères indépendantes qui, au XVIe siècle, servirent Barberousse contre Charles-Quint, et même Charles-Quint contre Barberousse.

La destruction de cette principauté paraît avoir été le premier terme des efforts des Turcs dans leur longue lutte contre la Kabilie; et s'ils n'ont rien fondé de régulier et de durable, ils ont du moins réussi à ruiner l'organisation ancienne.

Le massif féodal s'est vu traversé en deux points et rompu en trois morceaux.

Réduit à des proportions étroites, le fief des Oulâd-Bellil ne compte plus comme vassales qu'un petit nombre de tribus, dont la plus considérable est celle des Ksanna, située sur le plateau de l'Ouennour'a.

Telle est l'origine, telle fut, selon toute apparence,

la destinée du fief des Oulâd-Bellîl, et sans doute aussi d'autres principautés berbères, qui, au moment de l'invasion turque, se partageaient ou se disputaient le Nord de l'Afrique.

Le nom d'Oulâd-Mokrân annonce lui-même une origine semblable. *Mokrân* est le mot berbère qui signifie *grand, chef.* La famille des Oulâd-Mokrân descend, en effet, d'un marabout appelé Si-Ah'med-*Amokrân*, dont la postérité se trouve dispersée sur différents points de la Kabilie, et dont la mémoire est demeurée en grande vénération dans les montagnes voisines de Bougie et à Bougie même.

Le cheïkhat des Oulâd-Mokrân l'emporte considérablement, par son importance et son étendue, sur celui des Oulâd-Bellîl. Il occupe, à lui seul, un espace égal à la moitié de la Kabilie. Il n'y exerce pas d'autorité directe; mais il y jouit d'une assez grande influence, surtout dans la partie méridionale. On assure que les richesses de la famille sont enfouies dans la ville d'El-K'ala', chef-lieu des Beni-'Abbês. Il est beaucoup plus probable qu'elles sont placées dans le commerce de cette ville, où elles produisent peut-être de forts intérêts.

C'est sous les auspices du feudataire de la Medjâna que s'accomplit, sans résistance, en octobre 1839, le passage du Bibân par l'armée française. C'est à lui que la province de Constantine est redevable du calme qui règne, depuis cette époque, sur la frontière occidentale.

Le crédit du cheikh des Oulâd-Mokrân s'étend vers

le Sud, jusque dans le Sahara. On doit, en grande partie, à son intervention et à sa présence dans nos rangs, le bon accueil reçu par nos troupes dans les deux villes de Msila et de Bou-Sa'da.

L'influence exercée par cette famille, on pourrait dire par cette dynastie, ne s'explique pas seulement par son ancienneté, par son origine religieuse, par le long exercice d'une autorité traditionnelle; elle repose sur une autre base plus solide, plus terrestre et non moins respectable aux yeux des Arabes : les impôts prélevés chaque année, par le chef de la principauté, sur les tribus de sa dépendance, ne doivent pas s'élever à moins de sept cent mille francs[1].

Les tribus trouvent peut-être la charge un peu lourde; mais elles s'y soumettent, parce que les générations

[1] Rien ne donne mieux la mesure arithmétique de l'importance de ce cheïkhat, et des avantages que la famille régnante trouve dans sa fidélité aux Français, que l'évaluation approximative des revenus de ses domaines. Les contrées tributaires des Oulâd-Mokrân sont, ainsi que nous l'avons dit :

1° La partie occidentale de l'Ouennour'a,
2° Le massif de Drea't,
3° Celuî de Mzîta,
4° La tribu des Oulâd-el-Khelouf,
5° La Medjâna.

La contribution se paye tantôt en espèces, tantôt en nature; mais les contribuables sont dans l'usage de l'évaluer en numéraire, par an et par tente. L'unité monétaire qui leur sert de base dans cette appréciation est la bacita ou piécette (valeur 2 fr. 50 c.).

Voici l'évaluation qui nous a été fournie pour les quatre premiers districts :

précédentes s'y sont soumises. Il y a au moins un siècle que cela dure, il y en a peut-être deux. C'est donc une

NOMS des tribus.	NOMBRE de tentes ou de maisons.	TAXE ANNUELLE par tente ou par maison.	TOTAL.	ÉVALUATION en francs.
		1° OUENNOUR'A.		
Oulâd-'Ali	120 tentes	40 boudjoux.	4,800	
Slâtna	65 *idem*	80	5,200	
Khebabcha	100 *idem*	50	5,000	
Oulâd-Slâma	100 *idem*	50	5,000	
Oulâd-Djellâl	200 *idem*	50	10,000	
Oulâd-Msellem	300 *idem*	65	19,500	
Beni-Ouggâg	100 maisons	30	3,000	
Fd'ala	20 *idem*	20	400	
Sebkha	100 *idem*	20	2,000	
Oulâd-Guebîla	50 tentes	50	2,500	
Oulâd-Trîf	100 *idem*	50	5,000	
Oulâd-Dha'n	30 *idem*	50	2,500	
Semma	20 maisons	50	1,000	
TOTAUX		....	65,900	121,620f
		2° DREA'T.		
Mans'oura	"	"	1,000	
Djerâlîn	4 maisons	30	1,200	
Hel-el-H'amra	70 *idem*	30	2,100	
Oulâd-'Abbès	56 tentes	30	1,680	
Drea't	150 maisons	40	6,000	
El-K's'our	50 *idem*	20	1,000	
D'ela'	40 *idem*	30	1,200	
TOTAUX		....	14,180	25,524

somme d'environ soixante et dix millions qui s'est accumulée dans cette famille; car les dépenses annuelles de-

NOMS DES TRIBUS.	NOMBRE DE TENTES ou de maisons.	TAXE ANNUELLE par tente ou par maison.	TOTAL.	ÉVALUATION en francs.
		3° MZÎTA.		
Rbe'a...........	100 maisons..	30 bacita.	3,000	
Oulâd-'Atman	20 *idem*....	30	600	
Oulâd-Meh'ammed.	180 *idem*....	30	5,400	
Totaux.............		....	9,000	16,200
		4° OULÂD-ED-KHELOUF.		
	1060 tentes...	160	169,600	305,280

RÉCAPITULATION.

Ouennour'a..........	121,620 francs.
Drea't..............	25,524
Mzîta...............	16,200
Oulâd-El-Khelouf.....	305,280
Total........	468,624

Nous ne possédons point l'évaluation des sommes que produit la contribution de la Medjâna. Mais les Oulâd-Mokrân y résident, c'est la plus riche partie de leur domaine; il est donc permis de lui appliquer la proportion fournie par les nombres ci-dessus.

Or, la surface de la Medjâna équivaut à environ la moitié de la surface occupée par ces quatre districts réunis; il faudrait donc, à la

vaient se restreindre pour ne pas exciter la convoitise des Turcs. Quelle est la cachette qui recèle ce trésor? Peut-être est-il placé de manière à porter intérêt. Dans ce cas, au million de la liste civile il faudrait encore ajouter plusieurs millions de revenu. On comprend le prestige qui doit entourer, aux yeux des indigènes, la famille des Oulâd-Mokrân, la puissance qu'elle exerce autour d'elle, et la célébrité dont elle jouit de Tunis à Maroc. Les indigènes ne se rendent même pas compte de toute l'étendue de ces richesses; ils en adoreraient le possesseur comme un demi-dieu.

Ce qui fait le caractère particulier de cette fortune, c'est le temps qu'elle a dû mettre à se former dans un

somme de..................................	468,624f
ajouter la moitié, ci..........................	234,312
Le revenu du cheïkhat serait donc approximativement de......................................	702,936
A quoi on peut bien ajouter, au minimum, pour les touiza ou corvées, les amendes et autres droits accessoires....................................	7,064
Total.................	710,000

En France, un revenu pareil représente déjà une certaine part d'influence, surtout quand à la valeur matérielle de cette somme vient se joindre l'ascendant moral du commandement. Qu'on juge ce que ce doit être dans un pays pauvre comme l'Algérie. Au surplus, les Oulâd-Mokrân ont eu le mérite de comprendre que cette belle liste civile avait besoin de la protection française, et ils furent les premiers à l'invoquer.

A la vérité, il faut déduire du chiffre annuel de la recette brute la contribution que le cheikh paye au gouvernement français.

pays où les garanties de stabilité manquent, où, au contraire, les causes de perturbation sont si nombreuses. Elle a grandi à l'ombre de la puissance turque, elle se soutient à l'ombre de la puissance française; aussi nul ne sait mieux apprécier le bienfait de cette protection que le feudataire qui fut un des premiers à l'invoquer. Au reste, les avantages qu'il trouve dans sa fidélité à notre cause garantissent la sincérité de son dévouement, sans en atténuer le mérite.

De ce qui vient d'être dit, résultent les analogies et les dissemblances politiques des deux cheïkhats héréditaires avec la Kabilie; rattachés, par la communauté d'origine, au massif berbère, qui fut leur berceau, ils s'en détachent et par leur constitution féodale, et par la stabilité intéressée, et la sincérité obligée de leur soumission au gouvernement d'Alger.

Les tribus qui leur confinent au Nord subissent, il est vrai, jusqu'à un certain point, leur influence, fondée sur le prestige de la noblesse ou de la fortune; mais elles déclinent leur autorité directe, accoutumées à vivre dans l'indépendance commune à presque toutes les populations de ce massif.

Tels sont, en marchant de l'Ouest à l'Est :

1° Du côté des Oulâd-Bellîl, les Oulâd-el-'Azîz, qui faisaient partie de l'ancien k'âïdat de Bou-R'ni, les Beni-Meddour, les Beni-l'ala, et les Beni-'Aïci;

2° Du côté des Oulâd-Mokrân, les Mcheddala, les Beni-Mans'our, les Beni-'Abbês. Après les Beni-'Abbês, vient la communauté de Zammôra, qui mérite une

mention particulière. Elle est située entre les deux puissantes tribus kabiles des Beni-'Abbès et des Beni-Aïdel, qui la touchent à l'Ouest et au Nord, et les deux fiefs du Chefa' et de la Medjâna, qui la touchent à l'Est et au Sud.

Ce qui la distingue des unes et des autres, c'est que sa population se compose, en grande partie, de Koulour'li. Zammôra est donc une colonie turque aussi étrangère aux petites républiques indigènes du Nord qu'aux petites principautés indigènes du Sud.

Cependant, comme elle dépendait originairement du massif kabile, et qu'elle paraît avoir eu pour objet spécial d'en occuper et d'en surveiller le seuil, nous avons pensé devoir la comprendre dans l'intérieur des limites, tout ainsi que l'on comprend le portier parmi les habitants d'une maison.

Zammôra fut fondée par H'acen-Bacha, fils et successeur de Khaïr-ed-Dîn, vers l'an 1560, dans la lutte que ce prince eut à soutenir contre les Beni-'Abbès, appelés, par Marmol, *La-Abez*. La colonie se réduisit d'abord à un petit fort construit à la hâte, dans lequel H'acen-Bacha laissa une garnison turque. Obligés de pourvoir à leur subsistance, les soldats mirent en culture les environs de leur camp; bientôt ils contractèrent des alliances avec les tribus kabiles de leur voisinage, et ils adoptèrent leur régime de vie, conforme, d'ailleurs, aux exigences du sol. Aux ressources générales des montagnards ils ajoutèrent une industrie spéciale, qui leur manquait. Il s'établit donc, entre les nou-

veaux hôtes et les habitants, des relations d'intérêt et de parenté. A la faveur de ces relations, l'établissement turc gagna du terrain; et c'est ainsi qu'avec l'aide du temps et les inspirations de la nécessité, une simple garnison parvint, sans subvention étrangère, à se transformer en une colonie, colonie dans laquelle le sang berbère domine assez pour communiquer sa couleur à tout le mélange.

Nous avons expliqué les circonstances politiques qui nous paraissent établir une ligne de démarcation entre les deux cheïkhats héréditaires d'Oulâd-Bellîl et d'Oulâd-Mokrân, et les populations kabiles qui les bordent au Nord.

Si l'on se place à un autre point de vue, et que l'on compare les habitudes, les besoins et les ressources des peuples que cette limite sépare, on remarque des dissemblances générales plus frappantes encore.

Au Nord de cette limite, toutes les tribus, sans exception, font usage de la langue berbère.

Au Midi, c'est la langue arabe qui domine de beaucoup.

L'Ouennour'a et la Medjâna sont presque entièrement arabes. Le petit massif de Mzita et celui de Drea't, placés sur la route des Beni-'Abbès à Msîla, sont les deux seules enclaves qui, entre l'Ouennour'a et la Medjâna, d'une part, le Sahara et la Kabilie, de l'autre, aient conservé exceptionnellement l'idiome berbère.

Dans les deux cheïkhats des Oulâd-Bellîl et des Oulâd-Mokrân, la culture de l'olivier et du figuier occupe une place secondaire. Les ressources principales

consistent dans la culture des céréales et l'élève des bestiaux.

Au Nord, au contraire, depuis le pied méridional du Jurjura jusqu'à la mer, l'olivier et le figuier composent presque toute la richesse agricole des populations. Il s'opère donc une révolution complète dans le régime d'exploitation du sol, quand on passe d'un côté à l'autre de la ligne de démarcation que nous assignons à la Kabilie.

Il en résulte aussi un changement notable dans le régime des habitations; dans toute l'étendue des deux cheïkhats, l'usage de la tente est presque général; les maisons ne se montrent qu'exceptionnellement, quelquefois même concurremment avec la tente. Les habitants se construisent pour l'hiver des cabanes qu'ils appellent *mchâta*, et habitent la tente le reste de l'année. Au contraire, si l'on passe au Nord de l'Ouennour'a et de la Medjâna, on voit cesser complétement l'usage de la tente; le goût et le besoin des habitations stables deviennent des règles sans exception.

LIMITE DU SUD-EST.

Les contrées qui, de ce côté, bordent la Kabilie, sont :

Le district apanage du Chefa';

Le k'Aïdat turc des 'Amer;

Le district apanage du Guergour.

On a fait connaître précédemment le lien féodal qui rattache le Chefa' et le Guergour au cheïkhat des Oulâd-

Mokrân. Outre cette dépendance dynastique, ils relevaient administrativement du k'âïdat des 'Amer-R'araba, qui avait pour siége Setif. Il paraît même que, vers la fin de la domination turque, ce dernier lien s'était resserré aux dépens de l'autre.

Situé entre les débris de l'ancienne féodalité indigène, contigu, par un coin de son territoire, au massif de la Kabilie, le k'âïdat des 'Amer marquait, pour la province de l'Est, la limite du réseau administratif normal. Parvenu à ce terme, l'effort organisateur parti de Constantine s'était arrêté; au delà, toute l'action du beylik se réduisait à une promenade annuelle de Setif à Bougie, et à la collection d'un impôt chétif, levé avec une extrême circonspection sur quelques tribus de la route.

Aussi la ligne à laquelle s'arrêtent l'ancien k'âïdat des 'Amer et ses deux annexes ressemble-t-elle beaucoup plus à la frontière de deux états ennemis qu'à la limite de deux provinces. On sait que, en Afrique, la zone limitrophe de deux empires voisins est toujours le théâtre de grands désordres. Arrivée vers les limites de son action, l'autorité administrative s'affaiblit de part et d'autre. Les moyens de répression manquent; les droits et les devoirs cessent d'être définis, et le brigandage, assuré de l'impunité, devient une industrie légitime.

Ces caractères se produisent, avec une affligeante réalité, sur toute l'étendue de la ligne où la dernière préfecture de la province de Constantine, celle de Se-

tif, confine à la Kabilie. Les désordres atteignent surtout les deux communications les plus importantes de ce côté, celles qui conduisent du marché des Beni-Ourtilân à Setif et au Ferdjioua.

Il faut entendre les pauvres voyageurs obligés de parcourir ces routes raconter les précautions qu'ils doivent prendre, et les détours qu'ils doivent faire pour éviter les tribulations qui les menacent sur ces deux routes. Se rendent-ils à Setif, ils ont à craindre les Oulâd-Teïr, s'ils vont par le Sud; les Beni-'Adjâb, s'ils vont par le Nord; deux écueils également redoutables, entre lesquels il est difficile de passer sans faire naufrage. Se rendent-ils au Ferdjioua, il leur faut alors décrire un large demi-cercle autour des Beni-'Adjâb, qui détroussent impitoyablement tout ce qui passe à leur portée; mais ce détour les rapproche du Kendirou, dont les montagnards font également le métier de coupeurs de route. Cependant, avec beaucoup de peine et de prudence, le voyageur parvient-il à franchir la passe laissée entre les vigies des deux tribus, alors seulement il se trouve en sûreté, à moins toutefois qu'il ne tombe entre les mains des Ammoucha qui, postés sur la seconde ligne, y recueillent les epaves de la première.

La zone qui sert de théâtre à ces brigandages marque la mitoyenneté politique des deux massifs qu'elle sépare.

D'autres circonstances concourent encore à établir cette séparation.

Dans le Kaïdat des 'Amer, en y comprenant les deux

annexes, la population est exclusivement arabe; toutes les tribus qui leur confinent de l'autre côté sont berbères.

En deçà de la limite du k'âïdat, la plaine domine dans la configuration du sol; au delà, c'est la montagne.

En deçà, les indigènes ne font usage que de la tente; au delà, ils ne connaissent que la maison.

En deçà, les habitants sont laboureurs et pasteurs; au delà, ils sont jardiniers et artisans.

Cette limite marque donc la transition d'un ordre politique à un autre, transition qui s'opère par le désordre; mais elle marque aussi le passage de la race berbère à la race arabe, de la montagne à la plaine, de la maison à la tente, de l'olive à l'épi, du peuple artisan au peuple pasteur.

LIMITE DE L'EST.

De l'extrémité septentrionale du k'âïdat des 'Amer, il ne reste plus, pour atteindre le littoral, qu'une faible distance d'environ douze kilomètres.

Quelles sont les conditions qui, à travers cet espace, assignent à la Kabilie sa véritable limite?

Ici plus de dissemblance politique; toutes les tribus vivent dans une indépendance commune; toutes se présentent vierges du joug turc.

Plus de différences de langage; partout règne la langue berbère; pas un son arabe ne se fait entendre.

Aussi est-ce à un autre ordre d'observations qu'appartient la nuance décisive.

En étudiant dans ses détails les plus minutieux la physiologie de toutes ces tribus berbères, nous avons été frappé d'un fait qui résume à lui seul toute la différence entre le pays des Kabiles et ce que nous appelons d'un nom spécial *la Kabilie :* c'est que sur la ligne de Bougie à Djîdjel il existe un point où le caractère des habitations se modifie brusquement et perd cet air d'aisance et de propreté relatives qui distingue les environs de Bougie. L'Ouad-Aguerioun est la limite où ce brusque changement s'opère : c'est le Rubicon du luxe kabile. On tombe alors dans un pays d'un aspect pauvre et malpropre dont les habitants sont obligés de chercher dans l'expatriation leurs moyens d'existence, et dont la contribution, disent-ils eux-mêmes, n'eût pas valu les dépenses nécessaires pour la percevoir. Les demeures sont en harmonie avec le sol et sentent la misère comme lui. Ce sont de chétives cabanes, construites en pierres sèches, couvertes en chaume, et enduites en bouse de vache. Encore cet ornement grossier n'est-il appliqué qu'avec parcimonie et seulement à l'intérieur.

Le passage subit de l'aisance à la misère, la dissemblance organique dans les habitudes et dans les ressources de la vie, tracent une ligne de séparation naturelle, organique, entre les deux contrées qui servent de terme à la comparaison. Aussi adoptons-nous sans la moindre hésitation le cours inférieur de l'Ouad-

Aguerioun jusqu'à son embouchure dans la mer, comme la limite entre le Sahel de Djîdjel et celui de Bougie, entre le pays des Kabiles et la Kabilie proprement dite.

Ainsi se trouve complétée la définition géographique de cette contrée. Son périmètre, tel qu'il vient d'être tracé, comprend un espace d'environ 800,000 hectares; c'est l'étendue approximative de la Kabilie.

Elle est un peu inférieure à la superficie de la Corse [1], un peu supérieure à la superficie moyenne d'un département français.

Elle présente à peu près, de l'Ouest à l'Est, la même forme que la Corse, du Sud au Nord.

La Corse a 177 kilomètres de longueur, du Sud au Nord.

La Kabilie en a 163, de l'Est à l'Ouest.

La Corse a 81 kilomètres de largeur, de l'Est à l'Ouest.

La Kabilie en a 81, du Sud au Nord.

§ III. RÉSUMÉ.

Avant de pénétrer dans ce massif que sa physionomie et sa destinée rendent également digne d'attention, résumons succinctement les caractères généraux qui en déterminent le contour.

Suivant les différents aspects sous lesquels on l'envisage, on y reconnaît comme traits dominants :

[1] La superficie de la Corse est de 980,510 hectares.

L'indépendance du joug turc,

L'usage de la langue berbère,

La stabilité et le luxe relatif des habitations,

La culture des arbres à fruits et l'exercice des arts professionnels.

C'est donc sur chacun de ces attributs que doit porter la comparaison de ce massif avec ceux qui l'entourent.

A l'Ouest, il touche des peuples que la discipline administrative des Turcs avait eu l'art de s'incorporer.

Au Sud, il confine à des terres féodales, frappées d'un double vasselage, terres dont le séparent à la fois le langage, les habitations et les cultures.

A l'Est, il s'arrête à des peuplades auxquelles la parenté de l'indépendance, la communauté du langage, l'analogie des habitudes, sembleraient devoir l'unir, si la comparaison des besoins et des ressources ne mettait entre elles et lui la distance qui, dans les agglomérations de peuples comme dans les agglomérations d'hommes, sépare la maison de la hutte et le riche du pauvre.

Les conditions qui détachent la Kabilie des tribus circonvoisines appartiennent donc à des dissemblances d'ordres différents; ces dissemblances affectent surtout un caractère politique dans l'Ouest, ethnographique dans le Sud, économique dans l'Est.

On trouvera peut-être bien minutieux les détails dans lesquels nous sommes entré pour arriver à une simple définition. C'est que les événements ont prêté

à cette définition une certaine importance. On se rappelle qu'au commencement de 1844, il fut question d'une expédition ayant pour but la conquête spéciale de la Kabilie. On possédait alors peu de notions sur la nature de ce pays ; on connaissait cependant ses goûts et ses habitudes d'indépendance ; on savait l'espèce de séquestration politique dans laquelle il s'était toujours renfermé, et la neutralité traditionnelle qu'il observait dans les démêlés des dominations étrangères avec les tribus de la régence. Son amour pour la stabilité et le travail, la spécialité et l'étendue de ses ressources industrielles et agricoles, le distinguaient dans la masse des peuples pasteurs, nomades et paresseux.

Ces notions, bien qu'imparfaites, suffirent cependant pour appeler l'attention générale sur l'invasion dont la Kabilie était menacée. Il s'éleva dans la presse et dans les chambres une polémique retentissante à laquelle tout le monde prit part. Au milieu de cette discussion solennelle, des complications s'élevèrent ; des événements graves et imprévus vinrent jeter dans la balance le poids de leur logique pressante. Les projets d'invasion furent d'abord réduits, puis ajournés.

De cette discussion résulta, pour le pays qui en était l'objet, un avantage, celui de voir son existence reconnue et son nom consacré par le baptême de la publicité. Mais, par malheur, ce n'était qu'un nom ; il ne présentait à l'esprit ni formes distinctes, ni limites précises.

L'absence complète de définition donnait lieu aux

interprétations les plus élastiques, aux assimilations les plus erronées. Chaque coin de terre peuplé de Kabiles devenait partie intégrante de la Kabilie. Quelques personnes comprenaient sous ce nom tout le littoral depuis Dellis jusqu'à Philippeville; d'autres l'étendaient encore dans l'Ouest et y faisaient rentrer le Dahra et l'Ouersenis. La Kabilie s'allongeait donc démesurément et avec elle s'agrandissait le champ du *veto* que les premières discussions avaient soulevé. Échappée à l'invasion, la Kabilie devenait envahissante à son tour.

C'est pour lever toutes les incertitudes et faire rentrer cette Kabilie, devenue trop élastique, dans les limites que le temps et la nature lui assignent, que nous avons présenté avec quelques détails les motifs de cette délimitation.

Comment, d'ailleurs, parvenir à réduire, dans une formule qui soit simple sans cesser d'être vraie, cette étonnante diversité de caractères, d'habitudes, de besoins et d'intérêts? Comment expliquer les rapports variés qui résultent de cette multiplicité de circonstances si l'on n'examine, sur chacune d'elles en particulier, l'effet des analogies et des dissemblances?

Ainsi, à ne voir le pays que sous un seul aspect, combien peu d'homogénéité dans les formes et les moyens de gouvernement adoptés par la politique turque! Tantôt des divisions précises et régulières, tantôt des divisions incertaines et anormales. Ici le gouvernement direct, là le gouvernement par délégation;

à côté de la délégation administrative, la délégation féodale; à l'Ouest des sujets, au Sud des tributaires, à l'Est, pour employer l'expression consacrée par les historiens romains, des barbares; en un mot, toutes les formes, tous les degrés de la domination étrangère groupés autour d'un massif isolé qui, de la main des Turcs, la repousse sous toutes les formes et à tous les degrés.

Cette étude de délimitation se justifie donc par la nécessité d'éclairer ce chaos d'intérêts multiples, mélange d'affinités et de répulsions. Peut-être même, comme essai et comme exemple de division territoriale, aura-t-elle son utilité.

Il viendra certainement une époque où le gouvernement, affranchi des soucis que des résistances et des agitations continuelles lui imposent, sentira la nécessité d'assujettir la population et le sol de l'Algérie aux lois d'un partage uniforme; d'établir, sur l'espace vaste, mais défini, que son périmètre embrasse, un mode normal de distribution; d'étendre, enfin, à cette partie trans-méditerranéenne de la France, le principe de la division territoriale qui régit la France elle-même. Cette œuvre d'extension municipale et politique ne s'accomplira pas sans un examen préalable des conditions qu'elle doit remplir, des intérêts et des habitudes qu'elle doit ménager. On reconnaîtra alors, comme nous l'avons reconnu nous-même pour quelques portions de territoire, et comme nous avons essayé de le montrer pour la Kabilie, on reconnaîtra qu'il est facile, en respectant

les intérêts et les habitudes du peuple indigène, d'appliquer au territoire de l'Algérie notre mode national de partage, d'y retrouver des départements, des arrondissements et des communes, et de donner, par une extension des usages administratifs de la métropole, une garantie de sécurité et, en même temps, un élément de prospérité à toutes les classes de la population algérienne.

§ IV. DIVISION.

Il eût été difficile de se reconnaître dans le labyrinthe de tribus qui couvrent la Kabilie, sans le secours d'une division subsidiaire qui permît de les classer par groupes distincts. Cette division était d'autant plus utile que déjà quelques-uns de ces groupes existent et réunissent un certain nombre de tribus sous des dénominations collectives consacrées par les usages et les traditions du pays. C'était un premier élément d'ordre distributif qui est devenu la base d'une répartition plus complète. La Kabilie s'est trouvée ainsi partagée en quinze groupes et nous leur avons donné le nom de *cantons*, parce que le canton est celle de nos unités administratives dont chacun de ces groupes se rapproche le plus par son étendue et sa population moyennes.

Dans la répartition dont il s'agit, on s'est imposé pour règle fondamentale de concilier, autant que possible, les affinités et les habitudes locales avec les habitudes et les exigences françaises.

Par suite de ce programme, les divisions existantes ont été conservées avec leurs noms. Elles sont au nombre de trois.

Les divisions nouvelles, formées d'après l'analogie des besoins, des ressources, des usages indigènes, se rattachent, par leurs noms, à des circonstances qui intéressent également les deux peuples.

Ainsi, les noms des cantons maritimes sont empruntés aux cinq ports qui existent sur la côte de la Kabilie, savoir : Bougie, Bou-Daoud, Zeffoun, Tak's'ebt et Dellis. Parmi ces ports, il y en a un de première classe, Bougie; deux médiocres, Zeffoun et Dellis, et deux autres praticables seulement au petit cabotage, Bou-Daoud et Tak's'ebt. Quelle que soit leur valeur absolue, ils n'en ont pas moins une grande valeur relative pour les tribus circonvoisines qui, avant le blocus de la côte, y trouvaient le moyen le plus commode et le plus prochain d'écoulement offert aux marchandises; et, pour nous qui tenons la mer, ce sont les portes de communication avec le continent, positions importantes à toutes époques.

Nous en avons fait les chefs-lieux ou, du moins, les parrains des cinq cantons du Nord.

Les noms des cantons du Sud sont empruntés aux trois circonstances les plus remarquables et les plus populaires, tant en France qu'en Algérie, de la route qui les borne au Sud et qui conduit de Constantine à Alger, le Bibân ou les Portes de Fer, les versants méridionaux du Jurjura et le pont de Ben-Hini. Ces trois

points donnent leurs noms aux trois cantons qui bordent la route.

Enfin, les cantons intérieurs se rattachent aux accidents les plus remarquables de leur territoire, savoir: les deux hautes montagnes de l'Ak'fadou et du Kendirou et les deux principaux affluents de la rivière de Bougie, l'Ilmaïn et l'Amacin. L'un de ces cantons, celui du Kendirou, arrive jusqu'à la côte, où il borde une portion du golfe de Bougie.

Telles sont les considérations diverses qui ont contribué à déterminer la formation et la nomenclature des cantons kabiles; nous en ajouterons une dernière, qui nous paraît devoir figurer au premier rang dans l'adoption de toutes les dénominations nouvelles; c'est que la forme en soit simple et la prononciation facile, condition indispensablement nécessaire aux mots arabes pour être admis, sans mutilation, dans notre géographie nationale.

Voici les noms des quinze cantons dans lesquels se partage la Kabilie, avec la reproduction sommaire des circonstances qui les ont fait adopter :

1er canton, Bougie. — Port militaire susceptible de devenir la première position maritime de l'Algérie.

2e canton, Bou-Daoud. — Port de cabotage.

3e canton, Zeffoun. — Port marchand.

4e canton, Tak's'ebt. — Port de cabotage.

5e canton, Dellis. — Port marchand.

6e canton, Zouaoua. — Division existante.

7e canton, Ak'fadou. — L'une des principales montagnes, et

l'un des points les plus connus, dominant la grande communication d'Alger à Bougie.

8e canton, BOU-R'NI. — Nom d'un k'âïdat turc.

9e canton, FLÎCET-MELLÎL. — Division existante.

10e canton, JURJURA MÉRIDIONAL. — L'une des principales montagnes dominant la grande communication d'Alger à Constantine.

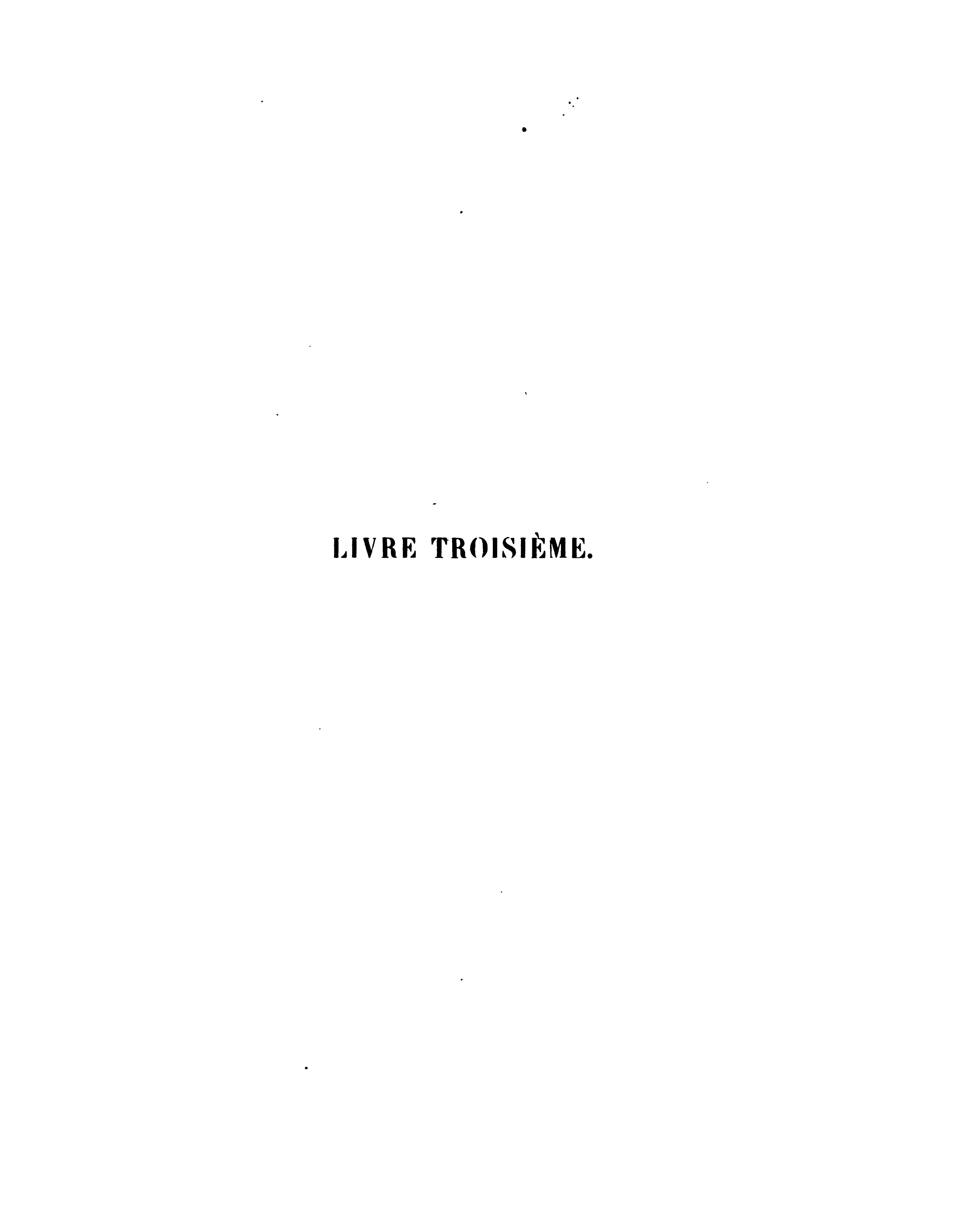
11e canton, BEN-HINI. — Pont construit anciennement sur l'Isser; point de passage de la grande communication d'Alger à Constantine.

12e canton, BÎBÂN. — Passage connu aussi sous le nom de *Portes de Fer*, sur la grande communication d'Alger à Constantine.

13e canton, ILMAÏN. — Affluent méridional de l'Ouad-Akbou, rivière de Bougie.

14e canton, AMACIN.— Affluent septentrional de l'Ouad-Akbou, rivière de Bougie.

15e canton, KENDIROU. — L'une des principales montagnes en vue de Bougie.



LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

DESCRIPTION.

CHAPITRE PREMIER.

DESCRIPTION DU CONTOUR.

La délimitation tracée dans le livre précédent a un caractère ethnographique; elle repose sur la comparaison entre les traditions et la constitution, les mœurs et les habitudes, les besoins et les ressources des peuples qu'elle intéresse. On y a suivi, de l'Ouest à l'Est, les tribus limitrophes de la Kabilie, en indiquant les circonstances politiques ou économiques qui les détachent de ce massif. Chacune de ces tribus est séparée des tribus voisines par divers accidents naturels que la notoriété locale a consacrés comme les limites de leur territoire. Suivons donc l'ensemble de ces limites partielles qui, jointes bout à bout, composent la limite géographique de la Kabilie.

Nous avons déjà indiqué l'Ouad-Nessa comme formant, dans le voisinage du littoral, la séparation avec les Isser. Cette rivière leur sert de limite dans toute la partie de son cours dirigée du Sud au Nord; mais, à une distance de la côte d'environ vingt kilomètres, elle change de nom et de direction. C'est à ce coude que la limite de la Kabilie abandonne le cours du fleuve.

L'une et l'autre se dirigent alors parallèlement à la côte, mais dans des directions opposées; le cours de la rivière s'incline et remonte de l'Ouest à l'Est; la limite s'infléchit aussi et s'avance de l'Est à l'Ouest. Elle passe dans un col qui sépare les montagnes des Isser de celles des Flîça, et la vallée de la Nessa de celle de l'Isser. A partir de ce col, elle suit un des affluents de l'Isser, appelé Ouad-Chender, qui arrose une plaine riche en pâturages, dont la jouissance appartenait, du temps des Turcs, moitié aux tribus kabiles de Flîça, moitié aux tribus arabes des Isser. Cette direction Est et Ouest de la limite dure l'espace d'environ quinze kilomètres.

Arrivée à cette distance du coude de l'Ouad-Nessa, la limite s'infléchit de nouveau. Elle abandonne l'Ouad-Chender et se dirige au Sud-Ouest, en longeant le pied des montagnes habitées par la confédération de Flîça et la tribu des Beni-Khalfoun, demeurant sur la rive droite de l'Isser, dont elle coupe plusieurs affluents; elle atteint ainsi le cours supérieur de cette rivière à la hauteur de la tribu des Beni-Khelîfa, au point où cette tribu, qui appartient au k'âïdat de Khechna, confine à la fois au k'âïdat des Isser et aux Beni-Khalfoun, tribu de la Kabilie. La limite continue alors dans la direction Sud-Ouest jusqu'au pont de Ben-Hini où la rivière change brusquement de direction et remonte vers le Sud-Est. Ce nouveau côté, tracé dans la direction Sud-Ouest du polygone de circonscription, présente une longueur d'environ vingt et un kilomètres.

C'est au pont de Ben-Hini que la Kabilie se rapproche

le plus d'Alger. En ce point, elle n'est éloignée de la capitale de l'Algérie que de cinquante-deux kilomètres.

A partir du pont de Ben-Hini, la limite de la Kabilie suit, dans la direction moyenne du Sud-Est, le cours supérieur de l'Isser jusqu'aux sources de cette rivière, situées entre la tribu des Oulâd-el-'Azîz, comprise dans la Kabilie, et le cheïkhat héréditaire des Oulâd-Bellîl, qui lui confine. Arrivée dans la partie la plus élevée de cette vallée, elle franchit le col, large à peine de quelques centaines de mètres, qui sépare la source de l'Isser des sources de l'Akbou, rivière de Bougie, et suit le cours d'un de ses affluents supérieurs jusqu'à Bordj-Hamza. Là se termine le côté Sud-Est du périmètre, côté dont la longueur est de trente-six kilomètres.

Au delà de ce point, c'est le cours de l'Akbou qui forme, par ses deux branches supérieures, la limite géographique de la Kabilie.

L'une de ces branches passe à Hamza; l'autre se fraye un passage à travers le défilé célèbre des Portes de Fer appelé *Bîbân* par les indigènes. La branche de Hamza court parallèlement à la côte Ouest et Est; la branche du Bîbân court Nord-Ouest et Sud-Est. Elles se joignent sur le territoire des Beni-Mans'our, tribu kabile dont les villages occupent le nœud des deux rivières. Chaque branche détermine un côté du polygone de circonscription de la Kabilie. Le côté de Hamza dirigé vers l'Est présente une longueur de quarante kilomètres; le côté du Bîbân, dirigé vers le Sud-Est, n'en a que vingt-quatre. Il vient aboutir, dans

le Sud, au massif de Mzîta, dépendance du cheïkhat héréditaire d'Oulâd-Mokrân. Le point de concours de ces deux faces est aux trois villages contigus des Beni-Mans'our.

Le défilé du Bîbân est le point de la Kabilie le plus éloigné du littoral. La distance, en ligne droite, est de quatre-vingts kilomètres environ. Il occupe le point le plus méridional de sa surface.

Depuis le pont de Ben-Hini jusqu'au Bîbân, la limite de la Kabilie, outre les accidents naturels qui la déterminent, offre une autre circonstance que nous devons indiquer, c'est qu'elle suit constamment une des communications les plus importantes de l'Algérie, la route de Constantine à Alger.

A partir du massif de Mzîta, la limite suit jusqu'à la mer une ligne sinueuse dont la direction moyenne s'écarte peu du Nord-Est. C'est la partie orientale du périmètre. Elle diffère de la partie occidentale en ce que, au lieu de se rattacher à des accidents géographiques continus, elle change fréquemment de nature et de caractère; tantôt elle borde le pied d'une vallée, comme cela se voit dans la région de la Medjâna, et sépare deux montagnes; tantôt elle suit une ligne de partage des eaux et sépare deux vallées, comme cela se présente dans la région du Guergour.

Il serait superflu d'exposer la série des variétés géographiques qui jalonnent le dernier côté du périmètre kabile. Il suffira d'en indiquer brièvement le caractère général.

La plupart des grandes vallées de l'Algérie offrent une analogie de conformation assez remarquable. La région supérieure, celle qui avoisine les sources, se compose, le plus souvent, de hauts et larges plateaux. La région inférieure, celle qui avoisine l'embouchure, comprend elle-même des plaines larges et basses; mais, entre les deux régions, il en règne une troisième ravinée, tourmentée, traversée souvent de gorges profondes au fond desquelles les eaux torrentueuses se frayent un passage.

Ce phénomène est dû à la direction générale des reliefs et à la présence des deux grandes chaînes Est-Nord-Est et Ouest-Nord-Ouest qui dominent dans la configuration orographique de l'Afrique septentrionale; barrages naturels, élevés, par les révolutions de cette partie du globe, entre la source des fleuves et le seul réservoir qui leur soit ouvert, la Méditerranée.

Des différences notables dans le régime des cultures marquent le passage de l'une à l'autre de ces trois régions. Sur les plateaux, le labourage et le parcours sont les deux ressources offertes par la nature même du sol. Elles reparaissent dans les plaines basses. Dans la zone montueuse qui les sépare, c'est la culture des arbres fruitiers qui règne presque sans partage.

Considérée dans son ensemble, la physionomie des principales vallées de l'Algérie se résume donc par les traits suivants :

De larges plateaux en couronnent le faîte;

De larges plaines en bordent le pied;

Et ces deux étages sont reliés par un large talus montagneux et, en général, escarpé, qui se distingue des deux autres par la différence des pentes et des cultures, véritables espaliers dont les talus ombragés et arrosés réunissent toutes les variétés de l'horticulture algérienne, hormis une seule, réservée exclusivement au Sahara.

Cette loi, commune à tous les grands cours d'eau en Algérie, ne trouve nulle part une application plus rigoureuse et plus apparente que dans la vallée de l'Ouad-Akbou, et elle assigne à la limite occidentale de la Kabilie son véritable caractère géographique. C'est l'arête d'intersection de la région supérieure et de la région moyenne, de la zone des plateaux et de la zone des montagnes, la ligne de mitoyenneté des champs et des vergers.

Il ne faut donc pas s'étonner des différences qui existent de part et d'autre de cette limite, dans les mœurs, dans le langage et dans la constitution des peuples qu'elle divise, puisque la cause première de ces différences appartient à la configuration immuable du sol.

Quoique d'une importance secondaire, la vallée de l'Ouad-Aguerioun présente elle-même, en raccourci, des phénomènes analogues. A l'Est de la partie de la limite qui lui correspond, se déroulent les plaines des Draouât, des Msâlta, arrosées par les affluents supérieurs de la rivière, tandis qu'à l'Ouest s'élèvent les régions montagneuses des Djermouna et des Beni-Slimân.

Au delà de ces tribus, resserrées dans l'étroite vallée

de l'Aguerioun, se déploie, en forme de large éventail, la série des plateaux arrosés par les nombreux affluents de l'Ouad-Akbou. Ce sont d'abord les plaines des Beni-'Adjâb, des Oulâd-'Abd-Allah, des Oulâd-T'eïr, traversées par l'Ouad-bou-Sellam, qui va se jeter dans l'Ouad-Ilmaïn, et de là dans l'Ouad-Akbou. Vient ensuite le vaste plateau de la Medjâna, traversé par une foule de cours d'eau, qui tous vont se réunir soit dans l'Ouad-Ilmaïn, soit dans le ruisseau du Bìbân, directement tributaire de l'Akbou. Dans la région la plus occidentale de ce bassin, nous trouvons encore la plaine de Hamza, traversée par l'affluent occidental du même fleuve.

Si l'on passe de l'autre côté de la limite, l'aspect du pays change tout à coup. En quittant les plaines des Beni-'Adjâb et des Oulâd-'Abd-Allah, l'Ouad-bou-Sellam s'enfonce aussitôt dans les montagnes des Beni-Djemâti et des Beni-Brâhim.

Au sortir des plaines de la Medjâna, l'Ouad-Ilmaïn pénètre dans les vallons encaissés de Zammôra, des Beni-la'la, et de Tafreg; le ruisseau du Bìbân traverse la gorge des Portes de Fer.

Enfin, au débouché du plateau de Hamza, la rivière qui l'arrose s'enfonce dans la vallée étroite comprise entre la muraille du Jurjura méridional et les pentes septentrionales de l'Ouennour'a.

Ainsi, à travers les variétés de détail que présente le contour occidental de la Kabilie, apparaît une propriété générale qui lui assigne son véritable caractère géographique. On voit que cette ligne tracée sur la rive

droite de l'Akbou, en travers de ses principaux affluents, représente le faîte des pentes montagneuses et boisées qui la desservent et le bord de la plate-forme supérieure qui la domine.

Ce que nous venons de dire complète les indications fournies dans le livre précédent. Après avoir recherché les nuances politiques ou ethnographiques qui distinguent la Kabilie proprement dite, des contrées limitrophes, il était bon de suivre sur le sol lui-même les jalons naturels de cette division. Voici les données principales qui résultent de cet examen.

	Kilomètres.
Depuis l'embouchure de l'Ouad-Nessa jusqu'au coude de cette rivière. — Direction Nord-Sud	20
Depuis le coude de l'Ouad-Nessa jusqu'à la plaine du Chender. — Direction Est-Ouest	15
Depuis la plaine du Chender jusqu'au pont de Ben-Hini. — Direction Sud-Ouest	21
Depuis le pont de Ben-Hini jusqu'au fort de Hamza. — Direction Sud-Est	36
Depuis le fort de Hamza jusqu'aux villages des Beni-Mans'our. — Direction Ouest-Est	40
Depuis les villages des Beni-Mans'our jusqu'au massif de Mzîta, en passant par le défilé du Bîbân. — Direction Sud-Est	24
Depuis le massif de Mzîta jusqu'à l'embouchure de l'Ouad-Aguerioun. — Direction Nord-Est	96
TOTAL	252

Nous allons examiner maintenant l'aspect et la confi-

guration de l'espace compris dans l'intérieur de ce polygone.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DE L'INTÉRIEUR.

La plus grande partie des eaux qui tombent sur la surface comprise dans l'intérieur de ce périmètre se répartissent en deux vallées principales qui la traversent, l'une du Sud-Ouest au Nord-Est, c'est l'Ouad-Akbou; l'autre, de l'Est à l'Ouest : c'est l'Ouad-Nessa, appelé, dans la partie supérieure de son cours, *Ouad-Amraoua.*

Les eaux qui échappent à ces deux lignes d'écoulement sont celles qui descendent le long des versants occidentaux de l'Isser et celles qui, prenant naissance dans les plis septentrionaux de la côte, se rendent directement à la Méditerranée.

L'ensemble des pentes qui vont aboutir à ces quatre récipients présente donc six faces distinctes ou six versants, savoir :

Le revers septentrional de la côte;

Le revers occidental de l'Isser;

Les deux versants de l'Ouad-Amraoua;

Les deux versants de l'Ouad-Akbou.

La combinaison de ces six faces inclinées détermine quatre lignes de fond et quatre lignes de faîte principales.

Les lignes de fond sont :

Au Nord, la Méditerranée pour les cours d'eau du versant littoral;

A l'Est, l'Ouad-Akbou;

A l'Ouest, l'Ouad-Isser;

Au Centre, l'Ouad-Nessa.

Les lignes de faîte sont :

Au Nord, la crête de partage entre le versant septentrional de la côte et le versant méridional de l'Amraoua, ou la ligne de faîte septentrionale.

A l'Est, la ligne montueuse qui limite la Kabilie, ou la ligne de faîte orientale.

A l'Ouest, la ligne de partage entre l'Isser et l'Amraoua, ou la ligne occidentale.

Au Centre, la ligne de partage entre l'Amraoua et l'Akbou.

Tel est l'ensemble des dépressions et des reliefs dans lesquels se résume la physionomie générale de cette contrée.

Nous allons observer de plus près et en détail chacune de ces rives, et faire connaître l'aspect et le caractère particulier de chacune d'elles.

§ I. LIGNES DE FAÎTE.

LIGNE DE FAÎTE SEPTENTRIONALE.

Deux masses principales se détachent de la série des hauteurs qui forment le bourrelet du littoral; le Tamgout du côté de Dellis, l'Ak'fadou du côté de Bougie.

La célébrité populaire dont elles jouissent dans toutes les tribus kabiles ne laisse aucun doute sur l'importance du rôle qu'elles jouent dans la configuration de cette contrée.

La crête du Tamgout sépare deux des tribus les plus considérables de la Kabilie, les Beni-Djennâd et les Zekhfaoua; cependant les territoires ne confinent pas; car le sommet de la montagne met entre elles une large zone déserte qui les empêche de se toucher et de se voir.

Au reste, il en est de même de presque tous les sommets élevés de la Kabilie que le froid et les neiges rendent inhabitables en tout temps, et inabordables pendant une partie de l'année. Cette alternative de larges bandes entièrement désertes, comprises entre des vallées relativement très-peuplées, se reproduit fréquemment dans la Kabilie, et forme un de ses caractères les plus remarquables.

De hautes et épaisses forêts occupent presque toujours les espaces déserts; on les dit peuplées de lions et de panthères, ce qui, joint à l'absence complète des hommes et à la physionomie sauvage des lieux, ne laisse pas que d'en rendre fort redoutables le trajet et les abords. Aux terreurs naturelles se joignent les terreurs superstitieuses. Chaque cime est le siége d'une tradition ou d'une légende, qui transforment ces roches désertes et glacées, ces retraites sombres et solitaires, en des espèces de sanctuaires mystérieux, objets d'un culte, d'un respect et d'un effroi traditionnels.

La dévotion pour ces fétiches fantastiques va même quelquefois jusqu'à balancer, dans l'esprit simple et crédule des montagnards, l'influence des prescriptions fondamentales de l'islamisme. Ainsi, dans la région déserte qui couronne le pays des Beni-'Amrân, situé sur le bord de la mer à l'Ouest de Bougie, il existe une gorge profonde qui a la propriété de rendre l'écho. Suivant une croyance qui remonte sans doute à bien des siècles, cet écho est un oracle qui manifeste les volontés du ciel. Un jour, aux approches du Ramad'ân, les Kabiles s'avisèrent d'aller consulter la montagne, pour savoir s'ils devaient jeûner. « Jeûnerons-nous ou non? » s'écrièrent-ils. La montagne répondit aussitôt : « Non. » Ils s'en allèrent donc, résolus à enfreindre un des premiers préceptes du Koran, et il ne fallut rien moins que l'intervention de tous les marabouts du voisinage, pour dissiper une erreur qui avait pour elle l'autorité de l'oracle.

La forêt de Tamgout possède, elle aussi, son culte et sa tradition. Au milieu de ces bois séculaires, s'élève une petite coupole blanche, propre, bien entretenue, seul monument qui, dans cette immense solitude, rappelle le voisinage des hommes. C'est le tombeau d'un ancien derviche, appelé lui-même Tamgout. Il a donné son nom à l'édifice, et l'édifice à la montagne. La forêt est la propriété commune de tous. Ainsi, dit-on, l'a voulu Tamgout lui-même. Chacun a le droit d'y venir couper le bois nécessaire à la construction de sa demeure; mais malheur à celui qui concevrait la pensée

de le brûler ou de le vendre ! Dieu jetterait un bandeau sur sa vue, enverrait un lion pour le dévorer, ou lui susciterait quelque autre accident qui le ferait renoncer à son entreprise.

La k'obba de Tamgout est un lieu de pèlerinage où les Kabiles de toutes les tribus circonvoisines viennent à l'envi apporter leur offrande. S'il faut en croire une tradition populaire fort accréditée, ce petit édifice jouit d'une propriété merveilleuse, due encore à la protection de Tamgout. Quel que soit le nombre des pèlerins qui se présentent pour le visiter, tous sont assurés d'y trouver place, car, si ce nombre augmente, l'espace intérieur s'élargit magiquement de lui-même, et s'il diminue, l'enceinte se rétrécit à proportion. Les Kabiles croient fermement à l'élasticité indéfinie du sanctuaire de Tamgout.

Quel était ce Tamgout? à quelle époque vivait-il? Quels actes ont valu à sa mémoire la vénération religieuse qui l'entoure? C'est ce que nul ne saurait dire, et ce qu'il nous paraît inutile de rechercher.

Les essences qui dominent dans la forêt sacrée de Tamgout sont le kerrouch (chêne vert) et le chêne-zân.

Ce dernier paraît régner presque exclusivement dans les forêts de l'Ak'fadou.

Ak'fadou signifie en kabile *la cime du vent*. Le pic de ce nom est situé à 36 kilomètres environ au Sud-Ouest de Bougie. Il est voisin de deux autres, appelés l'un *Adrér-ez-zân* (la montagne du zân), l'autre *Afroun*. L'ensemble de ces trois massifs comprend un vaste

espace, inhabité comme le Tamgout, et comme lui couvert de forêts vierges. Il détermine le sommet tricéphale d'une pyramide triangulaire dont les faces sont dessinées par les trois réservoirs qui en recueillent les eaux.

La face Nord plonge dans la Méditerranée.

La face Sud dans l'Ouad-Akbou.

La face Sud-Ouest est sillonnée par les affluents supérieurs de l'Ouad-Nessa.

A chacun de ces trois pics, la géographie populaire attache invariablement les noms des tribus qu'ils dominent de plus près; ce qui aide beaucoup à fixer la place des unes et des autres. Elle donne l'Adrêr-ez-zân aux Aït-'Amer, l'Afroun aux Beni-R'oubri, l'Ak'fadou aux Beni-Idjer.

Mais il se présente ici une circonstance analogue à celle qui caractérise le Tamgout. Les espaces déserts que déterminent ces cimes neigeuses n'appartiennent point exclusivement aux tribus dont ils bordent le territoire; elles tracent entre les populations des versants opposés de larges bandes neutres.

Ainsi l'Ak'fadou, quoique situé au-dessus des Beni-Idjer, détermine la bande neutre qui les sépare des Beni-Our'lis. L'Adrêr-ez-zân règne entre les Aït-'Amer et les Fenaïa. Enfin, la croupe de l'Afroun élève un large mur mitoyen entre les Beni-R'oubri, qui boivent les eaux supérieures de l'Amraoua, et les tribus des Beni-Iah'ia-ou-Ioucef, des Beni-Bou-H'aï et des Beni-'Azzouz, situées de l'autre côté, dans la région supérieure du versant littoral.

La cime de l'Ak'fadou reste couverte de neige pendant une grande partie de l'hiver; il en tombe aussi sur le col de passage; mais elle n'y dure que peu de jours : ce qui annonce une dépression considérable.

Une circonstance qui pourrait peut-être donner une idée de la température moyenne, c'est la présence d'une multitude de singes qui peuplent cette partie de la forêt. On raconte, à ce sujet, une anecdote qui semble calquée sur plusieurs de nos contes populaires, et qui ne laisse aucun doute sur l'existence d'un grand nombre de ces animaux en ce point. Un marchand musulman arriva un jour au bivouac de l'Ak'fadou, pourvu d'une pacotille de *chachia* ou bonnets rouges; dès qu'il se fut installé auprès de la source où les voyageurs sont dans l'habitude de camper, il ouvrit le sac qui renfermait sa marchandise et en tira une *chachia* qu'il posa sur sa tête, puis il prit son repas. Quand il eut fini, il se retourna; mais en portant ses regards sur le sac qu'il avait laissé ouvert, il le trouva vide. Alors il leva les yeux et vit, sur les branches des arbres qui l'entouraient, une centaine de singes coiffés de bonnets rouges. Il réfléchit un moment au parti qu'il devait prendre; puis il enleva brusquement le bonnet dont il s'était coiffé lui-même et le jeta à ses pieds. Aussitôt tous les singes en firent autant.

Entre l'Afroun, qui est le pic le plus occidental du large massif dont il vient d'être question, et la chaîne du Tamgout, la ligne de faîte du versant méditerranéen présente une large dépression dans laquelle passe une

autre route d'Alger à Bougie. Cette seconde route traverse encore une large forêt de chêne-zân, qui va se relier, dans l'Est et dans l'Ouest, à celles de l'Ak'fadou et du Tamgout.

Ainsi les forêts occupent presque sans interruption toute la partie de la ligne de faîte comprise entre l'extrémité orientale de l'Ak'fadou et l'extrémité occidentale du Tamgout : ce qui forme une longueur d'environ 50 kilomètres.

L'extrémité occidentale du Tamgout est la limite de ce long rideau de bois. Au delà, à l'Ouest, les forêts cessent; la ligne de faîte s'abaisse sensiblement et va finir à un dernier sommet, qui est le Djebel-Beni-Slïem, situé à 14 kilomètres environ au Sud-Est de Dellis.

Le mont Beni-Slïem est la borne autour de laquelle tourne l'Ouad-Nessa pour aller se jeter à la mer, et le point où la ligne de faîte du littoral vient se perdre dans la berge du fleuve. Cette position en fait un point de vue magnifique, d'où l'on découvre à la fois, au Nord, la mer dans toute la profondeur de son horizon; au Couchant, le Bach-'Assâs, le Bedda et le Bou-Berrag, trois éminences qui dominent le pays des Isser; au Midi, la chaîne secondaire des Fliça, les pentes habitées par le Ma'tk'a, et enfin le Belloua, derrière lequel est Tizi-Ouzzou. Un des accidents du massif des Beni-Slïem est le plateau d'Aïn-el-Arba', visité plusieurs fois par les Français.

Telle est, à l'Ouest, la borne où se termine la ligne de faîte du littoral. A l'Est, elle se prolonge aussi au

delà de l'Ak'fadou et vient se terminer à un sommet non moins remarquable que le Djebel-Beni-Slïem : c'est le Djebel-Toudja, situé pour Bougie comme le premier l'est pour Dellis; promontoire élevé, dominant à la fois la mer et le fleuve qui en baignent le pied.

Entre l'Ak'fadou et le Toudja, la ligne de faîte éprouve une dépression dans laquelle vient passer une seconde route d'Alger à Bougie. Cette partie de la ligne de faîte est encore couverte de forêts; elles occupent une partie du territoire des Cherfa, des Beni-bou-Ioucef, des Beni-Isma'ïl et des Toudja; mais le voisinage de la mer en modifie la composition. L'essence dominante est le chêne-liége; il remplace le chêne-zân, qui règne dans les régions les plus éloignées du littoral. La plupart des maisons sont couvertes en tuiles de liége.

Le rideau du littoral, interrompu par la trouée de l'Ouad-Akbou, se relève, sur l'autre rive, avec les montagnes des Beni-Mimoun, des Oulâd-'Amrioub et des Beni-Slîmân, massif compact dont la crête borne, à une distance d'environ huit kilomètres, l'horizon du golfe de Bougie. Il est détaché de ceux qui l'entourent par trois rivières, l'Ouad-Aguerioun au levant, au couchant l'Ouad-Akbou, et au midi l'Ir'zer-ou-Mizour, qui devient plus bas l'Ouad-Barbâcha. Les Oulâd-'Amrioub habitent le versant Sud de la croupe voisine de Bougie; les Beni-Mimoun en habitent le versant Nord. La crête de la montagne marque leur mitoyenneté. Quant aux Beni-Slîmân, ils occupent toute la croupe orientale du

massif, croupe formée de trois sommets distincts, le Djebel-Kendirou, le Djebel-beni-Slimân, et le Djebel-bou-Andâs.

Le Kendirou, étant situé à l'extrémité occidentale du territoire des Beni-Slimân, détermine une espèce de rond-point commun aux trois tribus qui habitent toute la chaine. Ce nom est donc celui qui convient le mieux pour la désigner; c'est dans ce sens que nous l'emploierons désormais.

La chaine du Kendirou, comme celles du Tamgout et de l'Ak'fadou, est couverte de bois épais. Des indications nombreuses et précises signalent l'existence de masses forestières dans chacune des trois tribus qui se partagent le massif.

Dans les forêts du Kendirou on trouve le chêne vert (*kerrouch*), le chêne-zân, le chêne-liége, le frêne et le micocoulier (*k'ik'ba*); mais l'essence dominante est incontestablement le noyer.

Ainsi le rideau de forêts qui commence à l'extrémité occidentale du Tamgout se prolonge de crête en crête jusqu'à l'extrémité orientale du rivage de la Kabilie, sans autre interruption que la trouée de l'Ouad-Akbou.

Le sommet du Toudja qui domine l'espace compris entre l'Ak'fadou et la mer est le point de départ d'une seconde chaine, parallèle à celle de l'Ak'fadou, et qui règne, comme un gradin, entre elle et la Méditerranée. Elle se termine dans l'Ouest, au cap Corbelin, et forme comme le premier étage de l'édifice montagneux couronné par l'Ak'fadou et le Tamgout.

Plusieurs anneaux intermédiaires la dessinent dans l'intervalle des points extrêmes. Un peu à l'Ouest du Toudja, c'est le Djebel-Ibarîcen, où est située la tribu de ce nom; vient ensuite le Djebel-Sidi-'Aïça, surmonté d'un marabout qui sépare les Beni-H'aceïn des Aït-ou-Mâlek.

Entre l'Ibarîcen et le Sidi-'Aïça règne le plateau élevé d'Aït-Sa'ïd.

Au Djebel-Sidi-'Aïça succède le territoire montueux des Beni-K'sîla.

La chaîne, de plus en plus voisine de la mer, se prolonge, par les hauteurs qui séparent les Beni-Haceïn des Beni-K'sîla, jusqu'au Djebel-Garinoun.

On touche alors aux premières falaises du cap Corbelin, dont la face se trouve elle-même dans le prolongement de la direction générale des divers chaînons.

Au-dessous du gradin qui relie le Toudja au cap Corbelin, règne une troisième marche, orientée comme les deux premières, mais moins étendue. C'est la série de hauteurs qui bordent la côte, depuis le cap Carbon jusqu'au cap Sigli, comprenant le territoire des Beni-'Amrân et des Mezzaïa.

Les deux plis secondaires, qui vont de Toudja au cap Corbelin, et du cap Carbon au cap Sigli, possèdent eux-mêmes, dans la région supérieure, des forêts considérables. Des indications spéciales signalent des bois dans le Djebel-Ibarîcen, sur le plateau montueux d'Aït-Sa'ïd, sur les hauteurs qui règnent entre les Beni-

H'aceïn et les Beni-K'sîla, et leur servent de champ de bataille; et enfin dans le Djebel-Garinoun.

Cette diversité d'indications, puisées à des sources différentes, nous paraît établir, comme fait général, l'existence d'un massif continu de forêts du Toudja au cap Corbelin, et d'un autre massif moins étendu, du cap Carbon au cap Sigli.

Tous les témoignages s'accordent également à présenter le kerrouch ou chêne vert, comme l'essence dominante. Il est probable, toutefois, que le chêne-liége y occupe une place notable, surtout dans le voisinage de la mer.

LIGNE DE FAÎTE ORIENTALE.

Cette ligne est celle qui domine la rive droite de l'Ouad-Akbou; elle est voisine de la limite occidentale de la Kabilie.

Nous avons expliqué précédemment le caractère particulier de cette limite qui, tracée en travers des affluents de la rivière, jouit cependant d'une propriété distincte, en ce qu'elle sépare la plate-forme des berges de leurs talus; la culture des céréales, de celle des fruits; les plaines arabes, des montagnes kabiles.

Nous n'envisagerons donc pas, de ce côté, la ligne de faîte d'une manière absolue; nous laisserons les affluents de l'Ouad-Akbou remonter le long des vastes plateaux qu'ils traversent, jusque sous le méridien de Djîdjel, où se trouve la ligne de partage entre le bassin

de Bougie et celui de Constantine, entre les plateaux de l'Akbou et ceux du Roumel. Nous nous bornerons ici à étudier la distribution des eaux et les reliefs du sol dans le parcours de la zone montueuse qui appartient à l'enceinte de la Kabilie.

A ce point de vue, la *ligne de faîte occidentale* est facile à définir : c'est la série des points culminants qui dominent la partie de la Kabilie située sur la rive droite de l'Ouad-Akbou.

Cette région présente la forme d'un trapèze dirigé Est-Nord-Est, long de 80 kilomètres, large de 30, compris entre le golfe de Bougie au Nord, et le ruisseau du Bîbân au Sud, l'Ouad-Akbou à l'Ouest, et la limite de la Kabilie à l'Est.

Des affluents de l'Ouad-Akbou, un seul traverse cette région sur toute sa largeur, c'est l'Ouad-Ilmaïn. Deux autres prennent naissance dans l'intérieur de son périmètre; ce sont l'Ouad-Ilmaïn et l'Ir'zer-ou-Mizour. Tous les autres sont des torrents sans importance; on les trouvera indiqués sur la carte qui accompagne cet ouvrage.

L'Ouad-Ilmaïn est formé lui-même de deux branches assez importantes, l'Ouad-bou-Sellam, qui vient de Setif, et l'Ouad-Chartioua, qui vient de Zammôra.

Première partie. — Entre le ruisseau du Bîbân et l'Ouad-Ilmaïn on remarquera, en jetant les yeux sur la carte, que l'espace compris entre le ruisseau du Bîbân, qui borde le trapèze au Sud, et l'Ouad-Ilmaïn, qui, par lui-même ou par ses affluents, le traverse de

l'Est à l'Ouest, présente l'image d'une île, tant les sources de l'une de ces deux rivières sont voisines de celles de l'autre. Le territoire des Beni-'Abbês couvre la presque totalité de cette île, dont la ville de K'ala', qui est leur chef-lieu, occupe à peu près le centre et le sommet. La ligne de faîte du massif court au Nord-Est, traversant la fraction des Beni-'Abbês, appelée Djebaïlī (montagnards), suivant ensuite les hauteurs de Kolla-ou-Satour et celles de Tafreg. Dans toute la contrée qu'elle parcourt, c'est l'olivier qui domine. Il habite même jusque vers la région supérieure, tandis que les bois de haute futaie, hôtes habituels des cimes élevées, n'y existent que dans des proportions peu considérables. La neige, quand elle tombe, n'y persiste pas. Ces diverses indications fournissent une évaluation approximative de la hauteur absolue de la ligne de faîte dans son trajet à travers le massif des Beni-'Abbês. Elle ne doit commander que de quelques centaines de mètres les cours d'eau qui en baignent le pied.

Le point le plus remarquable de cette première partie de la ligne de faîte est, sans contredit, le massif de roches abruptes entre lesquelles la nature a creusé le passage étroit et difficile appelé par les Arabes *Bîbân* « les portes, » et par les Turcs, *Démir-Kapou* « la porte de fer, » nom devenu populaire en France depuis l'expédition de 1839. Dans cette gorge, qui sert de lit à l'Ouad-ma-H'elou, appelé plus bas ruisseau du Bibân, la direction partielle des couches de soulèvement dénudées par les alluvions a pu être observée avec soin lors du pas-

sage de la colonne française; elle paraît coïncider sensiblement avec la direction générale de la ligne de faîte.

On ne s'explique pas, au premier abord, dans l'hypothèse d'un seul passage, la forme plurielle du mot *bîbân*. C'est que, en effet, il en existe deux très-voisins l'un de l'autre, l'un, au Nord, appelé *Bâb-el-Kebîr,* « la grande porte, » qui se remplit d'eau en hiver; l'autre au Sud appelé *Bâb-es-Sr'îr* « la petite porte, » très-difficile. Pour se rendre de Setif à Hamza, la route la plus sûre est encore celle de l'Ouennour'a, et elle l'est devenue bien plus encore depuis la création du poste d'Aumale à Sour-el-R'ezlan.

2ᵉ PARTIE. — Entre l'Ouad-Ilmaïn et l'Ouad-bou-Sellam.

Arrivé à l'Ouad-Ilmaïn, la ligne de faîte passe sur le sommet de Bou-Chiouan, habité, par la tribu de Zammôra et, de l'autre, par les Beni-I'ala; de là sur le territoire montueux des Beni-Braham, des Rboula et des Beni-Afif, riverains du Bou-Sellam. Dans ces montagnes, le chêne reparaît. Des indications précises signalent des forêts de chênes dans la tribu de Zammôra, aux environs des deux villages de Bou-Serdoun et d'Oulâd-'Otman, chez les Beni-Ia'la, aux environs d'Ih'arbïen et de Bou-R'endjaouen. Cette dernière localité doit son nom aux ustensiles de ménage qu'elle fabrique avec le bois de ses forêts. Enfin, la tribu des Beni-Braham possède aussi une grande quantité de chênes.

3ᵉ PARTIE. — Entre l'Ouad-Ilmaïn et la mer.

En quittant les tribus qui viennent d'être mentionnées.

la ligne de faîte saute sur le sommet de la montagne habitée par la tribu de Guifsar et, de là, sur le *Takintoucht* « la tranche, » montagne aiguë qui sépare le territoire des Beni-Oudjehân de celui des Beni-Slimân. De là, elle se dirige vers l'Ouest, en suivant les crêtes des Guifsar, des Beni-Mouah'li et des Beni-Khiar et elle atteint enfin le Djebel-Nagmous, le Nagmus de la géographie ancienne, au delà duquel commence le territoire bas et ondulé des Beni-Aïdel, patrie de l'olivier.

Ces diverses cimes se montrent encore couronnées de bois. Sur les montagnes des Guifsar existent des forêts de chênes. Chez les Beni-Oudjehân, une autre forêt de chênes couvre les pentes du Takintoucht. Près du village de Beni-Oudjân, chez les Guifsar, une forêt de frênes; dans les montagnes des Beni-Mouah'li, une forêt de chênes, particulièrement à *Ibellout'en* (les chênes) et à Kountidja.

La ligne de faîte que nous avons laissée sur la cime du Takintoucht, chez les Beni-Oudjehân, passe, de là, chez les Beni-Slimân. Elle atteint le large et haut plateau du Bou-Andâs situé à l'extrémité orientale de la chaîne du Kendirou, où elle se relie à la ligne de faîte septentrionale.

De là, elle se prolonge par la montagne de Djermouna et les hauteurs de Bou-Lezzazen jusqu'à quelques kilomètres du littoral, dessinant, dans cette partie de son trajet, la vallée de l'Ouad-Aguerioun, limite orientale de la Kabilie.

Dans la région comprise entre l'Ouad-Amacim et la

mer, les phénomènes de végétation naturelle éprouvent de légères modifications. La zone des forêts semble, en se rapprochant du littoral, devenir plus large et plus épaisse. Le chêne y occupe encore une place considérable; mais l'essence dominante est le noyer. Il règne par masses épaisses sur la cime du Djermouna, sur les hauteurs des Beni-Isma'îl et enfin dans tout le massif du Kendirou. Dans la fraction des Oulâd-el-Bah'ari, qui en habite le versant méridional et confine à la limite de la Kabilie, il n'existe pas un seul village qui n'ait sa forêt de chênes et de noyers. Le village de Djermouna est contigu à une grande forêt de chênes infestée de panthères et de sangliers.

En avançant vers la mer, la ligne de faîte s'élève en même temps que les forêts s'agrandissent. Sur les parties hautes du Djermouna, il règne habituellement un froid très-vif; il y tombe beaucoup de neige et elle séjourne longtemps. Quant aux montagnes des Beni-Slîmân, les voyageurs ne tarissent pas sur la rigueur du froid que les Kabiles de cette région ont à supporter pendant une grande partie de l'année. Les trois mois d'été sont employés à couper dans les forêts une abondante provision de bois pour l'hiver; il arrive fréquemment que les habitants demeurent consignés pendant dix et quinze jours dans leurs maisons, dont la neige obstrue les issues. Ils se voient alors obligés de se frayer un passage avec des outils pour aller chercher, dans les parties basses, du fourrage pour la nourriture des bestiaux et de l'eau pour les besoins de

la vie. Des silos, pratiqués dans l'intérieur des habitations, reçoivent les provisions de bouche. Aussitôt que l'aspect du ciel présage la neige, on s'empresse de faire tous ses préparatifs pour le temps du blocus et, dès qu'elle est tombée, on ne sort plus. Un de nos informateurs kabiles, étant en voyage, fut ainsi surpris par le mauvais temps dans une maison où la neige l'avait tenu enfermé durant six jours; il ajoutait, cependant, qu'une circonstance l'avait consolé de ce contre-temps: c'était la compagnie d'une jolie femme qui partageait sa captivité. Un dernier fait peut encore faire apprécier la hauteur de la chaîne du Kendirou : les femmes des Beni-Slimân ont la réputation d'être, en général, fort belles, mais elles ont le teint très-coloré; « elles sont rouges comme du corail, » nous disait un voyageur, et il attribuait cette particularité aux températures glaciales de leurs montagnes[1].

On peut résumer ce qui précède par les faits généraux suivants:

1° La ligne de faite orientale de la Kabilie se compose d'une série de hauteurs placées sur des lignes sensiblement parallèles au cours de l'Ouad-Akbou. L'une d'elles traverse le pays des Beni-'Abbès; l'autre commence au Bou-Chiouân, dans le Zammôra, et se prolonge de sommet en sommet jusqu'à la zaouïa de Bou-

[1] M. le commandant Bérard, dans sa Description des côtes de l'Algérie, donne des hauteurs de 1680 et 1690 mètres à deux sommets de cette région, sommets qui doivent être le Bou-Andâs et le Kendirou.

Lezzâzen, au-dessus de l'Ouad-Aguerioun, longeant, dans ce trajet, la limite orientale de la Kabilie.

2° Sur cette ligne, les indices généraux de hauteur se multiplient à mesure qu'elle se rapproche de la mer. Le froid devient plus vif, la neige tombe plus abondamment et persiste davantage. L'olivier, qui, chez les Beni-'Abbês, arrive tout près de la ligne de faîte, s'en éloigne de plus en plus et se réfugie dans le fond des vallées. Au contraire, la haute végétation naturelle, presque nulle chez les Beni-'Abbês, s'élargit, s'épaissit et finit par couvrir, chez les Beni-Slîmâu, une étendue considérable.

LIGNE DE FAÎTE OCCIDENTALE.

Dans la partie Sud-Ouest de la Kabilie, à cinquante kilomètres au Sud de Dellis, à douze kilomètres au Nord de Hamza, il existe un col d'où s'échappent trois faisceaux de sources : les unes se dirigent au Nord et vont se réunir dans l'Ouad-bou-R'ni, affluent supérieur de la Nessa ; les autres se dirigent au Sud et vont tomber dans la rivière de Hamza, affluent supérieur de l'Ouad-Akbou ; enfin les dernières se dirigent à l'Ouest et vont porter leurs eaux dans l'Ouad-Souflât, affluent supérieur de l'Isser.

Cette gorge donne donc naissance aux trois grandes vallées de la Kabilie. Trois cantons se groupent alentour : celui de Bou-R'ni au Nord, celui du Jurjura méridional au Sud, et, à l'Ouest, celui de Ben-Hinì.

Les tribus qui dans chacun de ces cantons se partagent la mitoyenneté du col sont : dans le canton de Bou-R'ni, les Beni-K'oufi ; dans le canton du Jurjura méridional, les Beni-Meddour ; dans le canton de Ben-Hini, les Oulâd-el-'Azîz.

De ce point, l'une des positions géographiques les plus importantes de cette contrée, partent aussi deux lignes de faîte : la ligne de faîte occidentale entre la Nessa et l'Isser, la ligne de faîte centrale entre la Nessa et l'Akbou.

L'une et l'autre, en s'éloignant du col, gravissent les crêtes escarpées du Jurjura, et traversent avec elles une région fort élevée, que la neige rend inhabitable [1]. C'est cette portion de la chaîne du Jurjura qui se voit d'Alger. Les hautes cimes qui se dressent à l'horizon de cette ville, dans la direction du Sud-Est, et attirent tout d'abord l'attention des voyageurs arrivant de France, sont celles qui dominent le territoire des Beni-K'oufi, des Oulâd-el-'Azîz et des Beni-Meddour, et le col de partage entre l'Isser, l'Akbou et la Nessa.

De la place du Gouvernement les diverses masses de la montagne se distinguent assez bien. On les voit entièrement couvertes de neige pendant l'hiver, et à une époque assez avancée de l'année il reste encore sur les flancs de la montagne des rides blanches qui doivent comprendre sur le terrain des espaces fort étendus pour être vues aussi distinctement à la distance de 190 kilomètres, en ligne droite, qui les séparent de l'observateur.

[1] Deux pics relevés par la marine ont une hauteur de 2,100 mètres.

Partant de ces hautes cimes, la ligne de faîte occidentale traverse le pays des Oulâd-el-'Azîz et des Nezlioua parallèlement au cours de l'Isser, dont elle ne s'éloigne que d'environ dix kilomètres. Elle atteint le sommet de la montagne de Tazrout, qui est le point culminant du territoire des Nezlioua.

Là, elle s'incline au Nord, traversant le massif de Flîcet-Mellîl, dont elle suit la croupe par le plateau des Mzâla, par le territoire raviné des Beni-H'ammâd, par la hauteur de Malou-'Alla, chez les Beni-Chelmoun, et la partie montagneuse du territoire des Beni-'Amrân.

Elle atteint alors la limite de la Kabilie, dans le col qui donne naissance à la vallée du Chender, et sépare le cours inférieur de l'Isser et de la Nessa.

En dehors du territoire de la Kabilie, elle se prolonge vers la côte par la colline d'Oulâd-Mouça, située en face des Beni-'Amrân, par le Djebel-Guenenna qui domine l'Ouad-Chender, par les montagnes d'El-Bedda, de Bach-'Assâs, et enfin par le Djebel-Bouberrag, qui la rattache aux falaises de la Méditerranée.

Dans ce parcours, la région déserte voisine du point de départ, celle qui domine le col des Oulâd-el-'Azîz, est de beaucoup la plus élevée. L'abondance et la durée des neiges l'indiquent suffisamment. L'espace inhabité occupe une grande largeur et renferme aussi de vastes forêts de chênes.

Chez les Nezlioua, la neige tombe beaucoup moins abondamment et elle dure peu. Les voyageurs n'y mentionnent point de forêts épaisses. La zone inhabitée y

est beaucoup plus étroite; peut-être même les villages des Nezlioua et ceux des Mzâla se touchent-ils. Tous ces faits caractérisent une infériorité assez considérable de niveau. Ajoutons que le territoire des Nezlioua est une des portes de communication entre la vallée de l'Isser et celle de la Nessa par Bou-R'ni, ce qui accuse en ce point une dépression. Cependant la culture de l'olivier y occupe une place moins importante que dans les régions inférieures. Le défaut d'information nous empêche d'indiquer les propriétés climatériques de la ligne de faîte, dans la partie supérieure du territoire de Flìcet-Mellil. Le territoire des Mzâla est seulement présenté par les voyageurs comme un large plateau ondulé, traversé par l'Ouad-Aslen, l'un des affluents supérieurs de l'Ouad-Nessa, cultivé en céréales et en oliviers, avec une bordure de chênes clair-semés sur les hauteurs. Chez les Beni-H'ammâd, le sol se ravine, les pentes se roidissent; mais la culture de l'olivier prend un développement considérable. On sent que la ligne de faîte a quitté la zone des plateaux et qu'elle descend le long de l'arête d'intersection des talus de l'Isser et de la Nessa.

Chez les Beni-Chelmoun, la montagne de Malou'-Alla, signalée comme un point élevé, est encore couronnée d'une forêt de chênes; mais le reste de leur territoire est couvert d'oliviers.

Chez les Beni-'Amrân, la ligne de faîte s'abaisse encore; dans les montagnes de leur territoire, les essences forestières manquent. L'olivier domine exclusivement.

Parvenue au col du Chender, qui borne la Kabilie, la ligne de faîte ne doit s'élever au-dessus du niveau de la mer que de quelques centaines de mètres, car le col communique par des pentes douces avec les deux rivières qu'elle sépare, et les points où ces communications aboutissent ne sont eux-mêmes éloignés des deux embouchures que de 15 à 20 kilomètres.

La ligne de faîte occidentale s'abaisse donc constamment par ressauts rapides, depuis le col des Oulâd-el-'Aziz, qui commande trois grandes vallées, jusqu'à celui de Chender, commun à l'Isser et à la Nessa.

Dans ce trajet, elle réunit en raccourci tous les caractères orographiques : au point de départ, des pentes roides et infranchissables; un peu plus loin, de larges plateaux, puis des talus abruptes et ravinés, puis enfin des plaines basses aboutissant à la mer par des pentes douces.

Il existe un contraste remarquable entre la ligne de faîte occidentale et la ligne de faîte orientale. On remarquera que celle-ci se redresse sans cesse depuis les Beni-'Abbês, où elle passe dans la région des oliviers, jusqu'au massif du Kendirou, où elle la domine à une grande hauteur et demeure dans la région des neiges.

L'autre, au contraire, s'abaisse graduellement depuis les cimes neigeuses des Beni-K'oufi, où elle occupe une des positions les plus élevées de l'Algérie entière, jusqu'au col de Chender, le point le plus bas de la Kabilie, relativement à la distance du littoral.

LIGNE DE FAÎTE CENTRALE.

Cette dernière ligne, qui se tient constamment à une hauteur considérable dans la région inhabitée des forêts et des neiges, domine tout le relief de la Kabilie, dont elle forme, en quelque sorte, l'arête dorsale. Elle part du col des Oulâd-el-'Aziz et vient rejoindre, au sommet de l'Akfadou, la ligne de faîte septentrionale.

Elle règne dans la direction de l'Est-Nord-Est. Par son extrémité occidentale, elle commande le versant de l'Isser, et par son extrémité orientale, celui de la Méditerranée. Dans la région moyenne, elle domine le cours de l'Akbou et celui de la Nessa. Elle intéresse donc les quatre lignes de fond qui, sans exception, réunissent toutes les eaux de la Kabilie.

A partir du col des Oulâd-el-'Aziz, elle suit une ligne de crêtes glaciales, couvertes de hautes neiges et d'épaisses forêts, espace désert et presque infranchissable, dont la largeur atteint, en quelques points, la distance d'une journée de marche. Elle laisse à gauche les tribus de Bou-R'ni et des Zouaoua; à droite, celles du Jurjura méridional.

Parvenue à la hauteur des Beni-bou-Ioucef et des Beni-Mislaïm, tribu zouaoua, elle s'abaisse un peu et laisse un passage praticable dans la chaîne du Jurjura. La route qui la traverse en ce point aboutit aux Beni-Mans'our. Il existe, un peu plus loin, un autre passage; il est situé au-dessus des Beni-Illilten, et établit la com-

munication des Zouaoua au lundi d'Illoula et à K'ala' des Beni-'Abbês.

Ce dernier passage est dominé par le Djebel-Djerdjer, signalé comme un des points les plus élevés de ce long massif. C'est cette montagne qui paraît avoir donné son nom à toute la chaîne dont elle fait partie. Un homme né dans le Djebel-Djerdjer est désigné par le mot de *djerdjeri*, dont le pluriel est *djerdjera*, que les Français prononcent *jurjura*[1]. Cette désignation donc aurait été appliquée originairement aux peuples qui habitaient les pentes du Djebel-Djerdjer, et elle se sera étendue peu à peu à toute la contrée montagneuse située entre la Nessa et l'Akbou. Au temps de Marmol, la même chaîne s'appelait Djebel-Koukô, du nom d'un de ses villages.

Le Djebel-Koukô, dont le nom subsiste encore, se renferme aujourd'hui dans des limites plus modestes. C'est un des principaux contre-forts du Jurjura, auquel il se rattache par le Djerdjer lui-même.

Du Djebel-Djerdjer à l'Akfadou, il paraît ne pas exister de passage praticable; les tribus des deux versants sont séparées par des forêts épaisses, par des neiges presque infranchissables et par des rochers abruptes. La contrée sauvage, hérissée de tant d'obstacles qui en interdisent l'accès aux habitations humaines, occupe

[1] Nous avons conservé cette prononciation, devenue populaire en France, et nous l'avons fait d'autant plus volontiers que l'analogie de ce nom avec celui d'une des montagnes de notre pays, le rend plus facile à admettre dans la géographie nationale. Mais la véritable prononciation, celle des indigènes, est *Djerdjera*.

un espace d'environ 20 kilomètres de longueur sur 8 de largeur, ce qui produit une superficie de 16,000 hectares. Elle se rattache, d'un côté, à la région déserte qui couvre le sommet de l'Akfadou, et, de l'autre, à la bande également inhabitée qui couronne la crête des Beni-K'oufi jusqu'à la cime du Djerdjer.

Dans les dépressions traversées par des routes, la zone solitaire se rétrécit. Mais, en aucun point de la chaîne, elle n'éprouve d'interruption complète. Entre le dernier point habité d'un des versants et le premier point habité de l'autre, il y a toujours une solution de continuité, un espace où les neiges s'élèvent à une hauteur considérable et durent pendant une grande partie de l'année. Aussi la plupart de ces routes sont-elles impraticables pendant l'hiver. Dès le mois d'octobre, la neige commence à tomber, et les voyageurs que leurs affaires obligent alors à parcourir ces régions désolées doivent, dit-on, emporter des outils pour, au besoin, se frayer un passage. Là où cessent les habitations humaines, la haute végétation naturelle reprend son activité; de sombres forêts peuplent inévitablement ces solitudes glaciales, et, loin de la cognée humaine, agitent, au gré des tempêtes, leur feuillage séculaire.

Si l'on se rappelle ce qui a été dit précédemment, on verra que, dans la région occidentale, l'ensemble des forêts dessine, autour du large éventail formé par la vallée de l'Ouad-Nessa, un hémicycle continu dont les deux branches se dirigent vers l'Ouest. La branche méridionale repose sur les pics des Beni-K'oufi et sur

le Djerdjer; la branche septentrionale repose sur l'Afroun et le Tamgout : les deux branches viennent se réunir et se souder sur la cime tricéphale de l'Akfadou.

En arrière de cet hémicyle commence une nouvelle zone de forêts, séparée de l'Akfadou par la rivière de Bougie : c'est la zone du Kendirou.

A cette distribution générale des forêts correspond la configuration générale du sol. Les forêts les plus considérables occupent les crêtes les plus élevées.

Si l'on veut se représenter, par une image vulgaire, l'ensemble des principaux reliefs, que l'on conçoive un éperon colossal couvrant cette contrée de l'Est à l'Ouest; que l'on applique, par la pensée, l'une des branches sur le Tamgout et l'autre sur le Jurjura; le Kendirou en formera la tige, et la masse triangulaire de l'Akfadou représentera l'écrou d'assemblage de la tige et des branches.

Le système de ces trois lignes contient les crêtes les plus élevées; et, par suite de la coïncidence invariable des zones culminantes et des zones boisées, cette image synthétique des crêtes les plus élevées s'applique aux forêts les plus étendues; elle permet d'exprimer facilement la loi qui préside à la distribution des principales essences.

Le chêne domine sur la branche septentrionale de l'éperon, qui est le Tamgout;

Le hêtre, sur la branche méridionale, qui est le Jurjura;

Le noyer, sur la tige, qui est le Kendirou;
Le zân, sur l'écrou d'assemblage, qui est l'Akfadou.

§ II. LIGNES DE FOND.

Tel est l'ensemble des lois qui président à la distribution des points les plus élevés du sol. Nous allons examiner celles qui régissent les principales dépressions, et indiquer, comme nous l'avons fait, les phénomènes de végétation et les habitudes de culture qui en déterminent le caractère, en modifient l'aspect et constituent, en quelque sorte, le vêtement du sol.

Ainsi qu'il a été dit précédemment, toutes les eaux de la Kabilie, sans exception, vont aboutir à quatre lignes inférieures d'écoulement qui, par leur position et leur direction, correspondent aux quatre lignes supérieures de partage.

Ce sont :

1° A l'Ouest, l'Isser;
2° A l'Est, l'Akbou;
3° Au Nord, la mer;
4° Au centre, la Nessa.

LIGNE DE FOND OCCIDENTALE, L'ISSER.

A partir de son embouchure, située à 18 kilomètres à l'Ouest de celle de la Nessa, l'Isser remonte, dans la direction du Sud-Sud-Ouest, jusqu'au pont de Ben-Hini. Là, il forme un coude prononcé, et se prolonge

ensuite, jusqu'à sa source, dans une direction nouvelle, qui est celle du Sud-Est. La branche inférieure reçoit deux affluents principaux de la rive droite, l'Ouad-Chender et l'Ouad-Our'anim, et un affluent assez considérable de la rive gauche, l'Ouad-Zitoun. La branche supérieure borde la Kabilie dans presque tout son développement, et n'en reçoit que des affluents torrentueux, dont le plus important est l'Ouad-Mouzîd, qui traverse la région montagneuse des Oulâd-el-'Azîz et arrose tous leurs villages.

La région traversée par la branche inférieure est généralement plane; elle appartient au territoire des Isser. C'est seulement depuis les gorges des Beni-Khelîfa[1] et en amont, que l'Isser commence à intéresser le territoire de la Kabilie.

Les plaines qu'il traverse, depuis l'issue des montagnes jusqu'à la mer, sont couvertes de hameaux habités par la tribu des Isser, et exploitées surtout en céréales et en bestiaux. Dans le voisinage de la rivière, sur chaque rive, règne une végétation assez active, distribuée par bouquets autour des villages riverains. L'olivier sauvage et le cactus occupent la première place. Le tarfa ou tamarix et le lentisque se rencontrent aussi, surtout aux approches de la mer. Le laurier-rose, hôte habituel des cours d'eau, y mêle çà et là ses touffes larges et basses. De distance en distance, quelques trembles et quelques palmiers élèvent leur tête au-

[1] Cette tribu appartient au k'âïdat de Khachna.

dessus de la végétation trapue dont la nature a tapissé les deux rives.

Les abords de presque tous les villages sont en outre plantés d'arbres fruitiers, parmi lesquels dominent la vigne et le figuier. Plusieurs possèdent encore d'autres arbres à fruits, tels que le grenadier, le pêcher et l'oranger. On doit signaler, comme un des traits caractéristiques de cette région, l'absence de l'olivier franc.

L'aspect des rives de l'Isser reste le même depuis son embouchure jusqu'au pied des montagnes : toujours une région sensiblement plane; toujours l'olivier sauvage et le cactus en première ligne parmi les produits de la nature, et, parmi les produits de la culture, la vigne et le figuier; toujours l'absence de l'olivier franc.

Quand on remonte le cours de la rivière et qu'on a dépassé l'Ouad-Chender et l'Ouad-Our'anim, on arrive à un point où le territoire montagneux des Beni-'Aïcha confine à celui des Isser. C'est là que se tient, tous les dimanches, le marché des Beni-'Aïcha; il est situé sur la rive gauche. En face, sur l'autre rive, est un terrain appelé H'alloufa; il confine aux deux villages d'Oulâd-m-bou-Teldja et d'Arab-m-Bouda.

C'est là que les indications de végétation et de culture commencent à varier. Au village d'Arab-m-Bouda, on signale des rochers et quelques bois; à Oulâd-m-bou-Teldja, des ormes et des chênes : ce dernier village possèderait, en outre, un bois d'oliviers. A côté de ces produits nouveaux figure encore l'olivier sauvage, mais le cactus a déjà disparu.

C'est à la métairie de Ben-et-T'aïeb, placée un peu au-dessous, que les informateurs le mentionnent pour la dernière fois.

En continuant à remonter le cours de la rivière, on atteint le dernier village des Isser, appelé Oulâd-Touhâmi, où le chêne des montagnes se mêle à l'olivier sauvage.

On laisse à droite le territoire des Beni-Khelifa, divisé en deux régions, plaine et montagne. Ici commence à se manifester la métamorphose du sol. Les céréales et les pâturages n'occupent plus que des bandes étroites, tandis que l'olivier, le figuier et la vigne couvrent les pentes de la montagne de larges et riches vergers.

Le marché des Beni-'Aïcha peut être regardé comme le point de partage des deux végétations. C'est là que la ligne de fond change d'aspect. En s'élevant de la région des plaines dans celle des montagnes, elle quitte sa bordure ingrate d'oliviers sauvages, de lentisques et de cactus, pour se couvrir d'une végétation plus brillante et plus utile ; elle sort des pâturages arabes pour entrer dans les vergers kabiles.

En amont des Beni-Khelifa, la rivière baigne les 'Ammal, sur la rive gauche, et, sur la rive droite, les Beni-Khalfoun. De part et d'autre, les berges portent des forêts d'oliviers, de figuiers, de vignes et de pêchers. A l'extrémité du territoire des 'Ammal, l'Ouad-Zitoun vient déboucher dans l'Isser : c'est là qu'est le pont de Ben-Hini, situé sur la route de Constantine à

Alger; c'est là aussi que se tient, le vendredi, le marché très-fréquenté des 'Ammal; c'est là enfin que commence une colonie militaire mi-partie arabe, mi-partie koulour li, appelée Zouâtna, du nom de l'Ouad-Zitoun. Les Zouâtna bordent la rive gauche de l'Isser, dans toute l'etendue occupée, sur l'autre rive, par le territoire des Beni-Khalfoun. Le pays des Zouâtna tire lui-même sa richesse principale des arbres fruitiers. L'olivier y est aussi abondant que chez les Beni-Khalfoun et les 'Ammal.

Continuant à gravir le cours de l'Isser, on arrive chez les Sanhadja, tribu comprise dans le k'âïdat des Beni-Dja'ad. La culture de l'olivier joue encore ici le principal rôle et donne lieu au commerce de l'huile. Mais en face, sur l'autre rive, chez les Beni-Ma'ned, elle n'est déjà plus qu'un faible accessoire.

En arrivant sur le plateau des Mtennân (Beni-Dja'ad), l'olivier disparait entièrement. Au jardinage succède le labourage; aux maisons, la tente; aux troupeaux de chèvres, les chevaux, les moutons, et même les chameaux.

C'est sur la rive gauche que cette révolution a lieu; sur la rive droite, les Oulâd-el-'Aziz habitent un pays double, plat au Sud, montagneux au Nord, traversé par deux affluents de l'Isser, l'Ouad-Mouzid, dans la montagne, l'Ouad-el-Mridj, dans la plaine. Cette double configuration impose aux habitants un double régime. Par l'Ouad-Mouzid, la culture de l'olivier se continue dans les montagnes; par l'Ouad-el-Mridj, la culture des

céréales et l'élève des bestiaux pénètrent dans la plaine de Hamza, vaste plâteau où reparaît, avec la langue arabe, le régime de la tente et du parcours.

Parvenue vers les sources de l'Ouad-el Mridj, la ligne de fond occidentale atteint sa limite supérieure.

Le cours de l'Isser présente donc trois périodes nettement indiquées. Dans la région inférieure, il arrose des plaines parsemées de bouquets de lentisques, d'oliviers sauvages, de cactus; ombragées, au voisinage des rives, de lauriers-roses et de tamarix; plantées çà et là d'orangers, de figuiers, de vignes, de pêchers et d'autres arbres fruitiers; privées d'oliviers; en général, livrées au parcours et à la charrue. Dans la région supérieure, il traverse de larges plateaux, terres de céréales et de pâturages qui excluent l'olivier, et, en général, la haute végétation. Dans la région intermédiaire. qui est celle des montagnes, il serpente entre de riches vergers, pourvus abondamment de toutes les espèces de fruits; terre de prédilection de l'olivier.

Ainsi se vérifie, dans cet exemple particulier, la loi commune à tous les grands cours d'eau de l'Algérie, loi qui donne aux vallées deux étages de plaine, couverts de troupeaux et de moissons, séparés par des pentes montagneuses couvertes de fruits.

LIGNE DE FOND ORIENTALE.

Vers les sources de l'Ouad-el-Mridj, sur le vaste plateau de Hamza, il existe un col appelé Dra'-el-Khemis

(le plateau du jeudi), qui dessine un pli insensible entre la vallée de l'Isser et celle de l'Akbou. La distance qui sépare les deux rivières est une donnée acquise à la géographie mathématique. Elle a été parcourue, au mois de mai 1845, par les deux colonnes combinées de Sétif et de Médéa, sous le commandement de MM. les maréchaux de camp d'Arbouville et Marey. La reconnaissance de l'itinéraire suivi par le corps d'armée a été faite par M. le capitaine d'état-major Dupin. La largeur du col, mesurée sur cette reconnaissance, ou la distance entre les affluents supérieurs de l'Isser et de l'Akbou, est de 150 mètres, à peu près la longueur d'un des ponts de la Seine à Paris. Les deux lignes de fond se touchent donc par leurs sommets. Les deux affluents qui se correspondent sont l'Ouad-el-Mridj pour l'Isser, l'Ouad-el-Bouîra pour l'Akbou. Ainsi, on peut passer d'une ligne de fond dans l'autre, sans, pour ainsi dire, s'en apercevoir.

L'Ouad-el-Bouîra se réunit, un peu au-dessous de ce col, à l'Ouad-el-Kah'al, qui vient des Arib, et tous deux, après leur jonction, vont passer dans le fond de la vallée comprise entre le Jurjura et l'Ouennour'a, pour former l'Ouad-Akbou.

L'Ouad-Akbou offre cette particularité que, dans toute l'étendue de son cours, il longe le pied de la longue chaîne du Jurjura, dont il n'est éloigné que d'environ 12 à 13 kilomètres. Le voisinage de la ligne de faîte et de la ligne de fond latérale s'oppose à la formation de cours d'eau considérables sur la rive gauche

de la rivière. Du côté de la montagne, elle ne reçoit guère que des torrents. C'est de la rive droite que lui viennent ses affluents les plus considérables : au Sud, l'Ouad-el-Kah'al, l'Ouad-ed-Douhous et l'Ouad-Bîbân; à l'Est, l'Ouad-Ilmaïn et l'Ouad-Amacin.

En suivant le cours de l'Ouad-Akbou, on voit se succéder les produits et les cultures qui caractérisent le cours de l'Isser. Dans la vallée de Hamza, les pâturages et les labours règnent sans partage sur les deux rives. Dans la branche la plus méridionale, celle comprise entre l'Ouad-el-Kah'al et l'Ouad-ed-Douhous, les arbres fruitiers commencent à se montrer sur les deux berges. Au confluent de l'Ouad-Bîbân, l'olivier domine tous les autres. Il fait la richesse des Beni-Mans'our.

La rivière prend alors le nom d'Ouad-Beni-'Abbês et borde le territoire de cette tribu, qui habite la rive droite. Les Beni-Mlikech et les Illoul-Açammer leur font face sur l'autre rive, et occupent le pied du Jurjura. De part et d'autre, l'olivier tient le premier rang dans l'exploitation du sol; le labourage figure, comme accessoire utile, dans les plaines basses formées par les sinuosités du fleuve.

L'aspect de la végétation naturelle diffère entièrement sur les deux rives. Le chêne et le frêne occupent les crêtes froides et escarpées de la rive gauche; les coteaux bas et tempérés de la rive droite sont couverts de bouquets de myrte et de cactus.

En quittant les Beni-'Abbês, la rivière reçoit l'Ilmaïn; le point de jonction des deux fleuvesporte le nom d'Ak-

bou, forme berbère du mot arabe *mkeb*, qui signifie le confluent. C'est en ce point que la rivière prend elle-même le nom d'Ouad-Akbou, et passe entre les Beni-Aïdel (rive droite), et les Beni-Our'lis (rive gauche). Cette partie du cours de la rivière est celle où l'olivier atteint son plus haut degré de prospérité et de développement. Tous les informateurs sont unanimes sur l'état florissant de cette culture, source de richesse pour les tribus qui l'exploitent[1].

Sur la rive droite, ce sont les Beni-Aïdel et les Sanhadja; les Beni-Our'lis et les Fenaïa, sur la rive gauche. Il est inutile de dire que partout le figuier et la vigne se montrent à côté de l'olivier.

A l'extrémité du territoire des Sanhadja se trouve le confluent de l'Ouad-Amacin, et le point correspondant de la rive gauche n'est pas éloigné lui-même de la limite des Fenaïa. En aval de ces deux tribus, c'est-à-dire au-dessous du confluent de l'Ouad-Amacin, la prédominance de l'olivier devient moins marquée.

Chez les Oulâd-si-Ah'med-Amokrân et les Oulâd-Tamzalt toutes les informations le rejettent en seconde ligne, et placent avant lui les céréales et les bestiaux. Il en est de même chez les Beni-bou-Msa'oud, où l'olivier reste dans la montagne et où les plaines qui bordent la

[1] Ces lignes étaient écrites avant qu'une colonne française eût descendu le cours de l'Akbou depuis Hamza jusqu'à Bougie. Les informations recueillies de la bouche des personnes qui ont suivi cette expédition confirment pleinement tous les détails consignés dans ce passage, et obtenus des habitants du pays et des voyageurs indigènes.

rivière laissent, en s'agrandissant, une plus large place au labourage et au parcours.

Çà et là, les abords du talweg se montrent parsemés de bouquets de lentisques.

Chez les Mezzaïa, l'olivier ne joue plus qu'un rôle secondaire; le figuier et la vigne absorbent presque la totalité de l'espace montueux qu'ils habitent.

Nous voici arrivés à l'embouchure de l'Ouad-Akbou et à l'extrémité de la ligne de fond qu'il détermine. Nous y avons retrouvé, dans l'aspect de la végétation, les mêmes nuances que nous avons reconnues dans le cours de l'Isser : les plateaux supérieurs, livrés au labourage et au parcours, ainsi que les plaines inférieures; la région moyenne couverte de fruits.

La culture en grand de l'olivier commence aux Beni-Mans'our. Cette culture atteint son maximum de développement à Akbou : elle décroît à partir de l'Ouad-Amacin.

LIGNE DE FOND SEPTENTRIONALE. LA MER

Le cours de l'Ouad-Akbou nous a conduit à la mer, qui est la ligne de fond septentrionale. Elle s'étend à l'Est et à l'Ouest de l'embouchure de cette rivière.

Ici les accidents de végétation ne dépendent plus de la pente générale, puisque la ligne de fond conserve, d'une extrémité à l'autre, le même niveau, mais des différences de forme, d'inclinaison et de hauteur des terres qui la bordent.

Si, partant de l'embouchure de l'Ouad-Akbou, on côtoye le rivage à l'Est, on trouve d'abord le territoire des Beni-bou-Msa'oud parsemé de figuiers et d'oliviers. Les Beni-Mimoun et les Beni-'Amrous se présentent ensuite, offrant, dans les parties planes et basses, des terres labourées et des troupeaux, quelques oliviers, d'autres arbres fruitiers et quelques trembles, à mi-côte, et un horizon borné, à petite distance, par un rideau de montagnes dentelé au sommet de forêts de chênes.

Plus loin, la métairie de Sidi-el-Djoudi étale ses terres labourées; au-dessus, des bouquets de tremble et, dans la région supérieure, des bois de chêne-zân et d'aune.

Les Oulâd-Ouart-ou-'Ali et les Beni-Meh'ammed présentent le même aspect : depuis le bord de la mer jusqu'au pied de la montagne, des bestiaux et des labours; sur les pentes de la montagne, le chêne-zân et le chêne-bellout'; au bord des fontaines, l'aune et le tremble.

Dans la tribu des Beni H'aceïn et dans l'ermitage de Bou-Lezzâzen, l'olivier se montre çà et là à mi-côte; pour le reste, ces tribus ressemblent aux autres, ayant comme elles des céréales dans les plaines inférieures, et dans les régions élevées des forêts peuplées des mêmes essences.

Si, partant de l'embouchure de l'Ouad-Akbou, on se dirige à l'Ouest, on voit se dérouler, après avoir doublé le cap Carbon, la portion du littoral occupée par les

Mezzaïa. Quelques champs cultivés en céréales, quelques rares oliviers, quelques berceaux de vignes et un grand nombre de figuiers, couvrent la surface du sol.

A l'extrémité de leur territoire, une métairie appartenant déjà aux Beni-'Amrân occupe l'embouchure de l'Ouad-Sâket, voisin de la petite baie de Djeribia ; elle est contiguë à une forêt de chênes. Le reste du rivage, habité par les Beni-'Amrân, produit des figuiers, des vignes, quelques oliviers de loin en loin; territoire pauvre, espèce de Savoie rugueuse et ingrate, qui condamne ses habitants à l'émigration.

Le port de Bou-Daoud marque la limite des Beni-'Amrân.

Au delà commence le long rideau de falaises désertes et incultes qui borde les deux faces du cap Sigli, et qui se prolonge, depuis l'embouchure de l'Ouad-Dehes, où est le port des Beni-'Amrân, jusqu'à l'embouchure de l'Ouad-Mzâla, où est celui des Beni-Ksila.

Le principal village de cette tribu, appelé Timri-el-Ma'sra, situé auprès de la mer, produit des céréales et des oliviers. Mais ce régime de végétation ne dure pas longtemps. Depuis la bourgade de Tiguert-'Ammar jusqu'à l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, règne une longue forêt de chênes inhabitée, qui descend presque jusqu'au rivage.

L'Ouad-Mzâla et l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef sont les deux principaux cours d'eau qui desservent la ligne de fond septentrionale et aboutissent directement à la

mer. Ils descendent, l'un de l'Akfadou et l'autre de l'Afroun. Le dernier arrose une vallée très-riche; aussi est-elle occupée presque exclusivement par des tribus de marabouts, qui ne manquent jamais de s'adjuger les bonnes terres.

En dépassant l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, on commence à côtoyer le rivage des Zekhfaoua. Les pentes et les reliefs de la côte s'adoucissent : l'olivier reparaît, mais il s'efface dans la tribu suivante, celle des Fliça-sur-mer; il est remplacé par le figuier, le caroubier et la vigne. Il reprend de l'importance dans la tribu des Beni-Ouarguennoun. Toutefois il s'attache aux coteaux de l'intérieur, de préférence à ceux du littoral.

Enfin le rivage des Beni-Tour n'offre qu'une série de mamelons cultivés en céréales, mais dépourvus d'oliviers et d'arbres à fruits. Un seul village de la côte possède des vergers, c'est celui de Tak'dâmet. Toutefois l'olivier ne s'y montre pas; on n'y cultive que le figuier, la vigne et le cactus.

Tak'dâmet est situé à l'embouchure de la Nessa; en ce point, la tribu des Beni-Tour touche le k'âïdat des Isser; en ce point aussi la ligne de fond du Nord vient se nouer à celle du centre.

LIGNE DE FOND ORIENTALE, LA NESSA.

La Nessa est la seule ligne de fond qui confine à la fois aux trois autres, quoiqu'elle en soit séparée par une série de crêtes presque continue.

Elle confine aux lignes de fond septentrionale et orientale par l'Akfadou, point de départ commun à plusieurs affluents qui la desservent.

Elle confine aux lignes de fond orientale et occidentale par le col du Oulâd-el-'Azîz, point de départ commun aux trois cours d'eau.

Elle est séparée de la Méditerranée par l'Akfadou et le Tamgout, de l'Akbou par le Jurjura, de l'Isser par le massif des Flîça, et la chaîne de séparation vient se rattacher aux falaises de la Méditerranée par les hauteurs du Bach-'Assâs et du Bou-Berrag.

C'est cette configuration particulière qui fait de l'Ouad-Nessa l'artère centrale de la Kabilie, de même que la longue chaîne du Jurjura en est l'arête transversale.

Les phénomènes de végétation et les variétés de culture se reproduisent, sur le cours de l'Ouad-Nessa, dans l'ordre que nous avons déjà remarqué en suivant l'Isser et l'Akbou.

Dans la partie inférieure, il traverse des plaines basses et larges, dominées d'un côté par la chaîne du Bach-'Assâs et du Bou-Berrag, de l'autre par la hauteur d'Aïn-el-Arba' et la montagne des Beni-Slïem, point culminant des Beni-Tour, limite de la ligne de faîte septentrionale.

Deux villages occupent l'embouchure du fleuve, Tak'dâmet sur la rive droite, et sur la rive gauche la métairie des Ber-Rezouân. Tous deux possèdent de beaux vergers, peuplés de vignes, de figuiers et de

cactus. Il existe pourtant quelques différences dans la végétation des deux rives. On signale des oliviers dans les jardins de Ber-Rezouân, tandis que ceux de Tak'dâmet n'en ont pas.

Sur la rive gauche, au-dessus de Ber-Rezouân, règne un bois de chênes et de lentisques qui dure jusqu'au village d'Oulâd-Bêrem, qui en est le plus proche en amont.

Le village d'Oulâd-Bèrem se distingue par de beaux jardins d'orangers, de citronniers, de figuiers, de vignes, de cactus; on y remarque encore l'olivier.

Vient ensuite le village d'Oulâd-ben-Zîna, pourvu, comme les autres, d'une riche végétation; le figuier, le cactus, l'olivier croissent à côté du chêne, du lentisque et du tremble. Au-dessus d'Oulâd-ben-Zîna, se succèdent sur la même rive les bourgs d'Oulâd-Cherîf, d'El-Kouânen, de Sebaou-K'edîm (l'ancien Sebaou) et de Kef-el-'Ogab (le rocher des corbeaux). Toujours le figuier, le cactus et la vigne forment la base de la végétation active qui ombrage le cours inférieur de la Nessa. Quelques nuances se remarquent en passant de l'un à l'autre; ainsi les informations que nous avons recueillies sur les productions de chacun de ces points signalent comme des particularités locales:

A Oulâd-Cherîf, des trembles et des oliviers sauvages;

A El-Kouânen, des trembles;

A Sebaou-K'edîm, des pêchers, des abricotiers et des oliviers;

A Kef-el-'Ogab, des oliviers sauvages.

Toute cette partie de la rive gauche reste en dehors de la Kabilie.

La rive droite, occupée par les Beni-Tour, offre un aspect un peu différent. La bordure d'arbres à fruits est moins variée et moins épaisse; l'espace consacré aux labours est plus étendu. Les villages de Touâbet, d'Oulâd-Khedach, d'El-Bar'lïa, cultivent surtout les céréales. Plus haut, à Igoufâf et à Dâr-el-Baïda, on retrouve le figuier et le cactus, ce dernier surtout en grande abondance; mais le labourage y occupe encore, au voisinage du fleuve, une grande étendue.

Jusqu'à la limite du pays des Isser et des Beni-Tour, nous remontons le cours de la Nessa du Nord au Sud. En ce point, la route change de direction; elle s'infléchit avec la rivière de l'Ouest à l'Est, et gravit avec elle les parois intérieures de son vaste bassin.

C'est cette vallée, large moyennement de 4 à 5 kilomètres, que les Turcs avaient adoptée comme base principale de leur occupation. On suit le long de la rivière la trace des diverses colonies qu'ils y avaient fondées sous le nom de *zmoul*.

En quittant les Isser et les Beni-Tour, la tribu qui se présente sur la rive gauche est celle de Hel-Taïa, appartenant à la confédération de Flîça, et sur la rive droite le Sebaou proprement dit, qui faisait partie du k'âïdat turc; au delà de Hel-Taïa, les Beni-Khelîfa, et au delà du Sebaou les Oulâd-Mahiddîn, deux dépendances de l'enclave turque. Tout le ruban de plaine

qui occupe le talweg offrait, du temps des Turcs, une série de villages mal bâtis, occupés par les troupes ou par les raïas du pacha: et, dans les intervalles, une suite de champs labourés, parsemés çà et là, dans le voisinage des centres d'habitation, de figuiers et de cactus.

Au-dessus, dans les versants du Djebel-Fliça, au Sud et au Nord, sur les pentes des Oulâd-Mabiddin, se déroule une riche et épaisse tenture d'oliviers et de figuiers, auxquels se mêlent le grenadier, le cognassier, le cactus, le tremble, le saule, le peuplier, quelquefois l'olivier sauvage et le lentisque.

Au milieu de la ligne sinueuse dessinée par la colonie des Zmoul, s'élevait le fort de Sebaou, siége du k'âïd, clef d'occupation du cours inférieur de la Nessa.

Au-dessus des Oulâd-Mahiddin, l'aspect normal des rives est interrompu par un accident naturel qui force la route elle-même à s'en éloigner et à passer par le col de Tizi-Ouzzou au Sud de la rivière. La Nessa s'enfonce dans une crypte profonde, bordée de rochers abruptes, comprise entre les montagnes des Beni-Ouarguennoun sur la rive droite et le Djebel-Belloua sur la rive gauche. Les reconnaissances des routes suivies par les Français en 1844 et 1845 n'indiquent point de chemin praticable de ce côté; ils ont contourné ce nœud par Tizi-Ouzzou. Le ravin au fond duquel la rivière se fraye une issue est dominé, sur la rive droite, par le village d'Ak'aoudj, appartenant aux Beni-Ouarguennoun. C'est pourquoi on l'appelle quelquefois *les gorges d'Ak'aoudj;* mais le plus souvent il prend le nom du Bel-

loua, qui le domine sur l'autre rive. Le sommet du Belloua passe pour un des points les plus remarquables de cette région, à cause du magnifique panorama qui se déroule autour de sa plate-forme. Au rapport des indigènes, la gorge du Belloua est tellement étroite, qu'il serait facile de la barrer, et alors toute la vallée supérieure se trouverait inondée. On dit qu'un jour des arbres, roulés par les eaux torrentielles du fleuve, vinrent se placer en travers de leur issue; la rivière, arrêtée par ce barrage fortuit, s'éleva rapidement; mais bientôt le torrent parvint à rompre sa digue et se précipita dans le ravin avec tant d'impétuosité, que le village d'El-Ithama, situé sur la rive droite à la sortie du défilé, en fut emporté.

Au-dessus des gorges du Belloua s'étend la partie de l'ancien territoire turc appelée la *ligne d'en haut* ou Amraoua. La rivière nommée ici Ouad-Amraoua reprend son apparence habituelle : dans le bas de la vallée, les labours et les troupeaux, quelques plantations de figuiers et de cactus, les oliviers à mi-côte, les chênes sur les cimes élevées. Les villages qui se succèdent en remontant la rivière sont Chemlal, Tazazraït, Tala-'Atman, Tamda-el-Blât et enfin Mokla'-Berouag, l'extrême limite de la domination turque. Pas un seul de ces villages qui cultive l'olivier. Il fait au contraire la richesse des tribus considérables qui habitent les berges des deux rives, des Beni-Ir'ât'en sur la rive gauche, des Beni-Ouarguennoun et des Beni-Djennâd sur la rive droite. En certains points, le territoire

de ces tribus descend jusqu'au bord de la rivière, enveloppant ainsi les colonies turques qui, au milieu de ces masses kabiles, apparaissent sur le sol comme une série d'ilots.

A l'instar des zmoul ou colonies turques, ces tribus labourent les bords de la rivière; mais elles ne les habitent pas; elles n'y descendent que passagèrement, en hiver pour le labourage et en été pour la moisson. Elles remontent aussitôt après dans la montagne où sont bâtis leurs villages, parmi de riches massifs d'oliviers, de figuiers et de vignes. Enfin au-dessus de cette région commence celle des bois; sur la rive gauche, chez les Beni-Ir'ât'en, l'essence dominante est le chêne-bellout'; sur la rive droite, chez les Beni-Djennâd, c'est le chêne-kerrouch et le *tazzalt* ou ciste de Montpellier. Tel est l'aspect de l'Amraoua, dans son trajet entre les trois fortes et riches tribus des Beni-Djennâd, des Beni-Fraoucen et des Beni-Ir'ât'en.

Aux Beni-Fraoucen succèdent les Beni-Bou-Cha'ïb, et aux Beni-Djennâd les Beni-R'oubri. Chez les premiers, la culture de l'olivier se continue sur une grande échelle; mais la culture des céréales diminue. Le figuier devient rare.

Chez les autres, les trois cultures des céréales, du figuier et de l'olivier, éprouvent une réduction sensible. Elles sont remplacées par une culture spéciale, celle du lin.

Continuant à remonter le cours de la rivière, nous trouvons la tribu des Beni-Iah'ia, beaucoup moins con-

nue que le village de Koukô, qui lui appartient. Peu d'oliviers, peu de figuiers, peu de fruits, peu de céréales. Ce qui domine sur le sol, c'est le frêne et le chêne à gland doux, qui couvrent les flancs et la cime du Djebel-Koukô, l'un des principaux contre-forts du Jurjura, correspondant au Djebel-Djerdjer, dont il a été question ci-dessus. C'est donc au territoire des Beni-Iah'ia et des Beni-R'oubri que s'arrête la culture de l'olivier.

Au-dessus de ces deux tribus, nous ne trouvons plus que celles d'Illoul-Amalou et des Beni-Idjer, qui possèdent les sources du principal bras de la Nessa. Les renseignements manquent pour indiquer l'aspect de la ligne de fond dans cette branche culminante de son parcours ; mais il est facile de juger, par ce qui précède, que les forêts et les neiges doivent en chasser les blés et les fruits.

En remontant le cours de l'Ouad-Nessa, depuis son embouchure à Tak'dâmet, chez les Beni-Tour, jusqu'aux ruines de Tok'bâl, où il prend sa source chez les Beni-Idjer, nous n'avons pas mentionné les affluents qui la desservent. Les principaux viennent de la rive gauche. Ils sont au nombre de trois, qui débouchent dans la Nessa, savoir :

L'Ouad-bou-Gdoura, en face de Bordj-Sebaou ;

L'Ouad-bou-R'ni, à Dra'-bel-Khedda ;

L'Ouad-el-H'ad, à Chemlâl.

Telles sont les diverses circonstances qui caractérisent les lignes de fond. Pour rassembler dans un aperçu

sommaire l'ensemble des détails que cette analyse renferme, et pour montrer le lien commun qui les unit, supposons qu'un voyageur parte de l'embouchure de l'Ouad-Isser et remonte le cours de ce fleuve : il traversera d'abord une région plane, bordée de villages parsemés de bouquets de vignes, de figuiers et de cactus; de distance en distance, il trouvera l'oranger, le grenadier et le pêcher; il verra çà et là des trembles, des palmiers et des oliviers sauvages dégager leur tête des touffes basses de lauriers-roses et de lentisques.

Vers l'extrémité de la plaine, il rencontrera deux affluents venant de la rive droite, l'Ouad-Chender et l'Ouad-Our'anim.

En arrivant au pied des montagnes, il verra la végétation changer d'aspect. Les deux rives du fleuve et les pentes des berges se couvriront de forêts d'oliviers, de figuiers, de vignes et d'arbres à fruit de toute espèce.

Puis, en atteignant le bas des plateaux, toute cette végétation disparaîtra peu à peu; aux vallées étroites et boisées succéderont les plaines larges et nues; au régime du jardinage succédera celui du labourage et du parcours.

Il atteindra ainsi la source de l'Ouad-el-Mridj, l'un des affluents de l'Isser.

Là il franchira le col du Khemis, large de 150 mètres, et il se trouvera à la source de l'Ouad-el-Bouira, affluent de l'Akbou.

En descendant le cours de cette rivière, il retrouvera

mais en ordre inverse, les circonstances de son ascension dans la vallée de l'Isser.

La vallée de Hamza déploiera d'abord sur les deux rives ses vastes espaces consacrés au labourage et au parcours. Mais bientôt, au-dessous de l'Ouad-el-Kah'al, le voyageur cheminant entre l'Ouennour'a au Sud et le Jurjura au Nord, verra reparaître peu à peu le régime des arbres à fruits.

Au confluent de l'Ouad-ma-H'elou, chez les Beni-Mans'our, il constatera déjà la prédominance de l'olivier sur tous les autres sujets.

Il entrera alors dans la vallée des Beni-'Abbês. A sa droite se déploieront des coteaux tapissés sur les pentes d'oliviers, de figuiers, et de toutes les variétés d'arbres à fruits, couronnés vers leur sommet de grosses touffes de myrtes. A sa gauche se dresseront les versants abruptes du Jurjura, avec leurs trois étages de végétation ramassés dans un étroit espace; à la base, des champs de blé; à mi-côte, de riches vergers, et à la cime, d'immenses forêts couvertes de neiges.

Depuis le confluent de l'Ilmaïn jusqu'à celui de l'Amacin, le voyageur verra l'olivier parvenu à son plus haut point de splendeur, à droite chez les Beni-Aïdel et les Sanhadja, à gauche chez les Beni-Our'lis et les Fenaïa.

Au-dessous de l'Ouad-Amacin, le voyageur commencera à entrer dans la région des plaines basses; il verra l'olivier décroître peu à peu, même sur les pentes, le lentisque reparaître dans le fond de la vallée, le labou-

rage et le parcours occuper une place plus large chez les Oulâd-Amokrân et chez les Oulâd-Tamzalt, et enfin le figuier dominer presque exclusivement chez les Mezzaïa.

Arrivé à l'embouchure de l'Ouad-Akbou, il s'embarque et longe la côte. Chez les Mezzaïa et les Beni-'Amrân, il trouve le figuier et la vigne en possession des terres du rivage; l'olivier ne se montre que de loin en loin. Il voit les sommets de l'horizon couronnés de forêts.

Il rase ensuite la longue muraille de falaises désertes et incultes du cap Sigli, amas de roches bouleversées que l'on prendrait de loin pour les ruines d'une ville européenne. A l'extrémité de cette muraille, une large vallée débouche à la mer et forme le port de Timri-el-M'asra : c'est l'Ouad-Mzâla. Là, il retrouve l'olivier près de la mer, mais pour le perdre aussitôt. Cette culture est remplacée par une longue forêt de chênes, qui descend de la crête des montagnes et s'avance jusque tout près du bord des falaises.

Au delà de ce long rideau, le voyageur voit la côte s'ouvrir en quelque sorte pour donner issue à une grande et riche vallée, occupée par l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef.

A partir de ce point, l'olivier reprend une existence normale; mêlé au figuier, au caroubier et à la vigne, il donne à cette partie de la côte l'aspect riant et pittoresque que tous les navigateurs ont occasion de remarquer et de signaler.

Cette tenture de jardins se prolonge jusque chez les Beni-Tour, où le labourage reprend le dessus.

La mer, qui est la ligne de fond septentrionale, conduit notre voyageur à l'embouchure de l'Ouad-Nessa.

Il suit de nouveau, en le remontant, le cours de cette rivière.

Dans cette dernière partie de sa course, il voit se dérouler devant lui, vers les limites de son horizon, à l'Ouest et au Sud, les contre-pentes des hauteurs qu'il voyait à sa gauche en remontant l'Issèr;

A l'Est et au Sud, les contre-pentes des montagnes qu'il voyait à sa gauche en descendant l'Akbou;

Au Nord, les contre-pentes des montagnes qu'il voyait à sa gauche en côtoyant le rivage.

En partant de l'embouchure du fleuve, il laisse derrière lui le village de Tak'dâmet et la métairie de Ber-Rezouân; alors se succèdent sur sa route une série de bourgades qui bordent les deux rives du fleuve. De magnifiques vergers ombragent la rive gauche, tandis que la rive droite abonde surtout en terres de labour. Dans les jardins de la rive gauche, il constate la présence de l'olivier, qui manque à la branche inférieure de l'Isser.

Arrivé au coude de la Nessa, il incline de l'Ouest à l'Est sa route qui, depuis l'embouchure, se dirigeait du Nord au Sud.

Il laisse sur sa droite les montagnes des Flicet-Mellîl et le confluent de l'Ouad-bou-Gdoura, dont le cours leur sert de limite. Il passe ensuite devant celles des

M'atk'a et devant le confluent de l'Ouad-el-K's'ab, qui vient des plaines de Bou-R'ni.

Il abandonne la rivière à son issue des gorges de Belloua pour aller passer au col des genêts (Tizi-Ouzzou), où il trouve le fort turc de ce nom, destiné à dominer le passage entre le Sebaou et l'Amraoua.

En descendant du col, il arrive à Chemlâl, où il trouve le confluent de l'Ouad-el-H'ad et reprend le cours de la Nessa.

A sa droite, s'élève le Djebel-Beni-Ir'ât'en, dont il longe le pied; il contourne pareillement la montagne des Beni-Fraoucen.

A sa gauche, l'horizon est successivement borné par le massif des Beni-Ouarguennoun et celui des Beni-Djennâd.

Durant ce trajet, il retrouve les trois étages de végétation qui caractérisent la vallée de l'Akbou : les labours dans la plaine, l'olivier sur les pentes, le chêne sur les sommets.

En arrivant dans les régions supérieures de la vallée, chez les Beni-R'oubri et chez les Beni-Iah'ia, il touche la limite de la zone qu'habite l'olivier, et entre dans la région des bois pour passer de là, en remontant les affluents les plus élevés de la rivière, dans la région des neiges.

Là est le terme de son voyage. Il a parcouru les quatre lignes de fond qui reçoivent toutes les eaux de la Kabilie. Il a pu passer de l'une dans l'autre, sans autre interruption que les 150 mètres qui, au Dra'-

el-Khemis, séparent la source de l'Isser de celles de l'Akbou.

Dans ce voyage, il a accompli une fois et demie le tour de l'horizon, trouvant chaque ligne de fond liée à celle qui la précède ; il a décrit d'un mouvement continu une immense spirale, ayant son point de départ à l'embouchure de l'Isser et son point d'arrivée à la cime de l'Akfadou.

Cette disposition héliçoïdale des axes d'écoulement, jointe à la continuité et à l'âpreté des obstacles qui les séparent, donne à la Kabilie une forme particulière, offrant l'image d'un serpent enroulé sur lui-même, dont la tête reposerait sur l'embouchure de l'Isser et dont la queue irait se perdre dans les forêts de l'Akfadou.

§ III. VERSANTS.

Il resterait, pour remplir le cadre tracé au commencement de ce livre, à appliquer aux faces inclinées dans lesquelles se partage le sol de la Kabilie, l'examen analytique que nous venons de faire des arêtes supérieures et inférieures, des lignes de faîte et des lignes de fond. Cet examen consisterait à étendre aux lignes de faîte et aux lignes de fond secondaires la description que nous avons faite des lignes de faîte et des lignes de fond principales. Il aurait pour objet de faire connaître l'aspect du sol par les variétés des produits et des cultures, dans l'espace compris entre les crêtes les plus élevées et les dépressions les plus profondes. Mais outre que cette

étude a déjà été suffisamment ébauchée, elle trouvera naturellement sa place et pourra être présentée d'une manière plus complète dans le livre suivant, où nous examinerons le parti que les peuples industrieux de la Kabilie tirent des produits de leur sol.

LIVRE QUATRIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

INDUSTRIE.

Ce livre a pour objet de faire connaître la distribution du travail et de la richesse en Kabilie.

Il est divisé en deux sections, qui correspondent à ces deux faces de l'industrie humaine.

Dans la première, on passe en revue les produits du travail kabile, et on indique les lieux d'où ils sortent.

Dans la seconde, on cherche à déterminer la richesse spécifique de chaque commune. On prend pour mesure de la richesse le bien-être apparent, et pour mesure du bien-être apparent, une donnée matérielle facile à obtenir et à vérifier, le luxe relatif des édifices publics et privés.

Cela conduit à établir l'état général, en Kabilie, d'une des premières industries, de celle que l'histoire nous montre comme liée invariablement aux progrès de la civilisation; en un mot, de l'art de bâtir.

Les diverses industries énumérées dans la première section se divisent en trois catégories, savoir :

Ressources générales;

Ressources spéciales;

Ressources locales.

Les *ressources générales* sont celles qui intéressent l'ensemble ou au moins la majorité des tribus.

Les *ressources spéciales* sont celles qui intéressent un nombre notable de tribus.

Les *ressources locales* sont celles qui intéressent un petit nombre de tribus.

La classe des ressources générales comprend :

La culture des céréales;
La culture des arbres fruitiers;
L'exploitation des bois;
Le travail du fer et des métaux;
Le tissage de la laine;
Le travail à l'étranger.

La classe des ressources spéciales comprend :

La mouture des grains;
L'apiculture;
L'extraction du sel;
La fabrication des ouvrages en *doum* et en *h'alfa;*
Le colportage.

La classe des ressources locales comprend :

Règne animal... La teinture des peaux et des étoffes; Le travail des cuirs (tannerie, cordonnerie, sellerie, équipement et harnachement); La chasse; La pêche.

Règne végétal... La vannerie (fabrication des tamis); La culture des légumes; La culture du lin; La culture du tabac.

Règne minéral . .
- La fabrication du savon;
- La fabrication de la poudre;
- L'extraction du fer;
- La fabrication de la chaux et du plâtre, des tuiles et des poteries;
- L'extraction et la fabrication des meules de ménage;
- Le transport et le commerce de la glace.

Auxquelles il faut ajouter, comme exceptions complémentaires, deux industries criminelles, savoir:

Le vol et la fausse monnaie.

Dans la seconde section, on examine l'état matériel relatif de la mosquée et de la maison dans les différentes parties de la Kabilie.

PREMIÈRE SECTION.

TRAVAIL.

CHAPITRE PREMIER.

RESSOURCES GÉNÉRALES.

---

§ I. CULTURE DES CÉRÉALE.

Si l'on retranche de la surface de la Kabilie l'espace occupé par les cimes désertes, par les roches arides et les pentes abruptes, par les forêts, par des centaines de villages, par les massifs d'oliviers, de figuiers, de vignes, de caroubiers, de noyers, on reconnaîtra qu'il

doit rester bien peu d'espace pour la culture des céréales; cependant elle figure dans le travail et dans les ressources de presque toutes les tribus; mais elle n'occupe, sur leur territoire, que des bandes étroites. Elle serpente le long des cours d'eau, resserrée entre les talus des deux rives; elle en suit les sinuosités; elle se rétrécit vers les sources; elle s'élargit vers les confluents. Sur les grandes lignes de fond, elle s'étend davantage; mais, partout dominée, soit par les forêts, soit par les rochers, soit par les vergers, elle compte comme accessoire.

Sur les lignes de fond principales, les labours se font à la charrue; sur les lignes de fond secondaires, ils se font à la pioche.

Là où l'usage de la charrue est possible, ils se trouvent encore tellement gênés par les accidents du sol, qu'ils donnent beaucoup de peine et peu de profit.

Là où le sol se remue à la pioche, les produits sont insignifiants.

Les laboureurs kabiles estiment qu'une charrue arabe fait autant d'ouvrage à elle seule que dix des leurs.

Si l'on examine, sur les bandes étroites et sinueuses laissées aux céréales, les conditions défavorables imposées à la culture par le sol lui-même, on demeurera convaincu que la quantité de blé produite par les tribus kabiles est loin de suffire à leur consommation.

Elles y suppléent de diverses manières, savoir :

1° En achetant des blés arabes;

2° En introduisant dans leur pain la farine du gland;

3° En s'associant avec quelques-unes des tribus arabes qui les entourent, pour l'exploitation des plaines habitées par ces dernières.

Achat du blé arabe.

C'est un fait notoire parmi les Kabiles, qu'il arrivait autrefois, dans le port de Zeffoun, des chargements considérables de blé pour la Kabilie. Elle livrait en échange de l'huile, des armes, des charbons et du bois. Il paraît que l'apparition des Français sur la côte d'Algérie a fermé cette voie d'importation.

Aujourd'hui, les moyens d'approvisionnement se réduisent aux marchés de l'intérieur. L'importation kabile y roule presque exclusivement sur trois denrées : le blé, les légumes et la laine. Il faudrait y ajouter le fer, si l'administration française n'avait considéré comme mesure de prudence d'en surveiller et d'en interdire le commerce.

Les principaux points sur lesquels les Kabiles s'approvisionnent de grains sont les marchés arabes voisins de leur frontière, ceux des Isser, des Arîb et de la Medjâna [1].

Il arrive aussi des blés sur quelques-uns des marchés kabiles, particulièrement à K'ala' des Beni-'Abbês et au vendredi des Beni-Ourtilân. La plus grande partie des grains qui entrent en Kabilie y est introduite par les marchands kabiles. En général, ils vont plus chez les autres qu'on ne va chez eux.

[1] Voir, pour plus de détails sur ce sujet, le livre suivant.

Les transactions ont presque toutes lieu au moment de la moisson, époque où le prix du blé descend à son *minimum*.

Farine de glands.

Le supplément fourni par les blés arabes ne suffit pas encore à la consommation du pays. Il faut y ajouter, dans des proportions plus ou moins considérables, la farine du gland. Cette ressource, du moins, ne fait pas défaut.

Les immenses forêts répandues sur la surface de la Kabilie contiennent deux espèces de chênes, dont l'une produit des glands doux et l'autre des glands amers : la première est probablement le bellout' et l'autre le kerrouch. C'est le fruit du bellout' qui entre dans la composition du pain. Il n'exige aucune préparation préalable; il suffit de le faire sécher au four; on le broie ensuite à la meule de ménage, avec l'orge et le blé.

Le gland amer n'est employé que très-rarement, dans les années de mauvaise récolte, où la moisson indigène a donné peu, où le blé exotique coûte cher, et où il faut, pour vivre, mettre en œuvre toutes les ressources. C'est alors que les pauvres gens ont recours au gland amer; mais ils lui font subir une préparation. Ils se servent, pour cela, du keskès, espèce de tamis employé à la préparation du kouskouçou : ils y mettent la farine et l'arrosent à grande eau. En s'échappant des trous du keskès, la première dissolution est rouge; mais la teinte s'affaiblit peu à peu, et, lorsque enfin l'eau arrive in-

colore, on regarde l'opération comme terminée. La farine alors peut, sans inconvénient, être mêlée à celle du blé.

Le gland du chêne-zân n'est jamais employé.

Association avec les tribus arabes.

Les exemples de cette association sont fournis par les tribus voisines de la limite. Voici ceux que nous avons recueillis, et il est probable qu'on en pourrait citer d'autres.

Les Beni-bou-Drâr, situés vers les hautes cimes du Jurjura, dans la partie méridionale de cette chaîne, habitent un pays pauvre, qui ne les nourrit pas. Obligés de se créer des ressources, ils se sont adressés aux peuples laboureurs de l'Ouennour'a; ils leur prêtent des bœufs et partagent la récolte.

Sur un autre point, dans le massif du Kendirou, les Beni-Slîmân qui l'habitent ne trouvent point assez d'espace pour labourer. Mais à leurs pieds s'étend la plaine des Msâlta, tribu arabe. Presque tous les habitants aisés y ont acquis des terres, et c'est de là qu'ils tirent la plus grande partie de leur blé. Une autre tribu, celle de Djermouna, voisine des Beni-Slîmân, placée à peu près dans les mêmes conditions, a suivi leur exemple. Quelques-uns de ces montagnards louent des terres dans la plaine arabe des Draouât, et les font cultiver pour leur compte.

Ce sont généralement les pauvres gens de la montagne qui vont, en qualité de fermiers, cultiver les ter-

rains loués ou achetés dans la plaine par les propriétaires aisés de la tribu. Puis ils deviennent propriétaires eux-mêmes et s'attachent irrévocablement au sol. C'est ainsi qu'ont pris naissance la plupart des colonies kabiles fondées dans les plaines, et en particulier celle de Guelma, produit d'une double émigration, l'une descendue des monts Aurès, l'autre venue des montagnes kabiles.

Ne serait-il pas possible de se créer non-seulement des amis, mais des otages dans les clans de la Kabilie, en ouvrant des colonies de refuge aux émigrés chassés de leur pays par l'insuffisance des produits du sol?

L'infériorité du sol kabile, sous le rapport de la culture des céréales, explique certains encouragements que lui accordent les coutumes locales.

Un jeune homme qui veut s'établir a besoin d'outils pour cultiver son champ, mais il n'a pas de quoi les payer. Comment se les procurera-t-il? Il est admis que les outils de labour ne se payent ni en numéraire, ni au comptant; ils se payent en blé et après la récolte; c'est un usage général, mais il ne s'applique qu'aux instruments aratoires. Quant aux autres dépenses d'établissement, elles nécessitent des emprunts; mais, en général, le débiteur trouve moyen de s'acquitter dans l'espace de quelques années. Il travaille sans relâche, met plus de farine de glands dans son pain, parvient à vendre une partie de sa récolte et à payer une partie de ses dettes. A mesure que les dettes diminuent, la proportion de farine de glands diminue aussi; la nourriture du cultivateur s'améliore, et, en quelques années, le fondateur

de l'établissement, affranchi de toute redevance, en devient propriétaire.

En Kabilie, de ce qu'une tribu vend du blé, il ne faut pas se hâter d'en conclure à une surabondance absolue de production. Car si la consommation quotidienne d'une famille étant de cinq kilogrammes de farine, sa récolte ne lui en fournit que quatre, elle se verra dans l'obligation de donner un ou deux kilogrammes de grains en échange de trois ou quatre kilogrammes de glands, afin de compléter la quantité d'aliments nécessaire à sa subsistance. Telle est, en effet, la base de presque tout le commerce des céréales dans l'intérieur: échange de grains et de glands entre les tribus de la vallée et celles de la montagne; les unes obligées de vendre une partie de leurs blés pour compléter en farine de glands le poids de leur pain, les autres obligées de vendre une partie de leurs glands pour y introduire le blé dans une proportion suffisante.

Quant au commerce extérieur, il repose sur une base différente; les blés arabes s'obtiennent en échange des huiles et des olives, des figues et des raisins secs, des armes et des outils, qui sont les produits spéciaux, les produits surabondants de la Kabilie.

Tels sont les faits généraux relatifs à l'industrie des céréales : voici maintenant des détails sur l'état de cette culture dans les différents cantons. On n'y mentionne que les tribus qui versent le plus de grains dans la consommation générale du pays, c'est-à-dire celles qui font usage de la charrue.

1. CANTON DE BOUGIE. — La culture des céréales occupe une place assez considérable chez les Oulâd-si-Ah'med-Amokrân et les Bou-Nedjdamen, les Beni-bou-Msa'oud, les Oulâd-Tamzalt et dans la partie plane du territoire des Beni-Mîmoun. Toutes ces tribus habitent vers l'embouchure de l'Ouad-Akbou. C'est donc la région inférieure de la vallée qui nourrit le reste du canton.

2. CANTON DE BOU-DAOUD. — Presque toutes les tribus du canton de Bou-Daoud labourent un peu; mais toutes ont des forêts de chênes, dont le gland entre abondamment dans la composition de leur pain. La proportion, pour chaque famille, varie suivant sa fortune.

Parmi les territoires de labour, on signale celui d'Imadâlen comme un des plus fertiles en céréales. Mais pour une population de 360 âmes, la production, comparée à la consommation générale, est insignifiante. D'ailleurs, indépendamment des blés, le pays produit abondamment des figues et des olives, ce qui réduit l'espace réservé aux grains.

La tribu d'Aït-ou-Mâlek donne assez de développement à la culture des céréales. Les Beni-Aïâd et les Beni-Iah'ia-ou-Ioucef en récoltent assez pour leur consommation. Les Aït-Sa'ïd et les Beni-K'sîla en vendent un peu, ce qui ne prouve pas, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, qu'elles produisent au delà de leurs besoins.

3. CANTON DE ZEFFOUN. — Les Beni-Felik' et les Ou-

lâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'ad-Allah cultivent du blé, mais ils sont obligés d'y mêler le gland. Les Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef sont ceux qui en produisent le plus, mais aussi ils habitent la plus belle et la plus riche vallée du versant méditerranéen de la Kabilie. On dit qu'autrefois des bâtiments partaient d'Alger, chargés de sel, venaient mouiller à l'embouchure de l'Ouad-Sidi-Ah'-med-ben-Ioucef, et là, prenaient, en échange du sel, un chargement de blé et d'orge. Ce fait, rapporté par un seul informateur, ne s'accorde guère avec le témoignage général, qui signale le port de Zeffoun comme un des points d'arrivage des blés en Kabilie. Il est peu probable que la Kabilie ait jamais eu des blés à exporter, et qu'il en soit sorti par une porte tandis qu'il en entrait par une autre.

Les Beni-'Azzouz et les Beni-Djennâd vendent aussi un peu de blé; mais c'est à la condition de le remplacer dans leur pain par la farine de glands. Au reste, le blé des Beni-Djennâd est regardé comme de qualité supérieure; il est très-recherché sur les marchés.

4. Canton de Tak's'ebt. — Les Beni-Ouarguennoun passent pour une des tribus qui produisent le plus de blé. Il est certain qu'ils en vendent annuellement une quantité assez considérable aux Beni-Ir'ât'en; mais, comme en échange ils prennent des glands, ce ne peut être que pour en substituer la farine à celle du froment dans leur pain. La quantité de blé qu'ils exportent n'est donc pas prise sur le superflu, mais sur le nécessaire.

5. Canton de Dellis. — Ce canton est celui qui récolte le plus de blé, et les trois tribus les plus riches en céréales sont les Beni-Tour, les Amraoua et les Oulâd-Mahiddîn. Elles occupent toute la vallée inférieure de la Nessa. Les Beni-Tour portent des quantités assez considérables de blé et d'orge sur les marchés de Dellis. Les Kabiles de ce pays assurent que jadis les chrétiens venaient en acheter dans le port de cette ville et qu'ils y apportaient, en échange, des cotonnades, des merceries et autres objets de fabrication européenne, à l'usage des indigènes. Il advint qu'un de ces négociants chrétiens vit, en parcourant le marché, une qualité de blé qui attira son attention; il en prit une poignée : « Ah! s'écria-t-il en l'examinant de plus près, voici du froment de mon pays; il a dû venir en terre chrétienne. » En effet, ajoute sérieusement le narrateur, ce blé provenait de l'Ouad-el-H'ammâm, où se trouvent des ruines qui témoignent du séjour des chrétiens.

L'Ouad-el-H'ammâm est le principal affluent de la Nessa, chez les Beni-Tour. Dans cette tribu, trois points sont surtout renommés pour la fertilité de la terre : les deux villages d'El-Brarât et de Bou-K'emâch, et la métairie de Ben-Nchoud.

Au-dessus des Beni-Tour s'étend la vallée des Amraoua, occupée en grande partie par des zmala, ou colonies militaires d'origine turque, qui ne plantaient ni oliviers ni figuiers, et se réduisaient exclusivement à la culture des céréales. Mais il ne paraît pas que ces colonies soient jamais arrivées à une grande prospérité;

car on assure que la plupart des habitants en étaient réduits à s'associer au nombre de trois ou quatre pour une seule charrue.

Quoi qu'il en soit, les Amraoua ont toujours produit plus de blé que les autres tribus kabiles ; aussi pouvaient-ils leur en vendre. Ils le portaient sur leur propre marché, qui se tenait tous les samedis à Dra'-bel-Khedda, et qui était connu sous le nom de *Sebt-Ali-Khodja* (le samedi d'Ali-Khodja). Ils prenaient en échange des figues sèches et de l'huile, qu'ils allaient vendre eux-mêmes au marché d'Alger.

Les tribus indigènes, arabes et kabiles, ne commencent jamais leurs labours sans que les marabouts dont ils reconnaissent la suzeraineté leur en aient donné le signal. Voici comment cela se pratiquait jadis dans la première tribu frumenticole de la Kabilie, les Amraoua.

Ils reconnaissaient pour seigneurs ecclésiastiques les Oulâd-Sidi-'Amer-Cherîf, dont la zaouïa occupe, dans la tribu des Isser, les pentes du Bouberrag. C'est la sépulture de Sidi-'Amer-Cherîf et la résidence de ses descendants. Ceux-ci étendent leur juridiction sur les Amraoua et une partie des Isser. Aux uns et aux autres ils donnent le signal des labours. A cet effet, quatre tâleb se rendent, un vendredi, de la zaouïa de Sidi-'Amer-Cherîf au marché de l'Isser, espace mitoyen entre les deux tribus. Chacun d'eux porte dans la main un des drapeaux qui ornent le tombeau du marabout. Ils parcourent le marché dans tous les sens, circulent

à travers les groupes nombreux et animés qui, sans interrompre leurs affaires, s'ouvrent respectueusement devant les messagers de leurs maîtres. Cependant l'un d'eux, que l'on désigne par le mot de *berrah'* (crieur public), proclame incessamment la formule suivante : « Peuple (*outen*), monseigneur 'Amer-Cherîf vous fait savoir qu'il est temps d'ouvrir vos labours. » Au drapeau du berrah' est suspendue une bourse dans laquelle chacun dépose son offrande, suivant sa volonté et ses ressources. Le produit de la collecte est affecté à l'entretien de la zaouïa, des tâleb qui l'habitent, des voyageurs qui viennent y chercher un abri. Indépendamment de ces dons accidentels, chacun verse encore, et pour le même usage, dans le magasin de la zaouïa, un demi-sa'â de blé en hiver, et autant en été, après la moisson.

A ces deux sources de revenu la zaouïa de Sidi-'Amer-Cherîf ajoute, dans le courant de l'année, les produits de la ziara, offrande pieuse que les pèlerins de toute la contrée viennent déposer sur la sépulture du marabout. Enfin elle reçoit les prémices de toutes les productions de la terre : au printemps, du beurre; en été, du blé ; en automne, des fruits. La zaouïa de Sidi-'Amer-Cherîf possède environ soixante tâleb.

Revenons à la culture des céréales.

Chez les Oulâd-Mahiddîn, elle tient le premier rang; mais chez les Beni-Khelîfa, situés en face, elle retombe déjà à l'état d'accessoire, et cède la prééminence à l'olivier et au figuier.

6. Canton des Zouaoua. — Dans ce canton, la cul-

ture des céréales occupe généralement peu d'espace. Les Beni-R'oubri tirent un peu de grains des plaines qui bordent la rivière. Les Beni-Khelîli, les Beni-bou-Cha'ïb, les Beni-bou-Akêch, les Beni-'Aïci, les Beni-Fraoucen et les Beni-Ir'ât'en, sont, de toutes les tribus, celles qui obtiennent les meilleures récoltes; mais il n'en est pas une seule qui n'ait recours à la farine de glands.

7. Canton de l'Ak'fadou. — Situé sur le bord de l'Ouad-Akbou, ce canton, outre l'immense quantité d'huile qu'il produit, fournit encore des blés au commerce intérieur. Les terres labourées s'étendent le long de la rivière, sur une bande large quelquefois de trois ou quatre kilomètres.

Ce sont les Beni-Our'lis et les Fenaïa, situés sur les bords de l'Akbou, qui obtiennent les plus belles récoltes.

8. Canton de Bou-R'ni. — Pas une tribu qui fournisse à sa consommation. Les Beni-K'oufi et les Frek'ât sont signalés comme labourant des espaces assez étendus sur les bords de l'Ouad-bou-R'ni, ce qui ne les empêche pas de mêler à leurs récoltes le gland de Bou-Loulou.

9. Canton de Flîcet-Mellîl. — Tribus frumenticoles:

Les Mzâla;

Les Beni-Chelmoun, vendent du blé et du maïs;

Les Beni-'Amrân, cultivent des champs étendus dans la vallée du Chender;

Les Hel-Taïa ;

Les Rouâfa.

Les Oulâd-m-bou-Rouba sont encore indiqués comme s'occupant beaucoup de labourage ; mais ils labourent selon le mode des Kabiles, c'est-à-dire à la pioche, et se donnent beaucoup de mal pour peu de profit.

10. Canton du Jurjura méridional. — Tribus frumenticoles :

Les Beni-Ourzellâguen ;

Les Illoula ;

Les Beni-Mlîkech,

Et les Beni-Mans'our.

Ce sont les riverains du haut Akbou. Les Beni-Mlîkech ne peuvent labourer qu'autant qu'ils sont en paix avec leurs puissants voisins de l'autre rive, les Beni-'Abbês ; car, en temps de guerre, ils se voient réduits à labourer dans la montagne, ce qui leur donne des produits insignifiants.

11. Canton de Ben-Hini. — Les Beni-Khalfoun récoltent des blés dans quelques plaines basses au bord de l'Isser. Mais les trois tribus les plus riches du canton en céréales sont les Nezlioua, les Beni-Ma'ned et les Oulâd-el-'Azîz. Les Nezlioua habitent un plateau qui règne en travers de l'Isser et de la Nessa. On dit que, par exception au régime économique des Kabiles, ils apportaient jadis du blé sur le marché d'Alger, mais seulement dans les grandes hausses de prix, c'est-à-dire lorsque la récolte avait manqué sur tous les autres points, car autrement ils ne pouvaient soutenir la con-

currence des grains arabes. — Chez les Beni-Ma'ned, le labourage est l'industrie normale. Chez les Oulâd-el-'Azîz, il occupe toute la partie basse du pays, c'est-à-dire les rives plates de l'Ouad-el-Mrîdj.

12. Canton du Bîbân. — Les Beni-'Abbês n'obtiennent des céréales que sur le bord de l'Ouad-Akbou. Dans la tribu de K'olla-ou-Satour, le labourage est la principale affaire.

13. Canton d'Ilmaïn. — Les Beni-Aïdel, riverains, comme les Beni-'Abbês, de l'Ouad-Akbou, y ont aussi des champs labourés. Dans la tribu de Tafreg, le labourage est l'industrie régnante.

14. Canton d'Amacin. — La culture des céréales ne figure, en général, que comme accessoire; cependant le village d'Agni-n-Sîhel, chez les Barbâcha, produit du blé très-estimé.

15. Canton de Kendirou. — Fort peu de labours; un certain nombre d'habitants aisés ont, ainsi que nous l'avons dit, des terres hors de la Kabilie.

§ II. CULTURE DES ARBRES FRUITIERS.

Les paysans de la Kabilie ne sont, à vrai dire, ni laboureurs, ni pasteurs : ils sont avant tout jardiniers. Quelques efforts qu'ils fassent, c'est à peine s'ils produisent la moitié du blé nécessaire à leur nourriture; mais, en revanche, ils fournissent d'huile et de fruits un espace cent fois plus grand que celui qu'ils occupent. Le champ de leur exportation s'étend des limites

de la province d'Alger à la régence de Tunis, et de la Méditerranée au pays des Noirs.

Le foyer de cette immense production occupe une zone à peu près isogène, située à mi-côte entre les sources des trois fleuves kabiles, l'Isser, la Nessa, l'Akbou, et leurs embouchures. Là, sur les talus ondulés des berges, se déploient, dans toute la richesse de leur végétation, des forêts d'oliviers, de figuiers et de vignes. D'innombrables pressoirs expriment incessamment des flots d'huile. D'immenses provisions de fruits s'entassent annuellement dans chaque village, dans chaque maison, et se répandent de là sur les marchés.

Outre les trois espèces fondamentales qui viennent d'être mentionnées, et qui dominent dans la plus grande partie des vergers, les Kabiles élèvent encore d'autres arbres, qu'ils recherchent plutôt comme des objets de luxe que comme des sources de profit, et dont ils réservent les fruits à leur propre consommation. Le grenadier, le caroubier, le pommier, le poirier, le pêcher et l'abricotier figurent dans la plupart des jardins. Ils y occupent même souvent une place considérable. Ainsi, dans le village de Beni-'Otmân, chez les Beni-Khalfoun, on nous a cité un propriétaire qui n'a pas moins de mille six cents pieds de pêcher, indépendamment des oliviers, des figuiers et des vignes qui garnissent son enclos.

La culture des arbres fruitiers répand sur toute la zone qu'elle occupe l'aisance et même la richesse.

C'est aux femmes que le soin en est presque exclusivement dévolu. Les hommes s'occupent surtout de labourage : c'est le travail le plus pénible, et en même temps le moins productif; mais il est imposé par la nécessité.

En Kabilie, l'industrie des céréales n'enrichit personne; c'est tout au plus si elle fait vivre ceux qui l'exploitent. On cite, au contraire, beaucoup de fortunes dues à la culture des vergers.

Dans la tribu des Beni-Our'lis, il existe un petit village, appelé El-K'ala', situé dans une forêt d'oliviers et de vignes. Il est couvert en tuiles de liége, à l'exception d'une seule maison, plus somptueuse que les autres, dont elle se distingue par une toiture de tuiles. Cette maison appartient à un particulier, propriétaire en même temps à lui seul de tout le village. C'est lui d'ailleurs qui l'a fondé; c'est lui qui a planté la ceinture d'arbres qui l'entoure.

Cet homme a transformé ses olives en huiles, ses huiles en savon, et il a trouvé le moyen de les bien placer. Il a vendu avantageusement ses figues et ses raisins secs; il a ajouté à son exploitation le miel et le blé. Il est ainsi parvenu à une grande fortune, grande du moins pour le pays qu'il habite. Cependant, comme il continuait encore, au milieu de sa prospérité, les spéculations qui l'avaient enrichi, le k'âd'i lui fit comprendre, dit-on, que le temps était venu de laisser la place à d'autres. Ce Crésus kabile suivit docilement ce conseil; mais voilà que, depuis cette époque, les pro-

duits s'entassent dans ses magasins, sans qu'il sache à quel usage les employer. Peu de temps après s'être retiré des affaires, il avait déjà trois cents *khabia* d'huile (chaque khabia vaut cent cinquante litres), cinq maisons pleines de figues sèches, trois maisons pleines d'olives. Il possédait en outre une somme de 80,000 bacita (200,000 francs). Quoiqu'il fasse beaucoup d'aumônes, il n'arrive pas à dépenser son revenu, et il accumule incessamment. Il a logé ses frères et sa famille dans le village d'El-K'ala'. Au dehors, il a quatre fermiers.

Voici un autre échantillon de fortune kabile reposant sur la culture des vergers. Il n'appartient pas, il est vrai, à la Kabilie proprement dite, mais à la partie limitrophe du k'aïdat de Khechna, à une région qui a les mêmes habitudes de travail, le même régime agricole. Nous le citons d'autant plus volontiers, qu'il explique l'origine d'un nom devenu populaire, et que, pour cette raison, nous avons appliqué à l'un des quinze cantons de la Kabilie.

Un certain H'acen-ben-Hini, qui était de la tribu d'Ammal, voisine des Beni-Khalfoun, mourut sans héritier direct, en laissant une fortune considérable. Aussitôt le gouvernement turc fit main basse sur ses biens, parmi lesquels se trouvait le terrain situé sur les bords de l'Isser, au point où la route d'Alger à Constantine le traverse sur un pont en pierres. Ce terrain s'appelle encore aujourd'hui Ben-Hini, du nom de son ancien propriétaire. Le gouvernement turc plaça un oukil dans tous les villages où Ben-Hini avait des pro-

priétés. Il fit vendre les troupeaux, mit en location les maisons et les terrains, fit administrer les vergers. L'inventaire des immeubles qui échurent ainsi au domaine public s'est conservé dans les traditions locales.

H'acen-ben-Hini possédait, sur les différents villages de la tribu d'Ammal, savoir :

A Dokkân, outre plusieurs maisons...	20 pieds d'oliviers.
A Djerrah', outre plusieurs maisons...	35
A Tiguert-Ouâcif, outre un grand nombre de pieds de vigne et de figuiers.....	35
A Tomlitin, outre des terrains.......	35
A Hini, outre des terrains..........	120
A Oulâd-ben-Dah'man, outre des maisons..............................	320
A Tigrin, outre des maisons........	25
A Aguergour....................	85
A Bou-Reggân, outre des maisons.....	30
A Bel-Azem.....................	15
TOTAL, outre des maisons, des terrains, des figuiers et des vignes..	720 pieds d'oliviers.

Cette supputation minutieuse du nombre des pieds d'arbres prouve que la propriété foncière, en Kabilie, doit reposer sur des mesures exactes et sur des titres précis. On sait que, sur le territoire des tribus arabes, elle ne connaît en général ni les titres, ni les mesures.

Le commerce des huiles et des fruits ne présente de grands avantages que lorsqu'on dispose des moyens de transport, et qu'on peut les conduire, soit sur les principaux marchés, soit dans les grandes villes; car, si l'on est réduit à vendre sur place, c'est encore un pauvre

commerce. Sur le marché des Fenaïa, on a cinq litres d'huile pour 2 fr. 50 cent. La charge d'âne de raisin coûte 5 francs.

Voici l'état de l'horticulture dans chaque canton, les noms des tribus qui produisent le plus de fruits, et les espèces de fruits qu'elles produisent.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
1. Bougie.......	Mezzaïa..........	Figuiers.........	Vignes, caroubiers, oliviers.	Les figues des Mezzaïa sont renommées pour leur qualité.
	Toudja..........	Orangers et citronniers.	Vignes, caroubiers.	La zaouïa de Sidi-At'allah possède un grand nombre de caroubiers.
	Beni-bou-Msa'oud..	Oliviers et figuiers.	....	Les Beni-bou-Msa'oud font de l'huile.
				Entre les deux villages de Taourirt et de Beni-Isma'il, on trouve un bois d'oliviers au milieu duquel s'élève un marabout couvert en tuiles. C'est là qu'est le principal cimetière de la tribu.
	Oulâd-Aïâd.......	Oliviers et figuiers.		
	Oulâd-Tamzalt....	Oliviers..........	Beaucoup de cactus.	Font de l'huile.
	Oulâd-Amrioub....	Oliviers, figuiers..	Vignes.	
2. Bou Daoud..	Aït-Sa'id.........	Oliviers, figuiers..	Vignes...........	Vendent de l'huile et des figues sèches.
	Beni-K'silla.......	Figuiers, vignes, oliviers.	Caroubiers.......	La fraction des Maâla produit de très-belles figues, qu'elle voudrait bien pouvoir écouler par Bougie.
	Aït-Amor........	Oliviers..........	Figuiers et vignes.	
	Imsdâlen.........	Figuiers et oliviers.		
	Aït-ou-Mâlek......	Figuiers, oliviers, vignes.	....	Exportent les produits.
	Tasrout..........	Oliviers et figuiers.	....	Exportent les produits.
	Beni-Aïâd........	Figuiers.		
	Beni-Iah'ia ou-Iousef...	Oliviers, figuiers..	....	Seulement pour la consommation. Quand la récolte excède les besoins de l'année, on met en réserve pour l'année suivante.
	Taddâm..	Figuiers et oliviers.		
	Aït Ah'med Gârot..	Figuiers et oliviers.		

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
3. Zeffoun......	Zekhfaoua (proprement dits).	Oliviers et figuiers.	....	Exportent de l'huile et des figues, et prennent du blé en échange.
	Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'ad-Allah.	Oliviers et figuiers.	....	Seulement pour leur consommation.
	Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef.	Oliviers.		
	Beni-Djennâd.....	Oliviers et figuiers.	Vignes, caroubiers, cactus.	L'olivier et le figuier croissent à profusion sur le territoire des Beni-Djennâd. On cite surtout, comme richement pourvus sous ce rapport, les villages d'Ibercien, d'Aït-ou-Ouchchen et d'Aït-Ir'zer. Ibercien est situé dans une forêt d'oliviers, de figuiers, de vignes et de cactus. Point de village qui n'ait de belles plantations. C'est surtout la fraction d'Aït-el-Ader qui se distingue par l'abondance de ses fruits.
4. Tak'sebt	Beni-Ouarguennoun	Oliviers.........	Figuiers et vignes..	L'olivier abonde chez les Beni-Ouarguennoun. C'est une des tribus qui font le plus grand commerce d'huile.
	Fliça-sur-Mer.....	Figuiers et caroubiers, vignes.	Oliviers..........	Le territoire pierreux et raviné des Fliça-sur-Mer ne produit que dans des proportions insignifiantes le blé et l'olive; mais l'olivier, le caroubier et la vigne y viennent très-bien. L'exportation des figues et des raisins secs est une des ressources de la tribu, qui possède d'ailleurs une autre spécialité beaucoup plus importante, la fabrication des armes blanches.
5. Dellis.......	Beni-Tour........	Figuiers	Cactus, vignes, oliviers.	Les villages qui ont des arbres fruitiers sont les plus faibles, ce qui annonce que cette industrie est accessoire. Tels sont : Tak'dâmet, Dar-el-Beïda, Tazrout, Igoufâf et Oulâd-es-Sahibi.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
	Amraoua.........	Figuiers.........	Oliviers..........	Le territoire des Amraoua, cultivé presque entièrement en céréales, ne produit que dans des proportions faibles le figuier et l'olivier. Le figuier croît dans la plaine, l'olivier ne se montre qu'à une certaine hauteur dans la montagne : il se trouve dans les villages de Belloua, Tizi-Ouzou, Oulâd-en-bou-Khalfa. Le figuier est assez rare dans le Sebaou; mais il règne par gros bouquets dans la région supérieure, celle des Amraoua proprement dits. On cite la figuerie de Tamadjend, près du village de Tamda-el-Blât, et celle de Chemlâl, au confluent de l'Oued-beni-'Aïci.
5. DELLIS....... (Suite.)	Oulâd-Mahiddîn...	....	Orangers et vignes.	Les Oulâd-Mahiddîn ne produisent l'orange et le raisin que comme accessoire. L'olivier y est très-rare, et ne se montre que sur les points un peu élevés, tels que Mazzer et Bou-Habachou. Cependant Taourga, chef-lieu de la tribu, possède de beaux jardins où l'on trouve des orangers, des figuiers, des vignes et des fleurs. Ceux de Tala-Mok'k'ar offrent aussi une grande variété de végétation. Le figuier, le grenadier, le cognassier, le cactus y mêlent leur feuillage à ceux du tremble, du saule et du peuplier.
	Beni-Khelifa......	Oliviers et figuiers.		
	Oulâd-bou-Hinoun.	Figuiers et vignes..	Oliviers..........	Très-peu d'oliviers.
6. ZOUAOUA......	Beni-R'oubri......	Oliviers et figuiers.		Quantité peu considérable.
	Beni-Khelili......	Oliviers et figuiers, vignes.........		Assez pour exporter.
	Beni-bou-Cha'ïb...	Oliviers.........	Figuiers.........	Exportent de l'huile.
	Beni-bou-Akâch....	Oliviers et figuiers.		
	Beni-'Ali-ou-H'arzoun.	Oliviers et figuiers.	....	Abondamment.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
6. Zouaoua...... (Suite.)	Beni-Sédka.......	Oliviers et figuiers, vignes.	....	Exportent un peu d'huile. Les tribus qui bordent la crête du Jurjura du côté des Beni-Sédka ont cet avantage que leur territoire occupe, dans le sens de la ligne de plus grande pente, une étendue assez considérable, et qu'il atteint, dans sa partie inférieure, la région de l'olivier.
	Beni-'Aïci........	Oliviers et figuiers, vignes.	Pommiers, poiriers, pruniers.	Pays riche. Abondance de fruits. Exportation d'huile, de figues et de raisins secs.
	Beni-Fraoucen....	Oliviers et figuiers, vignes.	Grenadiers.......	Abondance de fruits. Exportation d'huile et de fruits secs.
	Beni-Ir'ât'en.....	Oliviers et figuiers, vignes.	....	Abondance. Exportation.
7. Ar'fadou.....	Beni-Our'lis......	Oliviers, figuiers..	....	En immense quantité, particulièrement sur tout le cours de l'Ouad-Tifra.
	Fenaïa..........	Oliviers..........	....	En immense quantité. Le village de Taouteïet est situé au milieu d'un bois d'oliviers. Près de là sont les ruines d'une fontaine antique, et, à peu de distance, sur le bord de la rivière, les ruines de Tiklât, l'ancienne *Tubusuptus*. On signale encore une prodigieuse quantité d'oliviers à Ilmâten, chef-lieu. Cette ville en possède à elle seule autant que la moitié de la tribu.
8. Bou-R'ni.....	Beni-K'oufi......	Oliviers..........	....	Exportent de l'huile.
	Beni-Mendès......	Oliviers..........	Figuiers.........	Exportent de l'huile.
	Beni-bou-Rerdân...	Oliviers, figuiers..	....	Vendent de l'huile et des figues sèches.
	Beni-bou-Ouaddou.	Oliviers et figuiers.	....	Vendent de l'huile et des figues sèches.
	Ir'il-Imoula......	Oliviers et figuiers.	....	Vendent de l'huile et des figues sèches.
	Mechras.........	Oliviers et figuiers.	Grenadiers, noyers.	Pays riche; vendent de l'huile et des figues.
	Frek'ât..........	Oliviers..........	Figuiers et vignes..	Vendent de l'huile : autrefois ils l'apportaient à Alger. Les figues et les raisins ne suffisent pas à leur consommation.
	Ma'tk'a..........	Oliviers et figuiers, vignes.	....	Abondamment.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
9. Flicet-Mellil.	Mzâla	Figuiers	Oliviers.	
	Beni-Chelmoun	Oliviers, figuiers		Vendent des figues sèches et de l'huile.
	Beni-'Amrân	Oliviers et figuiers, vignes.		En abondance.
	Hel-Taia	Oliviers, figuiers		Exportent de l'huile.
	Oulâd-m-bou-Roubs.	Oliviers, figuiers		
	Rouâfa	Oliviers, figuiers		Très-abondamment. Le pays des Rouâfa est couvert d'oliviers et de figuiers; il en sort une grande quantité d'huile. Les Kabiles prétendent que c'est la patrie de l'olivier, ce qui exprime probablement une supériorité relative de production sur la région circonvoisine.
	Beni-Mekla	Oliviers	Arbres fruitiers de toute espèce.	Exportent beaucoup d'huile.
10. Jurjura méridional.	Beni-Ourzellâguen	Figuiers	Oliviers.	
	Ir'il-Oumsel	Oliviers	Figuiers, vignes	Exportent de l'huile.
	Illoula	Oliviers et figuiers, vignes.	Caroubiers, grenadiers.	Le tout en abondance. C'est vers l'extrémité inférieure du territoire de cette tribu que l'Ouad-Ilmain, appelé aussi Ouad-Smar, vient se jeter dans la rivière de Bougie. Ce lieu porte le nom d'Akbou, et le communique au cours inférieur du fleuve. On y voit des ruines considérables, un magnifique bois d'oliviers de 3 à 4,000 pieds d'arbres, et une riche métairie connue sous le nom d'Azib-ech-Cheikh, qui possède une zaouia et appartient au marabout d'Illoula, Ben-'Ali-Cherif.
	Beni-Mlîkech	Figuiers et oliviers.		Ces arbres croissent à mi-côte. On signale particulièrement, à Garbouça, une immense quantité de figuiers.
	Beni-H'amdoun		Figuiers, oliviers.	Quelques figuiers, très-peu d'oliviers.
	Beni-Mans'our	Oliviers		Abondamment. — Exportation d'huile.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
11. Ben-Hini.....	Beni-Khalfoun....	Vignes, oliviers, figuiers.........	Pêchers, pommiers, poiriers, grenadiers, caroubiers.	Le tout très-abondamment. Vendent beaucoup d'huile et de figues; mais la spécialité dominante est le raisin sec. Ils ont des forêts de vignes.
	Oulâd-el-'Aziz.....	Oliviers..........	....	Abondamment dans la partie haute du territoire. Exportent beaucoup d'huile.
12. Blaân.	Beni-'Abbès......	Oliviers..........	Figuiers et vignes, cactus.	Produisent beaucoup d'huile, qu'ils emploient à la fabrication du savon. Exportent, en outre, des fruits secs.
13. Ilmaïn.......	Beni-Aïdel........	Oliviers..........	Figuiers, vignes, grenadiers et arbres fruitiers.	Grande abondance de fruits. C'est à la richesse de ses vergers que cette tribu doit la prospérité dont elle jouit, et la supériorité que tous les Kabiles lui reconnaissent : supériorité de fortune, car ses habitudes et ses goûts pacifiques lui attirent, de la part des tribus belliqueuses, une sorte de dédain. — Les olives des Beni-Aïdel ont encore le mérite de la qualité : elles sont regardées comme les meilleures de l'Ouad-Akbou. En général, les oliviers du cours supérieur de cette rivière donnent des fruits plus estimés que ceux du cours inférieur.
	Maisna..........	Oliviers, figuiers..	....	Très-abondamment. Les Maisna, situés immédiatement au-dessous des Beni-Aïdel, ont, comme eux, des forêts d'oliviers et de figuiers. Mais les oliviers, quoique de bonne qualité, sont déjà inférieurs, assure-t-on, à ceux des Beni-Aïdel.
	Bounda..........	Oliviers, figuiers..	....	Abondamment.
	Beni-Khiar.......	Oliviers, figuiers..	....	Très-abondamment.
	Beni-Ourtilân.....	Figuiers.........	Oliviers..........	Figuiers abondamment; oliviers rares.
	Beni-Ia'la........	Figuiers, vignes...	Oliviers et grenadiers.	Peu d'oliviers. Cependant leur principal village, Guenzât, possède de beaux vergers d'oliviers, de figuiers, de grenadiers. On y compte trente pressoirs à huile.

CANTONS.	TRIBUS.	CULTURE PRINCIPALE.	CULTURES ACCESSOIRES.	OBSERVATIONS.
13. ILMAÏN....... (Suite.)	Beni-Chebâna.....	Figuiers et grenadiers, vignes.	Oliviers..........	Peu d'oliviers.
	Oulâd-Sidi-'Aïâd..	Vignes..........	Oliviers....... ..	Vendent des raisins secs.
	Imoula..........	Oliviers et figuiers, vignes.	....	L'olive est dans toute sa beauté. Exportation d'huile et de fruits secs.
14. AMACIN.......	Barbâcha........	Figuiers et oliviers.	Vignes...........	Le figuier domine. Font cependant de l'huile.
	Beni-Oudjehân....	Figuiers et vignes..	....	Vendent des fruits secs.
	Sanhadja........	Figuiers et oliviers.	Divers arbres fruitiers.	Le figuier domine en général; mais le territoire du village d'El-Korrâba est entièrement couvert d'oliviers, de figuiers et de berceaux de vignes.
	Beni-Immel......	Vignes et figuiers, oliviers.	Divers arbres fruitiers.	La vigne domine. Le village d'Imezouar possède en outre beaucoup de figuiers, d'oliviers, de poiriers, de pommiers et de grenadiers. Le village de Si-Ah'med-Abedjaoui produit aussi le pêcher et l'abricotier.
	Oulâd-Djelîl......	Vignes..........	Fruits de toute espèce, en abondance.	La vigne domine de beaucoup.
	Beni-Khâteb......	Vignes et figuiers..	Fruits de toute espèce.	Exportent des figues et des raisins secs; consomment le reste sur place.
	Beni-Djemâti.....	....	Oliviers et figuiers.	L'un et l'autre peu abondants.
15. KENDIROU.....	Beni-Silmân......	Noyers..........	....	Immense quantité de noix. Les femmes de ce pays sont dans l'usage de se frotter les lèvres et les dents avec l'écorce de ce fruit. Elles prétendent que c'est un moyen de préserver les gencives des atteintes du froid; mais elles le font encore par coquetterie, la couleur de l'écorce de noix ayant assez d'analogie avec celle du henna.
	Beni-H'acein......	Oliviers.		
	Beni-Isma'il......	Noyers..........	Vignes..........	Exportent des noix.

§ III. EXPLOITATION DES FORÊTS.

Nous avons déjà fait connaître, dans le livre consacré à la description de la Kabilie, la loi qui préside à la distribution générale des bois. Nous avons fait remarquer que les forêts les plus considérables occupent les cimes les plus élevées, savoir : à l'Ouest, le Tamgout; à l'Est, le Kendirou; au Sud, le Jurjura; au centre, l'Ak'fâdou. On se rappelle, le phénomène général de répartition des essences : le chêne domine sur le Tamgout, le noyer sur le Kendirou, le frêne sur le Jurjura, le chêne-zân sur l'Ak'fâdou.

Il reste à compléter, par des indications plus spéciales et plus détaillées, cette image résumée de la physionomie forestière de la Kabilie, et à faire connaître les diverses industries que ces richesses naturelles ont fait naître parmi les peuples qui les possèdent.

Il est presque superflu de dire que cette consommation locale effleure à peine la mine presque inépuisable de bois que la Kabilie renferme, et laisse, par conséquent, une large place à d'autres consommateurs.

La proximité de ces masses forestières offrait au gouvernement de l'ancienne Régence, pour ses constructions navales, des avantages qu'il n'avait pas méconnus. Il existait un marché passé entre la marine turque et les tribus qui habitent le littoral de Bougie à Djîdjel. Les Kabiles apportaient les bois, soit dans l'un de ces deux ports, soit à Mans'ouria. Là, ils recevaient le prix convenu, et les bois étaient chargés sur les navires de

l'état. Ces coupes s'appelaient *karesta*. Les Kabiles y trouvaient une ressource lucrative et un moyen de se tenir en bonnes relations avec le pacha, sans payer aucune contribution politique, sans avoir à subir le joug ou les exactions d'autre k'âïd que du fonctionnaire chargé spécialement de ce service. Les ouvriers de la karesta se considéraient presque comme employés du gouvernement; dans tous les cas, ils évitaient de se brouiller avec lui. De son côté, la marine turque, tirant de son propre rivage les bois nécessaires à ses constructions, échappait aux exigences du commerce européen, et s'assurait, en cas de besoin, sinon des sujets, au moins des alliés, parmi les populations belliqueuses de la Kabilie.

Soit que cette source d'approvisionnements ait paru insuffisante, soit que des difficultés se soient élevées, il arriva une époque où la Régence tourna ses yeux vers les massifs de bois plus considérables et plus rapprochés, situés entre Dellis et Bougie. Il eût été facile, sans doute, de trouver, pour le port de Zeffoun, des conditions aussi avantageuses que pour les ports de Bougie, de Djidjel et de Mans'ouria. L'appât des soltanis aurait suggéré aux Kabiles quelques moyens ingénieux d'éluder la légende menaçante du Tamgout. Mais Iah'ia-Ar'a jouissait alors de toute la confiance du dey. C'était, d'ailleurs, il faut lui rendre cette justice, un des hommes les plus actifs et les plus intelligents qui eussent présidé aux destinées de la Régence. Elle lui devait quelques bonnes institutions, des expéditions habi-

lement conduites, et même des monuments utiles, comme, par exemple, le pont de l'Harrach, près d'Alger; quelques-uns même lui attribuent celui de l'Isser. Mais malheureusement Iah'ia-Ar'a était général bien plus qu'administrateur. Il voulut conquérir par la force des armes ce qu'il aurait pu acquérir par une simple négociation.

Une première expédition fut dirigée vers les bois de l'Ak'fâdou : Iah'ia-Ar'a la commandait en personne. Il se proposait de faire une coupe de karesta et de revenir. L'armée turque arriva sans obstacle jusqu'au pied des montagnes; lorsqu'elle se fut engagée dans les pentes ravinées de l'Ak'fâdou, elle vit tout l'horizon couronné de Kabiles. La lutte s'engagea, mais elle ne dura pas longtemps. Les troupes turques furent battues et obligées de se replier sur Alger précipitamment et en désordre.

La ténacité était une des qualités d'Iah'ia-Ar'a; cet échec ne le découragea point. Il revint donc à la charge quelque temps après. Mais, s'il faut en croire les traditions, ce fut vers les forêts de Tamgout, encore plus voisines d'Alger, que cette fois il tourna ses vues. Il partit donc avec de nouvelles forces, résolu, comme la première fois, à faire une coupe et à s'en retourner. Mais il fut aussi mal reçu chez les Beni-Djennâd qu'il l'avait été chez les Beni-R'oubri, car il en résulta une guerre qui dura un an. Dans l'impossibilité d'atteindre les bois de la montagne, Iah'ia-Ar'a se mit à ravager le pays plat : il coupa les oliviers et les figuiers, incen-

dia les moissons et les villages, jusqu'à ce qu'il se vit obligé d'abandonner la solitude qu'il avait faite et de renoncer à son entreprise.

Avec l'argent dépensé dans ces deux expéditions, la Régence aurait peut-être doublé sa flotte.

Ces événements eurent lieu peu de temps avant l'occupation française, par conséquent à une époque fort rapprochée de nous. Les Kabiles assurent aujourd'hui qu'ils étaient disposés à livrer des bois si, au lieu de les prendre, Iahi'a-Ar'a eût voulu les acheter.

L'utilité générale que les Kabiles pourraient tirer de leurs forêts consisterait dans la vente des bois et des charbons : le mode d'exploitation ne porterait pas la moindre atteinte aux diverses industries qu'elles alimentent.

Nous avons déjà mentionné le gland comme une des principales ressources que les Kabiles doivent à leurs forêts.

Ils en tirent encore leurs bois de construction.

Dans les tribus voisines de la mer, beaucoup de villages sont couverts en tuiles de liége, fournies par les bois du pays. Chaque tuile est maintenue par une pierre pour résister à l'action du vent.

A côté de ces moyens d'utilisation locale, en voici un qui s'applique à des besoins beaucoup plus généraux.

On sait que le mets national de l'Algérie s'appelle *kouskouçou;* mais on peut ignorer qu'un des ustensiles nécessaires à la préparation de cet aliment est un im-

mense plat en bois de frêne, nommé *gâça'*. Un ménage arabe ne saurait pas plus se passer de gâça' qu'un ménage français ne saurait se passer de soupière. Le gâça' partage donc la généralité et la popularité du kouskouçou.

C'est dans les montagnes de la Kabilie que se fabrique la plus grande partie de ces meubles. Presque toutes les tribus qui bordent la partie la plus élevée des versants du Jurjura n'ont pas d'autre industrie. Les forêts de frênes, qui les avoisinent, leur fournissent la matière première : ils la façonnent à l'aide d'un tour grossier. Ils fabriquent, en outre, des cuillers de bois et quelques autres ustensiles accessoires, mais d'un usage aussi général que le kouskouçou et le gâça'.

La forêt la plus considérable de la Kabilie paraît être celle de l'Ak'fâdou. Elle se relie au bois de l'Afroun et de l'Adrêr-ez-Zân, pour ne former qu'un même massif. L'espace désert compris entre leurs trois sommets n'a pas moins d'une journée de marche d'étendue dans tous les sens; ce qui en porterait approximativement la contenance à 100,000 hectares, c'est-à-dire deux fois la surface du département de la Seine. Cette immense forêt est traversée par la principale route qui conduit d'Alger à Bougie. Tous les voyageurs qui l'ont parcourue sont unanimes sur l'étendue des forêts de l'Ak'fâdou et la richesse de leur peuplement. C'est, suivant eux, la terre classique du zân. Dans tout le trajet de la région boisée, disent-ils, avec un peu d'exagération peut-être, le ciel disparaît complétement derrière l'é-

paisse voûte de feuillage qui couvre le sol. Que l'on veuille bien se rappeler maintenant que le Jurjura, le Tamgout et le Kendirou sont eux-mêmes couverts de forêts immenses, et l'on conviendra qu'il est difficile de ne pas évaluer la partie boisée de la Kabilie au tiers de sa superficie totale.

A qui appartient le droit d'exploitation sur cette mine d'une puissance pour ainsi dire indéfinie? En général, à celui qui se présente pour l'exploiter. Cependant, voici un fait qui semblerait attribuer la propriété aux tribus dont ces forêts occupent le territoire. Le village de Tala-Our'ras, chez les Oulâd-'Amrioub, possède une forêt dont les essences principales sont le chêne, le frêne et le micocoulier (*k'ik'ba*). Les tourneurs des tribus voisines viennent y couper du bois pour faire des gâça'; mais ils n'obtiennent le droit d'abattre des arbres que moyennant une rétribution payée aux habitants.

De ces faits généraux nous allons passer à l'inventaire détaillé des forêts que la Kabilie renferme, avec l'indication, aussi précise que possible, de leur emplacement et des ressources qu'elles fournissent à l'industrie locale.

1. CANTON DE BOUGIE.

Chêne-liége. — Beaucoup de villages des Toudja sont couverts en tuiles de liége; elles proviennent des chênes-liéges qui abondent dans leurs montagnes.

A El-Ouroudât, chez les Beni-bou-Msa'oud, il y a un maître ouvrier qui confectionne assez habilement

des portes de maisons, des pressoirs à huile et des charrues, et qui est en même temps architecte.

Chêne, frêne, micocoulier, chêne-liége. — A Tala-Our'ras, chez les Oulâd-'Amrioub, beaucoup de maisons sont couvertes en tuiles de liége, ce qui annonce la présence du chêne-liége dans leur pays.

Chêne-kerrouch, blanc de Hollande, chêne-zân. — Dans la partie montagneuse du territoire des Beni-Mîmoun existent des forêts dont les essences principales sont le chêne (kerrouch), le blanc de Hollande (s'afs'af), et le chêne-zân. Autrefois ils livraient du bois à la marine turque : c'est une ressource qui leur manque aujourd'hui.

2. CANTON DE BOU-DAOUD.

Chêne, chêne-zân. — Le Djebel-Ibarîcen, chez les Aït-Ah'med-Gâret, est couvert de chênes. Une autre forêt existe au-dessus du village de Selîm ; elle est peuplée, en grande partie, de chênes verts, entremêlés de quelques bouquets de chêne-zân.

Frênes. — Le territoire de Taslent est couvert de frênes.

Chêne-zân. — C'est au-dessus des Aït-'Amer qu'est l'Adrêr-ez-Zân. Au-dessus de Kebouch, on signale aussi une forêt de chênes-zân ; une autre au-dessus de H'allâfa : ce sont sans doute des continuations de l'Adrêr-ez-Zân.

Chêne. — Chez les Cherfa, beaucoup de chênes.

Chêne à glands doux. — Chez les Beni-H'aceïn, beaucoup de chênes à glands doux.

Chêne à glands amers, chêne-zân. — Chez les Aït-ou-Mâlek, beaucoup de chênes à glands amers; un peu de chênes-zân.

Chêne-zân. — Les marabouts de Tazrout ont une montagne inhabitée appelée Ir'îl-'Atmân, couverte de chênes-zân.

Chêne à glands amers. — Beaucoup de chênes à glands amers chez les Beni-Aïâd.

Chêne, chêne-zân. — Une grande forêt de chênes, située au-dessus du village d'Aït-Sa'ïd, parsemée de chênes-zân.

Chêne-liége, chêne vert, chêne-zân. — Dans la tribu des Beni-K'sîla, quelques villages sont couverts en tuiles de liége, ce qui annonce la présence du chêne-liége dans les montagnes. On y signale, en outre, des forêts de chênes. Dans la fraction des Mzâla, on trouve le chêne vert et le chêne-zân. Ils fabriquent un grand nombre de cuillers en bois.

3. CANTON DE ZEFFOUN.

Chêne vert et chêne-zân. — Sur le Tamgout, entre la tribu des Zekhfaoua et celle des Beni-Djennâd, le chêne vert domine.

Chêne-kerrouch. — Le village d'Azrou, chez les Beni-Felîk, est situé au milieu des bois de chêne-kerrouch. C'est le point habité le plus élevé des Zekhfaoua.

Chêne-kerrouch — Les pentes septentrionales de l'Afroun, occupées par les Beni-Azzouz, sont couvertes de chêne-kerrouch.

Chêne-zân, chêne-bellout'. — Les forêts qui occupent la cime du Tamgout descendent sur les versants méridionaux, où elles couvrent toute la partie haute du territoire des Beni-Djennâd. Les essences qui dominent sont le chêne-zân et le chêne-bellout'.

4. CANTON DE TAK'S'EBT. — 5. CANTON DE DELLIS.

Il n'a pas été signalé de forêts dans ces deux cantons.

6. CANTON DES ZOUAOUA.

Chêne-zân, chêne-bellout'. — La tribu des Beni-R'oubri, adossée au Djebel-Afroun, possède dans la partie haute de son territoire d'immenses forêts. L'essence régnante est le chêne-zân; le chêne-bellout' n'y figure que dans des proportions très-faibles.

Frêne, chêne à glands doux. — Les Beni-Iah'ia, situés dans la région haute des montagnes, touchent aux forêts immenses qui en revêtent la cime. Le Djebel-Koukô, qui leur appartient, est couvert de frênes et de chênes à glands doux. Avec le frêne, les Kabiles fabriquent des gâça' pour le kouskouçou, des cuillers et autres ustensiles de ménage.

Frêne. — Les Beni-Illilten, contigus, comme les précédents, aux forêts du Jurjura, exercent la même industrie: ils fabriquent des gâça' et ustensiles en bois de frêne.

Frêne. — Les Beni-Mislaïm occupent aussi la limite

habitable du Jurjura ; ils font de même des gâça' et ustensiles de ménage en bois de frêne.

Frêne. — Les Beni-K'ebîla habitent un pays raviné, à la source de l'Ouad-el-H'ad. Ils ont des forêts de frênes dont ils font des gâça' et ustensiles en bois.

Chêne et frêne. — Les Beni-Manguellât habitent la partie supérieure de la vallée de l'Ouad-el-H'ad. Ils sont séparés des crêtes inhabitées par les Beni-bou-Ioucef. Chez eux, le chêne et le frêne abondent; aussi se livrent-ils à l'industrie générale des Zouaoua, savoir, à la fabrication des gâça' et des ustensiles de ménage.

Chêne à glands doux. — Les Beni-'Aïci, situés dans la vallée de l'Ouad-el-H'ad, ont une forêt de chênes à glands doux.

Chêne à glands doux. — La fraction d'Açammer (Beni-Ir'â'ten), qui habite le haut pays, possède beaucoup de chênes à glands doux, dont les habitants font un grand commerce.

7. CANTON DE L'AK'FÂDOU.

Chêne. — La tribu des Beni-bou-Ioucef, située dans le versant oriental du Jurjura, au-dessus de la tribu des Fenaïa, est dominée par une haute montagne couverte de chênes.

Chêne-kerrouch et chêne-liége. — Les Beni-Isma'ïl, situés dans les pentes méridionales du Djebel-Toudja, ont beaucoup de chênes-kerrouch et de chênes-liéges. Toutes les gourbis sont couvertes en tuiles de liége.

8. CANTON DE BOU-R'NI.

Chêne. — Les Beni-K'oufi ont beaucoup de chênes et font le commerce de glands. Nombre d'habitations sont couvertes en tuiles de liége.

Chêne à glands doux. — Les Beni-bou-Ouaddou ont des forêts de chênes dont ils vendent les glands.

Chêne. — Dans la tribu de Frek'ât, il existe une forêt de chênes au milieu de laquelle sont les ruines de Bou-Loulou.

9. CANTON DE FLÎCET-MELLÎL.

Chêne. — Quelques chênes dans la tribu de Mzâla.

Chêne. — Les Beni-Chelmoun ont une forêt de chênes qui couvre la montagne de Malou-'Alla.

10. CANTON DU JURJURA MÉRIDIONAL.

Frêne et micocoulier. — Le pays des Beni-Ourzellâguen, adossé aux pentes occidentales du Jurjura, est riche en frênes. On y trouve aussi des micocouliers (*k'ik'ba*). Parmi ces derniers, il en est qui présentent un développement de circonférence de trois à quatre brasses. Les habitants fabriquent des gâça' et des ustensiles en bois.

Frêne et chêne-kerrouch. — Dans les parties élevées du territoire d'Illoula, le chêne (*kerrouch*), et le frêne (*derdar*), croissent abondamment. Les habitants fabri-

quent des plats, des assiettes et autres ustensiles, avec le frêne de leurs montagnes.

Chêne à glands doux. — Les Beni-H'amdoun, situés sur les pentes roides du Jurjura, possèdent des forêts considérables de chênes, dont les habitants mangent les fruits.

Chêne et frêne. — Chez les Beni-Ouak'k'our, forêts considérables peuplées de chênes et de frênes.

Pin maritime. — Forêts de pins maritimes (*senouber*), chez les Beni-Mans'our.

11. CANTON DE BEN-HINI.

Chêne. — Quelques chênes dans la partie haute du territoire des Beni-Khalfoun.

Chêne, lentisque, olivier sauvage. — On rencontre ces différentes essences sur le territoire occupé par la zmâla de Cha'ab-el-H'emour.

Chêne. — Il existe, à côté des Oulâd-el-'Aziz, une forêt de chênes appelée *Rich-Oulâd-el-'Aziz* (les plumes des Oulâd-el-'Aziz.)

12. CANTON DU BIBÂN.

Myrte. — Il existe chez les Beni-'Abbès, qui le réduisent en cendres pour en tirer la soude de leurs savons.

Thuya articulé ('ar'ar), et pin maritime (senouber). — Existe près du village de Chouarikh.

13. CANTON D'ILMAÏN.

Pin maritime. — Près du village d'Agni-K'et'rân, chez les Beni-Ourtilân, il existe un bois de pins maritimes (*senouber*), dont les habitants extraient la résine et font commerce.

Chêne. — Les Beni-Ia'la ont des forêts de chênes dans le voisinage de la cime du Bou-Chiouan. Les villages d'Ih'arbïen et de Bou-Rendjaouen touchent à ces forêts. *Bou-Rendjaouen* signifie « les fabricants de cuillers. » La fabrication des cuillers en bois est en effet la principale industrie des habitants.

Chêne. — Il existe une forêt de chênes dans la tribu de Zammôra, près du village de Bou-Serdoun.

Pin maritime, blanc de. Hollande, chêne. — La première de ces deux essences existe près du village d'Aourir', chez les Beni-Chebâna. Elle est entremêlée de peupliers blancs de Hollande chargés de vignes. Autour du village de Taourir't-el-Djerf, on trouve quelques chênes.

Chêne. — Les Beni-Mouah'li ont une grande forêt de chênes, près de laquelle se sont élevés deux de leurs villages. Ils portent, au reste, des noms significatifs : Ibellout'en (les chênes), et Ih'alloufen (les sangliers).

14. CANTON D'AMACIN.

Chêne. — Les Beni-Oudjehân habitent une montagne couverte de chênes, le Djebel-Tak'intoucht.

Frêne, chêne. — Chez les Guifsar, le village de Beni-Oudjân est contigu à une forêt de frênes; celui de Kembîta a une forêt de chênes.

Chêne. — Les Beni-Djemâti ont, dans la partie élevée de leur montagne, une forêt de chênes.

15. CANTON DU KENDIROU.

Chêne et noyer. — Les Beni-Slîmân ont de vastes forêts peuplées de chênes et de noyers. Les noyers dominent dans les fractions de Kendirou, d'Oulâd-Tizi et de Beni-'Abbês; les chênes dans celles de Beni-Khallâd, Beni-Slîmân et Oulâd-el-Bah'ari.

Chêne, chêne-zân, blanc de Hollande et aulne (eu'oud el-ah'mer). — Ces diverses essences existent aux environs de la métairie de Sidi-el-Djoudi.

Chêne-bellout', chêne-zân, blanc de Hollande et aulne. —Existent dans les bois qui couvrent le territoire des Oulâd-Ouart-ou-'Ali. Il s'y trouve aussi un arbre à branches droites, dont les habitants font des tuyaux de pipe.

Chêne et chêne-zân. — Le village de Tabellout', chez les Beni-Moh'ammed, est situé au milieu d'un bois de chênes et de chênes-zân. Il y a aussi beaucoup de bois à Sidi-Rêh'ân.

Chêne-bellout' et chêne-zân. — Le territoire des Beni-H'aceïn en est couvert.

Chêne à glands doux, chêne-zân, blanc de Hollande. — Existent près de la zaouïa de Bou-Lezzâzen.

Chêne et noyer. — La tribu de Djermouna, et en particulier le village de ce nom, occupent les pentes d'une montagne couverte de chênes et de noyers. Les habitants ont assez de noix pour en vendre.

§ IV. TRAVAIL DU FER ET DES MÉTAUX.

Nous avons déjà trouvé dans un autre ouvrage [1] l'occasion de signaler un fait assez curieux, commun à toute l'Algérie, c'est que l'industrie du fer, et, en général, le travail des métaux, y sont frappés d'une sorte de réprobation. On sait que, dans les luttes intestines des tribus, luttes acharnées, le musulman tombé au pouvoir de ses ennemis coreligionnaires n'a aucune pitié à espérer d'eux. Et cependant il conserve jusqu'au dernier moment un moyen infaillible de les désarmer : si, au moment de recevoir le coup mortel, il enveloppe sa tête dans le capuchon de son burnous, et qu'il agite ses bras comme pour battre du fer, l'ennemi comprend qu'il demande grâce ; ses jours sont épargnés ; mais sa personne et son nom restent voués au mépris.

La défaveur attachée aux professions qui manient les métaux en interdit naturellement l'exercice aux classes élevées. Jamais un marabout n'est ni forgeron, ni armurier, ni orfèvre. Lorsqu'il existe, dans les villages ou dans les tribus ecclésiastiques, des ateliers pour le travail du fer, ce sont des étrangers de condi-

[1] *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, p. 166.

tion laïque, et le plus souvent d'origine kabile, qui les tiennent, et, quelle que soit la fortune à laquelle s'élèvent ces artisans, ils conservent toujours l'espèce d'infériorité sociale attachée au nom de *h'addâdîn* (les forgerons). Dès les premières années de l'occupation, un grand nombre d'indigènes entrèrent au service des Européens; ils travaillaient dans les fermes, sur les ateliers; quelques-uns même étaient garçons de boutique. Un de ces derniers avait trouvé à se placer dans un débit de tabac : il tenait le comptoir et la balance du débitant. Cet homme appartenait à une petite tribu de marabouts; il avait quitté sa patrie, nous ne savons trop pourquoi. Quoi qu'il en soit, sa qualité de marabout l'avait suivi dans l'émigration, et les habitants laïques de son pays natal, que leurs affaires amenaient à la ville, ne manquaient pas, lorsqu'ils passaient devant la boutique, d'y entrer et de baiser la main du modeste employé, dans lequel ils reconnaissaient l'un des dépositaires de la souveraineté ecclésiastique. Des circonstances qu'il est inutile de rapporter obligèrent le marabout à quitter la place qu'il occupait; il entra alors chez un coutelier européen, qui l'employa à tourner la meule. A dater de ce moment, les visites et les hommages cessèrent : ils étaient allés le chercher dans la boutique du débitant; ils refusèrent de le suivre dans l'officine du coutelier.

Le préjugé qui interdit aux marabouts le maniement du fer s'étend jusqu'à l'usage des armes. Si l'on s'enquiert du nombre des hommes armés dans un village

ou dans une tribu de marabouts, on est sûr de recevoir cette réponse : « Ils ne portent pas les armes, étant marabouts. » Pour obtenir une réponse positive, il faut demander le nombre d'hommes qui pratiquent le jeûne. Il est juste de dire que beaucoup de marabouts ne se font pas scrupule d'enfreindre cette loi; mais s'il en est qui transigent avec le fusil, il n'en est pas qui transigent avec le marteau. Le marabout soldat est déjà une anomalie; le marabout forgeron serait une monstruosité.

Les métaux, en général, partagent la défaveur qui pèse sur le fer; c'est par dédain que les musulmans abandonnent aux Juifs la profession d'orfèvre.

Toutefois, dans les tribus arabes, il se présente peu d'occasions de constater l'effet de ces préjugés. Le forgeron, l'armurier et l'orfèvre trouveraient difficilement place sous la tente du pasteur. Ces industries n'existent guère que dans les villes : c'est là que les Arabes vont acheter leurs outils, leurs armes et leurs bijoux. Ils y trouvent des artisans riches, intelligents, actifs, qui savent rendre au paysan maladroit et paresseux mépris pour mépris.

Chez les Kabiles, les habitudes laborieuses communes à toutes les tribus y font naître un sentiment général de respect pour le travail quel qu'il soit, et tempèrent l'effet des préjugés musulmans. Il est vrai que là, pas plus qu'ailleurs, le marabout ne travaille le fer; il prend rarement une part active aux combats, excepté toutefois dans les guerres d'indépendance, où

il se montre au premier rang. Le marabout est avant tout conciliateur et diplomate. Mais, en revanche, le travail des métaux se réhabilite dans le pouvoir civil. Le cheikh de la tribu en est quelquefois l'artisan le plus actif et le plus adroit. On cite une tribu dont le chef est un simple forgeron, renommé pour sa droiture et sa justice. Cet homme, qui est le premier magistrat de son pays par droit d'élection, a huit fils, tous forgerons comme lui; et les Kabiles rougissent si peu de voir l'autorité dans ses mains, que, s'il venait à succomber, l'élection populaire irait chercher, pour le remplacer, l'un de ses enfants.

La profession d'orfèvre, reléguée ailleurs parmi les Israélites, trouve en Kabilie des mains musulmanes qui ne dédaignent pas de l'exercer, et qui l'exercent, dit-on, habilement.

Ce n'est pas que l'intolérance n'ait ses dérèglements en Kabilie comme partout ailleurs : il y existe beaucoup de tribus qui interdisent sévèrement aux Juifs l'accès de leur territoire; mais cette exclusion présente une circonstance remarquable : les peuples qui se montrent le plus inexorables envers les Israélites sont ceux qui exercent les professions de revendeur et d'orfèvre, et qui ont une concurrence à redouter. Les tribus de cultivateurs ne trouvent aucun inconvénient à les admettre. La tribu la plus hospitalière envers les Juifs est celle des Beni-Aïdel, la plus riche en arbres fruitiers. Il y a aussi des orfèvres juifs établis chez les Beni-Khïar, dont l'olivier est la principale ressource.

Qu'importe aux riches métayers de l'Ilmaïn la présence de bijoutiers parmi eux?

On remarquera sans doute ces différences dans la condition des Israélites chez les différents peuples de l'Algérie. Tolérés dédaigneusement par les pasteurs arabes, accueillis ou repoussés par les Kabiles, suivant la profession qu'ils exercent, et suivant le danger de la concurrence; accueillis par les jardiniers, repoussés par les artisans et les marchands, les Juifs fournissent, dans ces vicissitudes de leur destinée, la mesure assez exacte du fanatisme kabile, fanatisme d'atelier et de boutique, qui se sert de la religion comme d'un prétexte, mais qui, en réalité, pèse tout, la religion elle-même, dans la balance des intérêts matériels.

Revenons à l'industrie des métaux.

Les trois professions exercées par les Kabiles sont celles de forgeron, d'armurier et d'orfèvre. Les simples ateliers de forgeron se renferment exclusivement dans la fabrication et la réparation des instruments aratoires. Ils tirent la plus grande partie de leur fer de la tribu des Beni-Slîmân, canton du Kendirou. Mais les armuriers ont besoin des fers d'Europe, qui sont d'une qualité bien supérieure, et les font venir de Tunis, quand ils ne peuvent pas les obtenir en fraude de Constantine ou d'Alger.

Le forgeron joue un grand rôle dans les habitudes de la tribu kabile, puisque c'est chez lui qu'il faut porter les pioches, les faucilles, les socs de charrue pour les faire réparer. Si la forge est éloignée, le déplace-

ment devient considérable; c'est une gène et quelquefois un danger. Aussi les Kabiles conservent-ils avec une sollicitude toute particulière les traditions qui se rattachent à cette industrie. Quand ils parlent de leurs villages, un des premiers faits qu'ils mentionnent, c'est l'existence d'une forge. Ils savent le nom de l'artisan qui l'occupe; s'il est étranger au pays, ils vont vous dire d'où il est venu, à quelle époque l'établissement s'est formé. On ne comprend pas tout d'abord le motif de l'importance que les Kabiles prêtent à ces détails; et cependant ce n'est pas sans raison qu'ils leur donnent une place d'honneur dans leurs souvenirs. L'arrivée d'un forgeron est un bienfait pour le pays où il vient se fixer. Avant la venue de cet artisan, il fallait traverser un espace de six à huit lieues pour faire réparer une faucille, une pioche ou un soc de charrue. Si, dans ce trajet, on passait au voisinage d'une tribu ennemie, on courait le risque d'être assassiné ou dévalisé. « Il y a deux ans, disait un Kabile, que nous possédons un forgeron dans mon village, et il est venu un an trop tard. » — « Pourquoi cela? » lui demandâmes-nous. — « C'est, répondit-il, que l'année d'avant, mon père, en allant porter ses outils en réparation au village le plus voisin, a été assassiné en route. » On cite les ouvriers étrangers qui, étant venus s'établir dans une contrée, y ont formé d'autres artisans, et ont doté le pays d'une industrie nouvelle. Le souvenir traditionnel qu'on leur conserve est un gage de la satisfaction publique et de l'intérêt qui s'attache à leur industrie.

L'armurier correspond à un autre ordre de besoins et de personnes. Il est l'ouvrier de la classe moyenne, comme le forgeron est l'ouvrier de la classe pauvre. Ils appartiennent d'ailleurs l'un et l'autre à la région sociale qui les occupe. Le forgeron vit de son travail; rarement il s'enrichit. L'armurier arrive presque toujours à l'aisance.

Il y a des villages, et même des tribus entières qui se sont fait une spécialité de la fabrication des armes, et y ont acquis la célébrité et la fortune. Il faut placer au premier rang la tribu de Flîça-sur-Mer, qui, outre les forges pour la confection et la réparation des outils, possède encore des ateliers d'armuriers et de couteliers. C'est là que se fabriquent les beaux sabres longs, droits, effilés, appelés par les Kabiles *khedâma*, et par les Français *flîça*, du nom de la fabrique. C'est à la fabrication des armes blanches que les habiles ouvriers de Flîça bornent leur spécialité. Un seul ouvrier y fabrique les armes à feu, et encore ne s'occupe-t-il que de la platine et des garnitures. Quant à la pièce principale, le canon, il l'achète tout fait.

Plusieurs villages des Beni-'Abbês se livrent à la fabrication des armes à feu. Tazaïrt est un de ceux où cette industrie occupe le plus de bras. Talefsa compte aussi plusieurs armuriers. Au temps des Turcs, le fer leur venait régulièrement d'Alger; mais les Français ayant apporté des entraves à ce commerce, les Beni-'Abbês se virent réduits pendant quelque temps à l'emploi des fers kabiles, bien inférieurs à ceux d'Europe.

Aujourd'hui ils sont revenus à ces derniers, qu'ils font venir en partie de Tunis, et en partie, malgré la prohibition française, d'Alger et de Constantine.

C'est dans les montagnes de la Kabilie qu'ils trouvent le bois de leurs fusils; le noyer est celui qu'ils préfèrent. Cependant ils y emploient aussi le chêne-zân.

Achetés sur les lieux, les bois de fusil reviennent à très-bon marché; mais le prix devient exorbitant quand on les achète de colporteurs. Ainsi, au lieu de fabrication, on a quinze bois de fusil pour un *rïal-bacîta* (2^f 50^c), ce qui les met à 0^f 17^c la pièce. Les colporteurs n'en donnent que deux pour la même somme; ils reviennent donc alors à 1^f 25^c. On voit quel est le bénéfice des revendeurs kabiles, et l'on ne doit pas être surpris que des tribus entières s'enrichissent à ce métier.

Le fusil le mieux conditionné, garni de capucines en argent et d'ornements en corail, coûte 70 *rïal-bacîta* (175^f). Le prix des armes communes varie de 15 à 20 *bacîta* (de 37^f 50^c à 50^f).

La tribu des Beni-Fraoucen est une de celles chez lesquelles l'industrie du fer ait pris le plus de développement. Le village des Beni-bou-Afir possède deux forges considérables; Djem'at-es-Sahridj, qui est le chef-lieu, en compte dix. Quelques-uns de ces ateliers réunissent à la fabrication des outils grossiers l'armurerie et l'orfévrerie. On assure même que des ouvriers habiles sont parvenus à forer des canons. Cet art aurait été apporté dans le pays par un armurier d'Alger, qui

alla d'abord s'établir à K'ala' des Beni-'Abbês, et vint plus tard se fixer à Djem'at-es-Sahridj.

Pour les Beni-Our'lis et les Fenaïa, la fabrication des armes est un accessoire assez important. Le village de Tîfra, outre les socs de charrue et autres ouvrages grossiers, fabrique encore des fers de cheval, des mors et des fusils.

Les Fenaïa étaient demeurés étrangers au travail des armes, lorsqu'un déserteur français vint se fixer à Ilmâten et y implanta cette industrie. Jadis, pour quelques villages, l'industrie du fer était une spécialité originelle. Quatre forgerons vinrent s'établir près de la zaouïa de Sidi-Moh'ammed-ou-Mâlek, chez les Fenaïa. Les tourbillons de fumée qui s'échappaient à la fois des quatre fourneaux, rabattus par le vent sur les toits de liége et sur les murs, leur communiquèrent une teinte sombre et sale, rendue plus remarquable encore par le contraste avec les murailles et la coupole blanche du marabout voisin. Le village en prit le nom de *Zoubia* (fumier). Depuis, d'autres maisons se sont groupées autour des premières; mais le village n'en a pas moins conservé son nom : c'est le Saint-Étienne des Fenaïa.

La profession d'orfèvre, vouée aux besoins de luxe des classes riches, enrichit aussi ceux qui l'exercent, hommes et tribus. Au centre du canton des Zouaoua, et à peu près au centre de la Kabilie, dans un pays d'ailleurs pauvre et ingrat, habitent trois tribus qui nous paraissent, sous ce rapport, dignes d'une mention

spéciale : ce sont les Beni-Rbah', les Beni-Ouâcif et les Beni-Ianni. Leurs noms, cependant, sont demeurés jusqu'à ce jour à peu près inconnus, parce qu'elles restent elles-mêmes étrangères aux passions politiques qui s'agitent autour ou loin d'elles; mais, par malheur, les peuplades dites *belliqueuses* sont presque les seules que la célébrité aille chercher. Ces trois tribus occupent un territoire continu dans la haute vallée de l'Ouad-el-H'ad; elles ont des intérêts communs, peut-être même sortent-elles originairement d'une même souche, ce qui fait qu'on les réunit quelquefois en un seul corps de nation ; mais elles obéissent à des chefs différents. Elles habitent de petites villes propres, bien bâties, dont la population varie de 700 à 3,000 habitants. Placées dans la partie la plus éloignée du théâtre des invasions violentes, elles ont échappé à la misère que ces invasions traînent à leur suite. Elles ont pu ainsi, à la faveur de la paix, conserver et développer les industries spéciales d'armurier et d'orfèvre, industries dans lesquelles elles savent trouver de larges compensations à l'ingratitude de leur sol.

De ces trois tribus, la plus riche est celle des Beni-Ianni. Le chef-lieu, Beni-Iah'sen, compte à lui seul 50 à 60 ateliers où l'on ne travaille que des armes et des bijoux. Beni-Iarba', sur une population de 1,400 à 1,500 habitants, renferme 30 ateliers d'armuriers et d'orfèvres ; Taourir't-m-Mimoun, 12 ou 13 ; Taourir't-el-H'adjadj, 20 ; ce qui produit un total de 120 à 130 officines consacrées exclusivement à ces deux industries.

On peut apprécier, par ce qui vient d'être dit, l'importance générale que prend, dans les habitudes et les ressources de la Kabilie, le travail des métaux.

Quelques chiffres compléteront cet aperçu sommaire.

[illegible]TURS.	TRIBUS.	VILLAGES.	FORGERONS par village.	FORGERONS par tribu.	ARMURIERS par village.	ARMURIERS par tribu.	ORFÈVRES par village.	ORFÈVRES par tribu.	Observations.
1. [illegible]	Menzaia	Tir'dinin	1	2	....	....	....	....	Achètent le fer des Beni-Slimân.
		El-H'ébel	1						
	Toudja	El-'Ainser	2	3	2				
		Idebbouzen	1						
	Beni-bou-Msa'oud	Tab'anout			3				
	Oulâd-Tamzalt	El-H'addâdin	2	3					
		Taddart-Oulid-ou-Rábah'	1						
	Beni-K'sila	Ih'addâden	2	8					
		Djerrah'	3						
		Tak'obba	1						
		Ir'zer-'Abbès	1						
		Timri-Mouça	1						
[illegible]	Aït-Ah'med-Gâ-rret	Aguemmoun	3	7					
		Ichekfioun	2						
		Ih'addâden	2						
	Aït-[illegible]'Amer	Aguemmoun	1	4	....	....	....	....	La forge d'Aguemmoun répare les armes et les outils délicats.
		Tizi-el-K'arn	1						
		Hallafa	1						
		K'ebouch	1						
	[illegible]-H'ocein	Tala-Masllah	1	4					
		Aguemmoun	1						
		Alma-Tehouma	1						
		Tizour'ouin	1						
	[illegible]diilen	Talfant	2	4					
		Tabouza	2						
	Aït-[illegible]-ou-Mâlek	Tabarous	2	3					
		Aimsir	1						

CANTONS.	TRIBUS.	VILLAGES.	FORGERONS		ARMURIERS		ORFÈVRES		Observations.
			par village.	par tribu.	par village.	par tribu.	par village.	par tribu.	
2. Bou-Daoud. (Suite.)	Beni-Iah'ia-ou-Ioucef.......	Beni-Iah'ia-ou-Ioucef.......	1	3					
		Beni-bou-H'aï ..	1						
		Talbent.......	1						
	Aït-Sa'ïd	Aït-Sa'ïd	1						
	Beni-'Amrân...	Ih'addâden....	2						
	Zekhfaoua.....	Bezzerk'a	1	2					
		Hamzioun	1						
		Titemimîn.....			3	....	....	....	Fabrication de rasoirs, de faucilles; réparation des armes à feu.
3. Zarroun.	Beni-Felik'....	Alma-Guechtoum	3	5					
		Ih'abbouchen...	2						
	Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'ad-Allah.......	Abou-Slîmân...	2						
	Beni-'Assous...	Ibdâcen.......	2	22					
		Aït-ou-Mâlek...	2						
		Tizi-Tridet	3						
		Iak'k'ouren	6						
		Tir'ilt-bou-Ksas.	2						
		Tabouza.......	1						
		Aït-'Aïci.......	1						
		Taguemmount-bou-R'nân...	1						
		El-Djema'	4						
		Aguelmîm-Egguiril.......	2						
	Beni Djennâd ..	Aït-ou-Ouchchen	1	7					
		Ir'il-Mehâni....	1						
		Abizar........	4						
		Isardaen.......	1						
		Ih'addâden			4	4	....	....	On y travaille les canons et les platines de fusil.
		Akharadj......							
		Ikherbân......							
4. [illegible]	Beni-Ouaguennoun.......	Ak'aoudj.....	1	7					
		Tah'aouat.....	1						
		Tik'ibai.......	3						
		Ih'adikaoun....	1						
		Tis'ouinin.....	1						

CANTONS.	TRIBUS.	VILLAGES.	FORGERONS par village.	FORGERONS par tribu.	ARMURIERS par village.	ARMURIERS par tribu.	ORFÈVRES par village.	ORFÈVRES par tribu.	Observations.
		Tak's'ebt	1						
		Aït-bel-K'âçem-ou-Sa'ïd	3						
4. Tak's'ebt. (Suite.)	Fliça-sur-Mer	Iguer-en-Sâlem	3	25	....	....	....	....	Dans ce nombre, beaucoup d'ateliers où l'on fabrique des armes.
		Tiffra	2						
		Tâcennânt	1						
		Taourir't	10						
		Ir'il-bou-Soued	3						
		Adrar	1						
		Oummâden	1						
5. Dellis.	Beni-Tour	El-Brarât	1	4					
		Dellis	1						
		Tak'dâmet	1						
		Azrou	1						
	Amraoua	Mokla-Berouag	2	8					
		Oulâd-bou-Khalfa	2						
		Tamda-el-Blât	1						
		Bordj-Sebaou	3						
	Oulâd-Mahiddîn	Taourga	1	2					
		El-Itama	1						
6. Zouaoua.	Beni-R'oubri	Ir'zer-Khelf	1	12					
		Tirilt-'Azzouguen	1						
		El-Aciakh	1						
		Bou-Hiber	1						
		Tala-Gaâla	1						
		Ifir'a, chef-lieu	2						
		Ati-Sa'ïd	1						
		Aourir'	1						
		Chebed, dans l'Afroun	1						
		Iak'k'ouren	2						
	Beni-bou-H'ai	Bou-Mans'our	1	2					
		Tirilt-bou-Kaas	1						
	Beni-bou-Cha'ïb	Iguer-Guezmîmen	1	6					
		Aït-Zellâl	1						
		Igoufâf	2						
		Souâma	2						
	Beni-Iah'ia	Tak'k'a, chef-lieu	1	1					
	Beni-bou-Akâch	Zak'nou	Plusieurs.						
		Teroual	Plusieurs.						

CANTONS.	TRIBUS.	VILLAGES.	FORGERONS par village.	FORGERONS par tribu.	ARMURIERS par village.	ARMURIERS par tribu.	ORFÈVRES par village.	ORFÈVRES par tribu.	Observations.
6. Zouaoua. (Suite.)	Beni-'Ali-ou-H'arzoun....	....	Beaucoup.						
	Beni-K'ebila ...	Agni-Teslent...	1						
	Beni-Sédka	Taourir't......	1						
	Beni-Rbah'....	Beni-Rbah'	1						
		Taceft-ou-Guemmoun.......			Plusieurs				
	Beni-Ouâcif....	Beni-'Abbès....			Plusieurs.	....	....	....	On y fabrique des armes neuves.
		Bou-'Abd-er-Rah'mân....			Plusieurs.				
		Tik'idount	Plusieurs.						
	Beni-Ianni.....	Beni-Iah'sen...					60	122	Armuriers et orfèvres.
		Beni-Iarba'					30		
		Taourir't-m-Mimoum.......					12		
		Taourir't-el-H'adjadj					20		
	Beni-Manguellât	Tamdjout	1						
	Beni-'Aïci	Taguemmount-'Azzouz	5						
	Beni-Fraoucen..	Beni-bou-Afir ..	2	12	....	....	....	....	Quelques ateliers fabriquent des bijoux et des armes.
		Djema't-es-Sahridj	10						
	Beni-Ir'âten....	Bechebacha....ne	1	6					
		Taguemmount..	1						
		Afensou.......	1						
		Agni-ou-Djilbân.	1						
		Aït-Frah'......	»				1	2	
		Taguemmount-Ih'addâden ..	1				1		
		Ikhelidjen.....	1						
7. Ah'rdou.	Beni-Our'lis ...	Tifra.........		8	Plusieurs.				
		Ber-Remâtou...	4						
		El-Felaï.......	4						
	Fenaïa........	Tikharroubin...	1	7	1	....	....	....	L'armurier est un déserteur français.
		Ilmâten, chef-lieu	2						
		Zeubia........	4						

CANTONS.	TRIBUS.	VILLAGES.	FORGERONS par village.	FORGERONS par tribu.	ARMURIERS par village.	ARMURIERS par tribu.	ORFÈVRES par village.	ORFÈVRES par tribu.	Observations.
8. Bou-R'ni.	Beni-Isma'il ...	Bou-Nouah'....	1	2					
		Igriftah'	1						
	Beni-K'oufi....	Oulâd-Fouza...	2						
	Beni-bou-Ouaddou	Oulâd-Djema'..	1	....	....	....	....	....	Cette forge est tenue par un ouvrier très-habile, qui a formé tous ceux de cette contrée.
	Mechras.......	Ih'asnâouen....	1						
	Frek'ât	Beni-Matas	1						
	Ma'tk'a.......	Ih'addâden	2						
9. Flîcet-Mellîl.	Maâla.........	Zrarka........	3						
	Beni-Chelmoun.	I'anân.........	2				1		
	Beni-'Amrân...	Beni-'Amrân...	1						
	Rouâfa........	Ih'addâden....	Plusieurs.						
	Beni-Mekla....	Oulâd-el-Hamel.	7						
		El-Akakcha			1	2			
		Oulâd-Abd-Allah			1				
10. Jurjura méridional.	Ir'il-Oumeel....	....	1						
	Illoula........	Ir'il-ou-Ilef....	1	4					
		Irendjôra......	3						
	Beni-Mlikech...	Taralât	1	5					
		Ir'il-Aïcha	2						
		Dar-Sidi-Ali-ben-'Abd-Allah ..	2						
11. Ben-Hini.	Nezlioua.......	El-Hania......	1	....	....	....	....	....	Ferme des Ouadia, fraction des Beni-Sêdka, canton des Zouaoua.
12. Bibân...	Beni-'Abbês....	Tazairt			Plusieurs.				
	....	Talefsa			Plusieurs.				
	Kolla-ou-Satour.	Kolla.........	1						
13. Ilmaïn..	Beni-Aïdel	Seddouk'-el-Fôk'âni	8				Plusieurs.	....	Israélites.
	Beni-Khiar.....	Beni-Ma'ouch ..					Plusieurs.	....	Israélites.
	Mêsna........	Imoula........	3						
14. Amacin..	Sanhadja......	El-Korrâba.....	1						
	Oulâd-Djelîl....	El-H'addâdîn ..	4						
	Guifsar........	Beni-Oudjân ...	4						
15. Kendirou	Beni-Slîmân ...	El-H'addâdîn ..	8						
	Beni-H'acein...	....	Plusieurs.						

§ V. FABRICATION DES TISSUS DE LAINE.

La configuration générale du pays indique suffisamment l'espèce de bétail qu'il produit. Quelques troupeaux de chèvres dans les montagnes, de moutons et de bœufs dans les plaines basses, vers l'embouchure des fleuves, voilà à quoi se réduit la richesse en bestiaux. On trouvera des indications plus détaillées dans les notices consacrées à chaque tribu et réunies dans le second volume.

Les troupeaux que la Kabilie nourrit ne fournissent aux métiers en activité dans tous ses villages qu'une faible partie de la matière première qu'ils consomment; aussi est-elle pour la laine, aussi bien que pour le blé, tributaire du territoire arabe.

La fabrication des vêtements de laine forme là, comme dans tous les pays musulmans, l'industrie spéciale des femmes. Pas une bourgade qui n'apporte son tribut à la consommation générale des tissus. Ce sont, en général, des bernous blancs, grossiers et communs, ou des gandoura de pareille qualité. Les femmes consacrent à ce travail tout le temps que les soins du ménage n'absorbent pas : ce temps est presque partout le même, à cause de l'uniformité des habitudes. Cependant les femmes de quelques tribus privilégiées se sont acquis une réputation d'activité et d'assiduité qui les élève au-dessus de la foule des ouvrières. On nous a cité, pour leurs habitudes laborieuses, les femmes des Barbâcha : on dit qu'elles consacrent à leur travail toute

la journée et une partie de la nuit, ne réservant au sommeil qu'un petit nombre d'heures.

Parmi le grand nombre de tribus qui se livrent à la même fabrication, quelques-unes se distinguent par la qualité de leurs tissus.

Ainsi les bernous de la tribu des Beni-Ourtilân sont fort renommés et avec raison; car ils sont plus blancs, plus fins, plus souples et tout aussi solides que ceux des autres fabriques. Le village de Tizi-Ouadou est un des principaux ateliers de tissage des Beni-Ourtilân.

Les femmes de Zammôra fabriquent aussi des bernous d'une qualité supérieure, et des h'aïk qui rivalisent avec ceux du Sahara.

Mais la tribu qui pour la qualité de ses étoffes mérite le premier rang est, sans contredit, celle des Beni-'Abbês. Elle le mériterait même par la quantité des produits, car elle place un grand nombre de bernous sur tous les marchés de l'Algérie, où on les recherche d'ailleurs avec raison.

Les Beni-'Abbês fabriquent deux sortes de bernous: les uns gris uni, les autres rayés de gris et de blanc. Mais ce sont généralement des vêtements de luxe, inaccessibles aux pauvres, qui se contentent des bernous grossiers fabriqués dans les autres tribus. Le prix des bernous des Beni-'Abbês varie de 30 à 50 francs.

Il n'est pas un seul bourg, chez les Beni-'Abbês, qui ne compte parmi ses principales ressources sa fabrique de bernous. Ce sont les femmes qui filent et tissent la laine; mais ce sont les hommes qui cousent l'étoffe.

Tous ces travaux s'exécutent avec un grand soin. Les hommes et les femmes ne se mettent jamais à l'ouvrage sans s'être préalablement lavé les mains au savon. On remarquera ce luxe de propreté, particulier aux Beni-'Abbês, et qui contraste avec l'ensemble des mœurs indigènes.

En général, on se contente de tailler les bernous de prix, et on les conserve ainsi en magasin. Les garnitures et les ornements sont réservés au goût des acheteurs.

Les villages qui se livrent plus spécialement à la fabrication des bernous, chez les Beni-'Abbês, sont El-K'ala', chef-lieu, Ir'îl-'Ali, Tazaïrt, Talefsa, Ouihedân, Bou-Djelîl, Oulâd-K'âïd, Ouzrân et Tak'orrâbt.

Les Beni-'Abbês achètent une grande partie de la laine brute à Bordj-Bou-Arîridj où se tient, tous les dimanches, le grand marché de la Medjâna.

Les trois qualités de bernous qui viennent d'être mentionnées se désignent souvent simplement par le nom du pays qui les produit : ainsi on dit un zammôri, un ourtilâni, un 'abbâci, comme nous disons en France le sedan, le louviers, l'elbeuf, la malines et la valenciennes.

§ VI. TRAVAIL À L'ÉTRANGER.

Au nombre des ressources que les populations laborieuses de la Kabilie appellent à leur aide, il en est une que l'on ne saurait passer sous silence, parce qu'elle

les rapproche incessamment de nous, parce qu'elle les met en contact presque journalier avec notre civilisation, et qu'elle exerce insensiblement sur ces peuples imitateurs une influence d'initiation qui tôt ou tard portera ses fruits : c'est le travail à l'étranger.

Le premier indigène qui nous a tendu la main dans le port d'Alger, pour débarquer, était un Saharien, un *Biskri*.

Le premier indigène qui s'est enrôlé sous nos drapeaux était un Kabile, un *Zouaoui*.

Les noms de *biskri* et de *zouave* sont restés dans notre langue comme la manifestation impérissable de ce double fait.

Depuis 1830, deux courants, dont nous n'apprécions peut-être pas assez l'importance, amènent incessamment dans la sphère de notre action immédiate et pacifique, sans violence, sans sollicitation même de notre part, les deux parties de la population algérienne que le hasard, ou plutôt le génie intelligent de la conquête a tenues le plus longtemps hors de la portée de nos armes; et, il faut le dire encore, ce double mouvement s'est opéré sans notre participation, et, pendant plusieurs années, à notre insu.

On ne songeait point au Sahara, que déjà les Sahariens travaillaient pour nous; on n'avait pas prononcé le mot de Kabilie, que déjà les Kabiles couvraient nos camps et nos ateliers.

Quelque pénible que soit pour eux l'émigration, ils l'acceptent sans hésiter, quand ils y voient un moyen

d'existence ou de fortune. Un appel fait aux travailleurs de ces montagnes trouvera toujours dans leurs clans de nombreux échos.

Mais c'est généralement dans les régions pauvres, ravinées, impropres à la culture, incapables de nourrir leurs habitants, que l'émigration devient une nécessité normale. Chaque année, chaque mois, on pourrait dire chaque jour, voit un bon nombre de jeunes Kabiles, n'ayant pour tout bien qu'un bâton, un *derbâl* en guenilles et la foi dans le travail, descendre de ces montagnes et s'acheminer vers Alger, vers Sétif, vers Constantine, vers tous les points enfin où la présence des Européens promet un élément à leur activité.

Leur rêve de fortune ressemble beaucoup à celui des Sahariens : amasser en quelques années un petit capital, retourner dans leur pays, y acheter une chaumière et un coin de terre cultivable, et y passer le reste de leurs jours parmi les roches ingrates qui les ont vus naître; voilà à quoi se borne leur ambition.

Suivant un usage assez général parmi les populations musulmanes, chaque tribu se voue, dans l'émigration, à une spécialité qui lui est propre. Les Zouaoua et les Ma'tk'a embrassent, de préférence, l'état de soldat; ils s'engagent dans l'infanterie indigène française (zouaves ou tirailleurs), ou bien ils vont jusqu'à Tunis et s'enrôlent dans l'infanterie du bey. Mais ils préfèrent le service de l'Algérie, où l'uniforme leur paraît plus beau, la paye meilleure et plus régulière; la discipline plus douce et moins capricieuse.

En général, les Kabiles entrent dans nos troupes comme fantassins; quelques-uns, cependant, servent dans les spahis. L'un d'eux, feu M. El-Amraoui, originaire de la tribu des Amraoua, comme son nom l'indique, parvenu au grade de lieutenant dans les spahis de Bône, fut tué à la défense d'un convoi de nos malades, attaqué par la tribu d'Oulâd-Si-Iah'ia-ben-T'âleb, entre Bône et Tebessa[1].

A défaut du fusil, les Zouaoua prennent la pioche et travaillent sur nos chantiers comme simples manœuvres.

Les Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, ou du moins les pauvres gens de la tribu, exercent plus spécialement la profession de maçon, de chaufournier, de jardinier.

Les Beni-Ir'ât'en établis à Alger y tiennent presque tous des boulangeries.

Les Beni-H'aceïn, les Beni-'Amrân, les Beni-Felik, n'ont pas d'industrie spéciale et louent leurs bras en qualité de journaliers.

Enfin la Kabilie fournit encore, au reste de l'Algérie, des entrepreneurs et des architectes; les villes indigènes sont presque toutes sorties des mains industrieuses de ses enfants.

[1] Cet officier commandait une escorte dont M. le général Randon, appréciateur éclairé de tous les efforts utiles, voulut bien me faire profiter pour faciliter une exploration que je fis dans la province de Constantine, pendant mon dernier séjour en Algérie, en 1845. J'ai pu reconnaître, dans le cours d'une longue excursion, les qualités qui distinguaient M. El-Amraoui. Je saisis cette occasion d'offrir à sa mémoire un dernier témoignage d'estime et de gratitude.

CHAPITRE II.

RESSOURCES SPÉCIALES.

§ I. MEUNERIE.

Si la nature a mesuré avec parcimonie, aux montagnes kabiles, la plus indispensable de toutes les denrées alimentaires, le blé, elle lui a prodigué, en revanche, la force motrice nécessaire pour le triturer. Grand nombre de moulins à eau, établis sur les cours d'eau par leurs industrieux habitants, prouvent que, sous ce rapport, le pays a été bien partagé. Ces moulins sont construits par les Kabiles eux-mêmes, qui vont aussi, en leur qualité de constructeurs, en établir souvent hors de leur patrie, chez les Arabes.

Voici quelques détails géographiques et numériques sur les moulins à eau dont l'existence nous a été signalée. Nous continuerons à suivre l'ordre des cantons.

	Nombre de moulins.	
1er CANTON, BOUGIE. — A Aîn-Skhoun, chez les Mezzaïa	1	
Sur l'Ouad-Ibekkâren, dans le territoire des Beni-Mîmoun	3	
Au village de Djebîra, sur l'Ouad-Akeddoueuh' (Beni-Mîmoun)	1	
A Bou-Nokkâch, sur l'Ouad-bou-Nokkâch, affluent de l'Ir'zer-el-Djema' (Beni-Mîmoun)	1	100
Dans la métairie d'Oulid-ou-Rabah' (Oulâd-Tamzalt), sur l'Ouad-Barbâcha	1	
A Idjîcen (Oulâd-Tamzalt), sur l'Ouad-Amacin	3	
Sur l'Ouad-Toudja	90	

	Nombre de moulins.	
5ᵉ CANTON, DELLIS. — A Mokla-Berouâg (Amraoua), sur l'Ouad-Amraoua..................	1	6
Sur l'Ouad-er-Rah'i, au-dessus de Bordj-Sebaou.	5	
7ᵉ CANTON, AK'FÂDOU. — Sur l'Ouad-Tîfra, à côté du village d'Ibouraïen (Beni-Our'lis)............	3	6
A Ilmâten, chef-lieu des Beni-Our'lis, sur l'Ouad-bou-Tebak'............................	3	
10ᵉ CANTON, JURJURA MÉRIDIONAL. — A Dechert-el-Ouad, chez les Beni-Ouak'k'our, sur un petit affluent de l'Ouad-Beni-Mans'our................	2	
14ᵉ CANTON, AMACIN. — Sur l'Ir'zer-el-K'ebla, chez les Beni-Immel............................	7	12
Chez les Oulâd-Djelîl, sur un ruisseau qui traverse leur territoire........................	3	
A Kembîta, sur l'Ir'zer-ou-Mizour, chez les Guifsar.	2	
15ᵉ CANTON, KENDIROU. — A El-H'addâdîn, en communauté avec le village de Kendirou (Beni-Slîmân), sur l'Ir'zer-ou-Djema'......................	5	
A Takerkât (Beni-Slîmân), sur un affluent de l'Ouad-Aguerioun.........................	3	
A Sidi-Rêh'an (Beni-Meh'ammed)............	1	
Chez les Beni-H'aceïn, sur l'Ouad-Aguerioun...	Plusieurs.	
Dans la zaouïa de Bou-Lezzâzen, sur un affluent de l'Ouad-Aguerioun.......................	3	

§ II. APICULTURE.

Ressources accessoires pour les tribus riches, le miel et la cire deviennent, pour les tribus pauvres, le complément précieux de leurs moyens d'existence. Le miel est employé comme assaisonnement des galettes de pâte frite que les indigènes arabes ou kabiles ajoutent à leur

kouskouçou. Chez les Kabiles, à cause de la cherté du blé, la galette est souvent remplacée par une omelette que l'on arrose généreusement de miel.

Sur les marchés, le miel se vend en rayons et la cire en pains.

Voici, par cantons, l'indication des points qui s'adonnent le plus à l'apiculture.

1er CANTON, BOUGIE. — Le village d'T'azzouguen, chez les Mezzaïa.

Toute la tribu de Toudja produit beaucoup de miel.

Il en est de même des Beni-Mîmoun.

Le village de Tala-Our'ras, chez les Oulâd-Amrioub.

La tribu des Oulâd-Aïâd.

Le village d'Ir'îl-ou-Iazit, chez les Oulâd-Si-Ah'med-Amokrân.

2e CANTON, BOU-DAOUD. — La tribu d'Aït-Sa'ïd.

3e CANTON, ZEFFOUN. — Les deux villages de Tiouidiouîn et de Taoudoucht, chez les Beni-Djennâd, passent pour produire une grande quantité de miel.

5e CANTON, DELLIS. — Le village de Tak'dâmet, chez les Beni-Tour.

Le village d'Igoufâf, chez les Beni-Tour.

Le village de Mokla-Berouag, chez les Amraoua.

Le village d'El-Haouâra, chez les Amraoua.

Le village d'Oulâd-m-bou-Khalfa, chez les Amraoua.

Le village d'Iciakhen-ou-Meddour, chez les Amraoua.

Le village de Tiziouzzou, chez les Amraoua.

La petite ville de Taourga, chez les Oulâd-Mahiddîn, en produit abondamment.

7e CANTON, AK'FÂDOU. — Les Beni-Our'lis récoltent beaucoup de miel et de cire. Se distinguent particulièrement dans ce genre de production les villages suivants : El-K'ala', Aït-Mans'our, Iked-

jàn, Tizemmourîn. Ces trois derniers sont situés sur l'Ouad-Tîfra.

12e CANTON, BÎBÂN. — On cite, comme élevant un grand nombre d'abeilles, le village de Tala-Mellâl, appelé aussi Bou-Kton, placé comme une sentinelle à côté du passage des Portes-de-Fer.

15e CANTON, KENDIROU. — La tribu des Beni-Slîmân et celle des Beni-H'aceïn produisent du miel. Il existe aussi beaucoup de ruches au village de Sidi-Rêh'an, près de la mer, chez les Beni-Meh'ammed.

§ III. EXTRACTION DU SEL.

Tout le sel produit en Kabilie provient des ruisseaux salés qui la traversent. Il s'obtient partout de la même manière, en dirigeant l'eau et la faisant évaporer dans des bassins construits en pierre et mortier de chaux peu profonds et exposés au soleil.

Voici les points que la nature a dotés de cette ressource et où elle est mise à profit par les habitants :

A Tamellah't, chez les Beni-'Azzouz (canton de Zeffoun), une source d'eau salée.

Le village de Bel-Aïâd, chez les Beni-'Abbês (canton du Bibân), est traversé par un ruisseau salé.

A El-Mellâh'a, chez les Beni-Ourtilân (canton d'Ilmaïn), un ruisseau salé. L'extraction du sel est la principale industrie des habitants.

Le village d'Ichkâben, chez les Beni-Khâteb (canton d'Amacin), possède une source d'eau salée. Le sel obtenu pendant l'été est très-blanc ; celui que l'on obtient

pendant l'hiver est rougeâtre. Le premier est plus recherché.

Le village d'El-Mellâh'a, chez les Beni-Isma'ïl (canton du Kendirou), est traversé par un ruisseau d'eau salée.

§ IV. FABRICATION DES OUVRAGES EN *DOUM* ET EN *H'ALFA*.

Le *doum* est le palmier nain. Quant au *h'alfa*, nous n'en connaissons pas le nom français; c'est une espèce de jonc répandu à profusion en Algérie, où il partage avec le doum le mérite de fournir une occupation aux pauvres[1].

Ce sont les vieillards surtout qui confectionnent les ouvrages en doum et en h'alfa; ils y emploient le peu de forces qui leur restent. On les voit, accroupis aux portes des villes et sur les marchés, occupés de ce travail dont ils étalent les produits sous les yeux des acheteurs. Les ouvrages en h'alfa sont des paniers et des cordes; les ouvrages en doum sont des paillassons, des coussins et des sacs de charge (*chouâri*).

Dans plusieurs villages de la Kabilie, le travail du doum et du h'alfa occupe un grand nombre de bras. Ce sont les fabricants qui portent souvent eux-mêmes leurs ouvrages sur le marché, ou bien ils les livrent à des colporteurs qui passent chez eux et, moyennant une remise, se chargent de la vente.

Les tribus qui paraissent surtout adonnées à ce genre de fabrication sont les Beni-Ourzellâguen et les Beni-

[1] Probablement la sparterie.

Our'lis, situés, les uns et les autres, sur les pentes du Jurjura, au-dessus de l'Ouad-Akbou, et les Beni-Ia'la, situés sur les pentes du Bou-Chiouan, dans le voisinage de Zammôra, au-dessus de l'Ouad-Chartioua et de l'Ilmaïn.

Les deux premières tribus ne travaillent que le doum; elles en font des paillassons, des coufins et des sacs de charge. Parmi les villages des Beni-Our'lis, ceux où cette industrie occupe le plus de monde sont Tibân et Temezgoug. Il sort aussi beaucoup d'articles en doum des villages de Zountar, Zerark'a, Tilioua-K'ad'i, Tir'ilt, Ima'lioun, Aïn-Alloun.

Quant aux Beni-Ia'la, ils travaillent le h'alfa; dans le village de Bou-R'endjaouen, outre la fabrication spéciale des cuillers en bois, les habitants, surtout les pauvres, font encore des paniers et des cordes.

§ V. COLPORTAGE DE MARCHANDISES.

Entre la région boisée contiguë aux cimes les plus élevées du Jurjura et la région inférieure, où croît l'olivier, il règne une de ces zones bâtardes qui réunit les défauts de l'une et de l'autre, sans avoir aucun de leurs avantages. Le sol y produit peu d'olives, peu de figues, peu de fruits, peu de grains.

Le pays est trop éloigné des forêts pour que les habitants puissent se livrer, comme les tribus de la région supérieure, à la fabrication des ouvrages en bois.

Ils manquent des ressources qui font vivre les tribus placées au-dessus et au-dessous d'eux.

Un Kabile que ses affaires conduisaient souvent dans cette zone nous en a donné une description sommaire qui, si elle est exacte, ferait de cette contrée un misérable séjour. Mais son témoignage peut paraître suspect parce qu'il appartient lui-même à une de ces tribus qui ne connaissent d'autres sources de richesse que l'olivier. Voici le texte de sa description, qui s'applique plus particulièrement à la tribu des Beni-bouloucef.

« Tout ce pays, dit-il, est dépourvu de terre ; le sol est entièrement couvert de rochers. On trouve une cavité dans la pierre, on y apporte du fumier et on y plante un arbre. C'est ainsi qu'on se procure de l'ombre et quelques olives.

« Les habitants n'ont pas de troupeaux. Ils sèment deux mesures de blé et deux mesures d'orge ; ils vont abattre des glands dans la forêt la plus prochaine : voilà leur pain.

« Ils cueillent leurs olives et font un peu d'huile, voilà leur travail.

Ils ont un âne, une paire de bœufs et un fusil (les riches) : voilà leur fortune.

« Ils vont de temps en temps au marché acheter un ou deux moutons pour célébrer la fête : voilà leurs festins. »

Quoi qu'il en soit, ces tribus, en présence d'un sol ingrat, se sont créé une industrie spéciale qui, à en juger par l'apparence décente et le luxe relatif des habitations, les conduit à l'aisance. Elle consiste à colporter de mar-

ché en marché les produits du travail des autres, en profitant de la différence des cours.

Un grand nombre de ces marchands ambulants étendent fort au loin le champ de leurs excursions. Nous avons eu souvent occasion de visiter les marchés de l'intérieur dans la province de Constantine et nous y avons toujours trouvé de ces colporteurs kabiles.

Les tribus qui exercent tout spécialement ce genre de métier sont les Beni-Iah'ia, tribu de Koukô, les Beni-Illilten, les Beni-Attâf, les Beni-bou-Ioucef, les Beni-K'ebîla et les Beni-Manguellât.

Les Beni-K'ebîla joignent au colportage des marchandises la fabrication des ustensiles de ménage en bois.

CHAPITRE III.

RESSOURCES LOCALES.

§ I. TEINTURERIE.

La consommation considérable de cuirs et de laine qui se fait à Zammôra, y a donné naissance à une troisième industrie, la teinture. C'est dans cette tribu que sont réunis le plus grand nombre de teinturiers. Il y en a deux à Bou-'Azîz, deux à Souîka, deux à Drah'-lima, deux à Oulâd-bel-Laouchât, un à Oulâd-'Otmân. Le village d'Oulâd-'Abd-el-Ouah'ed en compte aussi plusieurs.

La tribu des Beni-Ianni, si remarquable par les deux sources de richesse qu'elle a su se créer dans un pays ingrat et pauvre, renferme un gros bourg peuplé d'environ 700 habitants, dont l'industrie spéciale est la teinture des étoffes; c'est le village d'Agni-Ah'med.

On indique deux ateliers de teinturier dans le village des Beni-Oudjân, chez les Guifsar, canton d'Amacin, et un à Ir'îl-Oumsel, sur l'Ouad-Akbou, canton du Jurjura méridional.

§ II. TRAVAIL DES CUIRS.

Tanneries. — Plusieurs tribus kabiles emploient le chêne de leurs forêts à la préparation des peaux. A Tala-Our'ras (Oulâd-Amrioub), canton de Bougie, il existe, comme nous l'avons dit, une forêt de chênes. Ce village renferme aussi plusieurs tanneries.

Les habitants sang-mêlés de Zammôra, qui se sont enrichis par le travail des cuirs, préparent eux-mêmes ceux qu'ils mettent en œuvre. Ils trouvent le tan dans les forêts de chênes qui garnissent la cime du Bou-Chiouan, et quand cette substance vient à leur manquer, ils lui substituent, dit-on, une autre écorce semblable à celle du noyer, et qui porte le nom de *selkh :* c'est ainsi qu'elle nous a été désignée. Elle leur est apportée dans des filets par les Arabes, qui vont souvent la chercher assez loin.

Outre ces ateliers considérables de préparation des peaux, il en existe accessoirement d'autres dans les vil—

lages qui confectionnent des ouvrages en cuir, comme souliers, bottes, selles et harnachements.

Cordonnerie. — Taourir't-ou-Berra, chez les Beni-Mimoun, possède deux ateliers de cordonniers, fort occupés, dit-on. Mais cette spécialité appartient principalement aux Oulâd-Amrioub qui paraissent avoir le privilége de chausser toute la contrée circonvoisine.

Ils fabriquent en outre des soufflets de forge (*k'ïour*).

Dans la région du Sud, l'industrie de cordonnier est exercée par les habitants de Zammôra (canton d'Il-maïn), qui ont aussi des fabriques de chaussure fort en vogue.

Sellerie et harnachements. — Outre les souliers et les bottes, Zammôra confectionne encore des selles, des porte-pistolets (*balaska*), des ceintures en cuir, des éperons.

Les tanneries du pays, quoique nombreuses, suffisent à peine aux besoins d'une fabrication aussi variée et aussi active.

La petite ville de Taourga (Oulâd-Mahiddîn), canton de Dellis, possède aussi un atelier qui fabrique des selles et des harnachements d'un prix assez élevé.

§ III. CHASSE.

La montagne et la forêt de Djermouna sont infestées de panthères et de sangliers assez nombreux et assez hardis pour sortir de leurs retraites, même pendant le jour, et venir rôder autour des habitations. Les Ka-

biles de cette contrée, d'ailleurs assez pauvre, comme on sait, profitent de cette incommodité locale pour se créer une ressource de plus, en faisant la chasse à ces hôtes indiscrets.

Au bout d'un fusil chargé et armé, ils disposent quelque quartier de viande fraîche, tandis qu'un morceau de ficelle établit la communication entre l'appât et la gâchette. Ils parviennent ainsi à se débarrasser d'un certain nombre de leurs voisins incommodes, dont ils portent les peaux sur le marché. Ce sont, en général, les marabouts qui les achètent : les plus belles ne se vendent pas moins de 50 francs.

Les gens du village de Djermouna s'adonnent beaucoup à cette chasse.

§ IV. PÊCHE.

Cette spécialité appartenait autrefois aux habitants de Dellis; ils étaient marins et pêcheurs. Outre les chargements de légumes et de fruits que leurs sandales versaient journellement dans la consommation d'Alger, ils y apportaient aussi du poisson, la rade de Dellis étant, sous ce rapport, un des points les mieux pourvus de la côte. Deux localités, situées l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest de la ville, obtiennent sur tous les autres points la préférence des pêcheurs. La première porte le nom de Dar-el-H'adjar (la maison des pierres), et l'autre celui d'El-K'aous (les arceaux). Sur les deux points, il existe des vestiges de constructions antiques.

Nous ferons remarquer une analogie entre le nom

ancien de Dellis et la propriété que lui ont reconnue de tout temps les pêcheurs kabiles. « On prend tant de poisson sur cette côte, dit Marmol, qu'ils le rejettent souvent en mer, parce qu'il ne se présente personne pour l'acheter [1]. »

Dellis s'appelait autrefois *Rusuccurum* : or, cette dénomination paraît provenir des deux mots phéniciens *Rous* (cap) et *kòra* (poisson). Il paraîtrait donc que les anciens auraient déjà reconnu la qualité poissonneuse des eaux de Dellis.

§ V. VANNERIE.

Fabrication de tamis. — La tribu de Djermouna, située sur les confins de la Kabilie, dans la zone mitoyenne où les fruits cessent et où les grains ne commencent pas encore, privée à la fois de l'une et de l'autre ressource, a dû chercher des moyens d'existence dans une industrie toute spéciale. Cette industrie consiste dans la fabrication de tamis en boyaux de bouc, montés sur un encadrement circulaire en bois de laurier-rose. C'est à l'aide de cette petite spécialité que les habitants de Djermouna suppléent imparfaitement à la pauvreté de leur sol.

§ VI. CULTURE DES LÉGUMES.

La culture des plantes potagères est une industrie de

[1] Marmol, t. II, p. 410.

luxe, renfermée presque exclusivement dans les tribus de marabouts. Quand il reste quelques coins de terre disponibles, on en profite pour y semer du blé; mais les marabouts, pourvus, en général, assez largement du nécessaire, peuvent se permettre le superflu.

L'insuffisance des légumes pour la consommation de la Kabilie est un des faits sur lesquels tous les témoignages sont unanimes.

§ VII. CULTURE DU LIN.

La culture du lin est la spécialité des Beni-R'oubri : ils en exportent une grande quantité qu'ils vont vendre sur les principaux marchés du voisinage, savoir : le vendredi des Beni-Fraoucen, à Djem'at-es-Sahridj; le lundi des Beni-Djennâd, à Agrîb; le dimanche des Beni-Bou-Cha'ïb, à Souâma'; le samedi des Beni-Iah'ia, à Aït-Hîchem; et enfin, sur leur propre marché, qui se tient tous les samedis à Ifir'a, leur chef-lieu.

Dans toutes les tribus circonvoisines, les femmes font, avec le lin acheté aux Beni-R'oubri, des chemises de toile grossière.

Les populations tributaires, sous ce rapport, des Beni-R'oubri, sont les Beni-Khelili, les Beni-bou-Cha'ïb, les Beni-Fraoucen, les Beni-Ir'ât'en.

Les Beni-Our'lis fabriquent aussi des tissus de lin; mais ils le cultivent eux-mêmes, comme les Beni-R'oubri. Toutefois, la quantité qu'ils en produisent est loin de suffire à la consommation de leurs métiers, et

ils en achètent aux Beni-bou-Msa'oud, qui le cultivent pareillement.

Ces trois tribus sont les seules dans lesquelles la culture du lin ait pris racine.

§ VIII. CULTURE DU TABAC.

La tribu des Beni-Isma'il (canton du Kendirou), située sur les confins de la Kabilie, entre la région des céréales à l'Est et la région des fruits à l'Ouest, se trouve dépourvue de l'une et de l'autre : elle a dû se créer une industrie spéciale, c'est la culture du tabac. Elle en récolte assez pour fournir à la consommation de tous les riverains de l'Akbou. Ce tabac est, dit-on, excessivement fort.

§ IX. FABRICATION DU SAVON.

La saponification des huiles donne lieu, dans quelques tribus, à une exportation assez considérable. Les Beni-Our'lis, les Fenaïa et les Beni-'Abbês sont celles qui donnent le plus de développement à cette industrie.

On cite, comme étant les principaux lieux de fabrication :

Chez les Beni-Our'lis, les villages de Tîfra, Tîbân, Temezgoug, Zerarka, Tir'ilt, Ima'lîoun et Aït-'Alloun;

Chez les Fenaïa, Tir'ilt-oun-Gradj;

Chez les Beni-'Abbês, il n'y a pas un seul village qui ne fabrique du savon. L'abondance de ce produit explique les habitudes de propreté particulières à cette

tribu. Les hommes qui jouissent de quelque aisance ne terminent jamais un repas sans se savonner les mains.

Les éléments de fabrication sont fournis par les localités elles-mêmes. L'huile sort des pressoirs de chaque tribu. La soude est extraite des cendres du myrte, qui croît dans les régions peu élevées de leur territoire. Nous avons déjà dit qu'un grand nombre de pauvres gens n'ont pas d'autre moyen d'existence que d'aller au bois brûler du myrte.

On dit que les Fenaïa mêlent de la chaux à la soude dans la préparation de leurs savons.

Sur le marché des Fenaïa, la livre de savon de seize onces coûte 25 centimes.

§ X. FABRICATION DE LA POUDRE.

Nous avons indiqué, dans un autre ouvrage[1], la fabrication de la poudre comme une des industries du Sahara. Elle appartient aussi à la Kabilie. On y emploie de préférence le charbon du laurier-rose, qui croît abondamment au bord des ruisseaux. On achète le soufre et le salpêtre sur les marchés.

Il paraît que, parmi les déserteurs français établis en Kabilie, plusieurs se sont livrés à la fabrication de la poudre; d'autres ont embrassé l'état d'armurier; d'autres enfin se sont faits architectes et maçons; car, en Kabilie, ces deux degrés de la hiérarchie dans l'ordre des constructeurs se confondent en un seul.

[1] *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale.*

Il existe une fabrique de poudre chez les Beni-Ir'â-t'en, canton des Zouaoua, à Aït-Mouça-ou-'Aïça, gros bourg d'environ 700 âmes.

Il en existe un autre à Ilmâten, chef-lieu des Fenaïa, canton d'Ak'fâdou. Ce village présente une circonstance assez singulière : la fabrique de poudre est établie dans une mosquée composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage; l'étage est le sanctuaire réservé à la prière, l'atelier de destruction se tient au rez-de-chaussée.

Dans le canton d'Ilmaïn, la poudre se fabrique à Tîzi-Aïdel, chez les Beni-Aïdel; les Beni-Afif et les Beni-Mouah'li en produisent des quantités assez considérables, particulièrement dans les trois villages d'Aguemmoun, d'Ah'fir et de Tigrâtin. Mais c'est surtout chez les R'boula que cette substance se fabrique à profusion. Chaque village, et pour ainsi dire chaque maison, est une officine employée presque exclusivement à ce genre de production.

Dans le canton d'Amacin, on signale le village de Beni-Oudjân (Guifsar), comme adonné à la fabrication de la poudre; et, enfin, elle forme l'industrie spéciale des Beni-Djemâti.

§ XI. MÉTALLURGIE DU FER.

L'extraction et le traitement du minerai de fer forment l'industrie spéciale d'une tribu, les Beni-Slimân. Leurs mines sont situées dans le Djebel-Kendirou, auprès d'un village qui porte lui-même ce nom. A côté, est un autre village appelé El-H'addâdîn (les forgerons).

C'est là qu'au sortir des fourneaux une partie du métal est mise en œuvre par huit ateliers de forgerons, occupés incessamment à fabriquer des pioches, des socs de charrues et autres instruments d'agriculture.

Dans le Kendirou, le minerai est extrait au pic à roc et à la masse, et traité dans des fourneaux à la catalane. Mais le fer est d'une qualité inférieure et ne peut être employé qu'à des ouvrages grossiers. Pour les objets délicats, tels que les platines de fusil, les Kabiles n'emploient que le fer d'Europe. Nous avons dit déjà comment ils se le procurent : ils le tirent de Tunis, de Constantine et d'Alger; mais il est une autre source d'approvisionnement dont nous n'avons pas parlé encore, et qui mérite pourtant une mention particulière.

Une partie du fer destiné aux ouvrages fins provient des navires jetés à la côte. A peine un sinistre est-il signalé que les Kabiles accourent en foule sur le rivage; ils se disputent les dépouilles des naufragés; ils dépècent le navire, dont ils recueillent surtout, avec un soin minutieux, toutes les ferrures, et elles alimentent pour un temps quelques-unes de leurs forges. Au reste, c'est un fer de choix qui se vend fort cher. Heureux celui à qui l'épave échoit en partage !

On se rappelle l'effroyable tempête qui, en 1840, couvrit de débris toute la côte barbaresque, et causa particulièrement la perte de la gabare de l'État *la Marne*, mouillée dans le port de Stôra. Elle jeta plusieurs navires sur la côte des Beni-Mimoun, qui trouvèrent dans ce tribut de la mer une source abondante de bénéfices.

Aussi cette année, qui fit verser tant de larmes en Europe, est-elle regardée, parmi les tribus maritimes de la Kabilie, comme une époque d'abondance et de prospérité.

§ XII. CHAUFOURNERIE.

Presque partout la chaux employée dans les constructions kabiles se fait sur place; ce qui annonce que la pierre calcaire ne manque pas. La seule tribu qui nous ait été signalée comme faisant le commerce de chaux est celle des Beni-Ir'ât'en : ils la vendent aux Beni-Ouarguennoun.

§ XIII. PLÂTRERIE.

Le plâtre est employé comme enduit dans les édifices construits avec quelque soin, particulièrement dans les mosquées. En examinant la position géographique des carrières de plâtre qui nous ont été signalées, nous les trouvons toutes dans le voisinage de l'Ouad-Akbou.

Un peu au-dessus du village d'Ibak'k'ouren et du marché des Oulâd-Tamzalt, sont des carrières de plâtre appartenant à cette tribu. Il en existe aussi chez les Oulâd-Amrioub, placés au-dessus d'eux. Les Fenaïa exploitent trois carrières de plâtre, dont l'une est située sous le village d'El-Djenân, sur le bord de la rivière. Ils en vendent aux Mezzaïa, dont ils partagent la clientèle avec les Oulâd-Tamzalt.

Le territoire des Oulâd-Aïâd (canton de Bougie) contient aussi des gisements de plâtre; mais il ne se vend pas. Ceux qui en ont besoin viennent le chercher, et l'emportent pour le cuire chez eux.

Chez les Beni-Immel, encore sur l'Ouad-Akbou, il y a aussi des carrières en cours d'exploitation. Enfin, la vallée supérieure de l'Akbou en possède d'autres, pareillement exploitées, à Oulâd-K'âïd, village des Beni-'Abbès.

§ XIV. TUILERIE.

En Kabilie, un grand nombre de villages sont couverts en tuiles, ce qui suppose une importante consommation de ce produit. Généralement, elles se fabriquent sur place. Il existe, dans les tribus un peu considérables, un village en possession de cette spécialité, et dont le nom rappelle l'industrie; comme Ik'armouden (les tuiliers) ou Iguer-el-K'armoud (le champ des tuiles).

Quelquefois, les villages voisins d'une tuilerie renoncent à acheter les tuiles, et trouvent plus économique de les fabriquer eux-mêmes. Avec la clientèle, la spécialité se perd, et cependant le nom reste; ainsi il existe un village appelé Ik'armouden (les tuiliers), qui, aujourd'hui est rentré sous la loi commune et a cessé le commerce spécial qu'il faisait autrefois.

Cependant quelques tribus fabriquent des tuiles de qualité supérieure, qui les font rechercher par les tribus voisines. Elles restent donc en possession de ce

commerce, qui devient pour elles une ressource de plus.

Les Beni-bou-Msa'oud, près de Bougie, fabriquent des tuiles remarquables par leur blancheur, ce qui leur assure la clientèle des Mezzaïa. Ils ont deux fours établis au village de Timri.

Les Fenaïa fabriquent aussi des tuiles larges et blanches, que l'on recherche. Ils ont un four à El-Djenân, et quatre à Ilmâten, leur chef-lieu. Ces derniers sont établis sur l'Ouad-Tîfra.

Le prix des tuiles est de deux à trois bacîta (de 5 à 7 francs 50 centimes) le cent.

§ XV. POTERIE.

Dans le village de Tir'ilt-oun-Gradj, chez les Fenaïa, il existe une fabrique de poteries pour laquelle ils vont chercher la terre chez les Beni-Our'lis, probablement dans le voisinage de la limite des deux tribus.

La fabrication des poteries en terre cuite est aussi une industrie spéciale pour la petite ville de Dellis.

§ XVI. EXTRACTION DES MEULES.

Il existe deux régions indiquées comme fournissant la pierre à meules : ce sont les montagnes de Bougie et celles de Flîcet-Mellil. Les meules sont extraites et façonnées par les habitants.

Dans les environs de Bougie, il y a une carrière de

meules à Tazrout; elle appartient aux Oulâd-Tamzalt qui l'exploitent. Une autre est située à côté du village de Zouîna (Oulâd-Amrioub); les habitants trouvent, dans la vente des meules qu'ils en extrayent, leur principal moyen d'existence.

Il y en a encore à Ir'ommeras, à K'âmoum-Idjider, et à 'Aïn-'Ali-ou-Ah'med.

Dans les montagnes de Flîcet-Mellîl, ce sont les Oulâd-m-bou-Rouba qui sont en possession de cette industrie. Ils exploitent, dans leur montagne, une carrière de pierres à meules dont ils font un commerce considérable. Ce sont eux qui approvisionnent de meules à main toutes les tribus circonvoisines jusqu'à une grande distance.

§ XVII. COMMERCE ET TRANSPORT DE LA GLACE.

Les Beni-K'oufi, canton de Bou-R'ni, situés vers les cimes les plus élevées du Jurjura, exerçaient jadis, sous le gouvernement turc, une industrie toute spéciale; ils avaient le privilége d'approvisionner de glace, pendant l'été, le palais du dey. Ils chargeaient des mulets à la limite de leurs forces, partaient au coucher du soleil, marchaient en grande hâte toute la nuit, et arrivaient à Alger dans la matinée. Durant ce trajet, ils perdaient environ la moitié de leur chargement. La glace, ou plutôt la neige qu'ils apportaient, leur était payée à raison de quatre boudjous et demi (16 francs 20 cent.) la charge de mulet.

En sortant de leur territoire, ils étaient obligés de passer sur celui des Beni-Isma'ïl; c'était une source perpétuelle de disputes entre eux, ceux-ci prétendant à une part du bénéfice, qu'ils entendaient prélever comme droit de transit. La contestation avait fini par prendre un caractère sérieux, lorsque les marabouts intervinrent fort à propos pour empêcher la guerre d'éclater. Ils décidèrent que le privilége serait partagé entre les Beni-Isma'ïl, les Frek'ât et les Beni-K'oufi, et que chacune de ces tribus conduirait à son tour quarante mulets chargés de glace à Alger.

C'est de cette manière qu'avait lieu l'exploitation annuelle des neiges du Jurjura, au moment où l'invasion française vint enlever cette ressource aux montagnards.

§ XVIII. INDUSTRIES CRIMINELLES. — LE VOL ET LA FAUSSE MONNAIE.

Dans une société privée de lois répressives qui définissent et punissent le crime, la notion du mal et du bien, du juste et de l'injuste s'oblitère et s'efface dans quelques-unes de ses applications sociales. Le droit et la force se confondent dans l'esprit des hommes, et on les voit alors recourir à d'odieux moyens d'existence, dont l'emploi leur paraît légitime parce qu'il est impuni. Il faut alors se résoudre à les admettre dans la catégorie des ressources normales, et appeler industrie ce qui, ailleurs, porterait le nom de crime.

Le vol et la fausse monnaie sont les deux industries

de ce genre que l'on rencontre en Kabilie. Nous avons déjà appelé l'attention sur le désordre qui règne en Afrique dans le voisinage de toutes les frontières, et, en particulier, sur les habitudes de brigandage particulières aux tribus limitrophes de la Kabilie, dans la partie orientale de son périmètre.

Nous y ajouterons la tribu des Oulâd-el-'Azîz, tribu frontière dans le Sud-Ouest, et appartenant aux Turcs.

Nous citerons encore le voisinage des anciennes possessions turques de l'Amraoua, comme livré habituellement et sans relâche aux entreprises des malfaiteurs. Ils se tenaient surtout sur la lisière entre la plaine du Chender et la montagne de Flîcet-Mellîl. Ils appartenaient aux tribus de ce canton; mais la bande se recrutait, en outre, de mauvais sujets et de gens sans aveu, venus le plus souvent on ne savait d'où. C'est à la nuit qu'ils se mettaient en campagne, pénétrant, à pas de loup, parmi les tribus de la plaine, où ils enlevaient tout ce qui leur tombait sous la main, employant, sans scrupule, dans l'exécution de leurs méfaits, la violence et l'effraction. Durant le jour, ils allaient vendre dans la montagne le produit de leurs vols. Ce système de brigandages donnait lieu à une exploitation organisée et reconnue. Chaque association avait des entrepôts bien gardés, où elle enfermait le produit de ses opérations nocturnes. Ainsi, dans la tribu d'Oulâd-m-bou-Rouba (Flîcet-Mellîl), il existait un village appelé Dechret-el-Ouak'k'âf (le village du guetteur); c'est le nom donné aux chefs de bande. En échange des objets

volés (c'était le plus souvent des bestiaux), les brigands obtenaient les produits de la montagne, et, ce qui paraîtra assez étrange, c'est qu'ils ne craignaient pas de se présenter sur les marchés de la plaine, de se trouver en face de leurs victimes qui les connaissaient, et de leur revendre souvent à beaux deniers comptants, mais sous une autre forme, les objets qu'ils leur avaient volés quelques jours avant. Que pouvaient faire les malheureux si inhumainement et si effrontément dépouillés? Quitter leur pays et se transporter en lieu plus sûr, lorsque l'inconvénient du voisinage des voleurs l'emportait sur le désavantage du déplacement. C'est aussi ce qu'ils faisaient, et c'est de cette manière que beaucoup de villages situés sur la limite de l'occupation turque se sont dépeuplés.

A côté du vol, nous devons placer la fausse monnaie.

Vers l'extrémité supérieure du versant occidental du Jurjura habite une tribu qui, suivant la loi imposée à toute cette région, trouve sa principale ressource dans l'exploitation des forêts prochaines. Avec les frênes de la montagne, elle fabrique de grands plats en bois, des cuillers et autres meubles de ménage.

Cette tribu, qui est celle des Beni-Mislaïm, diffère cependant des autres par une spécialité qui lui est propre. Un des quatre villages dans lesquels sa population se trouve répartie n'a pas d'autre industrie que la fabrication de la fausse monnaie; il porte le nom d'Aourir'-ou-Zemmour. De cet atelier de contre-façon

partaient, du temps des Turcs, et partent encore aujourd'hui la plupart des pièces fausses qui inondent l'Algérie. On nous a présenté plusieurs échantillons de l'une et de l'autre espèce, qui annonçaient une certaine habileté. Quelquefois, cependant, ces monnaies portent la preuve grossière de leur origine ; ainsi il nous est tombé entre les mains une pièce de cinq francs assez bien contrefaite, du reste, dans laquelle le mot *France* de la tranche se trouvait renversé.

Nous n'avons pu, d'ailleurs, recueillir aucun détail ni sur les éléments qui entrent dans la composition du métal, ni sur les procédés de fabrication.

DEUXIÈME SECTION.

RICHESSE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT GÉNÉRAL DES ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS.

Nous avons cherché, dans ce qui précède, à définir par un assez grand nombre de faits, minutieux à la vérité, mais nombreux et précis, l'état de la production et du travail en Kabilie.

Nous allons emprunter à un autre ordre de détails l'appréciation du bien-être et de la richesse, fruits de l'industrie.

A défaut de chiffres, nous prendrons les éléments de cette statistique nouvelle dans une des manifestations

les plus apparentes et les moins contestables de la richesse, le soin donné aux édifices publics et privés; la sécurité et l'abondance sont en effet des conditions indispensables à l'embellissement de la cité et de la maison.

Dans les plaines ouvertes habitées par la race arabe, l'aspect de la cité est uniforme : c'est toujours un groupe de taches noires, semées sur un sol nu, disposées quelquefois en cercle, mais jetées le plus souvent sans ordre perceptible, semblables, de loin, à des tas de fumier, dans lesquels on reconnaît, lorsqu'on s'en approche, des tentes de laine sombres et sales. Pas de différence entre la tente du riche et celle du pauvre. Quant à l'opulence des cités, le nombre des tentes n'en donne qu'une appréciation imparfaite et souvent inexacte : ainsi l'exige, non pas le goût des habitants, qui préféreraient sans doute des demeures plus somptueuses et plus commodes, mais leur effroi de la r'azïa, monstre vigilant, armé de bons yeux et de longues griffes.

Dans les montagnes kabiles, où le regard de la r'azïa s'arrête toujours devant un rideau de crêtes formidables, où ses griffes s'émoussent parfois contre des roches dures et ardues, l'aspect de la cité change complétement. Avec l'indépendance et la sécurité, les habitations humaines conservent la stabilité et la variété, deux caractères qu'un régime séculaire de terreur a fait disparaître de la plaine. Les demeures ne sont plus des tentes, mais des maisons; les cités ne sont plus des camps volants, mais des villes ou des villages. Les tons et les formes du logis se modifient et se nuancent,

suivant le goût et la fortune de la famille qui l'habite. Il passe par tous les états, depuis la hutte basse et infecte couverte en chaume, construite en rondins de bois brut et enduite en bouse de vache, jusqu'à la maison propre et coquette, surhaussée d'un étage, blanchie à la chaux, décorée d'une double galerie intérieure, encadrée de bons murs, et aristocratiquement couverte en tuiles. La série des degrés intermédiaires forme une échelle de comparaison où le luxe de l'habitation représente assez exactement la valeur relative des fortunes. La maison est, en quelque sorte, le thermomètre de la richesse domestique; mais la richesse municipale a aussi le sien : c'est la mosquée.

Des murs enduits en plâtre, blanchis à la chaux au dedans et au dehors; une simple toiture en tuiles ou une coupole gracieuse, élevée sur des arceaux; un joli minaret bien blanc; une galerie intérieure et extérieure, une autre galerie naturelle, formée d'un berceau de vigne continu devant la porte principale, une petite fontaine fraîche, couverte et ombragée pour les ablutions; telles sont les conditions que les bourgades les plus riches peuvent seules réunir dans l'installation de leurs mosquées.

Une pauvre cabane couverte de chaume, construite en mortier de terre, basse, noire, chétive; telle est la mosquée kabile réduite à sa dernière simplicité.

Entre les deux extrêmes, les degrés intermédiaires sont nombreux. Le plus souvent, c'est le minaret qui manque; souvent aussi, c'est la galerie. Alors la mos-

quée diffère peu d'une riche maison bourgeoise. Quelquefois l'état des finances municipales n'a pas permis l'usage du plâtre, et il a fallu lui substituer la modeste terre blanche appelée *torba*. Quelquefois aussi l'architecte a dû réserver, à l'intérieur de l'édifice, la couche de chaux si chère aux musulmans, et laisser au parement extérieur la teinte grise et sombre du mortier de terre. Les ornements qui ne coûtent que du soin manquent rarement à la mosquée du village; c'est la source et le tremble qui l'ombrage; c'est le berceau de vigne planté à l'entrée de l'édifice. Quand toutes les autres décorations font défaut, quand le temple se réduit à une pauvre chaumière, on reconnaît encore, dans les touffes de verdure qui en tapissent les murs grisâtres, et dans le soin apporté à l'entretien de cette décoration naturelle, que, pour donner à l'édifice une apparence plus somptueuse, ce n'est pas la piété qui a manqué.

L'état de la mosquée fournit donc une première indication de l'état de prospérité de la commune. Un village qui négligerait l'entretien de son temple, et ferait moins pour la maison de Dieu que pour les habitations des hommes, appellerait sur lui la réprobation générale. C'est seulement dans les établissements d'origine turque que l'on voit de ces anomalies sacriléges : la tuile sur les maisons, et le chaume sur les mosquées.

Mais, en revanche, il arrive quelquefois que, dans l'exagération de leur zèle, les habitants d'une bourgade misérable sacrifient les besoins de la maison à l'élé-

gance du temple, et emploient toutes leurs ressources à l'embellissement de la mosquée. C'est ainsi qu'un pauvre village de 60 à 70 âmes, appelé Tamda-m-Baïou, composé seulement de quelques chaumières, possède deux petites mosquées blanches, propres, coquettes, couvertes de tuiles. On voit que les habitants ont reporté toutes leurs idées de luxe sur ces deux édifices.

Voici une circonstance d'un autre genre, dans laquelle le luxe de la mosquée ne dépend pas de la richesse communale. Dans le village de Tifrît, chez les Beni-Felik, fraction de Zekhfaoua, canton de Zeffoun, existe une mosquée surmontée d'une coupole, et bâtie dans le goût des mosquées d'Alger. Elle fut construite par le dernier dey d'Alger, H'uceïn-Bacha. On raconte qu'une nuit ce prince vit en songe le marabout de Tifrît, Sidi-'Ali-Cheheboun, qui lui commanda de lui ériger une mosquée. H'uceïn-Bacha regarda cette apparition comme un avertissement du ciel, et envoya aussitôt des ouvriers pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu.

L'état de la mosquée ne suffit donc pas pour faire apprécier le degré d'aisance dont jouit la commune; il faut y joindre, comme indication complémentaire, l'état général des habitations privées.

Mais, à l'aide de ce double moyen de comparaison, et des nuances nombreuses que les points extrêmes laissent entre eux, il devient facile d'évaluer la richesse proportionnelle de chaque tribu et de chaque village.

Or, si l'on admet que l'état de civilisation d'un

peuple soit représenté par l'ensemble de ses besoins et de ses ressources, ne sont-ce pas la production et le travail qui assigneront à cette civilisation un caractère propre? ne sont-ce pas le bien-être et la richesse qui en donneront l'exacte mesure?

Ainsi envisagée à son point de vue le plus élevé, l'enquête minutieuse que nous avons faite, le soin que nous avons mis à recueillir les divers produits de l'industrie kabile, et à enregistrer les moindres détails de construction et d'installation de leurs villages, avaient pour objet principal d'établir une échelle générale de comparaison, qui, appliquée à chaque point du sol, permît de mesurer avec exactitude non-seulement l'état de la richesse relative, mais encore le genre et le degré de civilisation.

De cette analyse il ressort un fait général, aussi facile à concevoir qu'à énoncer.

Les parties du territoire kabile où la richesse générale, signe matériel de la civilisation, atteint son *maximum*, sont celles que la domination turque n'a pas entamées; là où une autorité violente et brutale s'est tant bien que mal établie, elle a laissé, comme empreinte de son passage, la misère et la barbarie. Au contraire, les lieux que le fléau de la conquête a épargnés ont conservé une prospérité et une civilisation relatives, qui les élèvent bien au-dessus des populations circonvoisines.

Dans les contrées appauvries et dégradées par l'invasion, la chute du gouvernement turc, loin de mettre un terme à cet état de décadence, amena, au contraire,

de nouvelles causes de perturbation. Tandis que l'orageuse occupation de Bougie par les Français déterminait, à l'entour de cette ville, un large vide, que les tribus contiguës abandonnaient leurs villages de la plaine, couverts en tuiles, pour les reconstruire avec un misérable toit de chaume dans la montagne, des désordres d'une nature différente éclataient sur un autre point. Zamoum, chef de la confédération de Flîcet-Mellîl, fondait sur les anciennes possessions turques, dévastait le pays des Isser et Amraoua, punissait, pour avoir obéi aux Turcs, de malheureuses peuplades que les Turcs avaient antérieurement punies pour leur avoir résisté; pillait et incendiait, sur les bords de la Nessa, les villages d'El-Bar'lia, d'Igoufâf, d'Aïn-el-H'ad, de Sidi-Na'man, de Kêf-el-Ogâb. Chassés de leurs demeures, les habitants s'en allaient, à quelque distance, construire des huttes chétives, laissant vide le territoire qu'ils avaient occupé.

Cependant la dépopulation du sol n'était que partielle; il restait quelques pauvres bourgades échappées, on ne sait trop comment, au ravage général : un autre fléau les attendait. Profitant de la solitude faite autour d'elles par la ruine et l'abandon des autres, les malfaiteurs de la contrée se mirent en campagne. Alors ce fut chaque nuit quelque nouvel acte de brigandage. Pour se soustraire à ces incursions continuelles, les malheureux habitants durent, à leur tour, émigrer. Ils s'en allèrent donc, dans des lieux moins exposés, construire des habitations plus pauvres encore que celles qu'ils

venaient de quitter. C'est ainsi que la plaine de l'Amraoua, jadis occupée par les Turcs, se transforma peu à peu en désert, tandis que les tribus demeurées indépendantes conservaient, au sein de leurs montagnes, la sécurité et le bien-être.

Il est étonnant que, soit pour éloigner les maraudeurs, soit pour résister à des attaques plus sérieuses, les Kabiles ne se décident pas plus souvent à protéger leurs villages par un mur d'enceinte. En général, ils se contentent d'une simple haie de cactus. Le nombre des villes ou villages pourvus de moyens défensifs plus efficaces est fort restreint. On cite la ville d'El-K'ala', chef-lieu des Beni-'Abbês, dont le seul côté accessible est fermé par un mur garni de plusieurs bouches à feu; on signale encore, comme entourée d'un mur d'enceinte continu, la petite ville de Tiferdoun, chef-lieu des Beni-bou-loucef, canton des Zouaoua; le village de Trouna, chez les Beni-Khiar, et enfin celui d'T'arrâcin, chez les Beni-Chebâna. Dans ce dernier, la porte est surmontée d'une galerie formant blockhaus, où des hommes de garde se tiennent en observation, durant la nuit, pour prévenir les entreprises des Beni-Afif, qui sont leurs ennemis permanents.

Ce sont à peu près les seuls exemples venus à notre connaissance de dispositions défensives prises pour la sûreté des villages.

Quant à la police intérieure des constructions, elle est nulle ou à peu près; chacun bâtit où il lui plaît, sans se conformer à un ordre général. Cependant quel-

ques villages, surtout les chefs-lieux, se soumettent à la discipline de l'alignement. On nous a cité Tiferdoun comme traversé par une communication principale, à laquelle viennent aboutir d'autres rues grossièrement alignées. La législation des alignements est trop récente chez nous pour que l'on puisse espérer de la trouver établie dans un état de civilisation si inférieur au nôtre.

Nous compléterons ces observations générales par une description sommaire de l'état des constructions, édifices particuliers et mosquées, dans les principales tribus de la Kabilie. On y trouvera la justification des faits que nous avons énoncés.

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que nous nous occupons des maçons et des architectes de l'Algérie, dont toutes les villes sortent de leur truelle; qu'Alger leur doit ses maisons, ses mosquées, ses villas, et qu'enfin sans eux, sans le génie industrieux et le caractère indépendant de ces montagnards, l'art de bâtir aurait depuis longtemps disparu de l'Algérie.

CHAPITRE II.

ÉTAT SOMMAIRE DES ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS DANS CHAQUE CANTON.

1er CANTON. — BOUGIE.

Mezzaïa. La plupart des villages sont couverts en tuiles. Néanmoins, dans la plaine, plus voisine des

Français et plus accessible à leurs incursions, le chaume s'est généralement substitué à la tuile.

Tir'diouîn, chef-lieu, possède une grande mosquée blanchie à la chaux et enduite en plâtre. Il y en a une autre à Amridj : ces deux bourgs sont habités par des marabouts. A El-H'ebel, les maisons, ainsi que la mosquée, sont blanchies à la chaux.

Toudja. — Les villages sont couverts partie en tuiles et partie en tuiles de liége, mais le plus grand nombre en tuiles ordinaires. Le village-zaouïa de Sidi-'Atallah est couvert entièrement en tuiles. L'intérieur des maisons est blanchi à la chaux. Iherkouken, habité par des marabouts, passe pour le plus joli village de la tribu. Toutes les maisons sont couvertes en tuiles et enduites en plâtre; il renferme une jolie mosquée blanchie intérieurement. Un des ornements du village est la forêt d'orangers et de citronniers qui règne alentour. El-'Aïnser, à la source de l'Ouad-Toudja, possède aussi une jolie mosquée blanchie à la chaux et surmontée, en outre, d'un petit minaret. Iherkouken et El-'Aïnser sont, il est vrai, des siéges de k'âd'i.

Beni-bou-Msa'oud. — Les villages sont couverts, partie en tuiles et partie en chaume : la tuile domine. Ils ont plusieurs fontaines de construction kabile, couvertes en tuiles et construites en briques. A Terrâradjet, il y a une mosquée couverte en tuiles et blanchie à la chaux; il est vrai que ce village est le siége du k'âd'i et du mufti. Mellâla renferme aussi une assez grande mosquée blanchie à la chaux.

Oulâd-Tamzalt. — Le plus grand nombre des villages sont couverts en tuiles. Le village des Taddart-Oulid-ou-Râbah' renferme deux mosquées blanchies à la chaux et couvertes en tuiles. A Idjicen, les maisons sont blanchies à l'intérieur.

Oulâd-Amrioub. — Tous les villages des Oulâd-Amrioub ont une partie de leurs maisons couvertes en tuiles et une autre en liége. Un de leurs villages, Ir'ommeras, est entièrement couvert en tuiles de liége.

Beni-Mîmoun. — La tribu des Beni-Mîmoun a trois fractions. Dans la première, une partie des maisons est couverte en tuiles, une autre en chaume; le plus grand nombre en chaume. Dans la seconde, les maisons sont couvertes en tuiles et blanchies intérieurement à la chaux. Dans la troisième, elles sont couvertes en tuiles, mais entremêlées de quelques chaumières.

Le village de Taalba possède une mosquée entourée d'une galerie extérieure. A Tiourir'in, elle est blanchie intérieurement à la chaux, comme les maisons, sans autre luxe.

2e CANTON. — BOU-DAOUD.

Beni-'Amrân. — Les villages sont couverts en tuiles; ni les maisons, ni les mosquées ne sont blanchies. A Tala-m-bou-H'aï, il y a une mosquée blanchie au dedans et au dehors.

Beni-K'sila. — Les villages de la plaine ont leurs maisons couvertes partie en tuiles, partie en chaume. Dans la montagne, le chaume est remplacé par du liége :

Djebla et Djerrah', les deux principaux bourgs, sont entièrement couverts en tuiles. A Timri-Mouça, gros village de deux cents âmes, les maisons et la mosquée elle-même n'ont que des toits de chaume.

Aït-Ah'med-Gâret. — Partie des maisons couvertes en tuiles, partie en chaume. A Aguemmoun, chef-lieu, la mosquée est couverte en tuiles.

Aït-'Amer. — Partie des maisons couvertes en tuiles, partie en chaume.

Beni-H'aceïn. — Partie en tuiles et partie en chaume. Quelques villages n'ont que des toits de chaume. A Ir'il-Makhlef, il y a une mosquée couverte en tuiles avec galerie.

Imadâlen. — Toutes les toitures sont en chaume, même celles des mosquées.

Aït-ou-Mâlek, marabouts. — Tous les villages sont couverts en tuiles; mais ni les maisons ni les mosquées ne sont blanchies à la chaux. Il existe cependant, dans chaque village, des maisons avec étage et galerie supérieure.

Tazrout, marabouts. — Les maisons couvertes en tuiles, mais non blanchies.

Beni-Aïâd, marabouts. — Mêmes caractères.

Beni-Iah'ia-ou-Ioucef. — Partie des maisons couvertes en tuiles, partic en chaume.

Ik'silen. — Toutes les maisons sont couvertes en tuiles et blanchies à l'intérieur. Taguemmount-el-Mâl renferme une mosquée blanchie sur ses deux parements avec une galerie extérieure.

3ᵉ CANTON. — ZEFFOUN.

Zekhfaoua proprement dits. — Partie des maisons couvertes en tuiles, partie en chaume. Les murs enduits en terre blanche (*torba*). Plusieurs villages sont entièrement composés de chaumières. Le village d'Achchouba, habité par des marabouts, renferme une mosquée blanchie à la chaux au dedans et au dehors.

Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'ad-Allah, marabouts. — Les maisons couvertes en tuiles.

Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, marabouts. — Partie des maisons couvertes en tuiles, partie en chaume. Le chef-lieu, Tifizouin, est couvert en tuiles : il renferme la sépulture du marabout; c'est un petit édifice propre et blanc, couvert en coupole.

Beni-'Azzouz. — Partie en tuiles, partie en chaume. Le chaume domine.

Beni-Djennâd. — La plupart des maisons sont couvertes en tuiles et enduites en terre blanche. Cependant Abizar, chef-lieu d'une des fractions, gros bourg d'environ 700 âmes, renferme un assez grand nombre de chaumières. Il est situé sur le chemin des invasions, a été ravagé par les Turcs et visité par les Français. Izarâzen, pour une population égale, renferme neuf mosquées. Dans le village-zaouïa de Sidi-Mans'our, on remarque un marabout couvert en coupole et deux mosquées couvertes en tuiles.

4e CANTON. — TAK'S'EBT.

Beni-Ouarguennoun. — Les villages sont couverts partie en tuiles et partie en chaume; mais c'est la tuile qui domine. Par une anomalie assez singulière, Tikôbaï, qui est le chef-lieu et qui renferme environ 1,500 habitants, est presque entièrement couvert en chaume; les maisons n'y sont pas blanchies à la chaux, ce qui donne à tout le village un aspect triste et misérable. Il est vrai que Tikôbaï est sur le passage de tous les conquérants : il a été pillé et brûlé jadis par les Turcs, et, depuis, visité par les Français.

Fliça-sur-Mer. — Les villages sont couverts en tuiles. Ils contiennent plusieurs maisons à étages; mais les mosquées seules sont blanchies à la chaux.

5e CANTON. — DELLIS (POSSESSIONS TURQUES).

Beni-Tour. — Les villages sont couverts partie en chaume et partie en tuiles; le chaume domine. — Plusieurs d'entre eux renferment des maisons à étages, construites dans le goût de celles d'Alger; mais elles sont souvent entourées d'une foule de misérables gourbis. Les maisons à étages appartiennent aux grands seigneurs de façon turque; les huttes, au pauvre peuple. La misère des uns s'explique par le luxe des autres : partout où les Turcs ont passé, on retrouve les mêmes contrastes.

Amraoua. — Dans la belle et riche plaine de l'Amraoua, la plus grande partie des villages se composent de gourbis construites en rondins bruts et couvertes en chaume, ramassis de huttes sauvages, fruit de la domination turque.

Oulâd-m-bou-Khalfa, regardé comme un des plus riches villages, avait la moitié environ de ses maisons couvertes en tuiles, le reste en chaume.

Tamda-el-Blât, résidence du cheikh Sa'ïd-ou-K'âci, investi par les Turcs, renfermait, pour une population d'environ 1,400 âmes, une mosquée couverte en tuiles, et cinq maisons construites en chaux, garnies de galeries, élégantes demeures réservées aux chefs. Tout le reste des habitations n'était qu'un amas de sales huttes.

Oulâd-Mahiddin. — La famille des Oulâd-Mahiddin, investie par les Turcs du gouvernement de cette tribu, résidait à Taourga. Elle y avait fait construire des demeures élégantes, semblables aux maisons d'Alger, à la seule différence des toits, qui étaient en tuiles, au lieu d'être en terrasses. Quant au reste des habitations, la plupart consistaient en chaumières misérables.

Taourga et Tamda-el-Blât étaient les deux siéges principaux de l'autorité délégataire. Les Oulâd-Mahiddin ayant fait leur soumission aux Français, Taourga a donné son nom au khalifat constitué en apanage à la famille Mahiddin.

Beni-Khelifa. — Partie des habitations construites en tuiles, partie en chaume: le plus grand nombre en

chaume, particulièrement sur le passage habituel des Turcs.

Ouläd-bou-H'inoun. — Mêmes caractères que la précédente.

6[e] CANTON. — ZOUAOUA.

Nous rentrons dans la région des tribus indépendantes, et nous y retrouvons des signes qui annoncent dans chacune d'elles une répartition moins irrégulière du bien-être et de la richesse.

Beni-R'oubri. — Le village de Cherfa, habité par des marabouts, est couvert en tuiles. — Il en est de même d'Ifir'a, chef-lieu, petite ville de 1,400 habitants. Ifir'a renferme en outre plusieurs maisons à étages, et une mosquée blanchie à la chaux et décorée d'une galerie. — Ati-Sa'ïd, le principal village après Ifir'a, est aussi couvert en tuiles, et possède une mosquée blanchie à la chaux.

Les autres villages sont couverts partie en tuiles et partie en chaume. Plusieurs même sont entièrement couverts en chaume jusqu'à la mosquée : de ce nombre est Iak'k'ouren, gros bourg de 700 âmes.

Beni-Khelîli. — Tous les villages sont couverts en tuiles, mais les maisons ne sont pas blanchies à la chaux. Le village de K'ala'-Ichennoufen possède deux mosquées, dont une grande et belle, couverte en coupole, blanchie à la chaux, surmontée d'un haut minaret et portée sur deux arceaux (400 habitants). — Bou-Ia'la possède une mosquée et des maisons à étages

(400 habitants). A Mr'ir'a, il existe aussi des maisons à étages et deux mosquées (500 habitants).

Beni-bou-Cha'ïb.—Tous les villages couverts en tuiles; les mosquées blanchies à la chaux. Deux mosquées portent des minarets; ce sont celles d'Aït-Zellâl et d'I-goufâf.

Beni-Iah'ia. — C'est dans cette tribu qu'est le fameux village de Koukô; mais il n'y figure qu'au second rang, malgré la renommée que lui ont faite en Europe les écrivains du XVIe siècle. Les villages sont couverts en tuiles, sauf quelques exceptions. — Pas de maisons à étages. — Les mosquées sont seulement blanchies à la chaux et ne portent pas de minaret.

Beni-Illilten. — Les villages sont couverts en tuiles, les mosquées blanchies à la chaux; pas de minarets.

Beni-bou-Drar. — Les villages sont couverts en tuiles. Deux mosquées, dont l'une porte un minaret; cette dernière appartient au village appelé proprement *Beni-bou-Drar,* dans le quartier des Beni-bou-Msa'oud. L'autre mosquée, située au village de Tala-Tazart, n'a pas d'autre ornement qu'un enduit de terre blanche.

Beni-bou-Akêch. — Les maisons sont couvertes en tuiles. Le chef-lieu, Teroual (1,700 habitants), renferme plusieurs maisons à étages.

Beni-'Ali-ou-H'arzoun.—Un seul village, de 1,500 habitants. Les maisons couvertes en tuiles; plusieurs ont un étage et une galerie; elles sont construites en mortier de terre, non blanchies à la chaux : la mosquée seule possède cet ornement.

Beni-'Attâf. — Les maisons couvertes en tuiles; les mosquées blanchies à la chaux.

Beni-bou-Ioucef. — Les maisons couvertes en tuiles, les mosquées enduites en terre blanche; celle de Taourir't-'Amrân est la seule qui soit blanchie à la chaux et qui porte un minaret.

Beni-Mislaïm. — Maisons couvertes en tuiles; mosquées blanchies à la chaux, sans minaret.

Beni-K'ebîla. — Maisons couvertes en tuiles; mosquées blanchies à la chaux; celles d'Agni-Teslent et de Beni-H'amsi portent un minaret.

Beni-Sêdka. — Les maisons couvertes en tuiles; mosquées blanchies à la chaux, sans minaret.

Beni-Ouâcîf. — Les maisons couvertes en tuiles; plusieurs maisons à étages dans tous les bourgs. Le chef-lieu, Beni-'Abbês, renferme une population de 2,000 habitants.

Beni-Ianni. — Toutes les maisons couvertes en tuiles; un grand nombre à étages. En outre :

A Beni-Iah'sen, chef-lieu, quatre mosquées, dont deux avec minaret (2,400 habitants);

A Taourir't-em-Mîmoun, trois mosquées, dont une avec minaret (1,400 habitants);

A Agni-Ah'med, deux mosquées (700 habitants);

A Tagzirt, deux mosquées dont une avec minaret (900 habitants);

A Taourir't-el-H'adjadj, trois mosquées, dont une avec minaret (900 habitants).

Beni-Manguellât. — Tous les villages couverts en

tuiles. A Taourir't, chef-lieu, deux mosquées, dont une avec galerie et minaret, blanchie à la chaux et une autre seulement blanchie, réservée à la zaouïa (2,000 habitants). A Tililît, une mosquée avec galerie et minaret; blanchie à la chaux au dedans et au dehors.

A Tamedjout et à Aït-Aïlem, deux mosquées blanchies avec galeries.

Beni-'Aïci.— Les maisons couvertes en tuiles et enduites en terre blanche. Les mosquées seules sont blanchies à la chaux. A Taourir't-Mouça-ou-'Amer, une mosquée avec minaret (1,000 habitants).

Beni-Fraoucen. — Les maisons couvertes en tuiles; les mosquées blanchies à la chaux; celle d'Agni-bou-Afir porte un minaret.

Beni-Ir'ât'en. — Les maisons couvertes en tuiles, un certain nombre à étages. Le village de Taourir't-ou-Mokrân (1,600 habitants) est celui qui en contient le plus. Il possède, en outre, une mosquée surmontée d'un minaret. Devant les autres, à défaut de minaret, existent des espèces de petites tribunes sur lesquelles monte le modden pour appeler les fidèles à la prière.

7ᵉ CANTON. — AK'FÂDOU.

Beni-Our'lis. — Les maisons couvertes en tuiles; quelques-unes, mais en petit nombre, couvertes en liége. Pas de maisons à étages. A Tinebdar, la grande mosquée de Sidi-Mouça, qui nourrit deux cents taleb, est enduite en plâtre et blanchie à la chaux (300 habi-

tants). Il en existe une pareille à Berremâtou (260 habitants). A Tibân, la mosquée est, de plus, couverte en coupole. Temezgoug possède aussi une grande mosquée blanche (400 habitants); à El-Felaï (500 habitants), la mosquée est blanchie au dedans et au dehors, entourée d'une galerie et surmontée d'un minaret. Zountar possède une jolie mosquée bâtie sur arceaux. A Zerarka, on signale, comme dignes d'attention, de magnifiques berceaux de vignes plantés à l'entrée de la mosquée.

Fenaïa. — Les maisons couvertes en tuiles, un très-petit nombre en liége. Les villages de Timri, Tir'ilt-n-aït-Zeïan et Taourir't-n-aït-Gana possèdent chacun une grande mosquée enduite en plâtre et blanchie à la chaux. A Rek'ada, la mosquée est couverte en coupole. A Ilmâten, chef-lieu (900 habitants), la plupart des maisons sont blanchies à la chaux; cette petite ville renferme, en outre, deux mosquées, dont l'une à étage.

A ces deux tribus riches succèdent, dans la montagne, deux autres qui en diffèrent beaucoup. Ce sont :

Les Beni-bou-Ioucef, dont les maisons sont couvertes partie en tuiles, partie en liége; et les Beni-Isma'ïl, logés dans de misérables gourbis couvertes en tuiles de liége et enduites en bouse de vache.

8e CANTON. — BOU-R'NI (POSSESSIONS TURQUES).

Beni-Guechtoul. — Dans toutes les tribus de Guechtoula, dépendances de l'ancien k'âïdat de Bou-R'ni, les villages

présentent un caractère particulier. Les maisons, au lieu d'être couvertes en tuiles ou en chaume, sont surmontées d'une épaisse couche de terre appliquée sur des solives d'olivier; elles sont, en outre, fort basses, ce qui donne un aspect plus écrasant encore à la lourde terrasse qui les couvre. Les habitants donnent pour motif de ce mode de construction la grande quantité de neige qui tombe dans cette contrée. Il est plus aisé, disent-ils, de se tenir sur une terrasse plate que sur un toit incliné, pour en chasser la neige, et il est d'autant plus facile d'y monter que les maisons sont plus basses. Quelques Kabiles prétendent aussi, pour justifier cette grossière et lourde architecture, que, si les maisons étaient plus hautes, elles ne résisteraient pas à la poussée des neiges et qu'il leur arrive souvent encore d'être renversées malgré leur peu d'élévation.

La tribu de Mechras est la seule dans laquelle il se rencontre quelques maisons couvertes en tuiles.

Ma'tk'a. — Les maisons couvertes partie en tuiles et partie en terre; le plus grand nombre en tuiles.

9e CANTON. — FLÎCET-MELLÎL.

Mzâla. — Une partie des villages construits en pierres et couverts d'une épaisse couche de terre reposant sur poutrelles d'olivier. Les principales mosquées couvertes en tuiles et blanchies à la chaux. Quelques maisons couvertes en chaume.

Beni-Chelmoun. — Les maisons sont couvertes en

tuiles, ainsi que les mosquées; mais ni les unes ni les autres ne sont blanchies à la chaux.

Beni-'Amrân. — Les maisons couvertes en tuiles, ainsi que les mosquées.

Hel-Taïa. — Même genre de construction.

Oulâd-m-bou-Rouba. — La plupart des maisons couvertes en tuiles; quelques-unes en chaume.

Beni-Mekla. — Les maisons couvertes en tuiles, construites en pierres et terre. Les mosquées ne se distinguent pas des habitations privées.

10ᵉ CANTON. — JURJURA MÉRIDIONAL.

Beni-Ourzellâguen. — *Ir'îl-Oumsel.* — *Illoula.* — Dans ces trois tribus, les maisons sont couvertes en tuiles. Dans celle d'Illoula, les mosquées sont blanchies à l'intérieur et à l'extérieur.

Beni-Mlîkech. — Les maisons et les mosquées couvertes en tuiles; les mosquées blanchies à la chaux. Quelques maisons de marabouts ornées de galeries.

Beni-H'amdoun. — La plupart des maisons couvertes en chaume; les mosquées en tuiles.

Beni-Ouak'k'our. — Les maisons et les mosquées sont couvertes en chaume.

Beni-Mans'our. — Les maisons sont couvertes en terre soutenue sur des solives de pin maritime (*senouber*).

11ᵉ CANTON. — BEN-HINI (POSSESSIONS TURQUES).

Les tribus de ce canton font partie de l'ancien k'âïdat de Bou-R'ni.

Zmâla de Cha'âb-el-H'emour. — Colonie militaire fondée par les Turcs. Tentes et huttes.

Nezlioua. — Les maisons sont construites misérablement, les unes en pierres et terre, les autres en rondins de bois brut et couvertes tout aussi misérablement, les unes en terre, les autres en chaume.

Beni-Ma'âned. — Une partie des habitations construites en murs grossiers de pierres et terre ; une autre en rondins de bois brut. Toutes couvertes en chaume.

Oulâd-el-'Azîz. — Les maisons construites en pierres et terre, couvertes en chaume.

Zmâla des H'archaoua. — Colonie militaire fondée par les Turcs. Tentes et huttes.

12ᵉ CANTON. — BÎBÂN.

Beni-'Abbês. — La plupart des maisons sont couvertes en tuiles ; il y en a cependant en chaume et en terre. Le bois employé dans les constructions est le pin maritime (*senouber*). A K'ala', chef-lieu (3,000 habitants), les maisons sont couvertes en tuiles, et généralement blanchies à la chaux. Plusieurs mosquées portent des minarets. Dans les autres villages, les mosquées sont invariablement couvertes en tuiles, et en général blanchies à la chaux. Voici, dans les principaux villages, le rapport entre le nombre des mosquées et la population.

A Tazaïrt, 1,000 habitants, quatre mosquées.

A Bel-Aïâd, 900 habitants, trois mosquées.

A Bou-Djelîl, 1,200 habitants, trois mosquées.

A Zeïna, 600 habitants, deux mosquées.

A Ir'îl-'Ali, 1,500 habitants, quatre mosquées.

A Ouzrân, 700 habitants, deux mosquées.

A Chouarikh, 500 habitants, deux mosquées.

Kolla-ou-Satour. — Les maisons couvertes en tuiles, mais elles ne sont pas blanchies à la chaux, excepté Satour, qui est la mosquée d'Azrou.

13e CANTON. — ILMAÏN.

Beni-Aïdel. — Éloignés de la domination turque, qui se contentait d'une visite annuelle et d'une contribution insignifiante, les villages des Beni-Aïdel offrent une propreté et un certain confortable qui se rencontrent rarement dans les habitations indigènes. Toutes les maisons sont couvertes en tuiles, un grand nombre blanchies à la chaux. Le sol en est battu avec soin. Les villages de quelque importance ont une mosquée blanche, surmontée d'un petit marabout. Voici, d'ailleurs, quelques détails locaux.

A Akerma (600 habitants), une grande mosquée sur arceaux, avec un minaret.

A Tamok'ra (600 habitants), une jolie mosquée surmontée d'un minaret, et, de plus, une *k'obba* consacrée à la mémoire d'un marabout très-vénéré appelé Sidi-Iah'ia-el-Aïdli. Au-dessous du village sont des eaux thermales dont la température est celle des bains ordinaires. On raconte que le bienfait de cette source est

dû à l'intercession de Sidi-Iah'ia, qui ne cessait de demander au ciel l'eau nécessaire à ses ablutions. Mais le saint homme ne demandait que de l'eau froide; c'est donc par une faveur toute spéciale qu'il obtint une source chaude. Les Kabiles y ont construit un petit établissement de bains.

Tîzi-Aïdel renferme une mosquée sur arceaux, avec minaret.

Tefreg. — Les maisons et les mosquées couvertes en tuiles; ni les unes ni les autres ne sont blanchies.

Bounda. — Même genre de construction.

Dja'fra. — Les maisons couvertes en tuiles, mais enduites en terre; les mosquées blanchies à la chaux.

Beni-Khïar. — Les maisons couvertes en tuiles. A Aguemmoun (200 habitants), elles sont blanchies à l'intérieur. Il y a, en outre, une mosquée élevée sur arceaux, blanchie à l'intérieur et à l'extérieur, surmontée d'un minaret. A Tizzert (140 habitants), les maisons blanchies à l'intérieur. A Tensaout (170 habitants), une mosquée blanchie au dedans et au dehors, avec minaret. A Beni-Ma'ouch, les maisons sont blanchies au dedans et au dehors; la mosquée est surmontée d'un minaret.

Beni-Ourtilân. — Dans tous les villages, les maisons sont couvertes en tuiles et blanchies à la chaux; dans tous les villages, il y a une mosquée construite sur arceaux et surmontée d'un minaret.

Beni-Ia'la.— Les maisons sont construites avec soin, couvertes en tuiles, et en général blanchies à la chaux.

Quelques-unes sont bâties dans le goût des maisons d'Alger, avec étage et galerie. Le sol intérieur des chambres est couvert d'une couche de couleur rouge que les Arabes appellent *lek*, et qui a été reconnue sur échantillons être l'*ilex coccifera.*

A Cheria' (300 habitants), il y a une mosquée en arceaux, avec minaret.

A Dechert-er-Roummân, village-zaouïa (180 habitants), il y a une mosquée en arceaux, avec minaret.

Guenzât (700 à 800 habitants) possède une grande mosquée surmontée d'un étage et d'un minaret, et plusieurs maisons avec étage et galerie dans le goût des grandes villes.

A El-K'olea' (200 habitants), les maisons sont blanchies à la chaux; quelques-unes ont un étage supérieur et une galerie. La mosquée est entourée d'une galerie extérieure et surmontée d'un minaret.

A Imah'fouden (200 habitants), les maisons et la mosquée sont blanchies à la chaux.

Ih'arbïen et Bou-Rendjaouen seuls sont couverts en chaume ainsi que leurs mosquées.

Zammôra. — Zammôra, colonie de Koulour'li, fait exception à la loi générale qui jette la dégradation et la misère sur les établissements de création turque. Les maisons sont couvertes en tuiles, et, en général, blanchies au dedans.

Souîk'a (300 habitants) renferme trois mosquées blanchies au dedans et au dehors, dont deux élevées sur arceaux, avec trois portes et un minaret. Drah'lîma,

chef-lieu (600 habitants), contient quelques maisons à étage et trois mosquées, dont une est entourée d'une galerie surmontée d'un minaret, blanchie au dedans et au dehors. A Oulâd-bel-Laouchât (300 habitants), il y a plusieurs maisons à étage, avec galerie intérieure; une mosquée blanchie au dedans et au dehors, une galerie supérieure et un minaret. A Oulâd-'Otmân (200 habitants), une mosquée avec minaret, des maisons à étages. A Oulâd-'Abd-el-Ouah'ed, une mosquée blanchie au dedans et surmontée d'un minaret.

Les villages secondaires contiennent quelques chaumières.

Beni-Chebâna. — Presque toutes les maisons sont couvertes en tuiles, enduites en plâtre et blanchies à la chaux.

A Ir'îl-'Ali (300 habitants), une mosquée blanche sur arceaux, avec minaret.

A Taourir't (200 habitants), une mosquée blanche avec minaret.

A Taddart-Imalaf, une mosquée blanche avec minaret.

A Aourir' n-aït-Chebâna, une mosquée blanche avec minaret.

Beni-Afif. — Les deux villages sont couverts en tuiles; chacun d'eux (300 habitants) renferme une mosquée blanchie au dedans et au dehors, et surmontée d'un minaret.

Beni-Braham. — Les trois villages couverts en tuiles. Chacun d'eux renferme une mosquée blanchie au dedans et au dehors.

Imoula. — Les trois villages couverts en tuiles;

3oo habitants par village. Chacun d'eux renferme une mosquée blanchie à la chaux, élevée sur arceaux et surmontée d'un minaret.

Beni-Mouah'li. — Les maisons sont en général enduites en plâtre et blanchies à la chaux.

Aguemmoun et Ah'fîr possèdent chacun une mosquée élevée sur arceaux et surmontée d'un minaret.

14e CANTON. — AMACIN.

Barbâcha. — Toutes les maisons sont couvertes en tuiles. Les villages de Taourir't, Tiouririn, Zaouïa et Tih'arikîn possèdent chacun une mosquée blanchie à la chaux.

Sanhadja. — Les maisons couvertes en tuiles. A Iguerbïen, une mosquée blanchie à la chaux. A El-K'orrâba, le quartier des marabouts possède une mosquée blanche, bâtie sur arceaux, avec une galerie extérieure et de magnifiques berceaux de vigne alentour. A Tissa, une mosquée couverte en tuiles et blanchie à la chaux, bâtie sur arceaux et surmontée d'un étage. Devant la mosquée sont deux fontaines : l'une est de construction antique, ce que l'on reconnaît à la présence des pierres de taille; l'autre est l'ouvrage des Kabiles.

Beni-Immel. — Les maisons couvertes en tuiles, mais entremêlées de quelques chaumières. A Ir'zer-el-K'ebla (3oo habitants), une mosquée blanchie à la chaux et bâtie sur arceaux. I'achouren, Amsïoun et Si-Ah'med-Abedjâoui possèdent chacun une mosquée blanche.

Celle d'Imezouar est bâtie sur arceaux et surmontée d'un étage.

Oulâd-Djelîl. — Les maisons couvertes en tuiles et presque partout blanchies à la chaux. Les villages de R'bâla et Aït-Djelîl ont chacun une mosquée surmontée d'un étage et ornée d'une galerie inférieure et supérieure. A Bou-Naïm, la mosquée a deux portes et une double galerie; elle est remarquable par les magnifiques berceaux de vigne qui l'entourent et l'ombragent.

Guifsar. — Les maisons couvertes en tuiles et souvent blanchies à la chaux. A Tala-ou-Mellâl (200 habitants), une mosquée blanche avec galerie et minaret.

Beni-Khâteb. — Les maisons couvertes en tuiles; beaucoup d'entre elles blanchies au dedans et au dehors. A Beni-bou-Bekkâr, une fontaine voûtée, construite par les Kabiles. A Ouindâdja (300 habitants), une grande mosquée bâtie sur arceaux. Ichkâben renferme deux mosquées élevées sur arceaux, dont l'une porte un minaret. (600 habitants.)

Beni-Djemâti. — Les maisons couvertes en tuiles et blanchies intérieurement à la chaux.

15ᵉ CANTON. — KENDIROU.

Beni-Slimân. — Les maisons sont couvertes partie en tuiles, partie en liége, partie en chaume; le plus grand nombre en tuiles. Les maisons sont couvertes en tuiles et blanchies intérieurement dans les fractions des Beni-'Abbês, des Beni-Khellâd, des Beni-Slimân et

des Oulâd-el-Bah'ari. — Les deux villages de Tatertatas et de Tala-Ifâcen, situés sur la limite de la tribu et sur la frontière de la Kabilie, portent déjà l'empreinte de la misère qui caractérise les constructions dans les contrées situées à l'Est. Ces deux villages se composent de cabanes couvertes en chaume et enduites en bouse de vache.

Oulâd-Ouart-ou-'Ali. — Ils ont une grande mosquée blanchie intérieurement à la chaux; c'est là leur plus somptueux édifice.

Beni-Mch'ammed. — Les maisons sont couvertes partie en chaume et partie en tuiles. — Sur le rivage s'élève le marabout de Sidi-Rêh'ân, couvert en tuiles et blanchi à la chaux.

Bou-Lezzâzen. — Les deux zaouïa de Bou-Lezzâzen, quoique zaouïa, sont en partie couvertes en chaume.

Beni-Isma'îl. — Quelques maisons couvertes en tuiles, beaucoup en chaume. — Kefrida renferme quelques maisons blanchies intérieurement; mais la plupart sont enduites en bouse de vache.

Djermouna. — Djermouna, le chef-lieu (300 habitants), est couvert en chaume et enduit en bouse. — Bou-Rezrân est le village le plus propre de la tribu; les maisons ont une toiture de tuiles et sont blanchies intérieurement. Bou-Rezrân possède, en outre, une mosquée blanche, entourée d'une galerie. — Tala-Ouzrar se partage entre le chaume et la tuile; mais la mosquée est couverte en tuiles, blanchie au dedans et au dehors, et entourée d'une galerie extérieure.

CONCLUSION DE LA SECTION.

Telle est la situation matérielle des villes, villages et hameaux dont se composent les principales tribus de la Kabilie; tel est, pour ainsi dire, le procès-verbal de l'état de lieux. Quelque fastidieuse que puisse paraître une analyse aussi minutieuse, on reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est encore le moyen le plus sûr de former sur l'ensemble sa propre conviction et celle des autres.

Si, en effet, dans cet inventaire descriptif, on examinait avec quelque attention les détails relatifs à chacune des tribus, il serait facile, à l'aide des différences que présentent leurs signalements respectifs, d'établir entre elles un ordre hiérarchique de classement, d'évaluer, d'après l'importance combinée des édifices publics et des constructions particulières, la somme de bien-être dont jouissent les communes, la dose de luxe qu'elles peuvent se permettre, la puissance de création matérielle dont elles disposent, enfin l'étendue de leurs ressources qui, dans l'état d'équilibre où elles vivent, représente l'étendue de leurs besoins. Or, l'état relatif des besoins et des ressources d'un peuple, d'une commune, d'un individu, n'exprime-t-il pas, comme nous l'avons dit, son état relatif de civilisation?

Ainsi, en représentant les degrés extrêmes par des nombres, chaque tribu trouverait, dans l'intervalle qu'ils comprennent, son chiffre de civilisation.

En représentant les degrés extrêmes par des couleurs, la civilisation relative de chaque tribu serait représentée par une des nuances intermédiaires.

On arriverait de cette manière à exprimer par des nombres ou à figurer par des couleurs l'état général de la civilisation kabile.

Essayons de simplifier ce travail, sans perdre toutefois le fruit des enseignements généraux qu'il renferme.

A l'examen par tribu, substituons l'examen par canton, et bornons à deux le nombre des degrés par lesquels la civilisation de la hutte s'élève à celle de la maison. Le nombre des termes de la série se trouvera ainsi réduit à trois, deux termes extrêmes et un terme moyen.

Pour caractériser chacun de ces trois termes,

Appelons *cantons riches* ceux où les toits de tuiles, signe principal de sécurité et d'aisance, se trouvent en immense majorité ;

Appelons *cantons pauvres* ceux où les toits de terre, de chaume ou de liége, signe principal de misère et de barbarie, dominent presque exclusivement ;

Appelons *cantons moyens* ceux où les uns et les autres se trouvent mêlés dans des proportions notables.

Il suffira de jeter les yeux sur l'inventaire qui précède pour reconnaître, à la première vue, la classe dans laquelle chacun des quinze cantons doit être rangé.

Sept cantons appartiennent à la classe riche, savoir :

1 Zouaoua ; — 2 Ak'fâdou ; — 3 Flîcet-Mellîl ; —

4 Jurjura méridional; — 5 Bîbân; — 6 Ilmaïn; — 7 Amacin.

Cinq cantons appartiennent à la classe moyenne, savoir :

1 Bougie; — 2 Bou-Daoud; — 3 Zeffoun; — 4 Tak's'ebt; — 5 Kendirou.

Trois cantons appartiennent à la classe pauvre, savoir :

1 Dellis; — 2 Bou-R'ni; — 3 Ben-Hini.

En suivant, sur la carte, le partage que cette classification détermine, on reconnaît :

1° Que l'ensemble des cantons riches occupe la partie méridionale de la Kabilie;

2° Que tous les cantons moyens bordent le littoral;

3° Que l'ensemble des cantons pauvres couvre tout l'espace occupé par les possessions turques.

Parmi les cantons riches,

Cinq doivent leur supériorité à la culture de l'olivier, savoir : Ak'fâdou, Flîcet-Mellîl, Jurjura méridional, Ilmaïn et Amacin;

Un, celui du Bîbân, doit sa supériorité en partie à la culture de l'olivier, en partie au tissage des laines;

Un, celui de Zouaoua, doit sa supériorité en partie à la culture de l'olivier, en partie au commerce de commission entre les produits arabes et les produits kabiles, en partie à l'industrie des métaux.

Ce dernier est le plus riche de tous, et il occupe le territoire le plus pauvre; mais, étant le plus éloigné des perturbations politiques et des mouvements inva-

sionnaires, il a pu conserver, à la faveur de la paix, les habitudes de travail et de négoce qui le placent au-dessus des autres en richesse et en civilisation.

Parmi les cantons moyens,

Deux doivent une augmentation partielle de bien-être à des spécialités locales, savoir : le canton de Tak'-s'ebt à la fabrication des armes blanches, qui porte au premier rang la tribu de Fliça-sur-mer; le canton du Kendirou à l'extraction du fer, qui profite aux Beni-Slîmân;

Trois habitent des terres de qualité moyenne, où l'espace accessible aux cultures est resserré entre des pentes abruptes, des rochers arides et d'épaisses forêts.

Parmi les cantons pauvres,

Un, celui de Dellis, appartient à la zone du littoral; deux, ceux de Bou-R'ni et de Ben-Hini, appartiennent à la zone intérieure. Leur pauvreté ne tient donc pas à la position géographique;

Un, celui de Dellis, est situé dans la région des plaines;

Un, celui de Ben-Hini, est situé dans la région des coteaux;

Un, celui de Bou-R'ni, est situé dans la région des montagnes.

Leur pauvreté ne tient donc pas à la configuration topographique.

Ils occupent trois fertiles vallées, celles de la Nessa, de l'Isser et de Bou-R'ni; leur pauvreté ne tient donc pas à la qualité du sol.

Et cependant la misère relative de ces trois cantons trace comme une large bande noire en travers de la zone grise du littoral et de la zone blanche du Sud.

Dans le canton de Bou-R'ni, des huttes de terre, basses et enfumées, à côté d'un fort turc, construit en pierres et armé de canons;

Dans le canton de Ben-Hini, des huttes de chaume, sales et informes, entre deux zmâla turques, campées sous la tente;

Dans le canton de Dellis, des amas de cabanes construites en branches d'arbres, groupées autour de quelques riches maisons prétoriennes;

Tout cela n'a pas besoin de commentaire.

Comment la maison, sanctuaire de la sécurité domestique, symbole de la sécurité communale, pourrait-elle tenir contre un régime incessant de perturbation et d'inquiétude?

Si l'on est ennemi, c'est la *r'azïa* qui menace;

Si l'on est ami, c'est l'*exaction*.

Quelle est la tuile, quelle est la pierre qui ne s'écraserait pas entre cette enclume et ce marteau?

Elles s'écrasent donc, et la maison tombe.

Mais à côté de la maison s'élevait un olivier dont elle était la mère et la nourrice : qui désormais en prendra soin?

Par amour pour l'olivier, l'habitant reconstruit une chaumière; le chaume, du moins, ne se rompt pas. Oui; mais par malheur le chaume se consume : survient la r'azïa, la chaumière est incendiée.

Cependant l'olivier, épargné par le marteau et par la flamme, est toujours là qui demande des soins.

L'habitation de l'homme se réédifie donc, mais pour s'abaisser encore d'un rang. Ce n'est plus qu'une ignoble hutte, formée de quatre bâtons, d'une charge de roseaux et d'une brassée de paille : ouvrage éphémère, qui défie la r'azïa et l'exaction.

Que nous importe, se disent-elles alors, que nous importe cette hutte chétive? n'avons-nous pas pour caution l'olivier? Là-dessus l'exaction mange les olives; puis la r'azïa apporte une hache, et adieu l'olivier.

Alors l'homme qui primitivement tenait à la terre par les fondements de sa maison, par les racines de son arbre, voyant sa maison détruite et son arbre coupé, achète une tente, vit au jour le jour, détrousse les voyageurs et court les champs.

Telle fut la destinée de l'Afrique septentrionale; c'est ainsi qu'elle a passé, par suite d'un enchaînement logique de calamités, de la pierre de taille aux abris flottants, et des colonnes de granit aux piquets de tente. C'est ainsi qu'en des temps très-voisins du nôtre, une partie de la Kabilie a perdu, sous la main des Turcs, avec la pierre et la tuile, l'aisance et la civilisation qui se conservent encore dans la région vierge de cette contrée, mais qui disparaîtraient promptement devant les mêmes causes.

CONCLUSION DU LIVRE.

Nous avons placé à la tête des industries générales, malgré l'insuffisance de ses produits, la culture des grains, à cause du rang qu'elle occupe dans toutes les sociétés humaines et particulièrement dans la Kabilie, où il n'y a pas de tribu qui n'ait son coin de terre remué soit à la charrue, soit à la pioche, et ensemencé.

En conséquence de ce principe, nous avons rangé dans la même classe :

L'exploitation des forêts, comme fournissant, dans la récolte des glands, le complément indispensable de la récolte des grains;

Le travail des métaux, et surtout du fer, comme étroitement lié aux nécessités de premier ordre, moins par le nombre considérable de bras qu'il emploie que par le nombre plus considérable encore d'existences qu'il intéresse, la fabrication et la réparation des outils étant une des conditions indispensables de l'exploitation du sol.

A ces trois ressources générales de la vie, nous avons ajouté :

La culture des arbres fruitiers, comme l'élément de la richesse nationale répandu à des degrés différents sur presque toutes les parties du territoire;

Le tissage de la laine, comme l'occupation normale des femmes;

Et, enfin, le travail à l'étranger, l'émigration étant

acceptée comme moyen d'existence par tous les Kabiles, paysans ou artisans, à quelque tribu, à quelque village qu'ils appartiennent.

Mais indépendamment du lien *général* qui rattache ces six industries à l'existence de toutes les tribus, le développement considérable qu'elles prennent sur certains points les fait rentrer à ce titre, et d'une manière relative, dans la classe exceptionnelle des *spécialités*.

Attachons-nous à ce dernier caractère, et tâchons d'exprimer en peu de mots la loi qui préside à la distribution des principales spécialités, soit absolues, soit relatives, sur le sol de la Kabilie. Cette esquisse synoptique complétera, en la résumant, la physionomie industrielle de cette contrée.

Trois produits principaux se partagent presque toute la végétation utile de cette contrée : le blé, le bois et les fruits. A chacun d'eux la nature a assigné son domaine : elle a donné le blé aux lignes de fond, le bois aux lignes de faîte, et les fruits aux versants.

Toutefois, entre la région des blés et celle des fruits, entre la région des fruits et celle des bois, règnent certains espaces dépourvus presque entièrement de blés, de bois et de fruits.

Les espaces abondamment pourvus de l'un de ces trois produits peuvent être appelés *zones actives*.

Les espaces médiocrement pourvus de tous les trois peuvent être appelés *zones inertes*.

C'est dans ces zones inertes que les arts profession-

nels et en général les industries étrangères à l'agriculture, ont groupé leurs ateliers et leurs usines.

Ainsi, les zones actives sont habitées surtout par les paysans, et les zones inertes surtout par les artisans.

Des six versants dont l'ensemble forme le relief de la Kabilie, chacun a ses zones actives et ses zones inertes.

Mais sur les versants courts et rapides, les deux zones se rétrécissent et souvent même paraissent se confondre. Quelquefois elles se réduisent à des points isolés.

Au contraire, sur les pentes longues et douces, elles s'élargissent et font ressortir la loi de distribution des spécialités qui leur sont propres.

A la catégorie des pentes courtes et rapides appartiennent, comme règle générale [1]:

1° Le revers septentrional de la côte;

2° Le revers occidental de l'Isser;

3° Le versant Nord de l'Ouad-Amraoua;

4° Le versant Ouest de l'Ouad-Akbou.

A la catégorie des pentes longues et douces appartiennent, sauf les exceptions,

1° Le versant Sud de l'Ouad-Amraoua;

2° Le versant Est de l'Ouad-Akbou.

Sur les pentes des quatre premiers versants, c'est la même tribu qui règne du sommet à la base, et qui exploite à la fois les champs de la ligne de fond, les forêts de la ligne de faîte et les vergers intermédiaires.

[1] Voir le livre précédent.

Çà et là, dans les portions inertes, se montrent, comme spécialités locales, quelques ruches dans un vallon étroit, quelques moulins sur un cours d'eau, quelques forges parmi les rochers.

C'est sur les longs versants qui vont aboutir, soit de la cime du Jurjura au thalweg de l'Amraoua, soit du plateau supérieur de l'Ilmaïn et de l'Amacin au thalweg de l'Akbou, que les zones inertes occupent des étendues considérables et absorbent des territoires entiers de tribus. Là, pour suppléer à l'insuffisance des industries agricoles, se sont formées et développées des industries professionnelles riches et florissantes.

Commençons par le versant septentrional du Jurjura, en le gravissant de la base au sommet.

Dans la plaine de l'Amraoua, ce sont les laboureurs qui dominent.

Au-dessus se déploient, sur des pentes assez abruptes, les grandes tribus des Beni-Fraoucen et des Beni-Ir'ât'en, laboureurs dans la partie basse, jardiniers dans la partie haute de leur territoire.

L'étage supérieur est situé entre la région des fruits et celle des bois; aussi présente-t-il chez les Beni-R'oubri une culture exceptionnelle, celle du lin, et une industrie spéciale, celle du fer. Puis, et toujours sur le même plan, viennent les tribus de colporteurs, qui achètent au-dessous d'eux des olives, au-dessus d'eux des glands et des ustensiles de bois, et vont revendre les glands chez les Kabiles, les olives et les ustensiles de bois chez les Arabes. Aux tribus de colporteurs succèdent,

sur le même gradin, les riches tribus d'armuriers et d'orfèvres.

En montant un étage de plus, on atteint les forêts qui couvrent les cimes de la montagne et l'on se trouve au milieu des tourneurs, des menuisiers et des bûcherons.

Ainsi s'échelonnent par gradins ascendants, sur les pentes septentrionales du Jurjura, les diverses spécialités que détermine la succession des zones actives et des zones inertes.

Une distribution analogue caractérise les berges allongées qui vont aboutir à la rive droite de l'Ak'bou. Là aussi une zone inerte marque le passage des plateaux qui en couronnent le faîte aux vergers qui en garnissent les flancs; et ce phénomène contribue encore à justifier la limite que cet ouvrage assigne à la Kabilie.

La bande de partage entre les deux régimes de culture est tracée par une suite de spécialités exceptionnelles, étrangères à l'un et à l'autre.

Ainsi :

La culture du tabac forme la principale ressource des Beni-Isma'ïl;

La chasse et le commerce des peaux de luxe, unis à des ouvrages de vannerie, font vivre la tribu de Djermouna;

L'extraction et le traitement du fer constituent la spécialité des Beni-Slimân;

La fabrication de la poudre, ressource accessoire pour les autres tribus, passe à l'état d'industrie principale chez les Beni-Djemâti;

Les tissus de laine des Beni-Ourtilân atteignent un degré de perfection qui fait pour eux, de cette fabrication, une industrie hors ligne;

La sellerie, l'équipement, le harnachement, la teinturerie et la tannerie occupent presque toute la population de Zammôra;

Enfin, les bernous des Beni-'Abbês partagent, à l'exclusion de toutes les autres fabriques kabiles, la vogue des bernous ourtilâni.

C'est par cette série d'exceptions, distribuées sur une même ligne, que s'opère la transition entre la culture des arbres fruitiers et celle des céréales, qui constituent le régime normal, l'une à l'Ouest et l'autre à l'Est de cette ligne.

On voit quelle variété de ressources la nature et la nécessité ont créée à l'homme dans l'âpre séjour qu'il habite; et pourtant, au milieu de tous ses produits, le Kabile n'est encore qu'un riche malaisé.

Il a toutes les superfluités de sa vie simple et frugale; il n'en a pas le nécessaire.

Il possède la matière première de ses outils et il les façonne lui-même; sans sortir de chez lui, il obtient le soc qui laboure et la faucille qui moissonne;

Il cultive le lin et le tisse lui-même; ce qui lui donne le superflu du vêtement;

Il récolte des fruits à profusion; ce n'est encore que le superflu du repas;

Il emploie le miel comme assaisonnement; c'est un accessoire;

Il trouve dans les cours d'eau qui sillonnent son pays la force nécessaire à la triture des grains; il sait, de plus, l'art de les mettre en œuvre;

Enfin il fabrique ses bijoux, et peut parer sa compagne sans recourir au travail étranger;

Il peut la parer; mais il ne peut ni la nourrir ni la vêtir sans faire venir du dehors le blé et la laine.

S'il arrivait par hasard qu'une ligne de douane s'établît d'une extrémité à l'autre de la frontière kabile; qu'elle occupât les principales issues; qu'elle mît une vigilance inexorable à empêcher la sortie des huiles, l'entrée des blés et des laines, le Kabile, au milieu de tous ses produits, se verrait condamné à mourir de froid et de faim.

Le soc et la faucille se rouilleraient dans ses mains inertes; son lin ne le vêtirait pas; ses fruits et ses huiles s'entasseraient dans ses magasins sans le nourrir; ses glands ne lui offriraient qu'un aliment malsain et dérisoire; les roues de ses moulins tourneraient à vide, et ses bijoux le laisseraient, lui et sa compagne, en proie à l'air glacial de leurs monts neigeux.

Si à la prohibition absolue on substituait un simple droit de sortie sur les huiles, et un droit d'entrée plus rigoureux sur les blés et sur les laines, la Kabilie, sans avoir fait acte de soumission politique, payerait, sous une autre forme, un impôt proportionnel bien supérieur à celui que la conquête politique exige des tribus soumises. Qui sait même si, dans l'impossibilité de lutter contre une puissance invisible, dont le point d'appui

serait en dehors d'elle, elle ne déposerait pas, devant l'attitude calme et inflexible d'un simple percepteur, la ténacité de résolution et l'âpreté de caractère que les violences de la guerre ne font qu'exalter?

On a tant de moyens d'action sur un peuple, lorsqu'on peut le tenir par les premiers besoins de la vie, qu'il y aurait de l'imprudence à livrer cet avantage aux hasards d'un combat. Ce principe a servi de règle à la politique française dans le Sahara, et l'analogie des situations le rend applicable à la Kabilie.

Ces deux contrées ont cela de commun que, ne produisant ni l'une ni l'autre le blé et la laine nécessaires à leur consommation, les habitants sont obligés ou de les aller chercher au dehors, ou de les en faire venir.

Mais la dissemblance des deux contrées produit des différences assez notables dans les moyens d'approvisionnement.

Le Sahara, éparpillé sur une immense surface, séparé des terres de labour par de vastes landes, vient chercher son pain à de grandes distances; la Kabilie, concentrée dans un petit espace, le trouve à sa porte.

Il en résulte que, pour le Sahara, ce sont des tribus entières, caravanes permanentes, qui font les achats et les transports, tandis que, pour la Kabilie, ce sont des individus isolés. Il en résulte encore que, pour le Sahara, le mouvement d'importation est annuel et que, pour la Kabilie, il est hebdomadaire sur chaque point

et journalier sur l'ensemble des points accessibles à l'importation.

Il est bien rare que des analogies de cet ordre n'en entraînent pas d'autres.

Le Sahara et la Kabilie se ressemblent encore par la culture des arbres fruitiers. Aussi l'impôt sur les dattes n'est-il pas un signe plus certain du droit de domination sur le Sahara que ne le serait, pour la Kabilie, l'impôt sur les olives ou sur les huiles.

La conformité des travaux produit celle des mœurs : l'olivier appelle l'habitation stable dans la Kabilie, comme le palmier dans le Sahara.

L'analogie ne s'arrête pas devant les dissemblances géographiques. Dans le Sahara, l'immensité des espaces qui séparent les groupes d'habitations, l'étendue illimitée des terres de parcours, engendrent, à côté de la population stable, une population nomade; dans la Kabilie, où les lieux habités se touchent et se pressent sur une surface étroite, où les landes sont remplacées par des forêts, il n'y a de place que pour une population stable.

Le Saharien, qui ne cultive pas un jardin, conduit un troupeau; il est pasteur et accessible aux inspirations de la civilisation spéculative et artistique.

Le Kabile, qui ne cultive pas un jardin, tient un atelier; il est artisan et accessible aux enseignements de la civilisation pratique et industrielle.

Ils possèdent, à un degré remarquable, l'un l'esprit d'observation, l'autre l'esprit d'imitation.

Nous avons déjà dit le parti que l'on pourrait tirer du voyageur saharien pour les explorations où tant de voyageurs européens ont succômbé sans profit pour la science. Sur un autre théâtre, l'artisan kabile ne rendrait pas de moins importants services : employé dans nos mines d'Algérie, il pourrait, après un court noviciat, faire une concurrence utile à la main-d'œuvre européenne, et donner un contre-poids à ses exigences.

Enfin, nous terminerons ce parallèle par une dernière analogie, qui n'est pas la moins importante : c'est la facilité avec laquelle le Kabile et le Saharien s'accoutument au pain de l'émigration. On sait combien est actif le mouvement qui, chaque année, amène parmi nous, sous le nom de Biskris, les enfants du Sahara. Le mouvement d'émigration kabile est plus considérable encore : en 1841, au plus fort de la guerre, nous avons vu cinq cents travailleurs kabiles réunis à la Maison-Carrée, et ce formidable atelier, employé aux travaux du fossé d'enceinte, s'augmentait chaque jour de nouvelles recrues.

C'étaient presque tous des terrassiers; les ouvriers d'art ne venaient pas, parce qu'on ne les appelait pas. Mais il est hors de doute (toutes les déclarations sont unanimes à cet égard), qu'au moindre signal ils se présenteraient.

Les détails consignés dans ce livre permettent d'apprécier le genre de services qu'ils pourraient nous rendre; l'industrie coloniale trouverait en eux :

Des jardiniers,

Des bûcherons,
Des tourneurs,
Des menuisiers,
Des forgerons,
Des armuriers,
Des serruriers,
Des bijoutiers,
Des tisserands,
Des meuniers,
Des apiculteurs,
Des vanniers,
Des teinturiers,
Des tanneurs,
Des cordonniers,
Des selliers;
Au besoin, des chasseurs et des pêcheurs,
Des matelots,
Des planteurs de tabac,
Des fabricants de savon,
Des fabricants de poudre,
Des mineurs,
Des chaufourniers,
Des plâtriers,
Des tuiliers et briquetiers,
Des potiers,
Des maçons,

et même des architectes, si l'industrie européenne daignait parfois confier la construction de ses demeures aux mains qui ont bâti Alger.

Ceci n'est point un catalogue fait à plaisir; c'est le dépouillement des indications détaillées que ce livre renferme. Au titre de chaque industrie, on trouvera le nom des tribus et même des villages qui l'exercent. Chaque spécialité saura donc, dans le cas où elle voudrait recourir à l'artisan kabile, quelle est la porte où elle doit frapper, et si elle frappe, les portes s'ouvriront. Car, on ne saurait trop le répéter, autant il est malaisé de pénétrer chez les Kabiles, autant il est aisé de les faire venir chez nous.

Est-ce bien à la guerre à civiliser un peuple que l'industrie a tant de moyens d'utiliser?

Les résolutions prises en 1844 ont admis ce principe, que la domination du Sahara était une affaire commerciale.

Des raisons entièrement analogues à celles qui ont motivé cette détermination importante autorisent à dire que la domination de la Kabilie est une affaire industrielle.

LIVRE CINQUIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

DES MARCHÉS.

§ I. MODE DE DÉSIGNATION.

Les marchés sont hebdomadaires, et les lieux où ils se tiennent sont désignés, sans laisser la moindre incertitude, par le nom du jour qui leur est consacré, et de la tribu qui leur prête son territoire.

Ainsi on dit :

H'ad-Mzâla, le dimanche des Mzâla.
Tneïn-Fenaïa, le lundi des Fenaïa.
Tlâta-Beni-Ir'ât'en, le mardi des Beni-Ir'ât'en.
Arba'-Beni-Our'lis, le mercredi des Beni-Our'lis.
Khemis-Beni-'Abbês, le jeudi des Beni-'Abbês.
Djema'-Beni-Ourtilân, le vendredi des Beni-Ourtilân.
Sebt-Beni-Slîmân, le samedi des Beni-Slîmân.

Quelquefois le marché, au lieu d'emprunter le nom de la tribu, se désigne par quelque particularité historique ou géographique. Sur la hauteur qui domine le pays des Flîcet-Mellîl, s'élève un marabout appelé Timezrît, autour duquel se tient, tous les dimanches, le

marché des Rouâfa. Pour cette raison, on l'appelle presque toujours le dimanche de Ṭimezrît. Djema't-es-Sahridj (le vendredi du bassin), chef-lieu et marché des Beni-Fraoucen, doit son nom à un bassin de construction antique, dont on y voit, dit-on, les restes. Bou-Chafa' est encore un marabout qui occupe l'emplacement du marché des Beni-'Azzouz, aussi l'appelle-t-on souvent le vendredi de Bou-Chafa'. Il arrive parfois que, dans la désignation des marchés, au nom de la tribu l'usage substitue celui du village auprès duquel il se tient. C'est de cette manière que l'on dit : le dimanche d'Adni (Beni-Ir'ât'en), le mercredi de Charrîta (Beni-Ir'ât'en), le lundi et le jeudi de Dellis.

Un k'âïd turc, appelé 'Ali-Khodja, établit jadis, au confluent de l'Ouad-el-Klâb dans l'Ouad-Amraoua, un marché qui devint, dans la suite, fort important, et qui a conservé le nom de son fondateur, car on l'appelle encore le samedi d'Ali-Khodja.

Quelquefois c'est le jour de la semaine qui transmet son nom à un accident géographique, à un col, à une source, à un cours d'eau. Ainsi, sans sortir de la Kabilie, nous trouvons, dans le canton de Bou-R'ni, un village appelé Tizi-n-el-H'ad (le col du dimanche), une source appelée 'Aïn-el-Arba' (la source du mercredi), chez les Beni-Tour; un ruisseau appelé Ouad-el-Djema' (la rivière du vendredi), chez les Nezlioua, et, enfin, un ruisseau du dimanche (Ouad-el-H'ad), qui traverse les Beni-Ir'ât'en.

La rivière qui va se jeter dans la mer, près du cap

Matifou, à l'Est d'Alger, et qui a reçu des Français le nom de Hamise, par corruption du nom arabe Ouad-el-Khemis (ruisseau du jeudi), tire cette dénomination du marché de Khechna qui se tient sur ses bords.

Ces indications expliqueront aux personnes qui font usage des cartes de l'Algérie le sens des mots h'ad, tneïn, tlâta, etc. qui s'y reproduisent fort souvent.

§ II. NATURE DE L'EMPLACEMENT.

L'emplacement des marchés est un terrain essentiellement neutre; c'est la condition indispensable pour garantir la sécurité des transactions; il reste donc inculte, et, comme toutes les terres incultes, ne reconnaît d'autre propriétaire que Dieu.

Cependant, il est censé dépendre du territoire de la tribu dont il porte le nom, mais il en occupe l'extrémité, et appartient généralement à la limite commune de plusieurs tribus : c'est le signe de leur mitoyenneté.

Les marchés se tiennent toujours au bord d'une source ou d'un ruisseau, et souvent à côté d'un bois. Ordinairement un arbre, planté sur la tombe d'un derviche, ombrage la source et indique le centre de la réunion hebdomadaire. Indépendamment de ce signe extérieur, un marabout, qui sert de mosquée, s'élève sur l'emplacement du marché. C'est autour de ce marabout que les habitants des tribus voisines viennent enterrer leurs morts; aussi choisit-on de préfé-

rence, pour y établir un lieu de fréquentation commerciale, les ruines d'une ville ou d'une bourgade romaine. C'est une carrière qui fournit, sans le moindre travail, la pierre de l'édifice et des tombeaux.

Le marché, sanctuaire des intérêts matériels, devient donc ainsi le sanctuaire des intérêts moraux, placé sous la double sauvegarde du passé et de l'avenir, des souvenirs de la famille et des espérances de la religion.

Une plaine déserte, silencieuse et inculte; une source d'eau limpide, ombragée par un tremble colossal; un petit édifice blanc, couvert tantôt d'un dôme en coupole, tantôt d'une toiture en tuiles; des tombes groupées alentour, comme une famille autour de son chef; de vieux pans de mur, des pierres de taille éparses, tombes d'un autre âge, tel est l'aspect du marché pendant six jours, et le voyageur qui le traverse alors ne se doute pas de l'importance de ce lieu, de l'affluence et du brouhaha, des voix tumultueuses et des scènes animées qui, une fois par semaine, en troublent le silence et la solitude.

§ III. CONSTITUTION.

La tribu qui aliène, au profit de tous, une partie de son territoire, y conserve cependant encore une certaine autorité. C'est à son cheikh qu'appartient principalement la police du marché.

Ordinairement elle n'use de ce droit que pour assurer le maintien de l'ordre et la liberté des transactions;

cependant quelques-unes en profitent pour se créer d'assez étranges priviléges. Sur le lundi des Beni-Djennâd, on prétend que les étrangers n'ont que le droit de vendre et ne peuvent rien acheter. Cette singulière restriction apportée à la liberté des échanges a, dit-on, pour objet d'empêcher les prix de monter. Chez nous la prohibition a un caractère et un objet différents; elle a pour but d'élever le prix des marchandises; elle défend aux étrangers de vendre et ne leur permet que d'acheter.

La police de détail est dévolue aux cheikhs des diverses tribus, chacun en ce qui le concerne; s'il s'élève une difficulté entre un vendeur et un acheteur, leurs cheikhs interviennent et jugent le différend. Si les cheikhs ne s'accordent pas, on a recours à un marabout.

Les marabouts figurent toujours comme médiateurs dans les transactions importantes, et ils remplissent leurs fonctions d'experts et d'arbitres sans demander d'autre prix que les bénédictions et les actions de grâces des contractants; mais, s'il y a lieu de passer un acte, le marabout ou le tâleb qui le rédige a droit à des honoraires, ordinairement fort modiques.

La surveillance du marché n'appartient au pouvoir local que là où le pouvoir central ne se montre pas, soit qu'il ne puisse y paraître à cause de l'état d'insoumission des tribus, soit qu'il néglige de s'y faire représenter. Là où siége le mandataire du prince, la suprématie lui appartient de plein droit.

L'intervention de l'état dans l'administration des marchés est reconnue, par les indigènes eux-mêmes, comme l'attribut légitime de la souveraineté et comme la conséquence naturelle de leur soumission. Les Turcs avaient fait, de cette prérogative, un de leurs principaux moyens de gouvernement. Dans tous les pays soumis à une administration régulière, c'est à côté des centres d'activité commerciale qu'ils avaient posé les centres d'autorité politique. Les bordj ou prétoires de leurs k'âïds occupaient les principaux marchés. La raison en était simple : dans une tribu ils ne tenaient que la tribu; sur le marché ils les tenaient toutes.

Le droit de haute surveillance des k'âïds turcs trouvait une sanction fiscale dans l'institution du *meks*. C'était une redevance de dix pour cent imposée à toutes les marchandises. Elle se percevait à l'entrée et en nature, au profit, soit du trésor, soit de son mandataire. Dans les contrées qui échappaient à l'action du gouvernement, et en particulier dans la Kabilie insoumise, ce droit d'octroi n'existait pas, mais les Kabiles le payaient sur les marchés arabes, où l'insuffisance des denrées nécessaires et la surabondance des denrées de luxe les appelaient irrémissiblement. On dit que le meks de Bougie produisait un revenu assez considérable.

Dans l'impossibilité d'asseoir directement son autorité sur les marchés de la Kabilie insoumise, le gouvernement turc les avait mis en quarantaine. Il était interdit aux tribus raïa de les fréquenter. Elles ne pouvaient s'y rendre qu'en cachette et à l'insu de leur k'âïd.

Les avantages qu'elles y trouvaient pour le placement de leurs grains et de leurs laines, et la défense même qui leur était faite, les excitaient à la contrebande. Sur les marchés les plus importants de la Kabilie, siége un k'âd'i, personnage considérable, non-seulement par son savoir, mais par sa piété et par sa naissance, à la fois marabout, jurisconsulte et grand seigneur. Il ne juge que les affaires civiles. La connaissance des causes criminelles appartient à chaque cheikh dans le ressort de sa tribu.

Le k'âd'i siége, soit au pied de l'arbre qui ombrage la source, soit à côté du marabout qui occupe le centre du marché. C'est là qu'il tient ses audiences, entouré de quelques marabouts et notables de la contrée qui recueillent ses décisions.

Sur les marchés secondaires, la justice civile est administrée soit par les marabouts, soit, à leur défaut, par de simples tâlebs, espèces de licenciés en droit musulman, choisis pour arbitres par les deux parties : mais on ne soumet à la décision de ces derniers que les contestations de peu d'importance. Tous les procès graves sont déférés à la juridiction du k'âd'i, que les plaideurs vont chercher sur les marchés où il siége. On comprend que toute cette justice est prompte et gratuite. Quoique chacun soit libre de la demander à qui bon lui semble, cependant il est d'usage de s'adresser, pour le règlement des affaires litigieuses, au siége le plus voisin. Le territoire de l'Algérie, et plus spécialement encore le territoire de la Kabilie, se trouvent ainsi

partagés en circonscriptions judiciaires analogues à celles qui existent en France, et elles correspondent aux circonscriptions commerciales, les tribus qui composent la clientèle d'un marché étant justiciables du tribunal dont il est le siége.

§ IV. CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT.

Quoique les livres relatifs à l'ancienne régence d'Alger aient négligé de s'occuper des marchés, dont leurs auteurs n'appréciaient pas sans doute l'importance, on peut conclure de quelques faits épars, que plusieurs doivent remonter à une époque fort reculée. Le passage suivant en fournit la preuve; il est de Marmol : « Sur la pente d'une montagne qui regarde le midi, est un village de cinq cents feux (Gemaa Xahariz), partagé en divers quartiers, dans lequel se fait un grand marché tous les vendredis. » Le marché des Beni-Fraoucen existait donc déjà au temps de Marmol, c'est-à-dire, il y a trois siècles.

Vers la limite de la Kabilie, sur un plateau appelé Dra'-el-K'âïd, à l'extrémité du territoire des Oulâd-Chiouk', se tient, tous les jeudis, un marché appelé le jeudi des Oulâd-Chiouk'. Il existe en ce lieu une source appelée 'Aïn-er-Roua, et des ruines considérables qui appartiennent à l'établissement romain d'Horrea. Le nom dit assez quelle en était la nature : ce devait être un grenier d'abondance et sans doute un lieu de dépôt où venaient s'emmagasiner les blés de l'*annone*. Peut-

être même était-ce déjà un lieu d'échange fondé par les Romains sur la lisière des terres de labour, où les habitants de la région montagneuse trouvaient, sous la surveillance et peut-être par les soins des agents du fisc, le blé que la terre natale leur refusait.

A des époques beaucoup plus rapprochées de la nôtre, quelques marchés se sont établis dans des circonstances dont la tradition locale a conservé le souvenir.

Tel est le samedi d'Ali-Khodja, établi par les Turcs au milieu de leurs possessions de l'Amraoua, centre d'approvisionnement de la région kabile circonvoisine, placé sous la surveillance des proconsuls ottomans, à peu près comme les Romains avaient dû placer le marché d'Horrea sous la surveillance de leurs agents.

La tradition produit, en outre, des exemples de marchés dont le jour a été changé, et les circonstances qui ont déterminé ce changement méritent d'être rapportées, parce qu'elles font connaître les conditions générales qui influent sur l'établissement des lieux d'échange.

De ce nombre est le marché de Guechtoula (canton de Bou-R'ni). Il se tenait autrefois le dimanche, comme l'indique le nom de Tizi-n-el-H'ad, conservé au village auprès duquel l'assemblée hebdomadaire avait lieu. Elle réunissait les marchands de Guechtoula et ceux de Zouaoua; mais la guerre éclata entre les deux confédérations, et tous les dimanches les villages de Guechtoula se virent privés de leurs défenseurs qui, presque tous, se rendaient à Tizi-n-el-H'ad pour leurs emplettes.

Les Zouaoua en profitaient pour venir fondre sur les habitations de leurs voisins, qu'ils pillaient sans trouver de résistance. Les Zouaoua eux-mêmes ont un marché qui se tient tous les samedis, chez les Beni-Iah'ia. Ce jour-là ils s'y rendent en foule et n'ont pas le temps de faire la guerre. Les Beni-Guechtoul auraient pu leur rendre la pareille: ils préférèrent mettre un terme aux collisions, en adoptant pour leurs transactions le même jour que leurs ennemis. C'est ainsi que le marché de Guechtoula fut transporté du dimanche au samedi, ce qui enleva irrévocablement aux deux réunions hebdomadaires une partie de leur ancienne clientèle.

En général, le voisinage de deux marchés qui se tiennent le même jour est un indice d'hostilité permanente entre les tribus qui les fréquentent.

Entre les Beni-Ouarguennoun et les Fliça-sur-Mer, s'élève une colline surmontée de deux marabouts dont l'un porte tout simplement le nom de Tlâta (mardi); c'est le nom du jour où se tenait autrefois un marché. Aujourd'hui, il a changé de jour et se tient le lundi. Les hostilités entre les Beni-Ouarguennoun et les Beni-Djennâd, qui ont, eux aussi, un lundi, ont sans doute nécessité la transposition des jours; mais le marabout n'a pas changé de nom.

A côté des marchés modifiés dans leurs conditions habituelles de fréquentation et d'existence, il faut placer ceux que des circonstances diverses ont fait supprimer. En voici des exemples : outre les deux marchés de Dellis, la tribu des Beni-Tour en avait jadis un troisième, qui

se tenait le mercredi, à la source de l'Ouad-el-H'ammâm, sur une éminence, auprès d'une source qui a conservé le nom d'Aïn-el-Arba' (source du mercredi); mais ce marché, situé sur la limite entre les raïa du pacha et les tribus indépendantes, offrait trop d'avantages à ces dernières, et c'est pour ce motif, s'il faut en croire les Kabiles, qu'il fut supprimé par le gouvernement turc.

Le village de Tala-Helâl, chez les Oulâd-bou-Rouba, canton de Flîcet-Mellîl, était autrefois le siége d'un marché supprimé depuis longtemps; mais la tradition locale ne dit pas pourquoi.

Les désordres qui opèrent des résections ou des ligatures dans les habitudes commerciales, y déterminent aussi quelquefois de nouveaux centres d'activité. Plusieurs tribus n'ont qu'un marché; des dissensions éclatent, elles en établissent deux. C'est ainsi que le lundi d'Illoula a été établi à quelques lieues du lundi des Beni-'Abbês, sans doute à cause des relations habituellement hostiles qui existent entre cette tribu et les Beni-Mlîkech, ses voisins de la rive gauche de l'Akbou.

Il est presque inutile de dire le dommage que ces perturbations causent aux tribus qui les éprouvent. Au lieu d'aller chercher les denrées à la source, elles ne les obtiennent que de seconde main, et quelquefois de troisième, et elles les payent plus cher.

Mais l'indépendance serait trop belle si elle n'offrait que des avantages; elle a son inconvénient, c'est l'anarchie.

§ V. CARACTÈRES GÉNÉRAUX.

Dans tous les pays où les hommes vivent en contact journalier, parlent la même langue, suivent les mêmes usages, pratiquent la même religion, il existe, à travers des divergences et des rivalités inévitables, une tendance générale, une volonté dominante qui résume la majorité des tendances et des volontés partielles; c'est ce qu'on appelle l'opinion publique.

En France, où les idées s'impriment librement, l'opinion publique se manifeste par les livres et par les journaux.

En Algérie, où les opinions ne s'impriment pas, mais s'expriment, l'opinion publique ne se manifeste pas par les journaux, mais par les marchés. C'est là que les mille voix du peuple se font entendre, que les nouvelles et les idées s'échangent, que les questions se discutent, que l'opinion publique se prononce.

Le mercredi des Beni-Mouça et le lundi de Boufarik furent les premiers foyers de résistance à l'autorité française.

Chaque jour encore, sur cent points différents du vaste territoire que nous occupons, il se tient des assemblées où tous les actes de notre administration sont commentés, contrôlés, jugés. Semblable au bourgeois français qui a lu son journal, le bourgeois indigène qui a fait son marché porte dans sa tribu l'impression qui lui reste; et il en résulte des déterminations hostiles ou bienveillantes, suivant que l'impression nous est

contraire ou favorable. Chaque jour l'autorité française est mise en cause à son insu, et le plus souvent condamnée par défaut.

Le marché est donc, pour l'Algérie, l'assemblée politique, le forum indigène. C'est là que, sous l'influence des marabouts, se prennent les résolutions communes. C'est là que toutes les attaques sont concertées. Chez les Kabiles, l'ordre pour la prise d'armes est proclamé en plein marché. Toutes les dispositions y sont arrêtées entre les cheikhs; le jour, l'heure, le signal, le lieu de rassemblement, y sont convenus à l'avance. Ce jour-là tous les travaux demeurent suspendus; les femmes et les enfants restés au village ne travaillent pas; ils songent à ceux qui combattent, et invoquent pour eux le maître de toutes les destinées. Car, suivant l'expression locale, le métier, la charrue, le pressoir, s'arrêtent, se taisent quand la voix de la poudre résonne dans la montagne.

Le marché est aussi une cour de justice; cour d'assises, quand y paraît le représentant du prince; tribunal de première instance dans tous les cas. A la vérité, on n'y voit pas, comme chez nous, des lambris dorés, des emblèmes plus ou moins intelligibles, un petit compartiment pour le public, une vaste barre pour les avocats, un banc pour les plaideurs, des fauteuils pour les juges. Non; comme le saint roi de notre histoire, le juge siége au pied d'un arbre; tous les objets qui l'entourent le rappellent aux plus graves pensées; à sa droite, un cimetière; à sa gauche, un temple; la terre sous ses pieds; devant lui, un auditoire et un horizon

sans bornes; enfin, sur sa tête, le ciel qui le voit, qui l'entend et le juge lui-même.

Tel est le marché dans les mœurs musulmanes; telle est la place qu'il occupe dans l'existence politique et morale des peuples de l'Algérie; mais, avant tout, c'est l'organe principal de la vie matérielle; c'est le centre où viennent concourir tous les efforts productifs; c'est le nœud où viennent se joindre tous les fils visibles et palpables, tous les intérêts saisissables de cette contrée.

A ce point de vue surtout, les marchés indigènes nous paraissent dignes de la plus haute sollicitude.

Pour la Kabilie, nous les divisons en deux classes : les marchés intérieurs et les marchés extérieurs. Voici l'énumération des uns et des autres.

Les premiers, à raison de leur nombre, sont classés suivant les jours de la semaine qui leur sont consacrés, ce qui permettra de suivre le mouvement quotidien d'échange et de circulation.

CHAPITRE II.

MARCHÉS INTÉRIEURS.

DIMANCHE.

1. — *Dimanche des Toudja*, canton de Bougie.

Ce marché est désigné sous le nom de H'ad-ou-Akli (le dimanche du nègre), parce que, dit-on, un nègre apparut un jour au milieu des Toudja, les conduisit en

ce lieu, y planta son bâton et leur dit : « Voici la place du marché. »

Fréquenté par les Aït-Ah'med-Gâret et les Mezzaïa.

2. — *Dimanche des Aït-ou-Mâlek*, canton de Bou-Daoud.

Se tient près du village de Timizer-H'amed. Peu achalandé.

3. — *Dimanche des Zekhfoua*, appelé aussi *Dimanche d'Abach*, canton de Zeffoun.

Établi, depuis l'occupation française, au village d'Abach. Peu achalandé.

4. — *Dimanche des Beni-Ir'ât'en*, canton de Zouaoua.

Se tient au village d'Adni. Très-achalandé. Il est fréquenté, en temps ordinaire,

Par les Isser (extérieur); ils y portent du blé et des bestiaux, et prennent, en échange, des figues et de l'huile, qu'ils vont revendre à Alger;

Par les Beni-'Aïci (Zouaoua);

Par les Amraoua (Dellis);

Par les Beni-Ouarguennoun. Ils y portent des céréales, et en rapportent des figues et des glands.

5. — *Dimanche des Beni-bou-Cha'ïb*, canton de Zouaoua. Se tient près du village de Souâma; très-achalandé; fréquenté surtout par les Beni-Fraoucen (Zouaoua);

Les Beni-Iah'ia (Zouaoua);

Les Beni-Khelîli (Zouaoua),

Et les Beni-R'oubri (Zouaoua).

6. — *Dimanche des Beni-Sédka* (Zouaoua). Ce marché

s'appelle aussi *Dimanche des Ouadia*, du nom de la fraction sur le territoire de laquelle il est situé. Il se tient près du village d'Aït-Helal, situé sur la limite entre les deux fractions de la tribu. Très-achalandé; fréquenté particulièrement par les Amraoua (Dellis);

Les Beni-'Aïci (Zouaoua);

Les Ma'tk'a (Bou-R'ni);

Les Frek'at (Bou-R'ni);

7. — *Dimanche des Beni-bou-Drar* (Zouaoua). Fréquenté par les Zouaoua, et, en particulier, par les Beni-[illegible] et les Beni-[illegible].

8. — *Dimanche des M'zala* (Flicet-Mellil). Très-achalandé. C'est là qu'Abd-el-Kader s'est présenté lorsqu'il est venu faire appel au fanatisme des Kabiles, qui l'ont [illegible].

Ce marché est fréquenté par toutes les tribus de Flicet-Mellil, puis par les Beni-Khalfoun (Ben-Hini), [illegible] spécial, des raisins secs; par les [illegible] (Ben-Hini), par les Ma'tk'a (Bou-R'ni), les Isser [illegible], et les Amraoua (Dellis); par les [illegible] (Bou-R'ni).

Les [illegible] vendent de l'huile, des figues; [illegible] la tribu des Beni-Mekla y vend un peu de [illegible], qu'elle a peut-être achété aux Isser.

Les Kabiles y vendent des fruits secs, de l'huile et des [illegible] de ménage. Ils achètent aux Arabes du blé, de la laine et des légumes.

9. — *Dimanche de Timezrit* (Flicet-Mellil). Très-achalandé, malgré sa proximité du précédent. Ce marché

se tient dans la partie élevée du territoire de Fliça, autour d'un marabout qui porte lui-même le nom de Timezrit; il occupe une position à peu près centrale entre les Rouâfa, les 'Azâzna, les Oulâd-Iah'ia-Mouça et les Beni-H'ammâd.

Il est particulièrement fréquenté par les tribus des Flicet-Mellil, qui suffisent, à elles seules, pour animer un marché; en outre, par les Ma'tk'a (Bou-R'ni); les Isser (extérieur), et les Amraoua (Dellis).

Les Kabiles y vendent, comme au marché précédent, des meules à main, venues des Oulâd-m-bou-Rouba, des fruits secs et de l'huile; ils y achètent aux Arabes du blé, des légumes et de la laine.

10. — *Dimanche de Zammorá* (canton d'Ilmaïn). Se tient auprès du village de Souik'a, au centre de la tribu. Fréquenté par les tribus du voisinage, et nommément par celles de Kolla-ou-Satour (Bibân) et de Tafreg, Bounda et Dja'fra (Ilmaïn).

11. — *Dimanche des Beni-Immel* (canton d'Amacin). Se tient un peu au-dessous du village d'Ak'abbîou. Peu achalandé.

LUNDI.

1. — *Lundi des Beni-Tour* (canton de Dellis). Ce marché se tient à Dellis même. Les Beni-Tour y vendent du blé, de l'orge, des moutons, des bœufs, du miel, du beurre et quelques légumes. Il est fréquenté par les Isser (extérieur), par les Amraoua (Dellis), et par les Beni-Ouarguennoun (Tak's'ebt). Ces derniers y portent des

s'appelle aussi *Dimanche des Ouadïa*, du nom de la fraction sur le territoire de laquelle il est situé. Il se tient près du village d'Aït-Helâl, situé sur la limite entre les deux fractions de la tribu. Très-achalandé; fréquenté particulièrement par les Amraoua (Dellis);

Les Beni-'Aïci (Zouaoua);

Les Ma'tk'a (Bou-R'ni);

Les Frek'ât (Bou-R'ni);

7. — *Dimanche des Beni-bou-Drar* (Zouaoua). Fréquenté par les Zouaoua, et, en particulier, par les Beni-Mislaïm et les Beni-K'ebîla.

8. — *Dimanche des Mzâla* (Flîcet-Mellil). Très-achalandé. C'est là qu'Abd-el-K'âd'er s'est présenté lorsqu'il est venu faire appel au fanatisme des Kabiles, qui l'ont éconduit.

Ce marché est fréquenté par toutes les tribus de Flicet-Mellil, puis par les Beni-Khalfoun (Ben-Hini), qui y apportent leur produit spécial, des raisins secs; par les Nezlioua (Ben-Hini); par les Ma'tk'a (Bou-R'ni), les Isser (extérieur), et les Amraoua (Dellis); par les huit tribus de Guechtoula (Bou-R'ni).

Les tribus de Fliça y vendent de l'huile, des figues; il paraît même que la tribu des Beni-Mekla y vend un peu de blé, qu'elle a peut-être acheté aux Isser.

Les Kabiles y vendent des fruits secs, de l'huile et des meules de ménage. Ils achètent aux Arabes du blé, de la laine et des légumes.

9. — *Dimanche de Timezrit* (Flicet-Mellil). Très-achalandé, malgré sa proximité du précédent. Ce marché

se tient dans la partie élevée du territoire de Flîça, autour d'un marabout qui porte lui-même le nom de Timezrît; il occupe une position à peu près centrale entre les Rouâfa, les 'Azâzna, les Oulâd-Iah'ia-Mouça et les Beni-H'ammâd.

Il est particulièrement fréquenté par les tribus des Flîcet-Mellîl, qui suffisent, à elles seules, pour animer un marché; en outre, par les Ma'tk'a (Bou-R'ni); les Isser (extérieur), et les Amraoua (Dellis).

Les Kabiles y vendent, comme au marché précédent, des meules à main, venues des Oulâd-m-bou-Rouba, des fruits secs et de l'huile; ils y achètent aux Arabes du blé, des légumes et de la laine.

10. — *Dimanche de Zammorâ* (canton d'Ilmaïn). Se tient auprès du village de Souik'a, au centre de la tribu. Fréquenté par les tribus du voisinage, et nommément par celles de Kolla-ou-Satour (Bîbân) et de Tafreg, Bounda et Dja'fra (Ilmaïn).

11. — *Dimanche des Beni-Immel* (canton d'Amacin). Se tient un peu au-dessous du village d'Ak'abbïou. Peu achalandé.

LUNDI.

1. — *Lundi des Beni-Tour* (canton de Dellis). Ce marché se tient à Dellis même. Les Beni-Tour y vendent du blé, de l'orge, des moutons, des bœufs, du miel, du beurre et quelques légumes. Il est fréquenté par les Isser (extérieur), par les Amraoua (Dellis), et par les Beni-Ouarguennoun (Tak's'ebt). Ces derniers y portent des

poules, des œufs, du beurre, de l'huile, des glands, des moutons, des bœufs, du blé et de l'orge; ils en rapportent des essences, des merceries, du sel; ils y achetaient aussi, du temps des Turcs, du fer et de l'acier apportés d'Alger par les tribus intermédiaires et par les Amraoua.

2. — *Lundi des Beni-Djennâd* (canton de Zeffoun). C'est un des marchés les plus achalandés. Il se tient à côté du village d'Agrib, près d'un bois d'oliviers, autour d'une mosquée couverte en tuiles, où siégent, les jours de marché, le k'âd'i et les notables de la tribu. Agrib est situé au centre des trois fractions qui composent la tribu des Beni-Djennâd, à peu près à moitié chemin entre la mer et l'Ouad-Amraoua.

Il est particulièrement fréquenté par les Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef et les Zekhfaoua (Zeffoun); ces derniers y portent de l'huile, des figues sèches, du savon et du blé; par les Fliça-sur-Mer (Tak's'ebt); par les Amraoua (Dellis); par les Beni-R'oubri, les Beni-Khelili et les Beni-Ir'ât'en (Zouaoua).

3. — *Lundi des Beni-Ouarguennoun* (canton de Tak's'ebt). Ce marché se tient sur une colline, dans la fraction des Beni-Khelifa, sur la limite des Fliça-sur-Mer, auprès de deux marabouts appelés, l'un Tifilkout, l'autre Tlâta, du nom du jour où se tenait jadis le marché. Il est fréquenté par un bon nombre de tribus, et, en particulier, par les Beni-Djennâd (Zeffoun), Fliça-sur-Mer (Tak's'ebt), et Amraoua (Dellis).

4. — *Lundi des Beni-'Aïci* (canton des Zouaoua). Se

tient près de Taguemmount-'Azzouz, dans la fraction des Beni-Mah'moud.

5. — *Lundi des Fenaïa* (canton d'Ak'fâdou). Très-achalandé; se tient à côté et au-dessous du village d'Aït-Ah'med-ou-Mans'our, dans la fraction des Aït-Zeïân.

Il est fréquenté par les Mezzaïa, par les riverains de l'Akbou et par les tribus du canton de Bou-Daoud, de l'autre côté de la montagne, et, en particulier, par les marabouts de Tazrout, par les Aït-Sa'ïd, par les Aït-ou-Mâlek, les Aït-Ah'med-Gâret, les Beni-K'sila et les Beni-H'açaïn. Ces diverses tribus appartiennent au canton de Bou-Daoud.

6. — *Lundi des Mechras* (canton de Bou-R'ni). Se tient près du village d'Ih'asnaouen; peu achalandé; fréquenté par les tribus de Guechtoula, et particulièrement par les Frek'ât.

7. — *Lundi des Beni-'Amrân* (canton de Flîcet-Mellîl).

Ce marché s'appelle aussi *Lundi de Za'moam*, du nom du chef de la confédération dont il est le siége principal d'autorité. Il se tient près du village de Beni-'Amrân, où Za'moum fait sa résidence habituelle; très-achalandé. Les Kabiles y portent de l'huile, des figues et des raisins secs, des meules à main; ils achètent aux Arabes des légumes, du blé et de la laine. Il est particulièrement fréquenté par les Ma'tk'a (Bou-R'ni), les Isser (extérieur), les Amraoua, Oulâd-bou-Hinoun et Beni-Khelifa (Dellis).

8. *Lundi d'Illoula* (canton du Jurjura méridional).

Se tient près du village de Taralât, à quelque dis-

tance de l'Ouad-Akbou (rive gauche); fréquenté par les tribus voisines, et en particulier par les Beni-Mlikech; sur la route des Zouaoua à K'ala' des Beni-'Abbès.

9. — *Lundi des Beni-'Abbès* (canton du Bibân).

Se tient à Bou-Djelîl, près de la rivière; fréquenté par la tribu de Kolla-ou-Satour (Bibân) et par les tribus de Tafreg, Bounda et Dja'fra (Ilmaïn).

10. — *Lundi des Beni-H'açaïn* (canton du Kendirou).

Se tient sur le bord de l'Ouad-Aguerioun; peu achalandé.

MARDI.

1. — *Mardi des Beni-Mimoun* (canton de Bougie).

Se tient au pied Nord du Djebel-Djoua, près du village appelé Tlâta, du jour où se tient le marché. Là, suivant l'usage, est le cimetière de la tribu, et, au milieu, une mosquée entourée d'une galerie extérieure.

Il est fréquenté par les Oulâd-Amrïoub et tribus circonvoisines.

2. — *Mardi de Fliça-sur-Mer* (canton de Zeffoun).

Peu achalandé.

3. — *Mardi des Beni-Sédka* (canton des Zouaoua).

Se tient près du village d'Aït-'Ali, appartenant à la fraction des Beni-bou-Chennâcha : c'est pourquoi on l'appelle souvent le mardi des Beni-bou-Chennâcha. Peu achalandé.

4. — *Mardi des Beni-Ianni* (canton des Zouaoua).

Se tient sur le bord de l'Ouad-el-H'ad, près du village de Taourirt-el-H'adjadj.

5. — *Mardi des Beni-Ir'dït'en* (canton des Zouaoua). Très-achalandé. Ce marché se tient à Tîzi-Râched; il est fréquenté par les Beni-Ouarguennoun (Tak's'ebt), qui y portent des grains et prennent en échange des figues sèches et des glands; par les Beni-Djennâd (Zeffoun); par les Amraoua (Dellis); par les Beni-Khelîli et les Beni-Fraoucen (Zouaoua).

6. — *Mardi de Hel-Taïa* (canton de Flîcet-Mellîl). Se tient près d'une mosquée couverte en tuiles appelée Djâma'-Settini-Mouna. Il est fréquenté par les Ma'tk'a (Bou-R'ni), par les Isser (extérieur) et les Amraoua (Dellis). Les Kabiles y apportent de l'huile, des fruits secs et des meules à main; les Arabes, du blé, de la laine et des légumes.

7. — *Mardi des Oulâd-el-'Azîz* (canton de Ben-Hini). Assez achalandé; l'un des points par où les grains entrent en Kabilie. Ce marché se tient près du village de Ma'alla, au centre de la tribu. Ce point est situé vers le col de passage qui conduit de la vallée du haut Akbou dans celle de l'Amraoua. Il est fréquenté par les tribus de Bou-R'ni et en particulier par celle des Frek'ât. En outre, depuis l'occupation française, il est fréquenté par les Arib; du temps des Turcs, il leur était interdit, afin de frapper de séquestration les Kabiles insoumis. Depuis que l'interdiction est levée, les Arib y portent du blé, de l'orge, de la laine; ils prennent en échange de l'huile, des figues et des raisins secs, des armes et de la poudre.

8. *Mardi des Oulâd-Djelîl* (canton d'Amacin).

Se tient à côté du village d'Aït-Sekher; fréquenté par les Beni-Khiâr (Ilmaïn), qui y vendent de l'huile et des fruits, les Sanhadja et les Beni-Khâteb (Amacin).

9. — *Mardi des Barbâcha* (canton du Kendirou). Fréquenté par les Beni-Slîmân et tribus circonvoisines.

MERCREDI.

1. — *Mercredi des Beni-bou-Msa'oud* (canton de Bougie). Se tient près du village d'Ir'îl-ou-Berouag (le plateau de l'asphodèle). L'emplacement du marché est indiqué par une mosquée couverte en chaume.

Fréquenté par les Mezzaïa, les Beni-Mîmoun, les Oulâd-Amrïoub (canton de Bougie), les Sanhadja (canton d'Amacin), les Beni-Meh'ammed (canton du Kendirou).

2. — *Mercredi des Beni-Ouarguennoun* (canton de Tak's'ebt).

Se tient près de la limite des Beni-Tour (Dellis), dans la fraction des Beni-H'aceb-Allah.

3. — *Mercredi des Beni-Ir'ât'en* (canton des Zouaoua). Se tient auprès de Charrîta; c'est pourquoi on l'appelle souvent le *Mercredi de Charrîta.*

4. — *Mercredi des Beni-'Aïci* (canton des Zouaoua). Se tient dans la fraction des Beni-Douâla.

5. — *Mercredi des Beni-Ouâcif* (canton des Zouaoua). Peu achalandé.

6. — *Mercredi des Beni-Our'lis* (canton d'Ak'fâdou). Se tient près de la petite ville d'Aourir'-ou-Sammer, où l'on trouve d'ailleurs toutes les marchandises qui se voient dans les villes musulmanes. Très-achalandé. Il

est fréquenté par les Beni-Aïdel et toutes les tribus de la vallée de l'Akbou, et par les tribus du canton de Bou-Daoud, les Beni-H'açaïn, les Tazrout, etc.

7. — *Mercredi des Beni-Khalfoun* (canton de Ben-Hini).

Se tient sur le bord de l'Isser, près des Beni-Ma'ned. Assez achalandé; il est fréquenté par les Beni-Ma'ned et les Nezlioua (Ben-Hini), par les Beni-Mekla (Flîcet-Mellîl), et enfin par quelques tribus des Beni-Dja'âd (extérieur), qui y apportent du blé et de l'orge.

8 et 9. — *Les deux Mercredis des Beni-'Abbês* (canton du Bîbân).

Deux marchés très-importants, quoique ayant lieu le même jour et non loin l'un de l'autre, dans la même tribu. L'un se tient au-dessus du village de Talefsa, l'autre entre Tazaïrt et Ir'îl-'Ali. Ils sont fréquentés par un grand nombre de tribus, les unes intérieures, les autres extérieures.

Parmi les tribus intérieures, on signale les Beni-bou-Drar et les Beni-Ir'ât'en (Zouaoua); les Beni-Ouak'k'our (Jurjura méridional); ils y vendent des figues, un peu d'huile, des fèves; ils achètent du blé; les Beni-Mans'our (Jurjura méridional); ils vendent de l'huile et achètent des blés; la tribu d'Illoul-Açammer (Jurjura méridional), qui fait probablement le même commerce; les Beni-Mlîkech (Jurjura méridional); les tribus de Kolla-ou-Satour (Bîbân); Tafreg, Bounda et Dja'frâ (Ilmaïn).

Parmi les tribus extérieures qui fréquentent les deux mercredis des Beni-'Abbês, on signale les Oulâd-Sidi-Brahim-bou-Bekker, marabouts habitant au pied de

l'Ouennour'a, à côté du passage des Bibân; la plupart des tribus de l'Ouennour'a, et particulièrement les Oulâd-Djellâl, qui viennent y vendre du blé, de l'orge, des moutons, des bœufs et des ânes, et qui emportent en échange du fer, des pierres à feu, de la poudre, des figues, des olives, de l'huile; les Oulâd-'Ali, qui y vendent du h'alfa pour les fabricants de paillassons, de la laine, des burnous communs et des h'aïk, des moutons et des bœufs, du blé et de l'orge, et qui prennent en échange des figues et des raisins secs, de l'huile et des cotonnades, des soieries, des calottes rouges (chachïa), des essences et divers autres articles de mercerie. Les deux mercredis des Beni-'Abbês sont aussi fréquentés par d'autres tribus de l'Ouennour'a, telles que les Slâtna, les Khrabcha et les Oulâd-Slâma; ces tribus s'y livrent aux mêmes opérations. Parmi les populations étrangères à la Kabilie qui fréquentent les deux mercredis, on cite encore les deux tribus des Oulâd-el-'Abbês et de Hel-el-H'amra, habitant le Djebel-Dre'ât, l'un des contre-forts annexes de l'Ouennour'a. Enfin les Rbia' du Djebel-Mzila s'y montrent aussi, et y apportent surtout une grande quantité de h'alfa pour les ouvriers en paillassons qui viennent s'y approvisionner.

10. — *Mercredi des Beni-Ia'la* (canton d'Ilmaïn).

Se tient près du village de Guerzât; les Beni-Ia'la y vendent des bernous, de l'huile et des fruits secs. Ce marché est fréquenté par la tribu de Kolla-ou-Satour (Bibân) et par celle des Beni-Khiar (Ilmaïn). Cette tribu y vend de l'huile et des fruits. Il est probable

que les tribus de la Medjâna y apportent des grains.

11. — *Mercredi des Guifsar* (canton d'Amacin).

Se tient au-dessous du village d'Ir'il-Iguifsar.

Fréquenté particulièrement par les Beni-Khâteb.

JEUDI.

1. —*Jeudi des Mezzaïa* (canton de Bougie). Se tient à Tala-ou-Drar. Sans importance.

2. — *Jeudi des Aït-'Amer* (canton de Bou-Daoud).

Peu achalandé.

3. — *Jeudi des Beni-Tour* (canton de Dellis).

Se tient à Dellis même; les Beni-Tour y vendent les mêmes articles que le lundi. Il est encore fréquenté par les Amraoua (Dellis), par les Beni-Ouarguennoun (Tak's'ebt), par les Isser (extérieur). Il s'y fait les mêmes affaires que le lundi.

4. — *Jeudi d'Illoula* (canton des Zouaoua).

Assez achalandé. Il est fréquenté par les Zouaoua, habitant la région supérieure du Jurjura, et en particulier par les Beni-Iah'ia, les Beni-Illilten, les Beni-bou-Adnân; les Beni-bou-Cha'ïb et les Beni-Khelîli.

5. — *Jeudi des Ma'tka* (canton de Bou-R'ni).

Se tient au centre de la tribu. Les Ma'tka y vendent de l'huile et des figues sèches; il est en outre fréquenté par les Amraoua (Dellis) et par les tribus de la confédération de Guechtoula (Bou-R'ni).

6. — *Jeudi des Mkïïra* (canton de Flîcet-Mellîl).

Fréquenté par les tribus du canton. Les Beni-Mekla y vendent du blé, de l'huile et des figues.

7.—*Jeudi des Beni-Mlîkech* (canton du Jurjura méridional).

Peu achalandé, à cause du voisinage du jeudi des Beni-'Abbês, qui lui fait concurrence.

8. — *Jeudi des Beni-'Abbês* (canton du Bîbân).

L'un des principaux marchés de la Kabilie. Il se tient à K'ala' même, qui est le chef-lieu de la tribu et l'une des villes les plus considérables de cette contrée. Ce marché est fréquenté par presque toutes les tribus kabiles, et aussi par un grand nombre de tribus arabes. C'est là que les Beni-Ir'ât'en et plusieurs des tribus zouaoua viennent acheter les armes et objets de luxe, tels que soieries, cotonnades, essences, merceries, quincaillerie. Il est fréquenté, en outre, par la tribu d'Illoul-Açammer (Jurjura méridional). Les Beni-Mlîkech (Jurjura méridional) y apportent de l'huile et des fruits secs. On y voit aussi, tous les jeudis, des marchands des Beni-Aïdel, de Kolla-ou-Satour, de Tafreg, de Bounda et de Dja'fra.

Parmi les trafiquants qui viennent du dehors, on cite les Oulâd-Sidi-Brahim-bou-Bekker, qui habitent au pied de l'Ouennour'a. Les négociants de Bou-Sa'da, l'une des principales villes du Sahara, viennent fréquemment au marché de K'ala'; ils y apportent de la laine, du h'enna et des dattes, des brima ou cordes en poil de chameau, qui servent de turbans aux hommes, et des ceintures de laine teintes en *lek*[1] pour les femmes.

[1] Le *lek* est le kermès (*cocca-ilicis*), que l'on trouve sur le chêne nain (*quercus coccifera*) en Espagne, en Provence et en Grèce.

Ils en rapportent de l'huile, des figues et des raisins secs, des bernous, des platines de fusil, des gâça' ou grands plats en bois, dans lesquels se sert le kouskouçou, et des *mtâred* ou petites tables en bois; enfin des bois de fusil. Ils vont vendre ces divers articles dans le Sahara, et surtout dans l'Ouad-Mzab, d'où ils sont expédiés encore vers le Sud.

9. — *Jeudi des Beni-Aïdel* (canton d'Ilmaïn).

Se tient au village de Tensaout. Ce marché souffre de la concurrence de K'ala'.

10. — *Jeudi des Beni-Meh'ammed* (canton du Kendirou). Établi depuis environ trois ans. Il se tient au pied des montagnes, près de la mer. Fréquenté par les Aït-ouart-ou-'Ali, les Beni-bou-'Affân et les Aït-'Ali.

11. — *Jeudi de Djermouna* (canton du Kendirou).

Se tient à côté du village de Djermouna, autour d'un amas de pierres de taille, reste d'une fontaine construite par les anciens.

VENDREDI.

1. — *Vendredi des Aït-Ah'med-Gâret* (canton de Bou-Daoud).

Très-peu achalandé; fréquenté par les Aït-Sa'ïd (Bou-Daoud).

2. — *Vendredi des Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'âd-Allah* (canton de Zeffoun).

Situé près du village de R'arrou, à côté et sous la protection d'un marabout qui sert de sépulture au patron de la tribu.

3. — *Vendredi des Beni-'Azzouz* (canton de Zeffoun).

Très-achalandé; se tient autour de la mosquée de Sidi-Ah'med-bou-Châfa', et auprès d'un village appelé lui-même El-Djema', du nom du marché. On désigne quelquefois le marché des Beni-'Azzouz par le nom de Djema'-bou-Châfa' (le vendredi des Bou-Châfa'). La mosquée est blanchie à la chaux, et renferme une zaouïa dans laquelle sont entretenus dix à douze tâlebs. Ce marché est fréquenté par les Beni-Aïâd, marabouts; par les Beni-Iah'ia-ou-Ioucef, par les marabouts de Tazrout, par les Aït-ou-Mâlek, par les Beni-H'açaïn. Ces diverses tribus appartiennent au canton de Bou-Daoud. Il est fréquenté, en outre, par les Oulâd-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef et par les Zekhfaoua, deux tribus du canton de Zeffoun, et enfin par les Beni-bou-H'aï (Zouaoua); ces derniers y vendent un peu d'huile, du blé, de l'orge et des bestiaux.

4. — *Vendredi des Beni-H'amsi* (Zouaoua).

Très-achalandé. Beni-H'amsi est un village des Beni-K'ebila, auprès duquel se tient le marché de la tribu; c'est de là que lui vient son nom; on l'appelle aussi quelquefois le vendredi de K'ebîl, à cause du nom de la tribu. Il est fréquenté surtout par les Zouaoua, et en particulier par les Beni-Manguellât, par les Beni-bou-Drar et par les Beni-Iah'ia. Les Beni-Our'lis (Ak'-fâdou) s'y montrent eux-mêmes assidûment, ainsi que les Beni-Ouak'k'our (Jurjura méridional). Ces derniers y vendent des figues, un peu d'huile et des fèves, et prennent en échange du blé.

5. — *Vendredi des Beni-Fraoucen* (canton des Zouaoua).

C'est un des principaux marchés, sinon le principal, de la Kabilie ; il se tient à Djema't-es-Sahridj (le vendredi du bassin), petite ville qui lui doit son nom. Ce marché est fréquenté par presque toutes les tribus de la Kabilie, et même par des tribus étrangères. Voici, parmi les populations qui s'y montrent le plus assidûment, celles qui nous ont été signalées : les Beni - Djennâd (Zeffoun), les Beni - Ouarguennoun (Tak's'ebt), les Amraoua (Dellis); enfin, dans le canton des Zouaoua, les Beni-Khelîli, les Beni-Ir'ât'en, les Beni-Iah'ia, les Beni-bou-Cha'ïb et les Beni-R'oubri. On y trouve encore habituellement les Beni-Chelmoun (Flîcet-Mellîl), et enfin les Isser (extérieur). Ces derniers y achètent de l'huile et des figues, qu'ils prennent en échange du blé, pour les aller vendre à Alger.

6. — *Vendredi des Nezlioua* (canton de Ben-Hini).

Se tient en un lieu appelé Bou-Seggâcen, à la limite du territoire des Nezlioua, près du village de Beni-Matas, qui appartient aux Frek'ât, canton de Bou-R'ni. Il est fréquenté par les Beni-Dja'âd (extérieur), qui vraisemblablement y apportent du blé.

7. — *Vendredi de Kolla* (canton du Bibân).

Se tient à Kolla même, village qui a donné son nom à la tribu de Kolla-ou-Satour, dont il fait partie. Il est fréquenté par les trois tribus voisines de Tafreg, de Bounda et de Dja'fra, comprises dans le canton d'Ilmaïn.

8. — *Vendredi des Beni-Ourtilân* (canton d'Ilmaïn).

Voici encore un des marchés les plus achalandés de

la Kabilie; il se tient au village d'El-Djema' (le vendredi), qui lui doit son nom. Sur leur marché, les Beni-Ourtilân vendent des bernous, de l'huile et des fruits secs. Le marché des Beni-Ourtilân est fréquenté par presque toutes les tribus de la rive droite de l'Ouad-Akbou et aussi par des tribus étrangères à la Kabilie. On signale, comme paraissant le plus régulièrement sur le marché, les Beni-Our'lis (Ak'fâdou), les Beni-Aïdel (Ilmaïn), les Beni-Khiâr (Ilmaïn), les Beni-Mouah'li (Ilmaïn). Toutes ces tribus apportent, comme marchandises à vendre, de l'huile et des fruits secs; elles trouvent là, pour les acheter, les négociants de Bou-Sa'da et les tribus de l'Ouennour'a et de la Medjâna.

Les négociants de Bou-Sa'da apportent de la laine, du h'enna, des dattes, des cordes en poil de chameau, dont les hommes font des turbans, des ceintures de laine pour les femmes. Ils prennent, en échange de ces produits, des fruits secs, de l'huile, des bernous communs, des plats (gâça') et des petites tables en bois (mtâred). Ils vont vendre ces divers objets dans le Sahara, et surtout dans l'Ouad-Mzâb.

Les tribus de l'Ouennour'a qui fréquentent le plus assidûment le vendredi des Beni-Ourtilân sont les Kherâbcha, les Oulâd-Slâma et les Oulâd-Djellâl. Les Kherâbcha y vendent des moutons, des bœufs, de la laine, du h'alfa pour les fabricants de paillassons et du blé; ils y achètent des fruits secs, des olives et de l'huile. Les Oulâd-Slâma font le même commerce. Les Oulâd-Djellâl vendent du blé, de l'orge et des bestiaux; ils

en rapportent des fruits secs, du fer et de la poudre. Les tribus du Djebel-Dre'ât, et en particulier la tribu de Hel-el-H'amra, fréquentent aussi le vendredi des Beni-Ourtilân; elles y font le même commerce que celles de l'Ouennour'a.

9. — *Vendredi des Beni-Chebâna* (canton d'Ilmaïn). Peu achalandé. Fréquenté par les Beni-Khâteb.

SAMEDI.

1.— *Samedi des Oulâd-Tamzalt* (canton de Bougie). Se tient un peu au-dessous du village d'Ibak'k'ouren, sur le bord de l'Ouad-Akbou. L'emplacement du marché est indiqué par une mosquée couverte en tuiles.

2. — *Samedi des Mzâla* (canton de Bou-Daoud). Les Mzâla sont une fraction des Beni-K'sîla. Leur marché est fréquenté par les Aït-Sa'ïd (Bou-Daoud) et par les tribus du canton.

3. — *Samedi d'Ali-Khodja* (canton de Dellis). Ce marché, quoique d'origine turque, était devenu un des plus importants de la Kabilie; il portait le nom du k'âïd qui l'avait institué; il se tenait près de Dra'-bel-Khedda, vers le confluent de l'Ouad-el-K's'ab dans l'Ouad-Amraoua, et sur le territoire de la tribu des Amraoua. C'était là que toutes les tribus kabiles circonvoisines s'approvisionnaient de blé. Il était fréquenté par toutes les tribus du canton de Dellis, les Beni-Tour, les Oulâd-Mahiddîn, les Oulâd-bou-Hinoun, les Beni-Khelîfa. Les Beni-Ouarguennoun (Tak's'ebt) apportaient les mêmes marchandises qu'au marché de Dellis; ils

en ramenaient des bœufs et des mulets. Les tribus de Flîcet-Mellîl y achetaient du blé, des légumes, de la laine, et livraient en échange de l'huile, des figues sèches, des raisins secs et des meules à mains. Enfin il était encore fréquenté par les tribus de Guechtoula (Bou-R'ni).

Le samedi d'Ali-Khodja reçoit encore des tribus étrangères à la Kabilie, les Beni-Dja'ad et les Isser; ils y vendent de la laine et du blé achetés sur les marchés arabes; ils achètent de l'huile, des figues sèches, des raisins secs, du miel, de la cire et des peaux.

4. — *Samedi des Beni-R'oubri* (canton des Zouaoua).

Se tient près de la ville d'Ifir'a, chef-lieu. Ce marché est assez éloigné des tribus de la plaine, ce qui lui fait du tort. Il souffre encore du voisinage de Djema't-es-Sahridj et du samedi des Beni-Iah'ia. Il n'est pas très-achalandé. Il est fréquenté par les Beni-bou-H'aï, lorsque les deux tribus ne sont pas en guerre; par les Beni-H'açaïn, les Beni-bou-Cha'ïb, les Beni-Idjer et, en général, les Zouaoua.

Les Beni-R'oubri vendent, sur leur marché et sur ceux qu'ils fréquentent, du blé, de l'orge, des fèves, et surtout du lin; ils y vendent aussi des chèvres, dont ils ont beaucoup.

5. — *Samedi des Beni-Iah'ia* (canton des Zouaoua).

Se tient près du village d'Aït-H'eïchem. Il est fréquenté par les tribus des deux versants du Jurjura (cantons des Zouaoua et du Jurjura méridional). Dans le canton des Zouaoua, les tribus qui viennent le plus

habituellement y faire des affaires sont les Beni-Khelili, les Beni-Fraoucen, les Beni-Manguellât, les Beni-bou-Cha'ïb et les Beni R'oubri ; dans le canton du Jurjura méridional, les Beni-Mans'our, les Beni-Mlikech et les Illoul-Açammer.

6. — *Samedi de Guechtoula* (canton de Bou-R'ni).

Situé à côté du village de Tizi-n-el-H'ad, chez les Beni-Isma'ïl, sur le bord de l'Ouad-bou-R'ni, à peu de distance de l'ancien fort construit par les Turcs. Il est fréquenté par toutes les tribus du canton de Bou-R'ni, qui lui forment déjà une assez belle clientèle, et, en outre, par les tribus du canton de Ben-Hini. Dans le premier, les Beni-K'oufi y vendent de l'huile et des glands; les Beni-Mendès, de l'huile; les Beni-bou-Rerdân, de l'huile et des figues; les Beni-bou-Ouaddou, des figues, de l'huile et des glands; les Ir'ïl-Imoula, de l'huile et des figues; les Frek'ât, même commerce.

Les tribus du canton de Ben-Hini y vendent des grains et des bestiaux achetés aux Arabes : ce sont les Nezlioua et les Oulâd-el-'Azîz. Les Oulâd-el-'Azîz y vendent, en outre, une partie de leur huile.

Samedi des Beni-Slîmân (canton du Kendirou).

Se tient un peu au-dessus de Tala-Ifâcen et au-dessous de la zaouïa de Cherih'a, dans le Djebel-bou-Andâs. Très-achalandé. Les Beni-Slîmân y vendent des bernous, ouvrage de leurs femmes, des noix et du fer. L'emplacement du marché est indiqué par une mosquée blanchie au dedans et au dehors, et entourée d'une galerie extérieure.

TABLEAU DES MARCHÉS INTÉRIEURS, PAR CANTON, PAR TRIBU ET PAR JOUR.

NOMS DES CANTONS où se tiennent les marchés.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	NOMBRE de marchés par canton.
1. Bougie	Toudja		Beni-Mimoun	Beni-bou-Msa'oud	Mezzaïa		Oulâd-Tamzalt	5
2. Bou-Daoud	Aït-ou-Mâlek				Aït-'Amer	Aït-Ah'med-Gâret.	Mzâla	4
3. Zeffoun	Zekhfaoua	Beni-Djennâd	Fliça-sur-Mer			Oulâd-Sidi-Iah'ia-ou-Sa'âd-Allah. Beni-'Azzouz.		5
4. Tak's'ebt		Beni-Ouarguennoun.		Beni-Ouarguennoun.				2
5. Dellis		Beni-Tour			Beni-Tour		'Ali-Khodja	3
6. Zouaoua	Beni-Ir'ât'en Beni-bou-Cha'ïb. Beni-Sâdka Beni-bou-Drar.	Beni-'Aïci	Beni-Sâdka Beni-Ianni Beni-Irât'en	Beni-Ir'ât'en Beni-'Aïci. Beni-Ouâcif.	Illoula-Amalou	Beni-H'amsi Beni-Fraouçen	Beni-R'oubri Beni-Iah'ia.	16
7. Ak'fâdou		Fenaïa		Beni-Our'lis				2
8. Bou-R'ni		Mechras			Ma'tka		Guechtoula	3
9. Flisset-Mellil	Mzâla Timezrit.	Beni-'Amrân	Hel-T'aïa		Mkiira			5
10. Jurjura mérid^al.		Illoula			Beni-Mlikech			2
11. Ben-Hini			Oulâd-el-'Aziz.	Beni-Khalfoun		Nezlioua		3
12. Bibân		Beni-'Abbês		Beni-'Abbês (Talefsa). Beni-'Abbês (Tazairt).	Beni-'Abbês	K'olla		5
13. Ilmaïn	Zammôra			Beni-I'ala	Beni-'Aïdel	Beni-Ourtilân Beni-Chebâna.		5
14. Amacin	Beni-Immel		Oulâd-Djellil	Guifsar				3
15. Kendirou		Beni-H'açaïn	Barbâcha		Djermouna		Beni-Slimân	4
Nombre de marchés par jour	11	10	9	11	10	9	7	67

CHAPITRE III.

MARCHÉS EXTÉRIEURS.

§ I. RELATIONS GÉNÉRALES DE LA KABILIE AVEC LES VILLES D'ALGÉRIE.

Outre les ouvriers que la Kabilie envoie dans nos villes, et qui viennent chaque année renouveler le personnel de nos usines et de nos chantiers, elle nous adresse encore ses négociants. Les tribus kabiles les plus importantes ont des entrepôts et des comptoirs dans presque toutes les villes de l'Algérie. La présence des Français ne les effarouche pas; au contraire, la masse de numéraire que nous apportons avec nous les attire et accroît l'importance de leurs opérations.

On trouve des négociants kabiles établis dans toutes les villes concentriques à la Kabilie, à Alger, à Constantine, à Bône, à Bou-Sa'da. Philippeville lui-même, malgré son origine toute française, en compte déjà un assez bon nombre dans sa population indigène. Mais la tolérance est une des qualités nécessaires au commerce. Les trafiquants ne demandent aux marchés qui les accueillent ni acte de naissance, ni acte de baptême.

Les Zouaoua nous envoient en général les marchands ambulants. On sait que l'état de colporteur est une de leurs spécialités. Les principales marchandises qu'ils versent dans nos villes sont des bernous grossiers, ou-

vrage de leurs femmes; des ustensiles de ménage en bois, confectionnés dans les régions hautes et boisées de la Kabilie, des figues et des raisins secs, produits des régions intermédiaires, des bijoux, broches, boucles d'oreilles, anneaux de pied, bagues, achetés dans les ateliers des Beni-Ianni et des Beni-Fraoucen, et enfin des armes, quand ils peuvent les introduire; mais la vigilance du fonctionnaire français placé aux portes de nos villes rend le commerce difficile et dangereux. Ils emportent de nos établissements des articles de mercerie et de quincaillerie, des chachïa ou calottes rouges de Tunis, des soieries, des petits miroirs en cuivre fabriqués en France, des foulards en soie et coton fabriqués, pour la dimension et la couleur, suivant le goût des Orientaux, et qui, selon toute apparence, sortent des fabriques de Saint-Étienne. Enfin les colporteurs zouaoua, pour conserver la mobilité qui est un des caractères de leur commerce, en excluent toutes les matières encombrantes et le réduisent aux objets usuels qui ont le plus de valeur sous le moindre volume.

Les négociants des autres tribus séjournent davantage dans les villes et souvent même s'y établissent. Ils y apportent des bernous, de l'huile, des fruits secs, des olives et des meubles de ménage en bois. Ils prennent en échange des soieries, des merceries, des cotonnades et du fer autant qu'ils le peuvent.

Quoique le commerce de toutes ces tribus roule à peu près sur les mêmes articles, cependant chacune d'elles y exploite de préférence une branche spéciale.

Ainsi les Beni-'Abbês et les Beni-Ourtilân s'attachent surtout à la vente des bernous justement renommés qui sortent de leurs fabriques. Les Beni-Aïdel et les Beni-Our'lis se livrent surtout au commerce des huiles et des olives. Dans les villes qu'ils fréquentent, les négociants de la Kabilie ont un fondouk ou caravanserail qui leur sert à la fois d'hôtellerie, de magasin et de boutique. On l'appelle souvent fondouk des Beni-'Abbês, parce qu'il est principalement fréquenté par les négociants de cette tribu; mais il reçoit tous les trafiquants et tous les voyageurs de la montagne, et devrait, avec plus de raison, s'appeler fondouk des Kabiles.

Les fondouks sont exploités, à peu près comme nos hôtels garnis, par un propriétaire ou locataire principal qui loue, soit au jour, soit au mois, les chambres, les écuries et les magasins. Ils sont désignés par le nom soit du propriétaire qui les exploite, soit des voyageurs qui les fréquentent.

A Bône, le fondouk des Beni-'Abbês est installé devant la porte de Constantine, dans une maison de construction française. Cet établissement fut fondé vers 1839. Avant cette époque, la ville était trop pauvre pour que les riches fabricants de la Kabilie daignassent jeter les yeux sur elle; elle n'en recevait que des ouvriers. Mais les accroissements successifs que cette ville a pris sous la domination française ont fini par y attirer un assez bon nombre de négociants des Beni-'Abbês, et ont motivé l'établissement d'une hôtellerie kabile.

A Constantine, il existait avant nous un fondouk des

Beni-'Abbês qui suffisait aux besoins du commerce et de la circulation; mais depuis l'arrivée des Français, les trafiquants indigènes ont, de tous les côtés, afflué dans cette ville; les fondouks se sont encombrés, et il arrive souvent aux Beni-'Abbês eux-mêmes, ces représentants de l'aristocratie commerciale, de ne pas trouver place dans leur hôtel et d'être obligés de frapper à d'autres portes.

Qu'on nous permette, eu égard à l'importance du contact que ces émigrations commerciales établissent entre la Kabilie et nous, d'entrer dans quelques détails sur l'installation de ces fondouks.

Ce sont des maisons semblables aux habitations ordinaires, formées comme elles de quatre corps de logis à angle droit, prenant leurs jours sur une cour intérieure quadrangulaire. Elles se composent d'un rez-de-chaussée et d'un étage, pourvus l'un et l'autre d'une galerie qui règne intérieurement sur les quatre faces. Des cellules, indépendantes les unes des autres, débouchent sur la galerie du rez-de-chaussée et sur celle de l'étage : ce sont à la fois les appartements, les magasins et les boutiques des négociants en voyage.

A Constantine, les Kabiles qui font le commerce de tissus de laine se répartissent aujourd'hui dans trois fondouks situés sur la rue Combes, qui est la grande communication marchande de cette ville.

Ils portent les noms de Fondouk-ben-Amoun, Fondouk-el-H'afsi et Fondouk-bou-Chîba.

1° *Fondouk-ben-Amoun.* — Un passage qui occupe

toute la largeur de l'un des corps de logis établit la communication entre la rue Combes et la cour intérieure. Il règne, dans ce détroit, un remou continuel, produit par le va-et-vient des marchands qui partent ou qui arrivent, des chalands, des courtiers, des brocanteurs, des revendeurs et des simples spectateurs. Le passage est bordé, sur ses deux faces, de petites boutiques où sont exposés en étalage des bernous, des h'aïk, des gandoura et des couvertures de laine. Plusieurs de ces marchandises viennent, comme ceux qui les vendent, du Sahara; les h'aïk, du Belad-el-Djerid; les couvertures, de Gafsa; les bernous et les gandoura, du Zîbân, de Bou-Sa'da, de Tuggurt, d'Ouaregla. En pénétrant dans l'intérieur, on trouve toutes les chambres, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, transformées en ateliers de tailleurs. Ce sont les Beni-Ourtilân, les Beni-Ia'la, et surtout les Beni-'Abbês, qui garnissent, avant de les livrer, les bernous apportés en pièces de leurs fabriques. C'est là aussi qu'on va les acheter. Une porte, pratiquée au fond de la cour, communique avec une autre cour, qui sert d'écurie, ou plutôt de parc aux chevaux, aux mulets et aux ânes qui ont apporté les marchandises et les négociants. Enfin un café, compris dans l'intérieur de l'établissement, en forme comme le complément nécessaire; il y occupe l'espace de trois chambres : il en reste une cinquantaine à la disposition des voyageurs.

2° *Fondouk-el-H'afsi.* — Ce fondouk n'a que vingt-neuf chambres; mais elles sont presque entièrement

occupées par les tailleurs kabiles, et surtout par les Beni-'Abbês. Cependant il s'y trouve aussi quelques négociants de Tunis, et même parfois des gens de la campagne, qui, surpris à Constantine par la nuit, viennent chercher un gîte dans le fondouk, et s'en retournent le lendemain chez eux.

3° *Fondouk-bou-Chîba.* — Il se compose de deux établissements contigus, réunis par une communication intérieure, quoique chacun d'eux ait son entrée particulière, l'un sur la rue Combes, l'autre sur la rue Vieux. Les deux fondouks réunis renferment une cinquantaine de chambres, occupées encore, en grande partie, par les Beni-'Abbês, qui passent leur temps à vendre leurs burnous et à les garnir.

A ces trois établissements, consacrés au commerce des tissus de laine, et presque entièrement absorbés par les marchands kabiles, il faut ajouter encore le Fondouk-ez-Zît, réservé aux marchands d'huile; mais il contient seulement seize chambres fort étroites et fort sales, comme le reste de l'édifice.

Le prix des chambres, dans les fondouks, est généralement de cinq francs par mois.

Outre les trafiquants de passage, qui trouvent dans les hôtelleries indigènes, pour le temps nécessaire à l'écoulement d'une pacotille, un gîte, une boutique et un lieu de dépôt, on en compte un certain nombre établis à demeure dans les villes. Ils y habitent des maisons particulières, où ils reçoivent les marchandises expédiées de la Kabilie par leurs parents, leurs corres-

pondants et leurs associés, et d'où ils leur envoient les articles de commerce fournis par la localité. Ces arrivages et ces départs presque journaliers de marchands et de marchandises donnent lieu à un mouvement assez considérable d'échange et de circulation; mouvement qui prendrait une activité nouvelle, si notre commerce et notre industrie, mieux éclairés sur les besoins et les ressources du peuple kabile, pouvaient y participer. Il s'établirait ainsi des liens plus étroits entre les villes que nous occupons militairement et les contrées sur lesquelles notre influence pourrait facilement s'étendre, sous une forme différente, il est vrai, mais peut-être plus productive.

Nous avons parlé, dans le livre précédent, du grand nombre de travailleurs qui descendent sans cesse des montagnes, et viennent mettre à notre service leur activité et leur industrie. Voici encore des négociants qui viennent nous apporter leurs produits et nous demander les nôtres. Ce sont là des faits bien établis, puisque ces négociants et ces travailleurs sont parmi nous. Quant au nom des tribus d'où viennent les uns, d'où viennent les autres, il suffit de le leur demander. Or, en comparant la condition des individus à celle de leurs tribus natales, il est facile de voir que les négociants nous sont envoyés par les tribus riches, et les travailleurs par les tribus pauvres. Nous avons donc en eux des représentants, et, si l'on veut prendre le mot dans une acception bienveillante, des otages fournis par les deux classes extrêmes de la population kabile.

Mais nous avons aussi en eux des commissionnaires. Voulons-nous les produits du sol? Le négociant sera notre intermédiaire. Voulons-nous la main-d'œuvre? Ce sera le travailleur.

Si, par l'entremise des courtiers kabiles, notre commerce recevait, aux prix et jours convenus, les commandes qu'il aurait faites ; si, d'un autre côté, notre industrie obtenait, par l'emploi des artisans kabiles, une réduction considérable sur le prix aujourd'hui exorbitant de la main-d'œuvre, ne serait-on pas fondé à regarder ce double résultat comme une conquête plus productive que celle des armes?

Il existe, entre le négociant et le travailleur kabile, un lien assez remarquable qui les rapproche dans l'émigration. Les négociants sont les banquiers des travailleurs. Voici, au reste, comment ce lien s'établit. La population flottante des ouvriers indigènes se compose presque entièrement, dans nos villes d'Algérie, de Sahariens et de Kabiles; leur but, en venant travailler parmi nous, est, comme on sait, d'amasser quelques économies, pour retourner dans leur pays et y devenir propriétaires. Mais ces économies s'amassent avec lenteur, et, en attendant que la boule de neige ait atteint les dimensions désirées, comment soustraire le noyau déjà formé aux mains rapaces qui le convoitent? Quelques-uns pratiquent une cachette loin de tous les regards, et y enfouissent leur trésor. Cependant le hasard peut le faire découvrir, et leur ravir en un instant le fruit de plusieurs années de travail. Pour échapper à

cette chance terrible, le plus grand nombre des Auvergnats indigènes, Sahariens ou Kabiles, préfèrent remettre en des mains sûres le fruit de leurs épargnes, et c'est aux négociants de leur contrée qu'ils confient le précieux dépôt. Les ouvriers sahariens s'adressent, soit aux négociants de Djerba, soit aux Beni-Mzâb; les ouvriers kabiles s'adressent aux Beni-'Abbês.

C'est entre leurs mains que les pauvres journaliers, venus des deux régions extrêmes de notre Algérie, déposent le produit de leurs économies quotidiennes, avec autant de confiance, disent-ils eux-mêmes, que s'ils plaçaient leur trésor dans la main de Dieu. Cependant le Djerbi, le Mzâbi et l'Abbâci ne donnent à l'ouvrier aucun titre de dépôt, aucune garantie écrite; l'ouvrier, d'ailleurs, ne leur en demande pas; il se présente et compte une à une les pièces d'argent qu'il apporte; le trafiquant les compte à son tour, puis il inscrit le nom et le prénom du déposant, le nom de sa tribu et de son village, après quoi le registre se referme, l'argent tombe dans le coffret, et l'ouvrier s'en retourne à son travail, les mains vides, l'esprit tranquille et le cœur joyeux.

La fidélité de ces dépositaires est à l'abri de tous les soupçons. On ne cite pas un seul exemple de dépôt nié ou contesté. L'ouvrier demande-t-il à être remboursé, il est remboursé sur l'heure. Si le déposant vient à mourir, sa famille hérite de ses droits; si c'est le dépositaire, son registre lui survit, et il oblige aussi bien ses parents et ses associés que lui-même.

Un Kabile des Zouaoua, que nous avons longtemps employé à Bône, avait amassé, tant dans les travaux du génie militaire que dans ceux des entrepreneurs, une somme de 300 francs. L'ouvrage étant venu à manquer, il résolut de quitter Bône pour quelques mois; mais, avant de partir, il se rendit chez un 'Abbâci et lui consigna la somme amassée à la sueur de son front. Il alla d'abord à Tunis, où l'emploi qu'il trouva de son temps le retint six mois. Il apprit alors qu'il s'exécutait à Constantine des travaux considérables : c'était une bonne veine dont il voulut profiter. Il se joignit donc à une caravane qui partait pour cette ville; il ne revint à Bône qu'après plus d'une année d'absence. Il s'informa aussitôt de ce qu'était devenu son banquier : il était mort; mais il devait avoir un associé: l'associé était parti. Cette double nouvelle n'inspira pas à l'ouvrier la moindre inquiétude; il s'enquit, au fondouk des Beni-'Abbês, des relations de cet associé, et on lui désigna, comme étant son ami le plus intime, un négociant de la même tribu, établi dans la ville. C'est à ce dernier qu'il s'adressa : il lui fit connaître l'objet de sa réclamation. Le marchand lui demanda ses nom, prénom, qualité, origine; consulta son livre de commerce, et remboursa immédiatement la somme réclamée.

Les Beni-'Abbès, les Beni-Mzâb et les Djerâba ne payent pas d'intérêt pour les sommes déposées entre leurs mains, et ils les employent eux-mêmes dans des opérations qui produisent jusqu'à 50 p. 0/0 de bénéfice; on comprend dès lors l'importance solidaire qu'ils

attachent à soutenir, par la ponctualité des remboursements, le crédit dont ils jouissent.

Ils n'en rendent pas moins un service incontestable à leurs clients sahariens ou kabiles, heureux de trouver, pour la garde de leurs capitaux modestes, un abri sûr et des mains fidèles. Ne serait-il pas possible de mettre à profit ce besoin de sûreté commun à toute la population laborieuse de l'Algérie, et de l'intéresser, plus directement qu'elle ne l'est aujourd'hui, au maintien de notre domination?

Nous possédons en France une institution qui offre, aux économies de la classe ouvrière, d'immenses sûretés dans la garantie du gouvernement lui-même, et qui leur donne, en outre, un intérêt d'environ un centime par jour et par cent francs.

Pourquoi cette institution ne s'étendrait-elle pas, sauf quelques différences nécessitées par les mœurs locales, à la population ouvrière de l'Algérie? Pourquoi le Biskri et le Kabile ne s'accoutumeraient-ils pas à regarder le trésor public comme le plus fidèle des dépositaires, et la caisse du payeur comme la plus sûre de toutes les cachettes? Pourquoi le portefaix saharien et le maçon montagnard n'auraient-ils pas leur livret de caisse d'épargne comme nos artisans?

Il ne serait peut-être pas plus difficile de l'introduire chez eux qu'il ne l'a été de l'accréditer chez nous, surtout si l'appât d'un intérêt exactement servi, et servi surtout à termes rapprochés, secondait les efforts que l'on pourrait tenter pour appeler la confiance. A ce point

de vue, l'usage local que nous venons de signaler mérite une attention particulière; il contient le germe d'une institution très-importante, qui serait *l'établissement d'une caisse d'épargne pour les indigènes.*

§ II. RELATIONS PARTICULIÈRES DE LA KABILIE AVEC CHACUNE DES VILLES D'ALGÉRIE ET AVEC TUNIS.

MARCHÉS PERMANENTS. — VILLES.

Nous désignons par le nom de marchés permanents, ceux qui restent constamment ouverts aux transactions: ce sont les villes. Nous ferons donc connaître, dans ce qui suit, les villes fréquentées par les marchands kabiles sous la domination turque, les tribus qui les fréquentaient, et, autant que possible, le genre spécial d'affaires auxquelles chacune d'elles se livrait.

1. ALGER.

La proximité de cette ville et son importance, comme centre de consommation, y attiraient autrefois des marchands kabiles de presque toutes les tribus; voici celles qui ont été indiquées comme prenant la part la plus active à ce mouvement de circulation.

Amraoua (canton de Dellis). — Ils paraissaient presque tous les jours au marché, où ils apportaient sur leurs chameaux de l'huile, des fruits secs et des légumes.

Beni-Ir'ât'en (canton des Zouaoua). — Ils se fournissaient à Alger, d'armes, de merceries, de quincaillerie et de soieries; en échange, ils y apportaient de l'huile; mais leur commerce, de ce côté, surtout celui des armes, a été gêné par la présence des Français, et c'est du côté des Beni-'Abbês qu'ils se sont tournés.

Beni-Fraoucen (canton des Zouaoua). — Ils portaient à Alger de l'huile, de la cire, des figues et des raisins secs; s'approvisionnaient de soieries, de merceries et d'objets de toilette.

Beni-Iah'ia (canton des Zouaoua). — Ils venaient acheter des soieries, des merceries et autres articles de luxe et de toilette qu'ils allaient revendre ensuite sur les marchés kabiles.

Beni-Our'lis (canton d'Ak'fâdou). — On n'a pas de détails sur la nature des spéculations qui les amenaient à Alger; il est probable qu'ils y apportaient de l'huile et du savon, et qu'ils prenaient en échange des soieries et des merceries.

Ma'tk'a (canton de Bou-R'ni). — Ils apportaient de l'huile et des figues.

Canton de Flîcet-Mellîl. — Les tribus de Flîça, voisines d'Alger, y venaient très-fréquemment; elles y apportaient de l'huile, des olives et des fruits secs. L'occupation française créa pendant longtemps un état de méfiance qui interrompit ces relations; elles doivent aujourd'hui s'être rétablies.

Beni-Ma'ned (canton de Ben-Hini). — Ils venaient vendre à Alger l'huile et les fruits secs achetés aux Kabiles.

Oulâd-el-'Azîz (canton de Ben-Hini). — Ils apportaient de l'huile, achetée aux Kabiles et produite par leur territoire.

Beni-Khalfoun (canton de Ben-Hini). — Ils apportaient à Alger des quantités considérables de raisins secs.

Nezlioua (canton de Ben-Hini). — Les Nezlioua apportaient du beurre, du miel et du blé; mais ils ne se chargeaient de cette dernière denrée que lorsque le prix en était élevé; autrement ils n'y trouvaient pas leur compte; en temps ordinaire, ils apportaient des fruits secs, achetés aux tribus kabiles de leur voisinage.

2. BOUGIE.

Bougie, par sa position, devrait être le principal marché intérieur de la Kabilie; mais les Kabiles l'ont tenu, depuis seize ans, en dehors de leurs fréquentations commerciales, et nous ne l'inscrivons ici que pour mémoire. Ce blocus n'est cependant pas le résultat d'une détermination unanime, quoique presque toutes les tribus circonvoisines aient pris part, dans une mesure variable, aux combats qui se sont livrés. Elles subissaient l'influence de deux d'entre elles, les Mezzaïa et les Oulâd-Tamzalt. Ce sont elles qui ont le plus contribué à entretenir l'état de guerre, en interceptant, avec une vigilance infatigable, toute communication entre la ville et les tribus. Pour justifier et maintenir cette interdiction, ils faisaient valoir, par l'organe des marabouts, l'intérêt de la religion et de l'indépendance

commune. C'était le seul moyen d'empêcher tout contact avec les infidèles; mais au fond (et personne ne s'y trompait) la prohibition ne servait que des intérêts de boutique.

Si l'on excepte les Mezzaïa, les Oulâd-Tamzalt et deux ou trois autres peuplades voisines, toutes les tribus qui habitent les rives de l'Ouad-Akbou produisent d'immenses quantités d'huile.

Par suite du blocus de Bougie, elles ne peuvent s'écouler que par Constantine et Bou-Sa'da. C'est sur ces deux points que s'exporte la masse des produits de cette région, même ceux des Beni-Our'lis et des Fenaïa, quoique situés à une journée de marche de Bougie. Si cette ville devenait accessible à tous les négociants de la Kabilie, une grande partie de la récolte, au lieu de remonter la rivière, la descendrait. Mais ce changement de direction, profitable aux tribus chez lesquelles abonde l'olivier, source principale de richesse, frapperait les autres d'un appauvrissement, non point absolu, mais relatif. Les Beni-Our'lis et les Fenaïa y trouveraient largement leur compte; mais les Mezzaïa et les Oulâd-Tamzalt n'y trouveraient pas le leur; car ils perdraient en influence tout ce que les autres gagneraient en richesse.

Ce qui prouve bien qu'il existe une dissidence réelle, au sujet du marché de Bougie, parmi les populations circonvoisines, c'est que toutes laissent passer les Kabiles qui vont à Bougie; les deux tribus réfractaires sont les seules qui les arrêtent au passage. Ils vont de

jour jusqu'à leur territoire, et attendent la nuit pour le traverser. Si les Mezzaïa les saisissaient, ils seraient impitoyablement dépouillés. Ceux qui se présentent pour tenter le passage ne sont pas des négociants, ils risqueraient trop, mais de pauvres journaliers que la misère chasse de leur pays. On assure que si l'accès de Bougie était libre, cette ville recevrait un grand nombre d'ouvriers.

Cependant, même au sein de ces deux tribus, l'opinion qui veut le blocus commercial n'est pas aussi unanime qu'elle le paraît. Dès 1842, époque où nous eûmes occasion d'obtenir des renseignements sur leur état intérieur, elles étaient divisées en deux partis, dont l'un désirait vivement entrer en relations d'échange avec les Français, et dont l'autre ne le voulait pas. A cette époque, le parti prohibitionniste formait encore la majorité dans les deux tribus, et il entraînait la masse; mais il s'affaiblissait progressivement par des défections qui tournaient au profit de la minorité, c'est-à-dire des échangistes. L'opposition à l'ouverture du marché de Bougie tenait sans doute à la volonté personnelle des cheikhs, qui ralliaient à eux tous les esprits faibles et indécis.

La tribu des Beni-Mimoun, placée sous l'influence immédiate des Oulâd-Tamzalt, et à peu près dans les mêmes conditions, était, comme elle, divisée en deux partis, dont l'un voulait le maintien, à l'égard de Bougie, du régime de quarantaine, et dont l'autre, au contraire, appelait de tous ses vœux le régime de la libre pratique.

Mais dans la plupart des autres tribus, l'opinion de la majorité n'était pas douteuse et demandait la levée du blocus.

A leur tête figuraient les Toudja; quelquefois, à la faveur d'une nuit sombre, ils parvenaient à tromper la vigilance des gardes mezzaïa et à porter un chargement d'oranges sur quelque navire européen. Mais ces actes de contrebande se renouvelaient rarement, à cause des difficultés et des dangers qu'ils présentaient.

La tribu des Beni-Slîmân était une de celles qui désiraient le plus ardemment l'ouverture de relations commerciales avec Bougie; mais elle ne pouvait franchir la ligne de douanes établie par les Oulâd-Tamzalt. Il en était de même des Beni-Our'lis et des Fenaïa, auxquels les Mezzaïa barraient le passage.

Parmi les autres tribus qui se plaignaient du blocus et soupiraient après la liberté du commerce avec Bougie, des indications précises nous ont signalé particulièrement

Les Beni-Aïdel,
Les Beni-Khiâr,
Les Sanhadja,
Les Oulâd-Djelil,
Les Guifsâr,
Les Beni-Khâteb,
Les Barbâcha,
Les Beni-Mouah'li,
Les Beni-Chebâna,
Les Beni-Ourtilân,

Et les Beni-Oudjehân.

Des événements récents ont modifié la situation de Bougie; dans les deux tribus les plus réfractaires, le parti de la minorité a gagné de nouvelles forces. Une fraction des Mezzaïa et aussi, assure-t-on, des Oulâd-Tamzalt, fatiguée de l'état d'inquiétude continuelle où la guerre les maintenait, a pris le parti de se soumettre. Ces deux tribus profiteront ainsi des avantages que leur offre le marché de Bougie. Elles n'en chercheront pas moins, pensons-nous, à éloigner les autres, autant qu'il leur sera possible; mais il est douteux qu'elles réussissent, quand le prétexte de la religion et de l'indépendance aura disparu avec le prestige du désintéressement.

3. CONSTANTINE.

Cette ville est fréquentée en général par les tribus situées à l'Est du Jurjura : les tribus situées à l'Ouest de cette chaîne fréquentent plus particulièrement Alger. Cependant, durant les premières années de l'occupation française, une partie des tribus de la Kabilie occidentale, ne trouvant pas assez de sécurité à Alger, se détourna de sa route habituelle et prit le chemin de Constantine.

Les Zouaoua, en tout temps, fréquentent également les deux villes. Nous avons dit plus haut en quoi consiste leur commerce.

Constantine reçoit en outre, journellement, des Beni-Our'lis, des Beni-Aïdel, des négociants de Zammôra, des Beni-Ia'la, des Beni-Ourtilân, des Beni-Oudje-

hân, etc.; mais un grand nombre d'entre eux préféreraient aller à Bougie, qui est leur marché naturel et qui leur offrirait en outre le débouché de la mer.

4. BOU-SA'DA.

Nous avons, dans un autre ouvrage, appelé l'attention sur l'importance commerciale de Bou-Sa'da. Cette ville est fréquentée par plusieurs tribus kabiles, particulièrement les Beni-'Abbês, les Beni-Ourtilân, les Beni-Ia'la. Les colporteurs zouaoua y portent de l'huile, des fruits secs, des bernous grossiers, des armes et des ustensiles en bois. C'est de là que tous ces articles se répandent dans le Sahara.

Ils en rapportent de la laine, du h'enna et des dattes.

5. MSÎLA.

Cette ville est sur la route qui conduit de la Kabilie à Bou-Sa'da; elle est donc visitée par les tribus qui se rendent dans cette ville : les Beni-'Abbês et les Beni-Ourtilân apportent surtout des savons.

6. TUNIS.

Tunis est visitée par les négociants de plusieurs tribus de la Kabilie; nous y avons vu des Beni-'Abbês, des Beni-Ourtilân, des Beni-Our'lis, des Ma'tk'a et des colporteurs zouaoua.

§ III. RELATIONS DE LA KABILIE AVEC LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES SITUÉS EN DEHORS DE SON TERRITOIRE.

Ces marchés se tiennent chaque semaine, à jour fixe, en plein champ, autour d'un cimetière et d'un marabout. Nous allons indiquer ceux qui entourent extérieurement la Kabilie, et qui ont par suite, avec elle, les rapports les plus fréquents. Nous suivrons, dans cette énumération, le contour de la Kabilie de l'Ouest à l'Est.

1. LUNDI DES ISSER.

Ce marché est souvent appelé *Lundi de Sidi-'Amer-Cherîf,* à cause du voisinage de la zaouïa de ce nom, ou *Lundi des Drou'eu,* à cause de la fraction des Isser dans laquelle il est situé, près de l'Ouad-Nessa, au-dessous de Bordj-Sebaou, non loin des zaouïa de Sidi-'Ali-el-Gribîci et de Sidi-'Amer-Cherîf, au confluent d'un petit ruisseau appelé Ir'zer-Ouân, qui reçoit en hiver les torrents du Bach-'Assâs. Il est voisin d'un grand bois d'oliviers sauvages. Les tribus de la Kabilie qui le fréquentent le plus assidûment sont les Beni-Tour, les Amraoua du cours inférieur de la rivière, et les Flicet-Mellîl. C'est un des marchés où les Kabiles de Fliça s'approvisionnent de blé. Il est probable que les deux autres tribus en achètent aussi pour le revendre sur les marchés kabiles, mais nous manquons d'indications précises à cet égard.

2. VENDREDI DES ISSER.

Ce marché est un des plus importants de la province d'Alger. Il se tient au confluent de l'Ouad-Isser et de l'Ouad-Our'anîm, près d'un cimetière placé sous l'invocation d'un marabout appelé Sidi-Moh'ammed-bel-Frâd, à côté d'un bois d'oliviers sauvages. Il fait face au village de Bou-'Amer, appelé aussi H'aouch-Iah'ia-Ar'a. Il est fréquenté par un grand nombre de tribus. Celles de Flîcet-Mellîl y apportent de l'huile, des figues sèches, des raisins secs et des meules à main, extraites de leurs montagnes; elles y achètent du blé, des légumes et de la laine. Autrefois les tribus de Flîça n'avaient pas d'autre k'âd'i que celui des Isser, qui siégeait sur le marché du vendredi. C'est là que les Kabiles allaient lui soumettre leurs contestations. Le vendredi des Isser est fréquenté par les Beni-Tour et les Amraoua. Les Beni-Khalfoun (Ben-Hini) y vendent des raisins secs et y achètent du blé. Toutes les tribus de Guechtoula (Bou-R'ni) y sont représentées, ainsi que les Beni-Tour (Dellis); il est probable, quoique nous manquions d'indications formelles, qu'elles contribuent aussi à l'introduction des grains en Kabilie. Les Beni-Ma'ned apportent au vendredi des Isser de l'huile et des fruits secs achetés aux Kabiles, et y achètent du blé.

3. DIMANCHE DES BENI-'AÏCHA.

Les Beni-'Aïcha appartiennent à l'ancien k'âïdat de Khechna. Ils avaient autrefois, comme spécialité, le

commerce d'entremise entre les Kabiles et les Arabes, achetant aux Kabiles de l'huile et des peaux, et des blés aux Arabes. C'est à ce genre d'opérations qu'ils se livraient, tant sur leur propre marché que sur les autres.

Leur marché se tient tous les dimanches, sur le bord de l'Isser, autour d'une mosquée couverte en chaume, consacrée à Sidi-'Ali-ou-Msa'oud, à côté d'un bois très-épais d'oliviers sauvages. Parmi les tribus kabiles qui fréquentaient ce marché, on nous a mentionné particulièrement les tribus de Guechtoula (Ben-Hini).

4. VENDREDI DES 'AMMÂL.

Comme les Beni-'Aïcha, les 'Ammâl font partie de l'ancien k'âïdat de Khechna. Leur marché se tient près du pont de Ben-Hini, au confluent de l'Ouad-Zîtoun et de l'Ouad-Isser, sur la route de Constantine à Alger. Le commerce des Kabiles, sur ce marché, consistait à vendre de l'huile aux 'Ammâl, dont la spécialité était de faire du savon, et de leur prendre en échange les blés achetés aux Arabes. Ce marché était surtout fréquenté par les tribus du canton de Ben-Hini. Les Beni-Khalfoun y vendaient des raisins secs, produits de leur cru, et prenaient du blé en échange. Les Beni-Ma'ned y vendaient l'huile et les fruits secs achetés sur les marchés de la Kabilie, et y achetaient du blé apporté par les Arabes.

5. DIMANCHE DES SANHADJA.

La tribu des Sanhadja fait partie de l'ancien k'âïdat des Beni-Dja'âd. Il se tient en un lieu nommé Zebboudj, sur le haut Isser. Il est fréquenté par les tribus des deux cantons kabiles de Ben-Hini et de Bou-R'ni. Les Beni-Khalfoun y vendent leurs raisins, et prennent probablement du blé en échange. Les Beni-Ma'ned y vendent de l'huile et des fruits secs achetés aux Kabiles, et y achètent du blé apporté par les Arabes.

6. VENDREDI DES 'ARÎB.

Les 'Arîb formaient autrefois à eux seuls un k'âïdat qui arrivait au contact de la Kabilie par une petite trouée comprise entre le k'âïdat des Beni-Dja'âd et le cheïkhat héréditaire des Oulâd-Bellîl. Ils avaient deux marchés, dont l'un se tenait tous les lundis et l'autre tous les vendredis.

Le lundi se tenait sur l'Ouad-Tneïn, dans le pays des Oulâd-Guemra, près du fort (*bordj*) où résidait le k'âïd des 'Arîb. Aussi les Kabiles insoumis ne s'y montraient-ils pas volontiers; ils préféraient le marché du vendredi, où la surveillance était moins active et moins immédiate.

Le vendredi des 'Arîb se tient en un lieu nommé Drîdia, au-dessous d'Aïoun-Bessâm. Il est surtout fréquenté par les Oulâd-el-'Azîz (Ben-Hini), qui viennent y chercher du blé et de l'orge, et qui y vendent de

l'huile, des figues et des raisins secs, de la poudre et des armes.

7. SAMEDI DES OULÂD-BELLÎL.

Il se tient à Bordj-el-Bouîra (vulgairement appelé Bordj-Hamza), sur l'un des affluents supérieurs de l'Ouad-Akbou. Nous n'avons point d'indications sur les tribus kabiles qui fréquentaient ce marché; c'était probablement là que les populations du versant méridional du Jurjura, Merkalla, Beni-Meddour, Beni-Ia'la et Beni-'Aïci venaient acheter leurs provisions de blé.

8. DIMANCHE DE LA MEDJÂNA.

Ce marché est l'un des plus importants parmi ceux qui intéressent le commerce extérieur de la Kabilie. Il se tient à Bordj-bou-Ariridj, sous la présidence de Ah'-med-ben-Moh'ammed-el-Mokrâni, notre khalifa dans la Medjâna. Mais l'autorité française y est représentée plus directement encore par un officier, M. le commandant d'Argent, qui, depuis six années environ, occupe cette résidence, et seul, au milieu des tribus arabes, exerce, de concert avec notre khalifa, une surveillance aussi active qu'intelligente sur toute la partie occidentale de la province de Constantine.

Trois cantons viennent s'approvisionner de blé au marché de la Medjâna. Ce sont ceux du Jurjura méridional, du Bîbân et d'Ilmaïn.

Le canton du Jurjura méridional y envoie les Beni-Mlikech et Illoul-Açammer; le canton du Bîbân, les Beni-'Abbês et la tribu de Kolla-ou-Satour; le canton d'Ilmaïn y envoie les Beni-Ourtilân, Tafreg, Bounda, Dja'fra et Zammôra. Ces tribus y apportent les divers produits de l'industrie kabile, huile, savon, plats et ustensiles en bois, fruits secs; ils emportent de l'orge, du blé, de la laine et des bestiaux.

9. DIMANCHE DES 'AMER.

Ce marché se tient à Setif même, auprès de notre établissement. On ne nous a signalé, comme le fréquentant d'habitude, que la tribu de Kolla-ou-Satour; cependant nous y avons trouvé quelquefois des Beni-'Abbês, des Beni-Ourtilân et même des Zouaoua, mais toujours en très-petit nombre.

10. JEUDI DES OULÂD-CHIOUK'.

Se tient à 'Aïn-Roua, sur une hauteur appelée Dra'-el-K'âïd, à une journée environ du Djebel-Megris. On ne nous a pas indiqué de tribu appartenant à la Kabilie proprement dite qui fréquente ce marché; cependant il est probable qu'une partie du canton d'Amacin vient y acheter des blés apportés par les Arabes.

§ IV. RÉSUMÉ.

On remarquera que tous les marchés extérieurs, soit périodiques, soit permanents, appartiennent à des tri-

bus ou à des territoires qui, reconnaissant la souveraineté de la France, peuvent recevoir l'action directe de notre administration. Il n'est donc pas sans intérêt de résumer l'ensemble des lois qui régissent les relations de ces marchés avec la Kabilie, afin d'offrir dans ces lois elles-mêmes les moyens d'apprivoiser et d'utiliser, sans y porter le trouble, la ruche laborieuse à laquelle elles s'appliquent.

Le mouvement d'importation qui part de ces marchés roule principalement sur quatre natures d'articles, savoir : les huiles, les bijoux et armes, les ouvrages en bois, les bernous.

Les blés importés partent surtout des marchés périodiques fréquentés par les laboureurs. C'est chez les tribus arabes contiguës à son territoire, que la Kabilie vient chercher la plus grande partie de ses grains.

Les articles de luxe, soieries, merceries, cotonnades, partent surtout des marchés permanents, des villes habitées par les négociants qui font venir ces articles.

Les laines dont la Kabilie a besoin, pour la fabrication de ses tissus, partent surtout des marchés périodiques fréquentés par les éleveurs de bestiaux.

Quant au mouvement d'exportation, les huiles s'écoulent par les villes aussi bien que par les tribus. Cependant on peut regarder la ville de Bou-Sa'da, eu égard au nombre et à l'étendue des ramifications commerciales qui y viennent aboutir, comme le débouché le plus important. Bougie partagera sous ce rapport la prééminence de Bou-Sa'da, aussitôt qu'elle sera entrée en libre

pratique. Alors les huiles de la Kabilie auront, par Bougie, le marché de l'Europe, et le marché du désert, par Bou-Sa'da.

Les bijoux et les armes fabriqués en Kabilie s'écoulent principalement sur les marchés périodiques, étant surtout à l'usage des tribus.

Les ouvrages en bois vont partout; partout où il existe un ménage, si pauvre qu'il soit, sous la tente, sous le chaume ou sous la tuile.

Enfin les bernous aboutissent surtout aux villes, où les Arabes viennent les chercher, lorsqu'ils veulent renouveler cette partie de leur vêtement.

Ainsi les deux denrées nécessaires, l'une à la nourriture de tous, l'autre au travail des femmes, le blé et la laine brute, sont achetées par les Kabiles sur les marchés des tribus.

Ils portent eux-mêmes en échange l'huile, leur produit national, tant dans les villes que sur les marchés de tribus, et les bernous, ouvrages de leurs femmes, surtout dans les villes.

Le nombre des nœuds où aboutissent, en dehors de la Kabilie, les relations commerciales de cette contrée, se réduit à seize : dix marchés et six villes.

Parmi ces marchés, quatre se tiennent le dimanche; un le lundi; un le jeudi; trois le vendredi et un le samedi. Deux sont occupés par l'autorité française, le dimanche de Setif et le dimanche de la Medjâna.

Parmi les villes, une est en dehors de l'Algérie, c'est Tunis; Bougie est bloquée et figure pour mémoire, quant

à présent; Msila est un lieu de passage; Alger et Constantine sont les chefs-lieux de deux de nos provinces. Enfin il reste une dernière ville, l'un des nœuds commerciaux les plus importants de la Kabilie, qui reconnaît notre autorité, qui a plusieurs fois invoqué notre protection et qui ne possède aucun agent de l'administration française; c'est Bou-Sa'da.

CHAPITRE IV.

VOIES DE COMMUNICATION.

§ I. LIEN DES MARCHÉS ENTRE EUX.

Il résulte de ce qui précède,

1° Que le nombre des marchés intérieurs s'élève à soixante-sept;

2° Que le nombre des marchés extérieurs s'élève à quinze, savoir : dix marchés hebdomadaires, et cinq villes ou marchés permanents. Nous laissons de côté Tunis, qui est en dehors de l'Algérie, et qui d'ailleurs n'occupe qu'une place secondaire dans le mouvement d'échange.

L'ensemble des relations commerciales de la Kabilie repose donc sur un réseau de quatre-vingt-deux nœuds.

Il reste à parler des communications qui les relient les uns aux autres et forment comme les mailles du réseau. On ne s'étonnera pas que le plus grand nombre

et les plus importants de ces marchés se trouvent répartis sur un très-petit nombre de routes, que l'on peut regarder dès lors comme les artères vitales de ce pays.

Nous allons dire quelles elles sont, ou du moins quelles elles doivent être, quand des causes accidentelles ne viennent pas troubler les lois de la circulation.

Dans son état normal, le réseau tient à la côte par Dellis et Bougie; il tient aux régions circonvoisines et au reste de l'Algérie par les marchés extérieurs, où vient s'arrêter le mouvement d'échange qui part de la Kabilie.

C'est sur l'ensemble des routes qui, à travers le massif kabile, relient les deux points d'attache de la côte aux points d'attache du pourtour, que se concentre presque toute la circulation commerciale; et comme nous avons compté quinze points d'attache hors du périmètre et deux sur la côte de la Kabilie, le nombre des grandes communications commerciales semblerait devoir s'élever à trente. En réalité, il est beaucoup moindre.

En effet, parmi les quinze marchés qui amènent les Kabiles dans la sphère de notre action directe, plusieurs se trouvent appartenir à la même route. Ainsi Constantine, l'un des marchés extérieurs, communique avec la Kabilie par Setif, qui en est un autre; Bou-Sa'da, par Msîla et Hamza; le vendredi et le lundi des 'Arîb, par Hamza. Le dimanche des Beni-'Aïcha, le lundi et le

vendredi des Isser, se trouvent sur les routes d'Alger à Dellis et d'Alger à Bougie. Bougie lui-même, que des circonstances particulières tiennent aujourd'hui en dehors du mouvement commercial, redeviendrait, dans l'état normal, le principal point de concours des relations de la Kabilie avec la côte, et figurerait au premier rang des marchés intérieurs.

En appliquant cette observation aux différents nœuds d'attache du réseau, on voit que les têtes de ligne, c'est-à-dire les points de passage ou de départ des principales routes qui pénètrent dans la Kabilie, se réduisent à quatre, qui sont Setif, Bordj-bou-Ariridj, Hamza et Alger.

La jonction de chacun de ces quatre points, avec les deux marchés de la côte, détermine les grandes artères de la circulation kabile.

Il faut y ajouter encore une communication non moins importante, celle qui relie les quatre points entre eux : c'est la route de Constantine à Alger, route parcourue dans toute sa longueur, par les Français, en octobre 1839, et visitée depuis partiellement par diverses colonnes. On peut l'appeler le chemin de ronde de la Kabilie; car elle en borde la limite méridionale sur une grande partie de son développement.

Voici la série des lieux les plus remarquables par où elle passe, depuis Constantine jusqu'à Alger :

1° Constantine, point de départ, marché extérieur;
2° Setif, marché extérieur qui se tient tous les dimanches;

3° Bordj-bou-Ariridj, où se tient le dimanche de la Medjâna, marché extérieur;

4° Bordj-el-Bouîra (vulgairement Hamza), où se tient le samedi des Oulâd-Bellîl, marché extérieur;

5° Ben-Haroun, situé dans le voisinage du dimanche des Sanhadja, marché extérieur;

6° Mercredi des Beni-Khalfoun, marché extérieur;

7° Ben-Hini, où se tient le vendredi des 'Ammâl, marché extérieur;

8° Enfin Alger, le premier nœud d'attache du réseau.

Des quatre principales stations échelonnées sur cette route de ceinture partent huit grandes communications dirigées sur Bougie et sur Dellis. Ces huit routes traversent les lieux d'échange les plus achalandés, les foyers les plus importants de l'activité intérieure, les villes et villages les plus riches et les plus peuplés de toute cette contrée; elles en occupent, en outre, les principales issues.

§ II. EXAMEN SOMMAIRE DES COMMUNICATIONS PRINCIPALES.

Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé de ces huit communications, que l'on trouvera d'ailleurs tracées sur la carte jointe à cet ouvrage, avec toutes les indications que comporte le figuré graphique. Nous nous bornerons à celles qui intéressent plus particulièrement l'avenir de notre commerce, c'est-à-dire aux trois routes qui, d'Alger, de Setif et de Hamza, se dirigent sur Bougie.

Leur importance ne saurait être révoquée en doute; elles mettent en communication la meilleure position nautique de la côte et les trois principaux centres d'activité des provinces de Constantine et d'Alger.

Elles mettent Bougie en relation,

Par Setif, avec le Tell de la province de Constantine ;

Par Alger, avec le Tell de la province d'Alger;

Par Hamza, avec Bou-Sa'da, qui est la clef saharienne des deux provinces.

Malheureusement ces trois communications, si importantes pour les trois quarts de l'Algérie, sont barrées depuis seize ans.

Pour apprécier le changement que l'ouverture de ces routes opérerait dans la destinée de l'immense région qu'elles intéressent, il suffit de comparer les distances actuelles de Setif et de Bou-Sa'da au littoral, avec celles qui en résulteraient si la route de Bougie était libre.

Setif se trouve en ce moment au fond d'une impasse qui commence à Philippeville et passe par Constantine. Or, la distance de Philippeville à Constantine est de............................ 80 kil.
et celle de Constantine à Setif est de...... 130
Setif est donc éloigné du littoral de....... 210 kil.
quoique sa distance, en ligne droite, à la mer ne soit que de 50 kilomètres. D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, il n'existe aucun moyen d'abréger ce parcours, puisque, entre Alger et Philippeville, nous n'avons pas de port qui communique avec l'intérieur.

Quant à Bou-Sa'da, elle dépend de Constantine, et les colonnes françaises n'y parviennent qu'en passant par Setif. La distance de Bou-Sa'da au littoral se compose donc, pour nous autres Français, de la route de Setif au littoral, augmentée de l'espace qui sépare Setif de Bou-Sa'da.

Or, la distance de Setif au littoral est irrémissiblement, comme on vient de le voir, de... 210 kilom.

La distance de Setif à Bou-Sa'da est de. 170

Bou-Sa'da est donc, en ce moment, pour nous, éloigné du littoral de........... 380 kilom.

quoique sa distance en ligne droite, à la côte, ne soit, en réalité, que de 170 kilomètres.

Si l'allongement de distance, produit par l'occlusion anormale de Bougie, était compté perpendiculairement à la côte, Bou-Sa'da, la cité saharienne la plus voisine de la mer, tomberait parmi les oasis extrêmes de l'Algérie.

Supposons maintenant les routes de Setif et de Hamza à Bougie rendues à la circulation européenne et indigène :

Les 210 kilomètres qui séparent Setif du littoral se réduisent à 116; Setif se rapproche donc réellement de la côte d'environ 100 kilomètres;

Les 380 kilomètres qui séparent Bou-Sa'da du littoral se réduisent à 210; Bou-Sa'da se rapproche donc de la côte de 170 kilomètres.

Bou-Sa'da serait alors exactement aussi éloigné de la côte que l'est Setif aujourd'hui, et les touristes qui

maintenant poussent leurs excursions jusqu'à Setif, sans sortir du Tell, iraient avec la même facilité se promener en plein Sahara ; ils y arriveraient même plus rapidement puisque, venant d'Alger par mer et prenant terre à Bougie, ils gagneraient le temps de la traversée de Bougie à Philippeville.

L'établissement d'une route par terre d'Alger à Bougie produirait des résultats moins appréciables. La distance est d'environ 210 kilomètres; les paquebots la franchissent dans l'espace de 16 à 18 heures, tandis que le voyage par terre exigerait à peu près huit jours. Le seul profit que le commerce y trouverait, consisterait dans les moyens de correspondance rendus plus fréquents, l'établissement des routes devant entraîner l'organisation d'un service de poste.

L'établissement de la communication par terre d'Alger à Bougie rencontrerait aussi, dans les dispositions des Kabiles, des difficultés plus grandes.

Les routes de Setif et de Hamza à Bougie traversent des populations toutes intéressées plus ou moins, à l'exception de celles qui touchent immédiatement cette ville, à la levée du blocus qui leur interdit l'accès de ce marché. Ajoutons que les tribus de la rive droite de l'Akbou ont conservé le souvenir des apparitions que les khalifa du bey de Constantine faisaient annuellement parmi elles, pour la levée de l'impôt. Bien que l'apparition fût courte, et que l'impôt perçu couvrit à peine les frais de tournée, le souvenir de ces actes de présence et d'autorité n'en serait pas moins, pour l'établissement

des deux routes, un auxiliaire utile, surtout si l'intérêt politique savait s'effacer un peu derrière l'intérêt commercial.

C'est une circonstance heureuse que, par suite de l'arrêt d'interdit maintenu contre Bougie, pendant dix-sept ans, la liberté des échanges, qui se controverse en Europe, soit devenue une question d'intérêt populaire sur les deux rives de l'Akbou. En adoptant nous-mêmes ce programme, « Liberté pour tous du commerce avec Bougie, » notre position ne serait pas défavorable, car nous pourrions nous présenter plutôt comme des libérateurs que comme des maîtres, et demander des adhésions plutôt que des soumissions.

Il est inutile de dire que la route d'Alger à Bougie ne présente aucune de ces circonstances favorables.

Passons à l'examen détaillé des trois communications.

1° ROUTE DE SETIF À BOUGIE.

Un officier du génie, M. Richard, avait étudié, dès 1842, les difficultés d'établissement d'une communication française entre Setif et Bougie, et il avait consigné le résultat de ses études dans un mémoire spécial qui existe manuscrit au ministère de la guerre. Ce travail, composé par voie d'enquête, vu l'impossibilité d'aller sur les lieux, a été pleinement confirmé par l'exploration armée qui a été faite en mai 1847.

M. Richard prenait pour point de départ la ville de

Bougie, où il résidait : il divisait la route jusqu'à Setif en quatre étapes, dont la plus longue était de huit lieues et la plus courte de six et demie.

Première journée.

En partant de Bougie, le voyageur côtoie la rivière durant l'espace de quatre lieues jusqu'au gué situé en face du village d'Amzeïân (Taddart-Oulid-ou-Râbah') tout près du samedi des Oulâd-Tamzalt. Le gué, pendant l'été, n'a qu'une profondeur moyenne de 0m 40. Pendant l'hiver, à l'époque des fortes pluies, cette profondeur peut aller jusqu'à 1m 50. La rivière, en ce point, est donc toujours guéable. Dans cette première partie de son trajet, la route traverse un pays plat.

En quittant le gué, elle débouche dans la vallée de l'Ouad-Amacin, et, après avoir parcouru un terrain d'accès facile, elle atteint les bords de cette rivière, où le voyageur fait ordinairement sa première station.

Deuxième journée.

De là il va camper sur les bords de l'Ouad-Beni-Mouah'li, affluent de l'Ilmaïn. Son tracé passe sur le territoire des Oulâd-Djellîl, des Beni-Khâteb; il laisse à gauche le village de Beni-Boubekkâr, contourne la montagne des Beni-Khïâr et vient déboucher dans la vallée des Beni-Mouah'li. Dans ce trajet le terrain est accidenté, mais n'offre aucun obstacle sérieux à l'éta-

blissement d'une route. Il présente une série d'ondulations, généralement fort douces, qu'il est possible de traverser directement, suivant leur ligne de plus grande pente.

Troisième journée.

En quittant l'Ouad-Beni-Mouah'li, la route s'approche de l'Ouad-Bou-Sellâm ; elle laisse à sa gauche les montagnes des Beni-Oudjehân, traverse leur territoire et arrive à 'Aïn-Meddah', au pied du Guergour, dans le pays des Beni-'Adjâb. C'est là que se trouve le dernier gîte, près d'une source d'excellente eau. Un peu avant d'y arriver, la route passe au voisinage d'une ancienne ville romaine située sur les bords de l'Ouad-bou-Sellâm et qui paraît n'avoir pas été sans importance. Plusieurs statues qui ornaient probablement la façade d'un temple sont encore debout et n'ont subi aucune mutilation. Une forme de rochers qui porte le nom d'El-'Arouça (la mariée) et qui figure, aux yeux des Arabes, une nouvelle épouse dans ses habits de noce, a donné lieu à une légende fort naïve. Elle raconte que ces statues sont des chrétiens d'autrefois qui, s'en allant à une noce, furent changés en pierre, à la vue seule de Sidi-'Ali, l'un des compagnons du Prophète.

Dans le parcours de cette étape le terrain est encore assez accidenté, mais il s'améliore et s'aplanit à mesure qu'on pénètre davantage dans le pays des Beni-'Adjâb, où domine le régime des plaines.

Quatrième journée.

D'Aïn-Meddah' à Setif, la route n'offre guère de difficultés que dans le col compris entre le Djebel-Anini et le Djebel-Guergour. Une fois ce col franchi, on entre dans l'immense plaine des 'Amer, au milieu de laquelle Setif est bâti.

Au reste, ce dernier tronçon de la route avait été parcouru, il y a plusieurs années, par la colonne de Setif, qui s'était même avancée, à 5 kilomètres au delà jusqu'à El-'Arouça, où sont les chrétiens changés en pierre; le regard de Sidi-'Ali n'a pas pétrifié nos soldats.

Voici, d'après M. Richard, les trois longueurs d'étape de Bougie à 'Aïn-Meddah'.

Ouad-Amacin	8 lieues.
Ouad-Beni-Mouah'li	6 1/2
'Aïn-Meddah'	7 1/2
TOTAL	22 lieues.
A quoi il faut ajouter la distance d'Aïn-Meddah' à Setif, mesurée sur la reconnaissance	9
Ce qui porte la distance de Bougie à Setif à	31 lieues.

2° ROUTE DE HAMZA À BOUGIE.

Cette route a été parcourue par une colonne française en mai 1847; elle suit constamment la vallée de l'Ouad-Akbou qui, durant ce trajet, change plusieurs fois de nom, s'appelant tour à tour Ouad-Kêf-Redjâla,

Ouad-Beni-Mans'our, Ouad-Beni-'Abbês, Ouad-es-Sah'el, Ouad-Akbou, et enfin, dans le bas, Ouad-Bedjaia (rivière de Bougie.)

Première et deuxième journée.

Depuis Bardj-el-Bouîra; appelé vulgairement *Bordj-Hamza,* jusqu'aux Beni-Mans'our, la route se confond avec le chemin de ronde de la Kabilie, ou avec la route de Constantine à Alger, parcourue dans l'expédition du Bîbân, en 1839. C'est donc seulement à partir des Beni-Mans'our qu'elle pénètre dans un pays inexploré.

La distance de Hamza aux Beni-Mans'our se partage en deux étapes, dont le gîte intermédiaire est à Kêf-Redjâla, sur le bord de la rivière, dans le pays des Beni-'Aïci, au confluent de l'Ouad-Ksênna, qui vient de l'Ouennour'a, dans l'Ouad-Beni-Mans'our, qui va à Bougie.

La première étape est de 27 kilomètres, et la seconde de 25.

Troisième journée.

En quittant les Beni-Mans'our, la route côtoie la rivière, à quelque distance des bords, en parcourant un terrain peu accidenté; elle passe sur le territoire des Beni-Mlikech, et à côté du marché de cette tribu, qui se tient le jeudi, puis elle arrive au lundi d'Illoula, laissant à droite, sur la rive opposée, les Beni-'Abbês,

dont on voit les villages se déployer sur les contre-pentes de la rivière. On découvre successivement Bou-Djelîl, où se tient le lundi des Beni-'Abbês, qui fait concurrence au lundi d'Illoula, et le supplée dans les temps de trouble; Beni-Ouîhedân, Tazaïrt et Ir'îl-'Ali, entre lesquels se tient l'un des deux mercredis; Talefsa, où est le siége de l'autre; Guindouz, Oulâd-K'âïd, Toufît, Taourir't et Abla. Tous ces villages ne sont éloignés de la route que de deux ou trois lieues, et paraissent, dit-on, très-distinctement.

A deux lieues environ du lundi d'Illoula, on arrive à Akbou, où est le confluent de l'Ilmaîn dans l'Ouad-es-Sah'el, qui prend en ce lieu le nom d'Ouad-Akbou.

Il existe à Akbou des ruines assez considérables. On y voit, dit-on, les restes d'un ancien barrage dont les pierres de taille renferment, suivant l'opinion générale des Kabiles, de grandes richesses enfouies jadis par les chrétiens. Peut-être les Kabiles ont-ils raison, car le barrage établi en ce point devait être une source de fertilité et de richesses. On trouve, en outre, à Akbou, une magnifique plantation d'oliviers. La longueur de cette étape est d'environ 8 lieues, ou 32 kilomètres.

Quatrième journée.

Au delà d'Akbou, la vallée s'élargit et la route laisse les coteaux qui dominent la rivière, pour en suivre les bords; elle reste constamment en plaine. De distance en distance, apparaissent de doubles rangées parallèles

de pierres de taille qui doivent être les restes d'une voie romaine.

Peu de temps après avoir laissé Akbou, on quitte le territoire des Illoula pour entrer sur celui des Beni-Ourzellaguen, puis on traverse la grande tribu des Beni-Our'lis, et, après elle, la tribu presque aussi importante des Fenaïa. Sur la rive opposée, les deux tribus les plus considérables sont les Beni-Aïdel et les Sanhadja. La route passe au lundi des Fenaïa et au mercredi des Beni-Our'lis.

Chez les Fenaïa, on rencontre un débris romain appelé El-K's'ar, et on arrive, peu après, aux ruines de Tiklât, qui appartiennent à l'ancienne Tubusuptus, mentionnée plusieurs fois dans le récit de l'expédition du général Théodose contre Firmus.

Tiklât est le terme de la quatrième journée, pendant laquelle le voyageur, parti d'Akbou, a parcouru 9 lieues 1/2, ou 38 kilomètres.

Cinquième journée.

De Tiklât à Bougie, le sol n'offre pas plus de difficultés que dans la partie supérieure de la rivière. Le seul obstacle viendrait de la résistance des tribus; la route passe entre les Mezzaïa et les Oulâd-Tamzalt, demeurés, jusqu'à ces derniers temps, nos ennemis les plus opiniâtres.

La longueur de cette dernière étape serait d'environ 7 lieues.

En résumé, l'établissement d'une route de Hamza à Bougie ne rencontrerait pas d'obstacles topographiques; les difficultés seraient d'une autre nature. Toutefois quelques circonstances paraissent de nature à affaiblir l'opposition des tribus.

Depuis les Beni-Mans'our jusqu'à Akbou, on laisse à droite les Beni-'Abbês; c'est la tribu qui fréquente le plus nos établissements; c'est aussi celle où l'influence de notre khalifa de la Medjâna est la mieux assise [1].

Depuis Akbou jusqu'à Tiklât, on traverse le territoire des Beni-Our'lis et celui des Fenaïa; on longe celui des Beni-Aïdel; trois tribus riches, productives, commerçantes, et intéressées plus que toutes les autres au rétablissement des relations avec le marché de Bougie, car c'est contre elles principalement que le blocus de cette ville par les Oulâd-Tamzalt et les Mezzaïa a été dirigé.

Ces divers intérêts ne peuvent manquer de modifier les dispositions des tribus où ils existent, et de tempérer, jusqu'à un certain point, la fougue turbulente des autres.

3° ROUTE D'ALGER À BOUGIE.

Nous ne nous arrêterons pas à l'examen de la route par le littoral, route longue, tortueuse et difficile; nous nous en tiendrons à la communication intérieure par

[1] Cette tribu est la seule qui ait essayé de s'opposer au passage de la colonne française pendant l'expédition de 1847; quelques-uns de ses villages ont été enlevés et détruits.

la vallée de l'Amraoua, qui est, de tout point, la plus praticable.

Elle se compose de trois parties distinctes, savoir:

1° Depuis Alger jusqu'au coude de l'Ouad-Sebaou, à la hauteur de Dellis;

2° Depuis le coude de l'Ouad-Sebaou jusqu'à Djema't-es-Sahridj, au pied des montagnes;

3° Depuis Djema't-es-Sahridj jusqu'à Bougie, à travers les montagnes.

Première partie.

La première partie traverse la Metidja, le k'âïdat de Khechna et celui des Isser, pays parfaitement accessibles, et situés en dehors de la Kabilie. Elle a été fréquemment parcourue par nos colonnes; il est donc inutile d'insister sur des détails que l'on peut trouver partout. On fera remarquer toutefois que cette route passe par le dimanche des Beni-'Aïcha et par le vendredi des Isser, deux des marchés où les Kabiles viennent faire leurs achats de grains.

Seconde partie.

La seconde partie, depuis le coude de l'Ouad-Sebaou jusqu'à Djema't-es-Sahridj, est comprise dans l'enceinte de la Kabilie. Elle a été parcourue par des colonnes françaises deux fois seulement, en 1844 et en 1845. Elle est loin de présenter la même sécurité que la première partie.

Elle suit, en le remontant, le cours de l'Ouad-Sebaou, jusqu'à Dra'-bel-Khedda, où se tient le samedi d'Ali-Khodja, un des principaux marchés de la Kabilie. Chemin faisant, elle passe au pied du Bordj-Sebaou, ancienne résidence d'un k'âïd turc.

Parvenue à Dra'-bel-Khedda, la route gravit les pentes du Belloua, pour aller passer au col de Tizi-Ouzzou (le col du genêt), où existe un fort de construction turque, autre résidence de k'âïd; puis elle redescend les contre-pentes de la montagne, et vient retrouver, à Chemlâl, le cours de l'Amraoua. Elle le remonte, passe au village de Tamda-el-Blât, où se voient les restes d'une ville romaine, et parvient à un autre village appelé Mokla-Berouag, situé à quelques kilomètres au-dessus. C'est la limite de la domination turque dans la Kabilie.

Arrivée en ce point, la route prend à droite, gravit les premières pentes de la montagne et conduit le voyageur, après quatre à cinq kilomètres de marche, à Djema't-es-Sahridj, chef-lieu des Beni-Fraoucen, l'une des villes les plus importantes et l'un des principaux marchés de la Kabilie : c'est la limite de l'exploration française.

Toute cette seconde partie de la route parcourt un terrain généralement uni et presque toujours facile. Les témoignages des indigènes, depuis longtemps unanimes sur ce point, ont reçu une entière confirmation des Français qui ont passé par là.

Troisième partie.

A Djema't-es-Sahridj, on a devant soi le haut massif de l'Ak'fâdou, qu'il faut traverser pour atteindre Bougie. C'est la continuation de la longue chaîne du Jurjura. Marmol nous apprend que ce massif a été franchi sans difficulté par les Turcs, dans les premiers temps de leur occupation; mais il paraît que leurs procédés incendiaires et exactionnaires ne tardèrent pas à mécontenter les tribus kabiles; car, bientôt après, la porte se referma pour ne plus s'ouvrir.

Les voyageurs ne connaissent que deux routes pour se rendre de Djema't-es-Sahridj à Bougie. L'une passe par l'Ak'fâdou, en remontant un des affluents de l'Ouad-Amraoua, et laisse au Nord les deux grosses masses de l'Afroun et de l'Adrer-ez-Zân; l'autre pénètre dans le bassin de l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef, tributaire direct de la Méditerranée, et passe au pied du versant septentrional de l'Afroun.

ROUTE DU SUD PAR L'AK'FÂDOU.

L'affluent de l'Ouad-Amraoua, dont cette route suit la vallée, prend sa source dans l'Ak'fâdou même, où il porte le nom d'Ouad-Ak'fâdou; là il arrose le territoire des Beni-Idjer et les sépare des Illoula. Il descend ensuite dans le territoire des Beni-Iah'ia, et passe auprès d'un marabout couvert en tuiles, appelé Bou-Behir, dont il prend le nom. Il le change encore, à la hauteur

de Djema't-es-Sahridj, en celui d'Ouad-Safsaf, jusqu'à ce qu'il devienne l'Ouad-Amraoua.

Première journée.

En sortant de Djema't-es-Sahridj, la route gravit une côte assez roide qui conduit à Ifir'a, chef-lieu des Beni-R'oubri, siége de leur marché, qui se tient tous les samedis. La distance est d'environ 20 kilomètres.

Deuxième journée.

D'Ifir'a on continue à monter jusqu'à la station désignée par les voyageurs sous le nom d'Ak'fâdou. On y trouve des sources abondantes qui versent leurs eaux dans l'Ouad-Ak'fâdou. On traverse les immenses forêts de chênes-zân, contre lesquelles vinrent échouer l'habileté et l'énergie d'Iah'ia-Ar'a, l'ancien ministre de la régence. On fait route d'abord sur le territoire des Beni-R'oubri, puis sur celui des Beni-Idjer. Il tombe chaque année dans cette région beaucoup de neige.

Non loin de la station d'Ak'fâdou, sont des ruines considérables appelées Tok'bal. La distance d'Ifir'a à Ak'fâdou est d'environ 20 kilomètres, comme la première.

Troisième journée.

En partant d'Ak'fâdou, on continue à cheminer dans les vastes forêts qui séparent les Beni-Idjer des Beni-Our'lis, et le versant occidental du versant oriental de la montagne; puis on entre dans la vallée de l'Ouad-

Tifra, que l'on suit en descendant avec elle les contre-pentes de l'Ak'fâdou. On arrive ainsi, en traversant dans sa largeur le territoire des Beni-Our'lis, jusque vers le confluent de l'Ouad-Tifra dans l'Ouad-Akbou. En ce point, la route de Djema't-es-Sahridj fait sa jonction avec celle de Hamza, et elles arrivent encore à Tiklât, où est la station commune. La distance d'Ak'fâdou à Tiklât doit être d'environ 20 kilomètres.

Quelquefois, au lieu de descendre l'Ouad-Tifra, on tourne à gauche au sortir des bois de l'Ak'fâdou; on traverse le pays des Fenaïa, à mi-côte, en coupant à angle droit les torrents qui le sillonnent, et l'on vient camper à Aïn-Toudja, près du village d'El-'Aïnser, résidence du k'âd'i des Toudja. C'est aussi une des stations de la route du Nord.

Mais la route qui suit la vallée de la Tifra est la plus fréquentée, et sans doute aussi la plus facile.

ROUTE DU NORD PAR L'AFROUN.

Première journée.

En sortant de Djema't-es-Sahridj, on commence à gravir dans les montagnes. On atteint promptement la ligne de partage entre la vallée de l'Amraoua et celle de Sidi-Ah'med-ben-Ioucef. Là, on se trouve dans un large col qui sépare la chaîne du Tamgout de celle de l'Afroun. On le franchit et l'on va camper au village de Beni-bou-H'aï, sur l'une des sources de l'Ouad-Sidi-Ah'med-ben-Ioucef. On passe en route au lieu où se

tient le vendredi des Beni-'Azzouz, marché considérable, placé sur le col lui-même. On passe ensuite à Tifrît, l'un des principaux villages des Beni-'Azzouz, remarquable par sa mosquée, fondation pieuse du dernier dey H'aceïn-Bacha.

De Djema't-es-Sahridj à Beni-bou-H'aï la distance est d'environ 20 kilomètres.

Deuxième journée.

Du village de Beni-bou-H'aï on va camper à la petite ville de Kebouch, chez les Aït-'Amer, en passant par Mechnoua', où existent les restes d'une voie romaine. On traverse la forêt de chêne-zân, fort épaisse, qui règne sur les trois massifs du Tamgout, de l'Afroun et de l'Ak'fâdou. On assure que dans cette région il tombe chaque année beaucoup de neige, et qu'elle persiste plusieurs mois.

La route passe sur le territoire des Beni-Iahi'a-oulouccf et des Aït-'Amer. La distance est encore d'une vingtaine de kilomètres.

Troisième journée.

De Kebouch, le voyageur qui marche à petites journées va passer la nuit à 'Aïn-Toudja, dont il a été question plus haut, près du village d'El-'Aïnser. Il traverse les villages de H'allafa, d'Aguemmoun et de Cherfa. A droite et au-dessus de ce dernier, existent des ruines

considérables, appelées Tilioua-el-Khemis, arrosées de sources abondantes.

Quatrième journée.

D'El-'Aïnser on descend la vallée de l'Ouad-Toudja, jusqu'auprès de son confluent dans l'Akbou, où l'on retrouve la route qui vient de Hamza. La distance d'Aïn-Toudja à Bougie est d'environ 25 kilomètres.

Tels sont les deux seuls passages que la nature ait ménagés dans l'épais rideau de montagnes tendu entre Djema't-es-Sahridj et Bougie. Que la communication entre ces deux points choisisse le passage du Nord ou le passage du Sud, elle trouvera les mêmes obstacles; elle trouvera des neiges qui, dans certaines circonstances, peuvent compromettre le salut d'un corps d'armée; de vastes étendues de bois favorables à la résistance et au brigandage; enfin des tribus ombrageuses qui tirent directement leur pain des glands de leur forêt, et les défendent comme on défend son pain.

Que le marché de Bougie soit ouvert ou fermé, peu leur importe; et en effet, qu'auraient-elles à y vendre? Leur principale industrie est la fabrication des ustensiles en bois, meubles qui, appropriés exclusivement à l'usage des indigènes, s'écoulent par le Sud et non par le Nord. La seule denrée qui s'adresse aux Européens comme aux indigènes, qui cherche également le Nord et le Sud, c'est l'huile; voilà pourquoi la liberté du commerce avec Bougie, appelée par les populations

de l'Ilmaïn, de l'Amacin et de l'Akbou, trouve indifférentes celles de l'Ak'fâdou, de l'Afroun et du Tamgout.

Ces dernières possèdent cependant un élément de richesses dans le bois brut de leurs forêts. S'il demeure stérile pour elles, c'est qu'elles en ignorent le prix, et qu'après la consommation extrêmement restreinte des tourneurs elles n'y voient plus qu'une moisson de glands. Peut-être, pour leur faire comprendre le prix de ces richesses naturelles, faudrait-il en échange leur offrir du blé, seule monnaie dont elles connaissent la valeur. Mais assurément l'échange serait plus facile et plus avantageux en faisant apporter les bois sur un point convenu du littoral, par les Kabiles eux-mêmes, qu'en allant les chercher, la hache à la main, dans leurs montagnes.

COMPARAISON AVEC LES ITINÉRAIRES ROMAINS.

La route qui vient d'être étudiée se confond, sur une grande partie de son développement, avec celle qui, par l'intérieur des terres, conduit de Dellis à Bougie. Elles se rejoignent à Bordj-Sebaou. Cette coïncidence permet de les comparer avec les itinéraires anciens.

En effet, il existait autrefois deux communications intérieures entre Rusuccurum (Dellis) et Saldæ (Bougie).

La première est fournie par l'itinéraire d'Antonin et se décompose ainsi :

Départ de Rusuccurum,		
Tigisis	12	milles.
Bidil, municipium	27	
Tubusuptus	40	
Saldæ	18	(var. 28)
TOTAL	97	milles.
et en adoptant la variante	107	

La seconde est fournie par la carte de Peutinger, et se décompose ainsi :

Départ de Rusuccurum,		
Tigisis	12	milles.
Syda, municipium	32	
Ruba, municipium	40	
Saldæ	25	
TOTAL	109	

Les deux routes passant par Tigisis, c'est au delà de ce point qu'elles se séparaient et alors elles devaient suivre le tracé des deux routes actuelles, puisqu'il n'existe que deux passages à travers la chaine qu'elles franchissent. Les ruines d'établissement et les vestiges de voie romaine, que les voyageurs signalent sur les deux routes, augmentent la probabilité de ce fait.

Les points qui ont conservé les ruines les plus considérables sont au nombre de cinq, savoir :

Taourga, au Sud de Dellis;

Tamda-el-Blât, sur l'Ouad-Amraoua;

Djema't-es-Sahridj;

Tillioua-el-Khemis, au-dessus de Cherfa;

Tiklât, sur le bord de l'Ouad-Akbou.

Les établissements les plus considérables, ceux dont les itinéraires romains nous ont transmis le nom, sont également au nombre de cinq, savoir :

Tigisis, les municipes de Bidil, de Syda, de Ruha, et, enfin, Saldæ; trois municipes et deux colonies.

Ce rapprochement n'établit-il pas déjà entre eux une certaine présomption d'identité?

Reste à savoir si l'épreuve des distances la confirmera.

Taourga est à 16,000 mètres, en ligne droite, de Dellis : les 12 milles qui séparent Tigisis de Rusuccurum en valent 17,772. Si l'on admet que les ingénieurs romains aient réduit à 1/8 l'allongement dû aux détours, les deux distances seront égales. On peut donc placer à Taourga l'ancienne Tigisis.

De Taourga à Tamda-el-Blât, la distance, en ligne droite, est de 32 kilomètres;

De Tigisis au municipe de Bidil, elle est de 27 milles, 39,987 kilomètres.

Si l'on évalue à un quart l'allongement dû aux détours, ce qui est admissible, à cause de l'obligation où l'on est d'aller chercher le col de Tizi-Ouzzou, en arrière du Belloua, les deux distances seront encore égales. Nous croyons donc pouvoir placer à Tamda-el-Blât l'ancien municipe de Bidil.

De Taourga à Djem'at-es-Sahridj, la distance en ligne droite est de 38 kilomètres; en maintenant la pro-

portion du quart, pour l'effet des détours, la distance itinéraire serait de 47,500 mètres.

De Tigisis au municipe de Syda, la carte de Peutinger compte 32 milles, soit 47,392 mètres.

La différence n'étant que de 100 mètres, on est autorisé à placer à Djema't-es-Sahridj, l'ancien municipe de Syda.

Voilà les deux routes romaines parvenues, l'une à Tamda-el-Blât, l'autre à Djema't-es-Sahridj. Or, pour arriver à Djema't-es-Sahridj, nous savons qu'il faut passer à Tamda-el-Blât; il est donc extrêmement probable qu'elles se confondaient jusque-là comme les deux routes actuelles, et qu'elles ne se séparaient que dans la montagne.

A partir de Tamda-el-Blât (*Bidil, municipium*), l'itinéraire d'Antonin va passer à Tubusuptus.

A partir de Djem'at-es-Sahridj (*Syda, municipium*), la carte de Peutinger va passer à *Ruha, municipium.*

Ici les reconnaissances de MM. les officiers d'état-major nous abandonnent; nous entrons dans un pays inexploré, et les évaluations reposent sur des témoignages indigènes. On doit donc exiger moins de rigueur dans ces assimilations.

La position et l'importance des ruines de Tiklât laissent peu de doutes sur la coïncidence avec Tubusuptus. La distance de Tiklât à Bougie, mesurée en ligne droite, est de 25 kilomètres. La distance itinéraire de Tubusuptus à Bougie est de 18 milles ou 26,658 mètres.

Les deux nombres diffèrent assez peu l'un de l'autre pour rendre probable l'identité des deux positions. Elle le devient plus encore par la comparaison des distances de Tubusuptus à Bidil, et de Tiklât à Djema't-es-Sahridj.

Entre les deux premiers points, l'itinéraire d'Antonin compte 40 milles, soit 59,240 mètres.

Entre les deux seconds points, la distance en ligne droite, résultant de la discussion des témoignages contemporains, est de 44 kilomètres; si l'on admet, pour les détours et les pentes, la proportion d'un tiers, eu égard au passage de la montagne, cela porte la distance itinéraire à 60,000 mètres.

Nous plaçons donc Tubusuptus aux ruines de Tiklât.

Il en résulte que le tracé de l'itinéraire d'Antonin correspond à la route actuelle du Sud, par l'Ak'fâdou.

Entre le municipe de Syda et la colonie de Saldæ, la carte de Peutinger place une station qu'elle appelle *Ruha, municipium*. Elle est située à 40 milles ou 59,240 mètres de Syda, et à 25 milles ou 37,025 mètres de Saldæ.

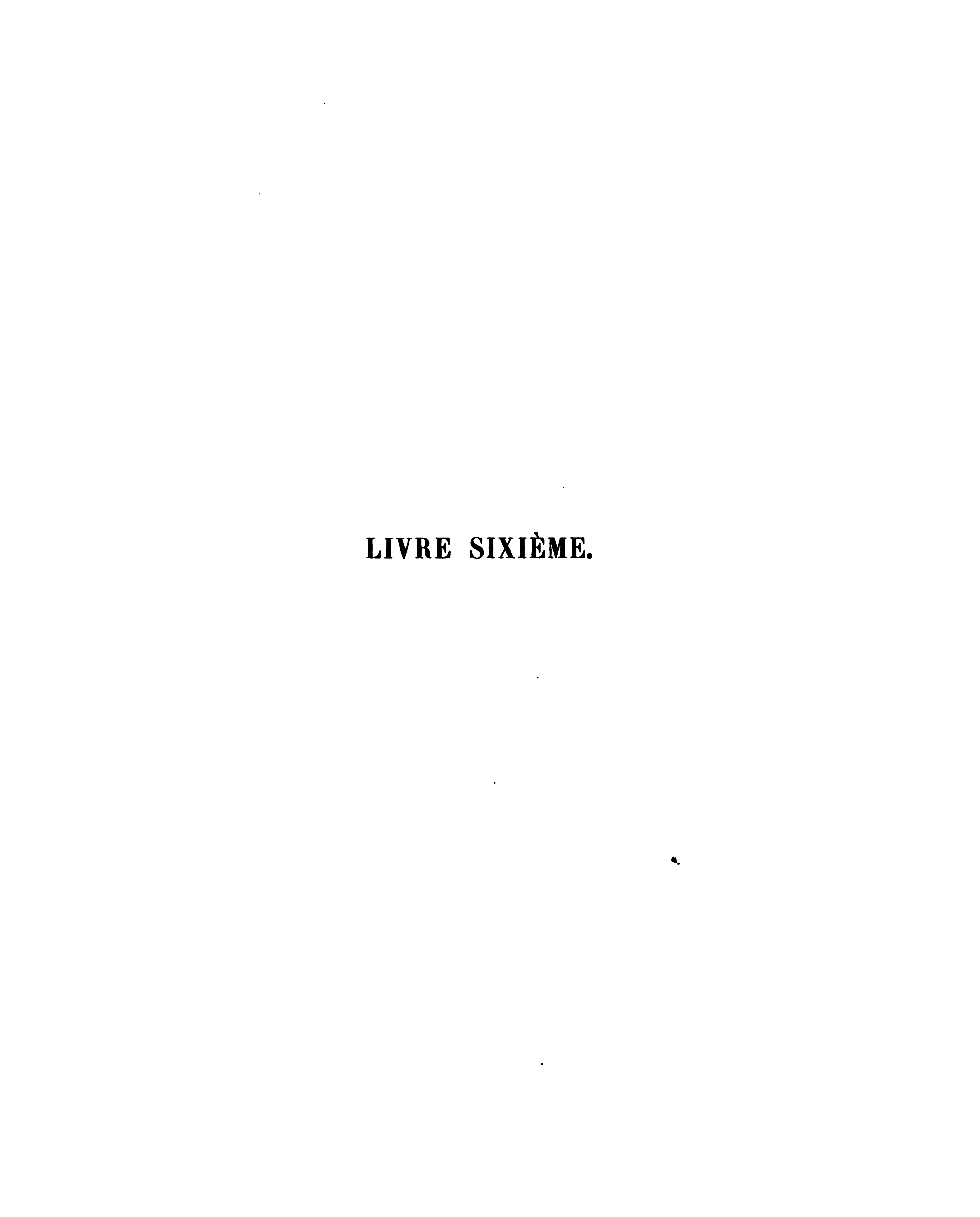
D'un autre côté, les ruines de Tilioua-el-Khemis que l'on trouve sur la route du Nord sont placées à 40 kilomètres de Djema't-es-Sahridj, et à 27 kilomètres de Bougie. Ces distances étant comptées en ligne droite, la proportion du tiers, pour les détours, les sinuosités et les pentes, porterait la distance itinéraire à Bougie à 36,000 mètres. Ce qui concorde sensiblement avec les 37,025 de la carte romaine; mais cette proportion est insuffisante pour la distance à Djema't-es-Sahridj;

il faut admettre que les détours augmentent la route de moitié : ce qui est possible, puisque la route de Setif à Saldæ, ou de Setif à Bougie, offre elle-même cette particularité.

De la discussion précédente il résulte,

1° Que les deux communications romaines de Rusuccurum à Saldæ, conservées, l'une par l'itinéraire d'Antonin, l'autre par la carte de Peutinger, correspondent aux deux routes actuelles;

2° Que l'itinéraire d'Antonin s'applique à la route du Sud par l'Ak'fâdou, et la carte de Peutinger à la route du Nord par l'Afroun.



LIVRE SIXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉCIS HISTORIQUE.

---

§ I. ANALYSE DES PÉRIODES ROMAINE, VANDALE, BYZANTINE ET ARABE.

L'état d'indépendance dans lequel vivent aujourd'hui la plupart des tribus de la Kabilie proprement dite n'est point un fait accidentel né d'une réaction passagère contre la présence et les entreprises d'un peuple étranger et chrétien, c'est, au contraire, l'état normal de cette contrée. Il remonte à l'origine des souvenirs historiques; il brave les efforts tentés par les conquérants pour asseoir violemment leur autorité dans ces montagnes; il s'y maintient avec la langue et le génie des peuples qui les habitent; il résiste aux voies romaines et aux bordj turcs; il survit aux municipes et aux zmala.

Ces orageuses annales se résument dans le nom donné par les Romains à la chaîne qui traverse de part en part la Kabilie; ils l'appelaient *Mons Ferratus* (la montagne bardée de fer).

Vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, un lieutenant de César, nommé Cossus, fut obligé de réprimer les Musulans, l'un des principaux peuples de cette contrée. Le résultat de cette expédition fut de refouler les Musulans dans leurs montagnes.

L'an 17 de notre ère, un chef numide, nommé Tacfarinas, qui avait servi dans l'armée romaine, se met à la tête du parti des mécontents; mais, ne trouvant pas assez de sympathies dans son pays natal, qui est aujourd'hui la province de Constantine, il passe les monts, va s'adresser aux peuples belliqueux du Jurjura, et les entraîne dans une guerre qui inquiète, pendant près de huit ans, l'autorité romaine, et ne se termine que par la mort du chef rebelle. Parmi les tribus agitées par Tacfarinas, figurait encore celle des Musulans.

L'an 69 après Jésus-Christ, c'est-à-dire cinquante-deux ans après, les Musulans sortent encore une fois de leurs montagnes et viennent ravager les établissements romains. L'histoire garde le silence sur la cause et l'issue de cette guerre.

Une interruption de deux siècles dans la série des monuments historiques nous conduit à l'année 286 de notre ère; à cette époque, il n'est plus question des Musulans, mais des Quinquégentiens. Ce sont eux qui, dans le calme d'une soumission générale, lèvent l'étendard de l'indépendance africaine et protestent contre le joug étranger.

Qu'était-ce donc que ces Quinquégentiens? Un ancien panégyrique les définit, « les peuples les plus fa-

rouches de la Mauritanie, défendus par des montagnes inaccessibles qui leur forment un rempart naturel. »

Mais un ancien cosmographe, le philosophe Ethicus, fournit une indication plus précise sur la position de ce peuple. Dans la nomenclature qu'il nous a laissée des peuples riverains de la Méditerranée, depuis l'Asie Mineure jusqu'à l'Océan, nous voyons figurer les Quinquégentiens, que le géographe place entre Saldæ (Bougie) et Rusuccurum (Dellis); ainsi point de doute sur l'identité des Quinquégentiens et des Kabiles.

Qu'avaient fait les Quinquégentiens? Aurelius Victor se contente de dire qu'ils agitaient violemment l'Afrique. Eutrope ne leur consacre aussi qu'une phrase, d'où il semblerait résulter qu'ils s'étaient rendus maîtres d'une partie des possessions romaines.

Cette guerre dut présenter un caractère sérieux, si l'on en juge par l'importance des personnages qu'elle mit en scène. Ce fut un prince impérial, Maximien Hercule, l'associé du trône de Dioclétien, qui vint la conduire en personne. Elle dura longtemps, et le résultat, signalé par quelques historiens, mérite d'être rapporté textuellement : « Les Quinguégentiens, disent-ils, furent domptés et réduits à la paix. » C'est-à-dire qu'on les contraignit à rester tranquilles. Le panégyriste de Maximien ajoute un mot qui donne à penser qu'on avait essayé de transplanter une partie de la population.

Ici l'histoire garde encore le silence pendant près d'un siècle.

Durant ces longs entr'actes, les noms des person-

nages sont les seuls qui changent; le lieu de la scène, le génie des acteurs, le sens du drame, restent les mêmes.

Vers 372, sous Valentinien Ier, le cri de guerre retentit encore, poussé par ce même peuple des Quinquégentiens, dans ces mêmes gorges du Jurjura. Un jeune homme, qui avait servi dans les armées romaines et avait appris à les combattre, fut le chef que les rebelles se donnèrent; il se nommait Firmus, et il était fils d'un cheikh indigène, vassal de l'empire. Cette fois, comme les autres, la guerre prit tout d'abord un caractère de gravité qui nécessita un grand déploiement de forces. Le commandement des troupes impériales fut confié au premier général de l'époque : c'était Théodose, père de l'empereur qui s'agenouilla devant saint Ambroise.

Cet épisode, qui dura trois années, est raconté fort au long par l'historien Ammien Marcellin; mais un seul fait donne la valeur des résultats obtenus précédemment. Dès le début de la campagne, une foule de peuplades, dont tous les noms offrent un cachet berbère [1], sortent des montagnes de fer pour combattre les armées romaines. C'est alors que le chef de l'une d'elles, dans une entrevue avec le général romain, lui adresse cette étrange question, « Qui es-tu, et que viens-tu faire? »

[1] Parmi les noms de ces peuplades, il en est qui ressemblent beaucoup à quelques-uns des noms actuels. Tels sont les Massissenses, que l'on retrouve aujourd'hui dans les Msisna, fraction des Beni-Aïdel.

langage hautain, qui éloigne l'idée d'une soumission antérieure.

Cinquante ans plus tard, vers 426, au moment où la domination proconsulaire allait expirer entre les mains du comte Boniface, qui fut le dernier gouverneur de l'Afrique romaine, le vieux levain berbère fermentait encore dans les montagnes, et ce général devait réprimer une nouvelle et dernière insurrection, avant de marcher à la rencontre des Vandales, qui venaient de débarquer à Tanger.

Telle est la série des événements qui forment les annales de ce peuple sous la domination des Romains. Ces annales, qui commencent vingt-quatre ans avant notre ère, s'arrêtent vers le milieu du ve siècle. Elles embrassent donc un espace de quatre cent cinquante ans, orageuse période dont tous les monuments sont marqués au même coin.

L'histoire ne nous dit pas ce que devint le peuple des montagnes de fer sous la domination vandale et sous la domination gréco-romaine.

Elle n'est guère plus explicite sous les Arabes; mais souvent une simple dénomination résume à elle seule bien des pages; ce que les Romains avaient appelé *Mons Ferratus,* la montagne bardée de fer, les Arabes l'appelèrent *El-'Adoua*, la terre ennemie. Et tout le génie de ces habiles conquérants n'aboutit qu'à faire accepter la foi musulmane par l'entremise pacifique des marabouts. Ils ne purent imposer ni leur joug ni leur langage.

Mais lorsque les dynasties berbères commencèrent à s'élever en Afrique, les peuples autochthones du Nord s'allièrent à l'invasion autochthone venue du Sud à la suite d'Ioucef-ben-Tachfin, et c'est sans doute de ce contact entre des peuples africains par l'origine, musulmans par les croyances, que sont sorties les principautés féodales dans lesquelles la Kabilie fut partagée au moyen âge et dont les débris existent encore.

Au moment où cette domination à la fois musulmane et berbère succombait sous le poids de dissensions intestines qu'exploitèrent successivement Charles-Quint et Barberousse, un écrivain espagnol parcourait l'Afrique d'abord comme soldat, puis comme prisonnier, et après vingt-huit années de pérégrinations aventureuses, après avoir visité toute la Barbarie et toute l'Égypte, rentré dans son pays natal, portait à la connaissance des *honnêtes gens d'Espagne* le résultat de ses observations et de ses études. Cet écrivain était Marmol. Il avait assisté au déclin de la domination berbère et aux débuts de la domination turque : son témoignage intéresse donc à la fois les deux périodes.

A cette époque trois principautés occupaient la plus grande partie de l'espace que comprend la Kabilie actuelle. C'étaient : celle de Koukô à l'Ouest du Jurjura; à l'Est de cette longue chaine celle de Beni-Jubar (Beni-Abd-el-Djebbar), et au Sud-Est celle de la Abez (Beni-'Abbês).

L'écrivain espagnol présente la principauté de Koukô

comme composée de Berbères et d'Azuagues[1], « gens belliqueux qui vivent la plupart du temps sans reconnaître aucun seigneur, ni payer tribut à personne. »

Quant à celle des Beni-Jubar, « elle est à huit lieues de Bougie et a plus de dix lieues de long sur dix de large. C'est une montagne haute et escarpée où il y a de grands bocages de noyers et de figuiers. Les habitants sont Azuagues, de ceux qui se font des croix au visage et aux mains, nation vaillante, mais si brutale qu'ils s'entre-tuent pour peu de chose[2]. La montagne est si rude qu'on ne les y va pas tourmenter, de sorte qu'ils n'obéissent qu'à un chef élu par eux-mêmes. »

La troisième principauté, qui s'étendait au Sud de la précédente, était gouvernée par un cheikh que Marmol appelle le *seigneur de La Abez*. Elle était peuplée d'Azuagues belliqueux et de Berbères, « qui ont toujours, dit le voyageur espagnol, maintenu leur liberté sans payer longtemps aucun tribut ni à roi ni à prince. »

Ainsi lorsque la domination turque parut en Afrique, la Kabilie avait conservé l'esprit et l'état d'indépendance qui, sous les dominations précédentes, la distinguaient du reste de l'Afrique; c'était encore la nation des Musulans et des Quinquégentiens, c'était encore le *Mons Ferratus* des Romains, l'Adoua des Arabes.

[1] Ce nom se retrouve dans celui de Beni-Azzoug et Iazzouguen, qui se reproduit fréquemment dans cette région.

[2] C'est le chef des Beni-Abd-el-Djebbar qui a assassiné le commandant supérieur de Bougie en 1836.

§ II. COMMENCEMENT DE LA PÉRIODE TURQUE.

Arrêtons-nous un moment devant les débuts de la domination turque. Cherchons le caractère et l'issue de ses premières entreprises dans une contrée qui depuis tant de siècles résistait aux invasions violentes. C'est à Marmol que nous en devons le récit ; il nous a révélé l'origine et la nature des rapports qui s'établirent entre chacune des trois principautés berbères et les nouveaux conquérants; nous avons pu nous-mêmes constater la situation de la conquête turque au moment où elle s'éteignit, et si l'espace qui sépare les deux points extrêmes de cette longue période est couvert de ténèbres, nous en connaissons le commencement et la fin : c'en est assez pour la juger.

On connaît l'étrange destinée des deux frères Barberousse, qui de l'humble condition de corsaires s'élevèrent, dans l'espace de quelques années, au rang de fondateurs d'empire. On sait qu'ils débutèrent avec un brigantin et une frégate dont l'armement était le produit d'un vol, et qu'après quelques succès éclatants remportés sur la marine chrétienne ils se virent à la tête d'une escadre composée de vingt-six galères turques ou maures, repaire flottant ouvert à tous les bandits de la Méditerranée. Grâce à leur qualité de renégats, à la guerre qu'ils faisaient aux chrétiens et à l'effroi qu'ils inspiraient, ils trouvaient des points de relâche dans tous les ports de la Barbarie. C'est de là qu'ils partaient pour ravager les côtes d'Espagne.

Encouragé et encombré peut-être par le succès, Barberousse forma le projet de s'emparer d'un port où il pût mettre en sûreté le produit de ses brigandages. C'est sur Bougie qu'il jeta les yeux. Cette ville était alors au pouvoir des Espagnols : à la faveur du prétexte de guerre sainte qu'il pouvait invoquer, il trouva de l'appui parmi les Arabes et les Berbères, et c'est avec eux qu'en 1514 il attaqua Bougie par terre et par mer. Mais la garnison espagnole se défendit vaillamment. Barberousse eut un bras emporté par un boulet et fut contraint de lever le siége.

Alors seulement il tourna ses regards vers Alger. Cette ville était gouvernée par un cheikh berbère appelé Sélim-ben-Toumi, allié à la famille suzeraine de la principauté de Koukô. Plusieurs fois il avait donné asile à Barberousse ; mais ayant eu vent que, pour prix de ce service, Barberousse voulait le faire assassiner et se mettre en sa place, il sortit d'Alger et se réfugia dans la Metidja, chez des amis puissants. Barberousse, qui était alors dans cette ville, écrivit à Sélim pour l'engager à y revenir, tandis que lui-même allait courir les mers de la chrétienté ; il assurait qu'il n'était pas venu pour faire la guerre aux mahométans, mais aux chrétiens, et il lui promettait de le maintenir dans son état et d'augmenter sa puissance. Il fit porter sa lettre par un tâleb chargé de renouveler de vive voix à Sélim l'assurance qu'il n'avait rien à craindre. Confiant dans la sincérité de ces protestations, Sélim revint à Alger. Mais à peine fut-il arrivé que Barberousse le fit étran-

gler et pendre aux créneaux de Bâb-Azoun avec la toile de son turban. Aussitôt il prit possession de la citadelle et de la ville (1515).

C'est ainsi qu'Alger, sans posséder aucune des qualités nécessaires aux grandes villes, est devenue la capitale d'un empire de forbans et, *par continuation*, d'une colonie chrétienne.

La trahison et la mort de Sélim soulevèrent dans la famille suzeraine de Koukô, à laquelle il appartenait, et parmi les peuples de cette montagne, une indignation générale. La guerre fut résolue et ne tarda pas à éclater. Mais les rivalités qui animaient l'une contre l'autre les principautés berbères vinrent en aide à la politique turque. L'inimitié des peuples de Koukô lui valut l'alliance des Beni-'Abbês. En 1550, leur chef 'Abd-el-'Azîz, qui fut, dit Marmol, l'un des plus braves guerriers de l'Afrique, *contracta amitié* avec Hacen-Bacha, fils de Khaïr-ed-Dîn et gouverneur d'Alger, et aida les Turcs à exécuter de grandes choses. Il commença par les rendre maîtres de Tlemsên, malgré la faiblesse du général algérien. Puis avec Salah'-er-Reïs, il s'en alla à une autre extrémité de la régence, et aux confins du Sahara, soumettre les deux villes de Tuggurt et de Ouaregla qui, s'étant placées tout d'abord sous la protection des Turcs, avaient fini par se lasser de leur cruauté et de leurs exactions.

A son retour à Alger, 'Abd-el-Azîz devait trouver la récompense des services qu'il avait rendus aux Turcs. Étant un jour dans le palais de Salah'-er-Reïs, il eut

avis qu'on lui réservait le sort de Sélim. Il sortit aussitôt, monta sur un cheval rapide et se sauva vers les montagnes, en maudissant Alger, ville d'iniquité et de trahison. Quoiqu'on fût alors à l'entrée de l'hiver, Salah'-er-Reïs se mit en campagne et s'avança jusqu'à une lieue environ de K'ala'. Là il y eut une bataille, où les Turcs ne durent leur salut qu'aux Arabes et se retirèrent, dit Marmol, avec perte de leurs gens et de leur réputation. Sur ces entrefaites, des événements survenus dans l'Ouest rappelèrent Salah'-er-Reïs. Il partit donc en laissant le commandement à deux renégats, l'un Corse et l'autre Grec.

Ces deux généraux se mirent en route vers Msîla, dans le dessein de la protéger. Mais 'Abd-el-'Azîz marcha à leur rencontre, les atteignit sur les bords de l'Ouad-el-H'ammam, les défit et tua tout ce qui était Turc, à l'exception des deux chefs, qui s'enfuirent à Msîla; mais il épargna les Arabes et se contenta de les dépouiller.

Peu de temps après Salah'-er-Reïs mourut, laissant pour successeur H'acen-Bacha. 'Abd-el-'Azîz lui envoya aussitôt des présents pour renouveler l'amitié qui avait existé entre eux; mais, éclairé par l'exemple de Sélim et par sa propre expérience, il n'osa pas se rendre à Alger. Cette trêve d'ailleurs ne fut pas de longue durée. Au bout d'une année, 'Abd-el-'Azîz ayant levé des contributions sur quelques points des possessions turques, H'acen-Bacha marcha contre lui. Il vint camper dans la Medjâna (Migana, suivant Marmol), et, à la demande

des habitants, il bâtit un fort, où il laissa une garnison de cent Turcs; puis il en alla établir un autre à Zammôra et de là retourna à Alger, avec perte de plus de trois cents Turcs que les Beni-'Abbês lui tuèrent dans diverses escarmouches. Il laissa pour tenir la campagne un renégat corse avec quatre cents Turcs. Mais il ne fut pas plutôt parti qu'Abd-el-'Azîz descendit de la montagne et tailla en pièces les quatre cents Turcs. La nouvelle de ce désastre parvint à Alger en même temps que H'acen-Bacha y arrivait.

Le fort de la Medjâna fut abandonné par ses défenseurs et détruit par 'Abd-el-'Azîz.

Cette guerre, qui ne dura pas moins d'une année, fut suivie d'une trêve pendant laquelle H'acen-Bacha demanda à 'Abd-el-'Azîz la main de sa fille. Malgré les avantages que cette union pouvait lui offrir, 'Abd-el-'Azîz la refusa. H'acen-Bacha voulait à tout prix une alliance avec les princes kabiles; il s'adressa au cheikh de Koukô qui, oubliant la trahison de Sélim, l'accepta pour gendre.

Dès ce moment le gouvernement d'Alger et le cheikh berbère unirent leurs forces contre 'Abd-el-'Azîz. Ils remontèrent ensemble la rivière de Bougie et vinrent ravager le territoire des Beni-'Abbês. De son côté, 'Abd-el-'Azîz vint camper au pied de la montagne avec « quatre mille mousquetaires à pied et cinq mille à cheval, » en un lieu appelé Tezli, où il fit construire un fort avec un retranchement qui barrait le chemin. Les forces combinées d'Alger et de Koukô attaquèrent le fort, le

battirent avec deux pièces d'artillerie et y firent brèche; puis le seigneur de Koukô donna l'assaut avec ses enseignes déployées et s'en rendit maître. Mais 'Abd-el-'Azîz se replia sur la montagne pour y rallier ses troupes et revint au combat. Il fondit sur les Turcs qui s'étaient engagés à sa poursuite, et, au moment où ils tournaient tête pour faire leur retraite, les chargea en queue et les serra de si près que la plupart jetèrent bas leurs armes pour mieux fuir; de sorte qu'Abd-el-'Azîz resta maître du lieu et du fort. La nuit étant venue, chacun se retira de son côté.

Le lendemain le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Plusieurs fois 'Abd-el-'Azîz eut l'avantage contre ses ennemis; « mais à la fin, comme il s'avançait pour darder sa lance dans leur bataillon, ils lui tirèrent tant de coups, qu'ils le tuèrent lui et son cheval, puis chargèrent ses gens, pour empêcher qu'ils ne se saisissent de son corps; de sorte qu'ils le remportèrent et lui coupèrent la tête. Ce brave Africain portait deux cottes de mailles l'une sur l'autre, avec une lance, un bouclier et un coutelas. » Les Turcs, pour profiter de ce succès, s'empressent de gravir la montagne. Alors les Kabiles leur envoient un parlementaire et proposent d'entrer en arrangement. A la faveur de cette négociation, ils ont le temps d'élire un nouveau chef; et ce chef, qui est le frère d'Abd-el-'Azîz, les ramène au combat.

Mais les Turcs venaient de recevoir la nouvelle que le chérif du Maroc marchait contre Tlemsên. « Son-

geant, dit Marmol, qu'ils avaient été là huit jours sans rien faire, et que leurs forces ne leur servaient de rien dans ces montagnes, ils prirent la route d'Alger, et remportèrent, pour trophée, la tête de leur ennemi. Le successeur de La Abez court maintenant tout le pays, et, assujettissant les Arabes, recueille les contributions de cette partie du Sahara et du seigneur de Koukô, avec qui il a guerre perpétuelle. »

Tels furent les premiers rapports du gouvernement turc avec les deux principautés de Koukô et des Beni-'Abbês. Il débute par des actes de perfidie; il les soutient par des actes de violence : il exploite les rivalités intestines; mais ses intrigues et ses efforts n'aboutissent qu'à faire envahir par l'élément berbère une partie du territoire précédemment occupé par les Arabes.

Il reste à examiner ce que devint, dans ces tentatives d'invasion, la troisième principauté, celle des Beni-'Abd-el-Djebbar, appelée par Marmol Beni-Jubar, que nous avons nous-mêmes pour ennemie depuis seize ans.

Nous avons raconté la première entreprise dirigée infructueusement contre Bougie, en 1514, par Barberousse. Ce ne fut qu'en 1555 que les Turcs s'en rendirent maîtres. A cette époque, Salah'-er-Reïs vint attaquer cette ville par terre et par mer avec quarante mille hommes de combat et vingt-deux galères. Après s'être emparé successivement de deux forts, il attaqua le Grand Château, où le gouverneur don Alphonse de Peralte s'était enfermé. Il battit cette citadelle pendant vingt-

deux jours, jusqu'à ce qu'enfin le gouverneur ne pouvant tenir plus longtemps, la rendit aux Turcs sous la condition qu'on laisserait libres toutes les personnes qu'elle contenait et qu'on leur fournirait les moyens de retourner en Espagne. Le Turc promit, mais, une fois maître de la place, il fit tout esclave, à l'exception du gouverneur et de vingt hommes à son choix. En arrivant en Espagne, don Alphonse de Peralte fut mis en jugement et condamné à mort. Il eut la tête tranchée sur la place de Valladolid.

Les tribus voisines de Bougie ne se montrèrent pas plus favorables aux nouveaux maîtres de cette ville qu'elles ne l'avaient été aux anciens. A la tête des mécontents figurait, comme aujourd'hui, la tribu des Beni-'Abd-el-Djebbar. « Ils ont guerre avec les Turcs, dit Marmol, et fournissent à tout, parce qu'ils ont force troupes bien armées et que les avenues de la montagne sont si difficiles qu'on n'y peut monter. »

Puis il ajoute ces lignes qui résument toute l'histoire de l'occupation espagnole : « Lorsque Bougie était aux chrétiens, la garnison courait quelquefois cette montagne; mais elle n'arrivait que sur la côte ou dans la plaine, où il y avait quelques villages « qu'elle pouvait piller; » ce qui se faisait avec tant de vitesse qu'elle était de retour avant que ceux de la montagne en fussent avertis, parce qu'en quatre heures ils mettent sur pied cinq mille hommes de combat, et « quelquefois ils ont un peu précipité la retraite des chrétiens. »

Ainsi des trois principautés ou confédérations qui,

vers le milieu du XVIe siècle, occupaient le sol de la Kabilie actuelle, il n'en était pas une seule qui n'eût repoussé le joug des Turcs; deux avaient accepté passagèrement leur alliance, aucune n'avait accepté leur loi.

§ III. FIN DE LA PÉRIODE TURQUE.

Entre les événements dont Marmol nous a conservé le récit et la situation qui s'est offerte à nous, c'est-à-dire, entre le milieu du XVIe siècle et le milieu du XIXe, que s'est-il passé? Il serait difficile de le dire, car la tradition écrite manque et la tradition orale remonte à peine à quelques années. On juge cependant qu'à la politique des guet-apens succéda un système plus sage sinon plus heureux.

1. SYSTÈME DES CHEÏKHATS HÉRÉDITAIRES.

Les traces de la principauté de La Abez se retrouvent dans la grande tribu des Beni-'Abbês, qui devait comprendre, à l'époque de Marmol, celle des Beni-Aïdel. Les Beni-Jubar devaient englober la tribu des Beni-Slimân, à en juger par les *bocages de noyers*, dont Marmol assure que leur territoire était couvert, et l'autorité ainsi que le nom se sont conservés dans la famille des Beni-'Abd-el-Djebbar, qui commande héréditairement les Oulâd-Tamzalt et exerce encore une grande et fâcheuse influence sur tout le pays circon-

voisin. Enfin la principauté de Koukô a donné naissance à la confédération des Zouaoua. Il faut y ajouter, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans un des livres précédents, une quatrième principauté ou confédération située à l'Est des Zouaoua, dont les tronçons, séparés par la politique turque, gardent encore dans leurs dénominations l'empreinte d'une origine commune. Nous voulons parler de cette bande méridienne dont la confédération de Flicet-Mellil occupe le centre et qui se termine au Nord, par les Fliça-sur-Mer; au Sud, par les Oulâd-Bellil. Soit que la formation de cette quatrième principauté ait été postérieure à Marmol, soit qu'elle ait été omise par cet écrivain, ce qui est plus probable, toujours est-il qu'elle a dû exister dans l'intervalle triséculaire qui le sépare de nous.

La politique turque, en venant se heurter contre ces quatre masses autochthones avait apporté dans les conditions de leur existence des modifications diverses.

La principauté de La Abez fut scindée en deux; toute la région, au Sud de Zammôra, où H'acen-Bacha avait construit un fort, échut à une famille puissante de ce pays, les Oulâd-Mokrân, auxquels le gouvernement turc en laissa la possession héréditaire, moyennant la reconnaissance de son droit politique supérieur et la réserve du droit d'investiture.

La région centrale, qui embrasse aujourd'hui les Beni-'Abbês et les Beni-Aïdel, demeura indépendante. La principauté des Beni-Jubar (Beni-'Abd-el-Djebbar) fut assujettie à une visite annuelle faite par un des hauts

fonctionnaires du beylik de Constantine et à une faible redevance, perçue dans cette tournée, gage insignifiant d'une dépendance imparfaite.

La principauté de Koukô demeura entièrement indépendante.

Enfin, la principauté des Oulâd-Bellil fut scindée en trois. La région située au Sud des monts Jurjura fut constituée en fief héréditaire aux mêmes conditions et sous les mêmes réserves que celui des Oulâd-Mokrân. Les deux régions situées au Nord demeurèrent indépendantes sous le nom de Flîça, auquel l'usage ajouta, pour les distinguer, les qualifications d'origine et de position, en appelant l'une Flîça de Mellil, et l'autre Flîça-sur-Mer.

2. SYSTÈME DES K'ÂÏDATS.

Les trois tronçons furent séparés matériellement sur le sol par deux infiltrations turques, différant entièrement de celles que nous venons d'indiquer, et qui paraissent appartenir à une époque beaucoup plus récente.

Nous voulons parler des deux k'âïdats de Sebaou et de Bou-R'ni.

Le système qui donna naissance à ces deux k'âïdats différait de celui qui donna naissance aux deux cheïkhats du Sud, en ce qu'il admettait le gouvernement direct des tribus par les officiers turcs, tandis que l'autre les faisait gouverner par délégation féodale.

Le système des k'âïdats, du moins dans son application à la Kabilie, consistait à s'emparer des grandes vallées et à les faire garder par des colonies militaires indigènes, placées sous les ordres immédiats d'un fonctionnaire turc, qui les employait comme un instrument d'appropriation sur le sol et de domination sur les hommes. Chaque colonie s'appelait *zmala*, l'ensemble s'appelait *zmoul;* le fonctionnaire turc s'appelait *k'âïd.*

Nous avons dit, dans le cours de ces études, que l'une des principales artères de la Kabilie est l'Ouad-Amraoua, qui occupe une partie de la route d'Alger à Bougie; que le principal affluent de cette rivière est l'Ouad-bou-R'ni, venant du Sud et dessinant la route de Hamza à Dellis; enfin que la Kabilie elle-même est bornée, du côté d'Alger, par l'Ouad-Isser, qui trace la route de Constantine à Alger. Ces trois lignes, dont l'importance stratégique n'avait point échappé aux Turcs, furent successivement occupées par eux et gardées par des zmala.

L'ensemble des zmala établies sur l'Ouad-Amraoua et des tribus qui en dépendaient formait le k'âïdat de Sebaou; l'ensemble des zmala établies dans les deux autres vallées formait le k'âïdat de Bou-R'ni [1].

L'occupation de la vallée supérieure de l'Amraoua commença par la construction d'un fort appelé Taza-

[1] On ne connaît pas bien les circonstances qui ont marqué les premières applications de ce système; elles se sont effacées de la mémoire des hommes; la tradition n'a conservé que le souvenir des fondations les plus récentes.

rart, sur la rive droite de la rivière, entre les deux villages de Tala-'Atmân et de Chemlâl, et elle se termina par la prise du village de Tamda-el-Blât, limite de l'occupation turque. Mais la possession n'en fut définitivement acquise qu'après qu'il eut été sept fois repris, sept fois brûlé.

A peine les Turcs étaient-ils bien installés dans une position que les meurtriers, les voleurs, et en général, tous les bandits des tribus voisines venaient se placer sous leur protection. Il se formait ainsi de nouveaux villages kabiles intéressés à reconnaître et à défendre l'autorité des conquérants.

Le nombre de ces transfuges devint bientôt considérable; il fallait pourvoir à leur défense et à leur entretien. Voici comment cela se pratiquait. En général, ils arrivaient presque nus. Le cheikh ou chef de la zmala leur donnait d'abord du pain, puis il leur assignait un coin de terre; il leur confiait, en outre, quelques instruments de labour; plus tard, il y ajoutait un fusil, puis un cheval et un harnachement. Le transfuge se mettait à cultiver; sur les premiers produits de son travail, il remboursait le cheikh de ses avances, et ensuite il demeurait propriétaire du sol.

La défense était assurée par quelques forts ou bordj élevés de distance en distance, et occupés par des garnisons turques. Tels étaient le Bordj-Om-Menaïl, placé à l'entrée de la Kabilie, du côté d'Alger, le Bordj-Sebaou, le Bordj-Tizi-Ouzzou et le Bordj-Bou-R'ni, dont nous avons indiqué ailleurs les positions. Mais le princi-

pal élément de défense était fourni par la population coloniale, espèce de garde nationale mobile qui, moyennant la concession de la terre et un dégrèvement de contributions, devait marcher à l'appel du k'âïd.

Quant à la conservation de la colonie, voici comment elle se trouvait garantie : les transfuges arrivaient d'abord seuls, mais leurs familles venaient souvent les rejoindre. Il y avait même des femmes, coupables de quelque faute, qui, pour se soustraire à la vengeance ou à la justice, accouraient se réfugier sous la protection des Turcs. Enfin, parmi les tribus que leur voisinage refoulait dans la montagne, quelques-unes, telles que les Ma'tk'a et les Beni-Ir'ât'en, s'étaient apprivoisées peu à peu et familiarisées avec un état de choses qu'il ne leur était plus possible de conjurer. Elles avaient ouvert leurs marchés aux colons; elles avaient fréquenté les marchés de la colonie; il s'était formé ainsi des alliances, et le mouvement de reproduction n'avait pas tardé à se régulariser.

Le k'âïdat de Bou-R'ni dépendait de celui de Sebaou; il comptait, comme ses tributaires, les tribus situées à droite et à gauche, dans les berges escarpées de la rivière. Elles étaient au nombre de douze.

Leur tranquillité, plutôt que leur soumission, était garantie par les propriétés qu'elles possédaient dans la plaine; car, pour la montagne, le Turc ne s'y aventurait pas. La contribution était hypothéquée sur les oliviers et les figuiers de la plaine, et, comme la récolte avait lieu en automne, c'était aussi l'époque de la perception.

Mais les recouvrements ne se faisaient qu'avec peine; il fallait toujours en venir aux menaces; quelquefois même le temps de la moisson arrivait sans que la contribution fût intégralement rentrée. Que faisait alors le k'âïd? Il sortait à l'improviste de sa petite forteresse, parcourait rapidement la plaine avec ses cavaliers, et saisissait tous les Kabiles occupés à faire la moisson. Les parents ne manquaient pas de venir les racheter : c'est par ce procédé administratif que le fisc retrouvait à peu près son compte.

Au reste, l'autorité du k'âïd fut toujours chancelante. Dans l'origine, les beys de l'Est avaient reçu l'ordre de passer par la vallée de Bou-R'ni, lorsqu'ils se rendaient annuellement à Alger, afin de faire voir de temps en temps aux Kabiles un certain déploiement de forces, et de les maintenir dans l'obéissance. Mais un jour, pendant l'absence du k'âïd, les montagnards attaquèrent le fort et s'en rendirent maîtres. A partir de ce moment, les beys de Constantine cessèrent de suivre cette route, et vinrent par l'Ouad-Keddâra et le pont de Ben-Hini, ce qui est la route actuelle.

Le fort fut détruit par les Kabiles, et demeura en ruines jusqu'à l'époque où Iah'ia-Ar'a, l'un des plus illustres généraux de la régence, moins connu toutefois par ses victoires que par sa défaite dans ces mêmes montagnes, releva le poste de Bou-R'ni, et y envoya une garnison. Cet état de choses dura jusqu'à la prise d'Alger par les Français. Alors les Kabiles s'en emparèrent de nouveau et défoncèrent les terrasses.

A cette époque un grand nombre de zmala, n'étant point assez fortes pour se défendre, se dispersèrent dans les tribus.

La colonie des Amraoua put, durant quelque temps, tenir tête aux orages qui l'assaillirent lors de la déchéance des Turcs; mais elle a beaucoup souffert des collisions intérieures survenues quelques années après. Depuis, elle s'est mêlée aux divisions intestines de la Kabilie, et, comme elle possède une cavalerie nombreuse, son alliance est fort recherchée.

Tous les efforts des Turcs, pendant trois cents ans, n'ont donc eu pour résultat définitif que l'occupation du cours de l'Amraoua; encore cette conquête n'a-t-elle pas été aussi paisible qu'on pourrait le croire. Quelques années avant l'arrivée des Français, le k'âïd de Sebaou fut assassiné dans son prétoire, avec son secrétaire et son chaouch, par un cheikh kabile de sa juridiction.

L'ensemble des périodes romaine, arabe et turque, que nous venons de parcourir, commence vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, et se continue jusqu'à nos jours. Il embrasse donc un espace de dix-neuf siècles.

Pendant ce long intervalle, qui vit tomber l'empire romain, naître et mourir l'empire arabe, naître et grandir l'Europe chrétienne, un pauvre petit peuple exposé, sur l'une des grandes routes de l'ancien monde, à tous les regards, à toutes les injures, brave les uns et les autres, et conserve dans ses montagnes, avec la civilisation traditionnelle qui lui est propre, le génie et le langage de ses pères.

CHAPITRE II.

CONSTITUTION INTÉRIEURE.

§ I. Influence de l'esprit aristocratique et de l'esprit théocratique.

La constitution intérieure des Kabiles est un mélange des trois formes aristocratique, théocratique et démocratique. Les deux premières paraissent avoir été introduites par les révolutions qui, au moyen âge, ont agité l'Afrique septentrionale. Ce sont les restes de l'ancienne théocratie berbère, dont le principe s'est conservé au Maroc, dans la dynastie des chérifs; mais il est constant qu'elles s'effacent peu à peu, et laissent reparaître la forme démocratique, qui correspond mieux au besoin d'indépendance, si impérieux parmi les peuples de cette contrée.

Déjà au temps de Marmol les principautés qui occupaient la plus grande partie de ce pays avaient perdu le caractère sacerdotal que Ioucef-ben-Tachfîn, le principal chef de la restauration berbère, avait apporté du Sud; elles avaient revêtu le caractère féodal.

Dans les groupes des Beni-Jubar, de La-Abez et de Koukô, mentionnés par cet écrivain, l'autorité était héréditaire; mais rien ne porte à croire qu'elle reposât sur une base religieuse.

De nos jours l'hérédité elle-même a perdu une partie de sa puissance. Le lien fédératif se substitue peu à peu au lien féodal.

Ce dernier existe encore dans les tribus soumises à l'influence suzeraine des Beni-'Abd-el-Djebbar; il se relâche chez les Beni-'Abbês; il a disparu chez les Zouaoua, restes de l'ancienne principauté de Koukô.

Les Beni-'Abd-el-Djebbar exercent encore une influence considérable sur toutes les tribus qui les entourent. Presque tout le massif compris entre l'Ouad-Ilmaïn, la mer et l'Ouad-Akbou, reconnaît traditionnellement leur autorité et leur paye une contribution, signe et gage de la dépendance. Mais les entraves apportées pendant dix-sept ans aux communications de ces tribus avec Bougie, leur métropole, commerciale ont déjà enlevé une partie de son prestige à la domination seigneuriale du cheikh des Oulâd-Tamzalt, comme il arrive lorsque le droit de la naissance entre en lutte contre le droit du travail.

Chez les Beni-'Abbês l'unité féodale s'est conservée dans quelques villages; d'autres s'en sont détachés et ne sont restés liés à l'ensemble de la confédération que par la communauté de nom et d'intérêt. Ils sont rentrés, par leur constitution intérieure, dans la forme démocratique, en rendant le pouvoir électif.

Les Zouaoua, qui originairement, ainsi que l'histoire nous l'apprend, formaient une seule nation compacte, réunie sous l'autorité d'un seul chef, n'ont aujourd'hui de commun entre eux que le nom qu'ils portent, le génie industrieux qui les anime, la contrée rugueuse qu'ils habitent, et le double besoin d'indépendance au dedans et, en même temps, d'expansion au dehors, qui

forme un des traits saillants de leur caractère national.

Du reste, chaque tribu a son chef et son gouvernement distinct. Quelquefois il porte le nom d'emin, quelquefois celui de cheikh. Ses attributions sont d'ailleurs assez restreintes, chacun vivant à peu près comme il lui convient.

Le démembrement de l'ancienne principauté de Koukô ne s'est point arrêté là ; sur plusieurs points, il est descendu de la tribu au village. Alors chaque village a son cheikh indépendant des autres, de sorte qu'une bourgade d'une centaine d'âmes représente à elle seule une petite nation. On assure même que, dans quelques villages, chaque famille s'administre isolément et conclut des traités d'alliance offensive et défensive avec les familles voisines, par l'intermédiaire de pauvres marabouts, absolument comme le feraient deux grands peuples par l'entremise de leurs plénipotentiaires.

D'autres tribus que celles des Zouaoua vivent dans le même état de division.

Cependant le lien fédératif subsiste toujours, mais à l'état latent, comme disent les physiciens. Que la bourgade voisine vienne attaquer une de ces familles, à l'instant toutes s'émeuvent; le lien fédératif reparaît et les rapproche. Les guerriers courent aux armes et vont se réunir autour de la mosquée commune, sous les ordres d'un même chef qu'ils élisent.

Que la tribu voisine vienne attaquer un village indépendant, tronçon séparé d'une autre tribu dont le nom seul existe, à l'instant tous les villages s'émeuvent; la

cause d'un seul devient la cause de tous; le lien fédératif reparaît encore et réunit tous les guerriers sous une bannière commune.

Si une tribu détachée de quelque confédération reçoit une injure de la confédération voisine, à l'instant elle fait appel à la confraternité d'origine et à la communauté de nom; la cause d'une seule tribu devient encore la cause de toutes.

Le sentiment de la solidarité s'élève ainsi de la famille au village, du village à la tribu, de la tribu à la confédération. Survient-il une querelle de village, on laisse dormir pour quelque temps les querelles de famille. Survient-il une querelle de tribu, on laisse dormir les querelles de village. Survient-il une querelle de confédération, on laisse dormir les querelles de tribu.

Dans les premières années de l'occupation de Bougie, les attaques dirigées contre cette ville réunissaient toutes les tribus du voisinage : elles oubliaient leurs rivalités mutuelles pour servir la cause de l'indépendance commune. Mais après l'action, la discorde reprenait ses droits, et il n'était pas rare de les voir, au sortir d'un engagement où elles avaient figuré sous la même bannière, se battre entre elles et épuiser le reste de leurs cartouches dans la guerre de clocher.

Lorsqu'une ou plusieurs tribus ont des résolutions communes à prendre, chaque village envoie ses deux habitants les plus riches, et tous ces mandataires forment un conseil dont les décisions sont obligatoires pour tous.

Dans la constitution sociale des Kabiles, l'aristocratie religieuse agit par influence beaucoup plus que par commandement. A l'exception des tribus de marabouts, nous n'en connaissons pas dans laquelle le chef de la mosquée soit le chef de l'état; mais, si l'aristocratie religieuse ne gouverne pas, elle règne quelquefois. Ainsi on assure que, chez les Beni-Djennâd, les descendants de Sidi-Mans'our exercent un empire absolu. Quand la bannière de Sidi-Mans'our sort de la zaouïa, la vue du saint étendard exalte tellement ces Kabiles, que si l'un des marabouts leur commandait alors de se jeter dans le feu ou dans la mer, ils s'y jetteraient. Jamais ils ne commencent leurs opérations agricoles, sans que les pieux descendants de Sidi-Mans'our leur aient donné l'exemple et le signal; ils craindraient de voir la malédiction du ciel tomber sur leurs moissons.

Toutefois les exemples sont rares d'une soumission aussi aveugle à l'autorité ecclésiastique; souvent, au contraire, lorsque l'aristocratie laïque se trouve en présence de l'aristocratie religieuse, elle l'emporte; et par ce mot aristocratie, il faut entendre l'aristocratie de la richesse bien plus encore que celle de la naissance.

Cependant l'influence des marabouts est incontestable. N'eussent-ils voix délibérative nulle part, ils ont partout voix consultative, et c'est une justice à leur rendre, en même temps qu'un fait important à constater, qu'ils montrent parfois un esprit de mesure qui manque souvent à l'autorité laïque.

La tribu des Barbâcha avait, il y a quelques années, pour k'âd'i un marabout très-vénéré, allié à Oulid-ou-Râbah', le cheikh des Oulâd-Tamzalt, le chef des Beni-'Abd-el-Djebbar, l'assassin du commandant Salomon, l'ennemi irréconciliable des Français, celui qui répondait à toutes les propositions de paix : « Il y a trop de sang entre nous. » Il paraît que ces deux hommes, dont l'un représentait l'aristocratie laïque et l'autre l'aristocratie religieuse, se haïssaient profondément, malgré les liens de parenté qui les unissaient, et que leur inimitié venait en partie d'un dissentiment sur la conduite à tenir envers les Français. Le représentant de l'autorité religieuse inclinait à la douceur; le représentant de l'autorité laïque repoussait aveuglément toutes les transactions. « Si le cheikh, nous disait-on alors, savait ce que le k'âd'i pense des Français, il le ferait saisir, quoique marabout, et jeter en prison. »

Jadis, lorsque le khalifa du bey de Constantine venait faire sa tournée annuelle sur la rive droite de l'Akbou, c'était un riche marabout de la tribu d'Imoula qui lui servait d'introducteur et de sauvegarde. Aussi le khalifa ne manquait-il pas de commencer sa tournée par une visite au saint personnage. Celui-ci l'accompagnait partout et recueillait lui-même la contribution. Sans son intervention les Kabiles n'auraient jamais consenti à payer. Il est vrai qu'après sa tournée le khalifa laissait à son guide des gages de sa reconnaissance.

Quelques Kabiles citent comme un modèle de sagesse l'avis formulé par un marabout sur la plus grave

de toutes les questions. Il s'agissait de savoir quelle attitude les fidèles devaient prendre à l'égard des Français. L'aristocratie laïque poussait aux résolutions violentes et employait, comme courtiers de guerre sainte, quelques pauvres marabouts, qui n'avaient pas assez d'autorité pour donner un bon conseil. Mais, au bout de la guerre sainte, les Kabiles voyaient la famine; ce qui refroidissait considérablement leur zèle et soulevait de terribles doutes dans leur esprit. Ils s'adressèrent, pour les dissiper, à un marabout, homme de mœurs douces, qui réunissait les trois principales sources d'influence : la richesse, le savoir et la piété. Voici la réponse qu'il leur fit : « Restez chez vous et ne vous occupez pas des infidèles; car si la volonté de Dieu est qu'ils restent, vos efforts sont impies; si, au contraire, la volonté de Dieu est qu'ils s'en aillent, vos efforts sont inutiles. » Ce dilemme parut péremptoire aux Kabiles, qui s'en retournèrent chez eux et reprirent leurs travaux habituels en attendant que la volonté de Dieu se manifestât. Malheureusement il s'en faut que tous les marabouts soient capables de donner un avis aussi sage. Ils se montrent souvent aussi exaltés que les Kabiles. Dans les collisions de tribu à tribu, les marabouts ne prennent pas les armes; ils jouent alors le rôle de pacificateurs; mais, quand il s'agissait de combattre les Turcs, et plus tard les Français, ils furent souvent les premiers au combat

Nous ne devons point passer sous silence un des principaux leviers théocratiques dont la Kabilie pos-

sède le point d'appui et dont l'action s'étend à toute l'Algérie. Nous voulons parler de l'ordre religieux fondé par un marabout d'Alger, nommé Ben-'Abd-er-Rah'mân. Il a son siége dans la tribu des Beni-Isma'il, confédération de Guechtoula, canton de Bou-R'ni, et compte des frères dans les deux races indigènes qui peuplent nos possessions. La confrérie de Ben-'Abd-er-Rah'mân est, ainsi que le dit notre collègue et ami M. de Neveu, dans son ouvrage sur les Khouan, l'ordre national de l'Algérie; aussi Abd-el-K'âder s'y était-il fait affilier depuis longtemps.

L'origine de cette congrégation remonte au règne de Moustafa-Pacha[1]. A cette époque, le marabout Ben-'Abd-er-Rah'mân habitait avec sa famille les environs d'Alger. Peu de temps avant sa mort, il quitta son pays natal et vint s'établir dans la tribu des Beni-Isma'il, sur les pentes du Jurjura, à l'une des sources de l'Ouad-bou-R'ni. Il n'y vécut que six mois environ et fut enterré dans le lieu où il avait passé ses derniers jours, par les soins des disciples qu'il avait formés parmi les Kabiles.

Trois jours après, la nouvelle de sa mort parvint chez les frères d'Alger; ils se désolèrent en pensant que son corps reposerait loin d'eux. Ils tinrent conseil et, désespérant d'en obtenir la restitution de bon gré, prirent la résolution de l'enlever par ruse. Aussitôt

[1] Nous empruntons la plupart de ces détails à l'ouvrage de M. de Neveu. Ils nous avaient d'ailleurs été fournis antérieurement par un frère de l'ordre appartenant à la tribu de Frek'ât, voisine des Beni-Isma'il.

quelques-uns d'entre eux se rendirent chez les Beni-Isma'ïl, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire de Ben-'Abd-er-Rah'mân. Mais pendant la nuit ils ouvrirent le cercueil, chargèrent le corps sur un mulet et l'emportèrent en toute hâte à Alger. Alors ils annoncèrent hautement qu'ils étaient rentrés en possession de la précieuse dépouille.

Ce fut un coup de foudre pour les Kabiles; ils se rendirent en foule au tombeau du marabout, découvrirent son cercueil et y trouvèrent le corps intact.

De leur côté, les Algériens inhumèrent leur compatriote avec de grands honneurs.

Mais de part ni d'autre la surprise ne dura bien longtemps. Avec cette intelligence que donne la foi, tous les frères comprirent que la mission de leur maître venait de se manifester par un nouveau miracle, et ils lui décernèrent d'un commun accord le surnom de Bou-Guebrîn (l'homme aux deux tombeaux).

Moustafa-Pacha crut lui-même au miracle et fit élever à El-H'amma, près de Kouba, une mosquée et un marabout qui renferme les restes algériens de Ben-'Abd-er-Rah'mân. Ses restes kabiles reposent dans la mosquée construite chez les Beni-Isma'ïl, et la piété des frères de cette région a fondé, à côté de cet édifice, une zaouïa, qui entretient soixante à quatre-vingts tâlebs sur le produit des offrandes apportées de tous les points de l'Algérie par les disciples de Bou-Guebrîn. On assure que le nombre des visiteurs réunis en ce point s'élève quelquefois à plus de mille.

Le pays des Beni-Isma'ïl possède plusieurs k'obba ou chapelles élevées à la mémoire de Ben-'Abd-er-Rah'mân.

Le khalifa actuel de l'ordre est Sidi-el-H'adj-Bêchir, Marocain d'origine et ami d'Abd-el-K'âder. Il habite près du tombeau de son patron. C'est aussi dans le voisinage de la zaouïa de Bou-Guebrîn que le marabout Ben-Sâlem, khalifa d'Abd-el-K'âder, a fixé sa résidence pendant plusieurs années, car il habite chez les Beni-bou-Ouaddou, voisins des Beni-Isma'ïl.

Par suite de ce concours de circonstances, l'ancien k'âïdat de Bou-R'ni a été, pendant quelques années, le siége d'une certaine fermentation théocratique que nos ennemis ont cherché plusieurs fois à exploiter contre nous; mais ces tentatives ont échoué devant l'ombrageuse méfiance des Kabiles et devant des considérations d'intérêt matériel plus puissantes encore dans leur esprit.

§ II. INFLUENCE DE L'ESPRIT DÉMOCRATIQUE.

A l'exception des circonstances que nous venons de rapporter, circonstances dans lesquelles se révèlent l'autorité de la naissance et l'influence du sacerdoce, la constitution des Kabiles est démocratique comme la tendance générale de leur esprit.

Le pouvoir est électif et change de mains tous les ans. La tribu, la fraction de tribu et le village renouvellent annuellement leurs cheikhs. Quelquefois cependant ils les prorogent; mais la prorogation elle-même

est prononcée à la majorité des suffrages et elle équivaut à une élection.

Lorsqu'une tribu est divisée en plusieurs fractions à peu près égales, le cheikh de la tribu est choisi alternativement dans l'une d'elles, afin qu'ils ne puissent étendre ni leur puissance personnelle, ni celle de leur fraction au détriment des autres.

Par une sorte de dérogation à cette loi, plusieurs tribus ont adopté l'usage de choisir leurs cheikhs dans la même famille.

Les élections ont lieu après le dépiquage, c'est-à-dire vers la fin de l'été. On attend que la dernière charge de blé soit rentrée, que les travaux de la récolte soient entièrement terminés partout. Alors les cheikhs fixent un jour et un lieu de réunion.

L'assemblée est convoquée, soit dans la mosquée, soit au marché, s'il y en a un dans la tribu, quelquefois même le rendez-vous est donné au cimetière. Dans la tribu des Fenaïa, près du village de Takhlidjet, s'élève une k'obba ou chapelle, construite sur des ruines romaines; c'est autour de ce marabout qu'est le cimetière des Fenaïa; c'est là aussi que les chefs des villages s'assemblent pour procéder à la nomination du grand cheikh. La chapelle porte le nom de Bou-Arba'tâch (les quatorze). On raconte que quatorze personnes, ayant prononcé en ce lieu un faux serment, furent immédiatement frappées de la foudre, et que le petit édifice fut élevé, en mémoire de cette punition du ciel, sur le théâtre même du crime. Aussi, lorsqu'un créancier et

un débiteur ne s'accordent pas sur la quotité de la somme en litige, celui des deux qui est de bonne foi ne manque pas de dire à l'autre : Allons prêter serment à Bou-Arba'tâch! C'est dans ce sanctuaire redoutable que les cheikhs des Fenaïa font à leurs administrés le serment d'être justes.

Les deux élections importantes sont celles des cheikhs de village et des cheikhs de tribu ou grands cheikhs. Quant à la ferka ou fraction, c'est une division transitoire formée d'un certain nombre de bourgades qui conviennent de reconnaître un même chef. Lorsque l'époque des élections est venue, tous les Kabiles de la ferka s'assemblent pour procéder au renouvellement. Si l'on ne s'accorde pas sur le choix, la ferka est dissoute et chaque village reste avec son cheikh.

Dans chaque village, le droit d'élection appartient à tous les habitants, grands et petits, riches et pauvres. Au jour fixé, ils s'assemblent, les marabouts et les notables prennent la parole pour diriger le choix; généralement on tombe d'accord, et alors le nouveau cheikh est proclamé; mais il arrive quelquefois que les acclamations se partagent : alors deux moyens de solution se présentent, ou bien les deux partis conviennent qu'on nommera l'un des deux candidats pour l'année et qu'on réservera l'autre pour l'année suivante, ou bien chaque parti nomme son candidat et le village a deux cheikhs.

La nomination du grand cheikh ou chef de la tribu est soumise, comme celle du village, à la sanction de

tous, sans exception, sans distinction, sans exclusion. Mais pour éviter les collisions qui résulteraient inévitablement de tant d'intérêts divers, si l'on faisait appel au suffrage confus de la multitude, voici comment les choses se passent : soit que l'époque des élections soit arrivée, soit que la mort du cheikh donne lieu à une élection nouvelle, les cheikhs du village, les marabouts et les notables s'assemblent un jour de marché et conviennent, dans cette réunion préparatoire, du candidat qu'ils doivent présenter; puis, quand vient le jour de l'assemblée générale, chacun use de son influence personnelle pour appeler les suffrages sur le candidat désigné à l'avance. De cette manière les élections s'accomplissent avec ordre, la convocation de la tribu n'ayant pour objet que de sanctionner le choix des cheikhs et des ulémas.

Dès que le nouveau cheikh a été proclamé, la *fath'a* commence : c'est à la fois la prière et la cérémonie d'inauguration. Cavaliers et fantassins se répandent dans la campagne et déchargent leurs armes en signe de réjouissance. Ces bruits répétés de sommet en sommet annoncent dans tous les hameaux la clôture de l'élection : les femmes et les enfants s'associent à la joie générale.

Le nouveau cheikh fait aussitôt ses préparatifs pour offrir à ses administrés la *difa* d'investiture. Il achète des moutons, du beurre, du miel, du blé, et convoque de nouveau la tribu, qui célèbre son installation dans un festin général.

Mais ces dépenses ne restent point à sa charge; il a

le droit d'en prélever le montant sur les deniers publics dont il devient l'administrateur.

Lorsqu'un cheikh meurt, la tribu ou le village se réunit dans son habitation pour lui rendre les derniers devoirs; on commence par servir le kouskouçou, compagnon inévitable de toutes les douleurs et de toutes les joies. Tout en prenant part à ce repas funèbre, les Kabiles s'entretiennent du défunt, de sa sagesse, de sa justice, de ses vertus; puis, tandis que des maisons voisines partent des cris lamentables d'enfants et de femmes, on en vient à se poser la question politique : Qui le remplacera? Chacun désigne le candidat qui lui convient; on arrive promptement à s'accorder; car il règne en général beaucoup de calme et de décence dans ces élections extraordinaires provoquées et sanctifiées par la mort. Le nouveau cheikh ne peut pas rester en fonctions moins d'une année. Il accomplit donc la fin de l'exercice et l'exercice suivant. C'est alors seulement qu'il est soumis à la réélection.

ADMINISTRATION.

La principale fonction du cheikh consiste dans l'administration des deniers publics : les revenus proviennent en grande partie des amendes qu'il prononce. Chaque crime ou délit est taxé.

On sait que la législation criminelle musulmane admet dans toute la rigueur de son application la pénalité du talion; le pied pour le pied, la dent pour la dent, la main pour la main : c'est la loi du K'oran.

Mais la législation locale admet le régime des compensations pécuniaires; c'est là l'origine des amendes et la source des revenus publics.

Voici quelques échantillons du tarif des peines pécuniaires prononcées contre les délits et crimes par le code pénal kabile :

Injures, 1 bacita	2f 50c
Coups portés avec la main sans effusion de sang, 2 bacita	5 00
Coups portés avec effusion de sang, 5 bacita	12 50
Celui qui dirige le fusil sur quelqu'un, mais sans tirer, est passible d'une amende de 20 bacita	50 00
S'il a tiré et qu'il ait produit une blessure, l'amende s'élève à 100 bacita	250 00

Le meurtrier est soumis à la terrible loi de la vendetta, forme irrégulière et anarchique du talion. S'il prend la fuite, ses biens sont confisqués au profit de la communauté; le cheikh les fait vendre et partage le produit de la vente en autant de parts plus une qu'il y a de villages. Chaque cheikh de village a droit à une part; le cheikh de la tribu a droit à deux. Chacun encaisse la somme qui lui revient au profit de la communauté dont il gère les intérêts.

Dans les contestations déférées à la juridiction du cheikh, le plaideur qui perd son procès est passible d'une redevance qui varie suivant l'importance et la nature du litige.

Voici d'autres circonstances dans lesquelles la coutume locale prononce d'assez fortes amendes, quoique

elles aient simplement le caractère de contraventions.

Si un Kabile a le moyen de se pourvoir d'un cheval (dans les tribus qui comportent de la cavalerie), et qu'il se présente au combat à pied, le cheikh lui donne l'ordre de se monter. Si, à la première prise d'armes, il ne l'a pas exécuté, il paye 10 bacita (25 fr.).

Celui qui a le moyen d'acheter un fusil et qui ne l'achète pas paye 5 bacita (12 fr. 50 c.).

Nous venons d'indiquer quelques-unes des sources où s'alimente le budget des recettes municipales. Voici maintenant quelques articles du budget des dépenses.

Tous les cheikhs commencent par prélever sur les revenus de la caisse municipale leurs frais d'installation. Les fonds qui restent sont employés à la construction d'une fontaine, aux réparations et aux embellissements de la mosquée, à l'entretien gratuit des voyageurs et des étrangers qui viennent chercher dans la mosquée le gîte et la nourriture.

Le cheikh de la tribu a charge de recevoir et de festoyer les tribus amies qui viennent la visiter. Il fournit à la dépense des repas qui suivent la réconciliation de tribu à tribu ; il offre une hospitalité honorable aux marabouts des tribus voisines qui viennent visiter la sienne.

Enfin il est d'usage que le cavalier dont le cheval est tué dans un combat soit remonté aux frais de la tribu ou des tribus avec lesquelles il combattait. C'est à l'administrateur qu'appartient le soin de cette restitution, dont il prélève la dépense sur la caisse commune.

L'administration des deniers publics n'exige pas beau-

coup d'écritures, car le cheikh n'en doit compte à personne; mais il est facile d'évaluer approximativement le chiffre de ses recettes et de ses dépenses et de connaître ainsi l'état de sa caisse. Il n'y a pas d'autre moyen de contrôle. Au reste, les Kabiles n'y ont pas recours; ils reconnaissent à la comptabilité du cheikh le droit de rester un secret entre Dieu et lui.

CHAPITRE III.

RECENSEMENT. ÉVALUATION NUMÉRIQUE.

Le registre de l'état civil est un perfectionnement social inconnu aux Arabes comme aux Kabiles. Ils naissent et meurent sans que la société à laquelle ils appartiennent éprouve, en aucune façon, le besoin d'ouvrir un compte des profits et pertes.

C'est seulement à l'âge de seize ans, époque où les musulmans atteignent leur majorité, que l'enfant devenu homme acquiert une valeur statistique dans l'esprit de ses concitoyens. Alors il commence à pratiquer le jeûne du ramad'ân et naît à la vie religieuse; il prend un fusil et naît à la vie civile. Il compte à la prière et au combat.

La fréquence des collisions intestines, la nécessité d'équilibrer les forces dans les luttes de tribu à tribu, imposent à toutes les peuplades de l'Algérie l'obligation d'évaluer leurs forces. L'obligation est plus impérieuse encore pour les Kabiles, chez qui l'agglomération des

individus et le rapprochement des habitations multiplient les contacts et les froissements. Le nombre de fusils consacré par la notoriété publique, vérifié dans quelques occasions solennelles, tel est l'élément statistique qui nous a paru offrir le moins d'incertitude, et que nous avons pris pour base de nos évaluations.

Les Kabiles assurent que chez eux l'enfant qui commence à jeûner doit prendre un fusil; c'est à son père à le pourvoir sous peine d'une amende de 25 francs par semaine.

A ce compte, toute la population mâle serait armée; mais la règle admet quelques exceptions. Dans la classe pauvre, beaucoup de pères de famille sont hors d'état d'acheter un fusil à leurs enfants.

Les infirmes et les vieillards ne peuvent être assujettis à l'obligation commune.

Enfin, les marabouts ne portent pas les armes.

La population mâle adulte, celle qui pratique le jeûne annuel, se compose donc :

1° Des hommes armés;

2° De ceux qui, par empêchement légitime, ne le sont pas.

Or l'obligation imposée à tout homme qui jeûne de prendre un fusil soumet ces deux nombres à un contrôle qui permet d'en obtenir l'évaluation avec assez d'exactitude.

On connaît le nombre des hommes armés, parce que c'est lui qui fixe la prépondérance relative de la tribu.

On connaît le nombre des hommes non armés, parce

que chacun est intéressé à vérifier la légitimité de l'empêchement.

Toutefois l'évaluation du second nombre est toujours plus incertaine que celle du premier.

C'est de ces deux nombres que nous sommes parti pour supputer approximativement la population de la Kabilie; car il existe entre la somme de ces nombres, ou la population mâle adulte et la population totale, un rapport simple, qu'il est facile de déduire des tables insérées dans l'Annuaire du Bureau des longitudes.

Pour une population totale de 28,763,192, le nombre d'individus des deux sexes qui ont atteint oudépassé l'âge de seize ans est de 19,259,122. En prenant la moitié, qui est de 9,629,561, on aura le nombre des hommes seulement, c'est-à-dire la population mâle adulte. Le rapport de la population totale à ce nombre étant de 3, à moins de deux centièmes près, on peut admettre, comme règle générale, que, chez les musulmans, la population mâle adulte, celle qui pratique le jeûne, est le tiers de la population totale.

Ainsi, pour évaluer la population, nous cherchons le nombre des hommes armés et le nombre des hommes non armés; nous les ajoutons et nous multiplions la somme par 3. Le produit formé pour chaque tribu représente le nombre total de ses habitants.

Lorsque, dans une tribu, il manque à l'inventaire quelques villages, et que l'on en connaît le nombre, on suppose chacun d'eux peuplé comme la moyenne des autres.

Lorsque, dans un canton, il manque à l'inventaire quelques tribus, et que l'on en connait le nombre, on suppose chacune d'elles peuplée comme la moyenne des autres.

Voici le relevé sommaire des évaluations faites d'après ces bases et dont on trouvera l'analyse dans le tome II.

ÉTAT DE LA POPULATION KABILE PAR CANTONS.

NUMÉROS des cantons.	NOMS DES CANTONS.	POPULATION.	NOMBRE de villages.
1	Bougie	19,200	175
2	Bou-Daoud	20,400	104
3	Zeffoun	29,400	128
4	Tak's'ebt	12,700	102
5	Dellis	21,100	107
6	Flicet-Mellil	38,000	149
7	Ben-Hini	7,000	63
8	Bou-R'ni	16,500	62
9	Zouaoua	94,000	201
10	Ak'fâdou	12,600	58
11	Jurjura méridional	16,000	46
12	Bibân	25,700	59
13	Ilmaïn	28,500	113
14	Amacin	16,000	89
15	Kendirou	12,900	77
	TOTAUX	370,000	1,533

En admettant ces nombres comme établis, jusqu'à ce que des informations plus complètes ou des supputations plus rigoureuses les aient infirmés ou confirmés, voici les principales conséquences qu'il est possible d'en déduire :

1° La surface de la Kabilie étant d'environ 7,800 kilomètres carrés, et sa population de 370,000 habitants, il en résulte que cette contrée renferme moyennement 47 habitants par kilomètre carré, ou 4 habitants et deux tiers par hectare.

2° En France, le nombre moyen d'habitants est de 60,288 par kilomètre carré ou 6 environ par hectare. La population spécifique de la Kabilie serait donc représentée par 0,77,942, en prenant celle de la France pour unité, c'est-à-dire qu'elle en égale les *quatre cinquièmes*. Elle occuperait, sur la liste des populations spécifiques de nos quatre-vingt-six départements, la soixante-troisième place. Elle prendrait rang entre le département d'Indre-et-Loire, dont la population spécifique est de 47,670, et le département d'Eure-et-Loir, dont la population spécifique est de 45,854.

3° La population spécifique de la Kabilie est quatre fois et demie plus considérable que celle de l'Algérie, qui ne contient, en moyenne, que 7,67 habitants par kilomètre carré.

4° La population de la Kabilie étant de 370,000 habitants, et le nombre de villages de 1533, chaque village représente une population moyenne de 245 habitants; la population maximum est de 3000 habitants.

5° La superficie totale de la Kabilie étant de 780,000 hectares, et le nombre de villages de 1,533, chaque centre de population occupe un espace *moyen* d'environ 500 hectares.

Le temps et le soin consacrés à la recherche de ces faits généraux, à la réunion des détails minutieux et des nombres élémentaires qui leur servent de base, nous donnent quelque espoir que les recherches ultérieures ne produiront, ni dans les appréciations, ni dans les évaluations d'ensemble, de variations considérables.

La contrée qui fait le sujet de ces études se distingue des autres parties de l'Algérie par trois caractères principaux : l'exercice des arts professionnels, le goût et l'habitude du travail, la stabilité des demeures.

Sous ce triple rapport, elle ne pouvait trouver dans les mœurs nomades des pâtres arabes et dans le génie ravageur des conquérants turcs que des motifs de résistance et d'antipathie. Mais en présence d'un peuple qui saurait honorer et surtout utiliser le travail, qui garantirait l'inviolabilité du foyer domestique, l'artisan et le citadin berbères pourraient trouver des conditions d'adhérence et d'association.

Aussi, quelque téméraire que cette opinion puisse paraître, nous croyons que la Kabilie, demeurée jusqu'à ce jour en dehors de notre contact direct, restée en lutte avec toutes les dominations antérieures, doit devenir, d'ici à quelques années, l'auxiliaire le plus intelligent de nos entreprises, et l'associé le plus utile de nos travaux.

N'oublions pas que l'Algérie a, comme la France, son pôle Nord et son pôle Sud, sa Flandre et sa Provence, sa langue d'*oc* et sa langue d'*oil*, son génie industriel et son génie poétique; en un mot, sa Kabilie pépinière d'artisans, son Sahara pépinière de trafiquants et d'explorateurs.

Puissions-nous comprendre la signification de ce double fait et utiliser chaque peuple dans la voie que sa vocation et sa destinée lui tracent!

Utiliser, c'est civiliser.

FIN DU TOME PREMIER.

RECTIFICATION.

Dans tout le cours de ce premier volume, cinq des quinze cantons se trouvent transposés : ce sont le 6e, le 7e, le 9e, le 10e et le 11e.

Il convient de leur restituer le rang qu'ils occupent dans le second volume. Ainsi :

Le 6e canton est celui de Flicet-Mellil, et non celui de Zouaoua ;

Le 7e est celui de Ben-Hini, et non celui d'Ak'fadou ;

Le 9e est celui de Zouaoua, et non celui de Flicet-Mellil ;

Le 10e est celui d'Ak'fadou, et non celui du Jurjura méridional ;

Le 11e est celui du Jurjura méridional, et non celui de Ben-Hini.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

LIVRE II. — DÉLIMITATION ET DIVISION.

LIVRE III. — DESCRIPTION.

LIVRE IV. — INDUSTRIE.

[1] Voir pour l'ordre de ces cantons la note rectificative placée à la fin de ce volume.

LIVRE V. — COMMERCE.

LIVRE VI. — POPULATION.















